



**HAL**  
open science

# Exploration textométrique du discours de l'Organisation des Nations Unies sur la violence envers les femmes et de son évolution entre 1996 et 2019

Célia Atzeni

## ► To cite this version:

Célia Atzeni. Exploration textométrique du discours de l'Organisation des Nations Unies sur la violence envers les femmes et de son évolution entre 1996 et 2019 : une étude sur corpus de deux genres discursifs d'organisation internationale en anglais et en français. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris Cité, 2022. Français. NNT : . tel-04180167

**HAL Id: tel-04180167**

**<https://hal.science/tel-04180167>**

Submitted on 11 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris Cité  
École doctorale 622 « Sciences du langage »  
Laboratoire CLILLAC-ARP

# Exploration textométrique du discours de l'Organisation des Nations Unies sur la violence envers les femmes et de son évolution entre 1996 et 2019

*Une étude sur corpus de deux genres discursifs d'organisation  
internationale en anglais et en français*

Par Célia ATZENI

Thèse de doctorat de linguistique anglaise

Dirigée par Christopher GLEDHILL  
et par Florence BINARD

Présentée et soutenue publiquement le 4 novembre 2022

Devant un jury composé de :

---

Nicolas Froeliger, Professeur, Université Paris Cité	Président du jury
Rachele Raus, Professeure, Université de Bologne	Rapporteuse
Pascaline Dury, Professeure, Université Lumière Lyon 2	Rapporteuse
Rita Temmerman, Professeure, Vrije Universiteit Brussel	Examinatrice
Adam Wilson, Maître de conférences, Université de Lorraine	Examineur
Christopher Gledhill, Professeur, Université Paris Cité	Directeur de thèse
Florence Binard, Professeure, Université Paris Cité	Co-directrice de thèse

## Résumé

Dans cette thèse, nous proposons une analyse exploratoire en diachronie du discours de l'Organisation des Nations Unies sur la violence envers les femmes depuis la Conférence de Pékin, ou Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, jusqu'en 2019.

Notre objectif est d'étudier la façon dont la violence envers les femmes, les actes de violence envers les femmes et les auteurs de ces violences sont désignés et représentés par l'ONU dans son discours, l'évolution de ces désignations et représentations entre les années 1990 et la fin des années 2010, et les similitudes et différences notables entre les textes adressés aux expert·e·s et représentant·e·s politiques via les rapports rédigés par les composantes des différents organes de l'ONU et ceux qui sont adressés au grand public, rédigés par des attaché·e·s de presse, mais également entre les textes anglais et ceux rédigés et traduits en français.

Pour ce faire, nous avons constitué un corpus bilingue de 5,5 millions de mots, rassemblant les rapports et les communiqués de presse de l'ONU traitant du thème de la violence envers les femmes publiés après la Conférence de Pékin et jusqu'à la fin de l'année 2019. Ce corpus a été exploité à l'aide d'outils lexicométrique et textométrique permettant d'observer les mots et les séquences de mots les plus fréquents, les mots et séquences de mots pouvant être sur-employés et sous-employés à certaines périodes, ainsi que l'apparition et la disparition de certains mots et termes. Les données extraites du corpus ont été confrontées à des documents historiques et textes avec lesquels le discours de l'ONU entre en résonance comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ou encore le discours de la militante féministe américaine Diana Russell sur le féminicide (*femicide* en anglais), ainsi qu'au contexte de production historique, social, intellectuel et géopolitique des textes constituant le corpus d'étude.

---

Nous avons ainsi pu observer que les rapports et communiqués de presse de l'ONU publiés entre 1996 et 2009, sont, en anglais comme en français, très différents de ceux publiés entre 2010 et 2019 d'un point de vue langagier. Plusieurs termes comme *violence against women and girls*, *child marriage*, ou encore *online violence against women* ou « meurtre sexiste » ont fait leur apparition dans les années 2010 et suggèrent qu'une reconceptualisation de la notion de violence envers les femmes se manifeste dans le discours de l'ONU. La disparition du terme *crime of passion* et de son équivalent français « crime passionnel » se produit quant à elle en 2012 et est suivie du remplacement de ce terme par le terme d'origine militante féministe *femicide*, qui voit son sens lissé dans le discours onusien. D'autres formes de lissage discursif, visant à tenir un discours plus consensuel sur la violence envers les femmes, sont mises au jour dans cette thèse, comme l'effacement de la modalité déontique pour s'adresser aux États et gouvernements du monde à partir de 2010, ou encore la mise en arrière-plan des auteurs d'actes de violence et une tendance à éviter d'identifier ces auteurs par leur genre masculin lorsqu'il s'agit de parler d'actes de violence envers les femmes. La représentation de la violence envers les femmes à l'aide des métaphores de la maladie et de la guerre, fréquentes dans le discours politique, est également abordée et contribue également au lissage du discours onusien, tout en répondant à une visée persuasive.

Mots-clés : analyse critique du discours, diachronie, linguistique de corpus, lissage discursif, métaphore conceptuelle, ONU, organisations internationales, violence envers les femmes, reconceptualisation, terminologie, textométrie

## Abstract

In this thesis, we propose a diachronic exploratory analysis of United-Nations discourse on violence against women since the 1995 Beijing Conference on women.

Our aim is to study the ways in which violence against women, acts of violence against women and the perpetrators of such violence are designated and represen-

---

ted in UN discourse, and how these designations and representations have changed between 1995 and 2019. The question of whether there are similarities and differences between the texts meant to be read by experts and political representatives, namely reports, and those meant to be read by the general public, namely press releases, is also addressed, as well as that of any similarities or differences between English and French reports and press releases.

In order to carry out this analysis, we built a 5.5 million-word bilingual computerised corpus of UN press releases and reports dealing with the issue of violence against women and published between the end of the Beijing Conference and the end of year 2019. This corpus was analysed using lexicometric and textometric tools that enabled us to observe the most frequently used words and word sequences, the words and word sequences that are overused and underused at some point, as well as the appearance and disappearance of certain terms relating to violence against women. The extracted data are then confronted with historical texts that resonate with UN discourse, such as *The Universal Declaration of Human Rights* or the American feminist activist Diana Russell's speech on femicide. They are also analysed through the lens of historical, social, political and geopolitical contexts in which they were written.

We observe that UN reports and press releases on violence against women published between 1996 and 2009 are very different from those published between 2010 and 2019 from a linguistic point of view, whether they are written in English or in French. Several terms like “violence against women and girls”, “child marriage”, and “online violence against women”, and *meurtre sexiste* appeared in UN discourse in the 2010's, which suggests that violence against women was reconceptualised in the course of the period under study. The term “crime of passion” and its French equivalent *crime passionnel* also disappeared from UN discourse in 2012, and was replaced with the term “femicide”, a term introduced by feminist activists in the 1970's. Although this term has activist roots, in UN discourse, its meaning shows that the UN resorts to discursive smoothing to produce a more consensual discourse. Other examples of smoothing processes can be observed in UN discourse, in the form

---

of a drastic decrease in the use of deontic modality to address States and governments from 2010 onwards, as well as the backgrounding of perpetrators of acts of violence against women, and the avoidance of their identification in terms of their masculine gender. The representation of violence against women through the metaphors of disease and war throughout the 1996-2019 period, often used in political discourse since the 20th century, is also analysed as it contributes to the smoothing of UN discourse and has a persuasive purpose.

Keywords : corpus-assisted discourse analysis, corpus linguistics, critical discourse analysis, diachrony, discursive smoothing, international organisations, conceptual metaphors, reconceptualisation, UN, violence against women, terminology, textometry

# Remerciements

Je souhaite ici adresser mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué à la préparation et à l'aboutissement de cette thèse de doctorat.

En premier lieu, je souhaiterais remercier mon directeur de thèse, Christopher Gledhill, ainsi que ma co-directrice Florence Binard, pour avoir placé leur confiance en moi et accepté de diriger mes travaux, mais aussi pour leur encadrement tout au long de cette thèse, leur disponibilité, leurs nombreux conseils et leur soutien qui m'ont permis de mener ce projet à bien dans de très bonnes conditions.

Je remercie ensuite l'ensemble des membres du jury, qui m'ont fait l'honneur de bien vouloir étudier avec attention mon travail ainsi que de me donner des pistes pour l'améliorer et poursuivre mes recherches dans les années à venir : Rachele Raus et Pascaline Dury, qui ont accepté d'être rapporteuses de cette thèse, Rita Temmerman et Adam Wilson, qui ont accepté d'être examinatrice et examinateur de cette thèse, et enfin Nicolas Froeliger qui m'a fait l'honneur d'accepter de présider ce jury.

J'adresse également mes remerciements aux membres du laboratoire de recherche CLILLAC-ARP au sein duquel j'ai été très bien accueillie, ainsi qu'aux personnels de l'UFR EILA et de l'ED 622, qui m'ont soutenue et accompagnée dans toutes mes démarches scientifiques et administratives ces trois dernières années. Je remercie aussi mes collègues doctorantes Margaux, Claire, Manon, Maud, Marie, Anastasia, et toutes celles et ceux que j'oublie pour avoir égayé mon doctorat grâce à la bonne ambiance qui régnait en salle 714 (et à distance pendant les confinements).

---

Je remercie aussi ma famille et mes ami·e·s dont la présence et le soutien m'ont permis de mener à bien ce projet et de surmonter la peur, l'impatience, les doutes et la fatigue qui m'ont accompagnée pendant ces trois années de doctorat. Merci à mes parents et à mes sœurs d'avoir autant foi en moi et de m'aider à croire, comme vous le faites, que je m'en sortirai peu importe ce que j'entreprends. Merci à mes amies Anissa et Margaux pour avoir su me redonner la force d'avancer au cours de ces trois années, dont je sais qu'elles ont été autant éprouvantes pour vous que pour moi ; rien n'aurait été possible sans votre inestimable amitié. Merci également à Manon et Camille pour votre humour et pour l'énergie que vous m'avez communiquée lors des nombreuses soirées, sorties et autres aventures que nous avons vécues ensemble. Merci à Paola pour ta présence rassérénante et presque quotidienne malgré la distance qui nous sépare, ainsi qu'à Rébecca pour nos fous rires et pour tes encouragements. Merci à Claire pour ta bienveillance et tous ces appels téléphoniques passés à me conseiller, à me rassurer et à me remonter le moral. Merci à Méryl, pour ton aide et ton enthousiasme contagieux, ainsi qu'à Jeanne pour ton accueil chaleureux à Paris 1 et pour toutes les découvertes culinaires faites (et à faire) ensemble, et à Guillaume pour toutes ces sorties ressourçantes à Paris. Merci à mes amies Aurore, Ségolène, et Léna pour nos échanges à distance et pour les quelques moments précieux de ces dernières années où nous avons pu nous retrouver. Merci à Nadia et Christian, pour votre présence et votre accueil chaleureux à Noël et en été qui nous ont fait et nous font toujours autant de bien à William et à moi. Merci à toutes les autres personnes que je n'ai pas pu citer ici qui ont croisé ma route et m'ont encouragée pendant ces quelques années.

Enfin, merci à William, pour m'avoir supportée au quotidien pendant ces trois années. Tu le sais déjà, mais cette thèse ne serait pas ce qu'elle est sans ton soutien, ton aide, ta confiance en moi et ton implication dans mon projet. D'ailleurs, son autrice ne serait probablement pas non plus ce qu'elle est aujourd'hui si elle n'avait pas croisé ton chemin il y a maintenant 7 ans. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve à tous les deux, mais tant que nous sommes là l'un et l'une pour l'autre comme nous l'avons été jusqu'ici, j'ai confiance !

# Liste des abréviations les plus fréquentes

ONU : Organisation des Nations Unies

CP EN : sous-corpus de communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes rédigés en anglais

CP FR : sous-corpus de communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes rédigés en français

RO EN : sous-corpus de rapports de l'ONU sur la violence envers les femmes rédigés en anglais

RO FR : sous-corpus de rapports de l'ONU sur la violence envers les femmes rédigés en français

VIOLENCE : nom donné au corpus d'étude rassemblant les quatre sous-corpus

TXM : logiciel de textométrie utilisé pour exploiter le corpus d'étude

CEDAW : *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women* / Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

# Table des matières

Résumé . . . . .	2
Abstract . . . . .	3
<b>Remerciements</b>	<b>6</b>
<b>Liste des abréviations les plus fréquentes</b>	<b>8</b>
<b>Introduction</b>	<b>17</b>
0.1 Contexte historique . . . . .	22
0.2 Questions de recherche . . . . .	25
0.3 État de l’art . . . . .	26
0.4 Plan de la thèse . . . . .	28
<b>I Cadre théorique</b>	<b>30</b>
1 Texte, genre et discours sur la violence envers les femmes . . . . .	31
1.1 Le discours, quelle définition ? . . . . .	31
1.2 Le discours onusien sur la violence envers les femmes . . . . .	34
1.3 L’ONU et le discours féministe sur la violence envers les femmes	37
1.4 L’étude du discours de l’ONU sur la violence envers les femmes sous le prisme du genre discursif . . . . .	41
2 Analyse critique du discours d’une organisation internationale sur la violence envers les femmes et de son évolution . . . . .	43
2.1 Le champ des études sur le discours : l’analyse du discours . . . . .	44
2.2 L’analyse critique du discours . . . . .	45

	2.2.1	L'analyse critique du discours et les questions de genre	49
3		Linguistique de corpus et textométrie . . . . .	50
	3.1	L'apport de la linguistique de corpus à une analyse critique du discours . . . . .	50
	3.2	L'approche textométrique . . . . .	54
4		Constitution du corpus d'étude . . . . .	56
	4.1	Un corpus contrastif . . . . .	57
	4.2	Un corpus diachronique . . . . .	58
	4.3	Un corpus homogène : sélection de l'organisation internatio- nale, l'ONU . . . . .	59
	4.4	Un corpus parallèle bilingue . . . . .	61
	4.5	Choix des genres discursifs : rapports et communiqués de presse	62
	4.5.1	Le rapport onusien . . . . .	63
	4.5.2	Le communiqué de presse onusien . . . . .	65
5		Choix des observables du corpus d'étude : des mots et des termes . .	70
	5.1	Les mots . . . . .	70
	5.1.1	Étudier les mots grammaticaux et les mots lexicaux .	71
	5.2	Les termes . . . . .	72
6		Création d'un corpus complémentaire . . . . .	77

## **II Méthodes 79**

1		Méthode de constitution du corpus d'étude VIOLENCE . . . . .	80
	1.1	Structure du corpus VIOLENCE . . . . .	80
	1.2	Recueil des textes . . . . .	82
	1.2.1	Recueil des rapports . . . . .	82
	1.2.2	Recueil des communiqués . . . . .	85
	1.3	Taille du corpus VIOLENCE . . . . .	87
2		Outils informatiques et conceptuels permettant l'exploitation du cor- pus VIOLENCE . . . . .	88
	2.1	Outils informatiques : exploitation du corpus VIOLENCE grâce à TXM, TermoStat . . . . .	89

2.1.1	TXM, un outil lexicométrique évolué . . . . .	89
2.1.2	Outils pour l'identification de termes : TermoStat et Google Ngram Viewer . . . . .	91
2.1.3	Démarche d'utilisation de ces outils dans le cadre de l'étude sur le corpus VIOLENCE . . . . .	92
2.2	Outils conceptuels : théorie des faces et politesse, métaphores conceptuelles, rôles sémantiques et stratégies de représenta- tion des acteurs sociaux . . . . .	94
2.2.1	Le lissage discursif, la théorie des faces et la politesse	95
2.2.2	Les métaphores conceptuelles . . . . .	97
2.2.3	Les stratégies de représentation des auteurs d'actes de violence : rôles sémantiques, mise en arrière-plan, passivation, activation, identification et fonctionna- lisation . . . . .	99
3	Sortir du corpus pour l'interprétation et la mise en perspective des données . . . . .	101

### **III Résultats de l'étude 103**

#### **1 Indices d'une évolution du lexique dans le corpus VIOLENCE 107**

1	L'analyse factorielle des correspondances (AFC) : représentation gra- phique de l'évolution du lexique dans le corpus VIOLENCE . . . . .	108
2	Résultats de l'AFC du sous-corpus de communiqués anglais (CP EN)	109
3	Résultats de l'AFC du sous-corpus de communiqués français (CP FR)	113
4	Résultats de l'AFC du sous-corpus de rapports anglais (RO EN) . . .	115
5	Résultats de l'AFC du sous-corpus de rapports français (RO FR) . .	117
6	Bilan de l'observation de l'évolution du lexique dans le corpus VIO- LENCE . . . . .	119

#### **2 L'apparition de nouveaux termes au cours de la période étudiée 122**

1	Quels mots permettent de différencier les communiqués de presse an- glais de 1996-2009 de ceux de 2010-2019 ? . . . . .	123
---	--	-----

2	Évolutions du lexique observables dans les communiqués anglais du corpus VIOLENCE . . . . .	128
2.1	L'apparition de nouveaux termes dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes . . . . .	128
2.1.1	<i>violence against women and girls</i> à partir de 2010 . . . . .	128
2.1.2	<i>child marriage</i> à partir de 2013 . . . . .	144
2.2	Comparaison avec les rapports anglais (sous-corpus RO EN) . . . . .	150
2.2.1	<i>violence against women and girls</i> : une évolution comparable . . . . .	151
2.2.2	<i>child marriage</i> : une diffusion moins frappante que dans les communiqués de presse . . . . .	156
2.3	Comparaison avec les sous-corpus français (RO FR et CP FR) . . . . .	157
2.3.1	Comparaison des quatre sous-corpus entre eux . . . . .	157
2.3.2	<i>violence against women and girls</i> : une évolution comparable . . . . .	159
2.3.3	« mariage forcé » ou « mariage d'enfants » : un processus de formation du terme encore en cours . . . . .	163
2.4	<i>male violence against women</i> : une apparition éphémère en 2006 . . . . .	164
2.5	Les termes liés à la violence numérique envers les femmes . . . . .	166
3	Bilan de l'analyse de l'apparition de nouveaux termes dans le corpus d'étude . . . . .	172
<b>3</b>	<b>Les marqueurs d'un possible changement de stratégie de communication dans la décennie 2010</b> . . . . .	<b>173</b>
1	Identification de mots marquant un possible changement de stratégie de communication dans la décennie 2010 . . . . .	174
1.1	Les auxiliaires de modalité <i>should</i> et <i>must</i> . . . . .	174
1.2	Les noms de Participants <i>States</i> et <i>government</i> . . . . .	180
1.3	Le verbe à particule <i>carry out</i> et les noms d'action <i>progress</i> et <i>action</i> . . . . .	181
1.4	L'auxiliaire modal <i>will</i> . . . . .	185
1.5	Le verbe <i>need</i> . . . . .	187

2	Comment interpréter ce possible changement de stratégie de communication ? . . . . .	188
2.1	Une question de diplomatie . . . . .	188
2.2	Pourquoi 2010 ? . . . . .	193
2.2.1	Le quinzième anniversaire de la conférence de Pékin, un tournant ? . . . . .	193
2.2.2	La fin de l'âge d'or de l'universalisme des droits de l'homme . . . . .	195
2.3	De la dominance du discours rapporté des expert·e-s et représentant·e-s à l'émergence d'une voix onusienne en 2010 . . . . .	202
2.3.1	De 1996 à 2009 : la dominance du discours indirect . . . . .	202
2.3.2	Une voix onusienne qui monte en puissance dans la décennie 2010-2019 . . . . .	205
2.4	Une possible influence du discours entrepreneurial . . . . .	208
3	Comparaison de la distribution des marqueurs d'un possible changement de stratégie de communication de l'ONU entre les différents sous-corpus . . . . .	211
3.1	Les auxiliaires modaux <i>should</i> et <i>must</i> : comparaison de leur distribution dans les communiqués de presse et les rapports . . . . .	211
3.2	Comparaison de la distribution de l'auxiliaire modal <i>will</i> et du verbe <i>need</i> dans les communiqués de presse et les rapports . . . . .	218
4	Comparaison avec les sous-corpus français (RO FR et CP FR) . . . . .	219
4.1	Comparaison des quatre sous-corpus entre eux . . . . .	219
4.2	Les équivalents des auxiliaires modaux <i>should</i> , <i>must</i> et <i>will</i> . . . . .	221
5	Bilan de l'étude des marqueurs d'un possible changement de stratégie de communication . . . . .	223
<b>4</b>	<b>Zoom sur la disparition d'un terme : <i>crime of passion</i> et son équivalent « crime passionnel »</b>	<b>225</b>
1	Quand la méthode factorielle ne suffit pas : outils terminologiques . . . . .	226
2	<i>crime of passion</i> et « crime passionnel » disparaissent du corpus d'étude en 2013 . . . . .	227

2.1	Sens et utilisation de <i>crime of passion</i> au fil du temps dans différents types de discours . . . . .	232
2.2	Sens et utilisation du terme « crime passionnel » au fil du temps dans différents contextes . . . . .	248
3	Bilan de l'étude de l'évolution du sens et de l'utilisation des termes <i>crime of passion</i> et « crime passionnel » . . . . .	263
<b>5</b>	<b>Zoom sur l'apparition d'un terme, <i>femicide</i> et son équivalent « féminicide » dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes</b>	<b>265</b>
1	Fréquences d'apparition de <i>femicide</i> et « féminicide » et « fémicide » dans le corpus d'étude : un terme prédominant en anglais, un terme parmi d'autres en français . . . . .	266
2	Le féminicide, une nouvelle préoccupation de l'ONU dans les années 2010 . . . . .	272
3	Le lissage du sens du terme <i>femicide</i> et de ses équivalents français « féminicide » et « fémicide » . . . . .	276
4	La prédominance des termes « homicide » et « meurtre sexiste » en français au détriment de « fémicide » et « féminicide » : quelle signification ? . . . . .	279
5	Bilan de l'étude du terme <i>femicide</i> et de ses équivalents dans le corpus d'étude . . . . .	285
<b>6</b>	<b>Analyse de l'utilisation et de l'évolution des métaphores employées dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes</b>	<b>288</b>
1	La violence envers les femmes comme pandémie mondiale : une métaphore prédominante et dont l'utilisation augmente au fil du temps .	289
1.1	La métaphore de la maladie dans le discours politique : quelles origines ? . . . . .	289
1.2	Utilisation de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie dans le corpus d'étude . . . . .	292

1.3	La métaphore VIOLENCE AGAINST WOMEN (AND GIRLS) IS A DISEASE : quel rôle, quels effets et que signifie l'augmentation de son utilisation? . . . . .	300
2	La métaphore de la guerre : la violence envers les femmes comme guerre devant cesser . . . . .	309
2.1	Utilisation et fréquence de la métaphore de la guerre dans le corpus d'étude . . . . .	309
2.2	Rôles possibles de la métaphore de la guerre dans le corpus d'étude . . . . .	315
3	Bilan de l'analyse des métaphores prédominantes dans le corpus d'étude	319
<b>7</b>	<b>Analyse de la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans le discours onusien entre 1996 et 2019</b>	<b>321</b>
1	Une prédominance des nominalisations de procès pour désigner les actes de violence envers les femmes . . . . .	323
1.1	Répartition des nominalisations de procès et des procès sémantiques exprimés sous la forme de schémas transitifs dans les rapports et communiqués en anglais (sous-corpus CP EN et RO EN) . . . . .	324
1.2	Répartition des procès sémantiques exprimés sous la forme de schémas transitifs et des nominalisations de procès dans les rapports et communiqués en français (sous-corpus CP FR et RO FR) . . . . .	333
2	La mise en arrière-plan, identification relationnelle et fonctionnalisation des auteurs d'actes de violence dans le discours onusien sur la violence envers les femmes : une forme de lissage discursif . . . . .	337
3	Bilan de l'analyse de la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans le corpus d'étude . . . . .	341
	<b>Conclusion</b>	<b>343</b>
1	Rappel des questions de recherche et de la démarche suivie . . . . .	343
2	Résumé des principaux résultats . . . . .	344

Table des matières

---

3	Limites de l'étude . . . . .	348
4	Perspectives pour des recherches futures . . . . .	350
	<b>Bibliographie</b>	<b>352</b>
	<b>Index</b>	<b>379</b>

# Introduction

Le choix du discours de l'organisation des Nations Unies sur la violence envers les femmes comme objet de la présente étude relève à la fois d'un attrait pour l'aspect langagier des interactions sociales dans les sphères de pouvoir du monde globalisé et d'un intérêt pour les thématiques liées aux revendications féministes. Comment parle-t-on de la violence envers les femmes dans ces sphères de pouvoir, sachant que la façon dont on parle de cette violence reflète et façonne à la fois la façon dont elle est conçue et traitée au sein de notre société ?<sup>1</sup> La façon de parler de ce problème social a-t-elle évolué ces dernières années ? Si oui, comment a-t-elle évolué, et quel peut être l'impact de cette évolution ? Comment sont représentés la violence envers les femmes, les actes de violence envers les femmes et leurs auteurs dans le discours de l'ONU ? Cette thèse veut apporter un début de réponse à ce questionnement aussi bien linguistique qu'historique.

---

1. Nous avons fait le choix d'utiliser le terme « violence envers les femmes » pour désigner notre objet d'étude, bien que ce dernier ait en français plusieurs variantes, comme « violences envers les femmes », « violence à l'égard des femmes », « violences faites aux femmes », ou encore « violence contre les femmes » qui auraient également pu être des choix tout à fait valables. Nous avons porté notre choix sur « violence envers les femmes » que nous utilisons pour désigner notre objet d'étude car à notre sens, le pluriel « violences » renvoie plutôt aux actes de violence envers les femmes en eux-mêmes, tandis que le singulier renvoie plutôt au phénomène de la violence envers les femmes et à son traitement en tant qu'objet d'étude. Nous utilisons également l'expression « actes de violence » pour désigner les actes de violence envers les femmes en eux-mêmes (viols, coups, harcèlement, mutilations génitales, etc) qui font partie du problème social qu'est la violence envers les femmes. En ce qui concerne les différentes variantes au singulier, nous avons choisi celle contenant la préposition « envers » de manière arbitraire et par nécessité, car il nous fallait faire un choix parmi toutes les variantes françaises existantes. Il pourrait cependant être intéressant de réaliser à l'avenir une étude ciblée sur ces variantes françaises qui permettrait de déterminer si leur distribution est aléatoire ou si certaines variantes se distinguent des autres dans leurs usages.

Afin de répondre à ce questionnement, nous avons mené une analyse exploratoire diachronique du discours de l'organisation des Nations Unies sur la violence envers les femmes à l'aide d'un corpus informatisé de plusieurs millions de mots constitué spécifiquement pour mener cette analyse. Ce corpus a été exploré à l'aide d'un outil textométrique, TXM, avant que les résultats obtenus ne soient confrontés à d'autres textes, d'autres sources extérieures au corpus d'étude, ainsi qu'au contexte historique, social, politique et géopolitique de production des textes de ce corpus. Avant de présenter le contexte historique de notre étude, les questions de recherche auxquelles nous proposons de répondre, un état de l'art et le plan de la présente étude, nous définissons ici les concepts clés qui sous-tendent cette étude. En premier lieu, un corpus informatisé est un ensemble de textes rassemblés afin de répondre à une question précise ou répondre à un besoin précis (Baker, 2006 : 147) sous un format numérique, qui est un échantillon représentatif d'une langue ou d'un discours et sert d'observatoire pour l'analyste. Le corpus constitué dans le cadre de cette étude est composé de textes rédigés par les composantes de divers organes de l'organisation des Nations Unies (Secrétariat Général, Assemblée Générale, Conseil Économique et Social, etc) dont le rôle est de rédiger des rapports et des communiqués de presse sur les divers sujets traités au sein de ces organes, et au sein de l'organisation en général. Les textes qui constituent notre corpus appartiennent à deux genres discursifs différents, le rapport et le communiqué de presse. Le genre discursif est une façon d'organiser la parole : des textes appartenant à un même genre discursif ont une même visée communicative, et leur contenu et leur style sont définis par la communauté chargée de sa rédaction (Swales, 1990 : 58). Ainsi, selon le genre discursif étudié, il est possible d'observer des différences du point de vue de la langue. Les rapports étant destinés à un public d'expert·e·s et les communiqués de presse au grand public, une étude sur corpus portant sur des textes appartenant à ces deux genres peut permettre d'élargir le champ de nos observations et de déterminer s'il y a des différences dans la façon dont l'organisation parle du sujet de la violence envers les femmes avec les expert·e·s qui se réunissent dans le cadre des activités de l'organisation et avec le grand public<sup>2</sup>.

---

2. Ces expert·e·s sont à la fois des personnes recrutées par l'organisation pour leurs compétences et leurs connaissances dans un domaine particulier et pour leur « qualités morales » mais aussi les

Le corpus que nous avons constitué pour mener cette étude se veut être un échantillon représentatif du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes. Nous définissons, dans une perspective d'analyse critique du discours, le discours comme un ensemble de pratiques verbales ayant lieu dans un contexte spécifique, constitutives de la société et également constituées par la société, liées à un macro-sujet et qui ont une dimension argumentative (Reisigl & Wodak, 2009 : 89 in Angermüller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 2-4)<sup>3</sup>.

Les textes du corpus informatisé portent sur un même macro-sujet, celui de la violence envers les femmes. Cette notion fut définie comme suit dans le rapport de la Conférence de Pékin :

L'expression « violence à l'égard des femmes » désigne tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.<sup>4,5</sup> (UN, 1995 : 52)

La violence envers les femmes est un sous-domaine d'action de l'ONU, appartenant au domaine des questions de genre. Les « questions de genre », que l'on traduit par *gender issues* à l'ONU, désignent les questions touchant à l'égalité entre hommes et femmes, à la discrimination basée sur le genre et/ou l'identité de genre, ou encore à la violence basée sur le genre et/ou l'orientation sexuelle<sup>6</sup>. En 1995, la Confé-

---

diplomates et décideurs et décideuses politiques prenant part aux assemblées et réunions se tenant sous l'égide de l'ONU.

3. Cette définition est une synthèse de la définition de discours plus détaillée fournie dans la Partie Cadre théorique.

4. La version originale de la définition est la suivante : « The term “violence against women” means any act of gender-based violence that results in, or is likely to result in, physical, sexual or psychological harm or suffering to women, including threats of such acts, coercion or arbitrary deprivation of liberty, whether occurring in public or private life. »

5. Nous choisissons dans cette thèse d'utiliser le terme « violence envers les femmes » bien qu'il existe plusieurs variantes de ce terme, que l'ONU utilise sans distinction dans ses textes français, comme par exemple « violence à l'égard des femmes » ou « violences faites aux femmes »

6. Cette définition provient de la base de données terminologiques officielle de l'ONU, UNTerm.

rence de Pékin a ravivé l'intérêt de la communauté internationale pour la violence envers les femmes, un intérêt qui s'était manifesté deux ans plus tôt par la rédaction et la signature de la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Longtemps invisibilisées, banalisées, et confinées à la sphère privée, les diverses formes de violence auxquelles sont confrontées les femmes n'ont été mises au jour sur la scène politique internationale que parce qu'elles ont été quantifiées, reconnues comme étant un problème grâce aux militantes et chercheuses féministes. L'ONU justifie d'ailleurs dans ses rapports le besoin de prendre des mesures contre la violence envers les femmes en rappelant son omniprésence et en fournissant des statistiques, car dans le monde des décideurs et décideuses politiques, comme il est souvent affirmé, un phénomène existe uniquement si et quand il a été mesuré et quantifié. Or, pour quantifier des phénomènes à l'aide d'études de terrain, il faut d'abord les nommer. Le rapport de l'enquête Enveff de 2001 le résume de cette manière : « pour compter [ces] violences il faut les dire, et pour les dire il faut les nommer » (Enveff, 2001 : 20). Le rôle précurseur des féministes qui ont nommé et quantifié la violence envers les femmes dès les années 1970, bien avant l'ONU, est rappelé par Smyth en 2002 :

Les analyses et les actions politiques des féministes des années 1970 nous ont amenées à pouvoir et à vouloir voir ce qui restait jusque-là invisible et (donc) indicible ; et ceci en créant, en établissant, et en théorisant, à partir du vécu des femmes, le lien entre les domaines personnel et politique (« le personnel est politique ») (Smyth, 2002 : 79).

Le rôle du langage utilisé pour parler de la violence envers les femmes est donc le suivant :

[fournir] des définitions sociales, [rendre] visible ce qui est invisible ; [définir] comme inacceptable ce qui était accepté ; [rendre] dicible ce qui était indicible. Nommer implique également une analyse implicite qui défie le point de vue selon lequel le comportement masculin est « naturel » (Kelly, Radford & Hester, 1996 : 20 in Smyth, 2002 : 79).

Une étude diachronique du lexique et des termes employés pour nommer les formes de violence envers les femmes nous semble cruciale de par la nature de cet objet de recherche dont

le travail de définition est toujours en cours, car [même aujourd’hui] nous continuons de découvrir des formes de violence jusqu’ici non vues, non dites et non comptées. (Smyth, 2002 : 80).

Les mots de Smyth, écrits en 2002, résonnent encore aujourd’hui, dans la mesure où nous continuons de reconnaître et de nommer de nouvelles formes de violence envers les femmes, comme les actes de violence envers les femmes par des biais numériques (harcèlement sur les réseaux sociaux, cybertraque, cyberviol, etc).

Enfin, nous proposons, pour répondre à notre questionnement sur la façon dont l’ONU parle du problème de la violence envers les femmes, une exploration textométrique. L’approche textométrique consiste à utiliser des logiciels rassemblant à la fois des fonctions documentaires, statistiques et d’analyse multidimensionnelle afin d’étudier la distribution du lexique, c’est-à-dire, de l’ensemble des mots qui constituent un corpus (Leblanc, 2017 : 33)<sup>7</sup>. Cette approche nous a permis de voir quels étaient les mots et les séquences de mots les plus fréquemment employés à une période, ainsi que ceux qui ont vu une baisse notable de leur fréquence d’utilisation, voir l’arrêt de leur utilisation. Elle nous a également permis de voir dans quels contextes certains mots et séquences de mots étaient employés le plus fréquemment à certaines périodes, et si les usages spécifiques de certains mots ou séquences de mots avaient perdu ou disparu, ou s’ils s’étaient diversifiés ou restreints au fil du temps.

---

7. L’approche textométrique est définie de façon plus détaillée et précise dans la Partie Cadre Théorique de la thèse.

## 0.1 Contexte historique

Nous présentons ici le contexte historique dans lequel s'inscrit notre étude. Les thématiques liées aux revendications féministes, dont fait partie la violence envers les femmes, sont au centre d'agendas internationaux sur le genre (*gender*) et de répertoires d'action d'inspiration féministe adoptés par l'ONU depuis les années 1990, avec la tenue de la Conférence de Pékin en 1995. À l'issue de cette conférence, une série de mesures résultant d'une politique de transversalisation des questions de genre, aussi appelée *gender mainstreaming*, qui visait à atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes (Lacombe *et al.*, 2018) a été formulée et adoptée.

Dans ce contexte, la nécessité de lutter contre la violence envers les femmes fut affirmée et plusieurs mesures s'inscrivant dans le cadre de cette lutte furent proposées. Les principales mesures proposées en 1995 consistaient en l'étude des causes et des conséquences de la violence envers les femmes, la formulation et l'application de mesures pour la prévention d'actes de violence, de mesures contre le trafic des femmes et des solutions pour venir en aide aux victimes de violences liées à la prostitution. Présentant la conférence de Pékin comme un tournant dans la lutte pour les droits des femmes, l'ONU se félicite aujourd'hui d'avoir réussi à faire en sorte que le problème de la violence envers les femmes soit devenu un sujet de préoccupation au niveau international et qu'une diversité de formes de violences soient maintenant reconnues comme des violations des normes légales internationales, ce qui crée, d'après l'organisation, un environnement propice aux changements d'ordre politique et légal concernant la violence envers les femmes dans les États du monde.

L'ONU a pourtant reconnu en 2019 qu'environ 35% des femmes dans le monde subissent des violences qui constituent des violations de leurs droits humains, un chiffre qui peut monter jusqu'à 70% dans certains États<sup>8</sup>. Les droits des femmes, font, pour

---

8. Ces chiffres sont relayés par l'organe ONU Femmes, qui reprend les chiffres d'un rapport de l'OMS. Voir *Estimations mondiales et régionales de la violence à l'encontre des femmes : prévalence et conséquences sur la santé de la violence du partenaire intime et de la violence sexuelle exercée par d'autres que le partenaire*, Organisation mondiale de la Santé, 2002, p.2.

l'ONU, partie de ce que l'organisation nomme « droits de l'Homme » et de ce que nous nommons droits humains, à la différence près que l'organisation reconnaît que les femmes subissent des formes particulières de discriminations qui conduisent à la violation de certains de leurs droits fondamentaux, comme des discriminations basées sur leur genre, le contrôle de leurs corps et de leurs droits reproductifs, ou encore la restriction de leur accès à des ressources économiques ou aux mêmes opportunités que les hommes. L'organisation admet qu'il reste encore de nombreux défis à relever dans ce domaine d'action<sup>9</sup> et n'a eu de cesse depuis 1995 et jusqu'à nos jours, de rappeler dans sa communication que des actions sont menées en son nom en faveur des droits des femmes, que le problème des violations des droits des femmes dans le monde n'est pas réglé pour autant et que de nouvelles mesures doivent être prises.

Depuis les années 1960, des féministes ont contribué à la mise au jour de la dimension politique de la violence envers les femmes, ce qui a amené les institutions publiques, dans différents États du monde ainsi que des organisations internationales comme l'ONU à s'emparer de ce problème et à en faire un domaine d'action politique dans les années 1990<sup>10</sup>. Alors qu'auparavant, la violence envers les femmes, envisagée principalement sous la forme de violences physiques et sexuelles subies par les femmes au sein du couple hétérosexuel, était considérée comme un problème relevant de la sphère privée, elle est devenue un problème de société (Delage, 2017 : 7). En 1976, un *Tribunal international des crimes contre les femmes* fut tenu à Bruxelles, rassemblant des femmes de tous les pays du monde, afin de rendre publics les crimes commis à l'encontre des femmes dans le monde et de montrer que les femmes du monde entier subissaient le même type d'actes de violence, et que ces actes violents relevaient d'une violence systémique, fruit d'une société patriarcale, et motivée par la misogynie. À partir des années 1980, des féministes ont contribué à donner une légitimité à la violence envers les femmes comme objet d'étude au sein du milieu universitaire, notamment aux États-Unis. Dans les années 1990, les féministes et

---

9. Les chiffres sont donnés par l'organe onusien ONU Femmes et ont été mis à jour en novembre 2019. Les données sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>.

10. Voir le slogan des mouvements de libération féministes des années 1960, « le personnel est politique » ou *The private is political*.

universitaires du monde ont travaillé avec l'ONU afin de faire de la violence envers les femmes une aire d'action de l'organisation.

Par la suite, en 2000, des études statistiques sur la violence envers les femmes ont été conduites aux niveaux national et international<sup>11</sup>. C'est à cette même période, mais également pendant la décennie 2010 que de nouvelles contributions féministes à la théorisation de la violence envers les femmes ont émergé. On peut songer notamment aux féministes transnationales comme Mohanty, Smith, Collins, Philipose et Hall, pour ne citer que quelques noms, qui ont mis en lumière le fait que les États ne pouvaient pas être les seuls garants de la protection des femmes contre les différentes formes de violence qu'elles peuvent subir, car ces derniers ont pu mettre en place des politiques de lutte contre la violence envers les femmes ne prenant pas en compte les discriminations raciales, et faire subir des actes de violence à certaines populations en situation de conflit. Les années 2010, sont également celles d'un débat qui s'est intensifié autour du concept de féminicide : de nombreuses féministes et femmes politiques de différents pays, notamment en Amérique Latine et en Europe, ont dénoncé le nombre grandissant de meurtres de femmes et milité pour l'inclusion de la catégorie de féminicide dans l'appareil pénal et/ou législatif de leurs pays respectifs, et pour une prise de mesures efficaces pour réduire le nombre de victimes de tels actes. C'est d'ailleurs en 2012 que Diana Russell, militante féministe américaine à l'origine du concept féministe de féminicide, a été invitée à délivrer un discours sur ce concept lors d'un colloque organisé par l'ONU.

Notre étude s'inscrit également dans le cadre de crises diplomatiques rencontrées par l'ONU à partir de la décennie 2000 et qui ont gagné en intensité dans la décennie 2010, ainsi que celui de l'affaiblissement du consensus international autour des droits humains. Par exemple, dans les années 2000, une crise a touché la Commission des Droits de l'Homme, organe onusien chargé de la protection et de la défense de ces droits. Cette dernière se vit dissoute en raison d'une perte de légitimité due à la

---

11. Voir le *Rapport mondial sur la violence et la santé en 2002*, le rapport de 2005 de l'OMS sur la violence envers les femmes dans divers pays du monde, ou encore, au niveau national, la publication des résultats l'enquête Enveff en France en 2003

présidence d'un pays, la Libye, accusée de ne pas respecter, au sein de son territoire, les droits humains que la Commission était censée défendre. La décennie 2010 fut quant à elle marquée par une vague de sortie de plusieurs États d'organes et de traités internationaux garantissant la protection et la défense des droits humains.

Ce contexte historique nous semble particulièrement propice à l'étude de l'évolution de la façon dont l'organisation parle du problème social qu'est la violence envers les femmes entre 1996 et 2019, de par l'influence qu'ont pu avoir les revendications féministes, certaines crises diplomatiques et la remise en question de l'universalité des droits humains.

## 0.2 Questions de recherche

Précisons ici les questions de recherche auxquelles cette thèse propose de répondre. Nous cherchons, comme nous l'avons évoqué au début de cette introduction, dans le cadre de cette étude, à donner à voir comment l'ONU parle de la violence envers les femmes dans son discours, et si la façon de parler de ce problème social et de le représenter dans son discours a évolué au fil du temps, en considérant l'évolution du contexte historique dans lequel ce discours a été tenu. Plus précisément, il s'agit de déterminer quels sont les mots et les séquences de mots utilisés le plus fréquemment à chaque période, dans quels contextes, et si certains mots sont sur-employés ou sous-employés à une certaine période par rapport à d'autres. Ceci pourrait en l'occurrence indiquer un changement de conceptualisation de la violence envers les femmes, l'évolution d'une prise de position idéologique ou d'une façon de communiquer avec les différents acteurs sociaux auxquels l'ONU s'adresse. Les termes utilisés pour désigner la violence envers les femmes, ainsi que les mots utilisés pour en parler de manière métaphorique et les séquences de mots utilisées pour décrire les actes de violence envers les femmes et leurs auteurs au fil du temps ne peuvent pas être considérés comme anodins et sont des indicateurs de prises de position de l'ONU sur la question de la violence envers les femmes, ainsi que de stratégies de communica-

tion de l'organisation. Il s'agit de caractériser ces prises de position et de déterminer si et pourquoi elles ont évolué au fil du temps. Dans une perspective comparative, nous cherchons également à déterminer si et comment la façon de représenter la violence envers les femmes peut différer selon la langue d'écriture grâce à notre corpus bilingue anglais/français, ou selon le genre discursif étudié, à savoir le rapport ou le communiqué de presse d'organisation internationale.

### 0.3 État de l'art

Nous proposons ici une synthèse de l'état de l'art sur notre sujet, qui sera également abordé dans la Partie Cadre théorique. À notre connaissance, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de travaux portant sur l'analyse du discours d'une organisation internationale avec une approche basée sur corpus mobilisant des outils textométriques. Comme le soulignaient Gobin & Deroubaix en 1994, le discours des organisations est un « vaste champ encore peu exploré », en tout cas, moins exploré que d'autres types de discours relevant du discours politique. Ainsi, à ce jour, les discours de présidents et de premiers ministres ont plus souvent fait l'objet d'analyses du discours politique que le discours des organisations internationales (Gobin & Deroubaix, 1994). À partir des années 2000, le discours des organisations internationales a cependant bénéficié d'un intérêt de la part de la communauté scientifique. Ainsi, le numéro des nouveaux cahiers de l'IUED (Institut Universitaire du d'Études du Développement) dirigé par Gilbert Rist en 2002 (Rist, 2002) dans lequel est analysé le style d'organisations internationales, comme l'ONU et la Banque Mondiale dans leurs rapports sur la pauvreté et le développement, et les travaux de Rachele Raus sur les rapports des organisations internationales et la traduction de la terminologie de l'égalité homme-femme dans le discours des organisations internationales (OCDE, OIF, ONU, UE, UNESCO...) sont des contributions notables à l'étude du discours des organisations internationales (Raus, 2013 ; 2017 ; 2020 ; 2021), de même que la thèse de Silvia Nugara sur le discours du Conseil de l'Europe sur la violence domestique (Nugara, 2011).

Dans le champ de la linguistique de corpus, des corpus informatisés rassemblant des textes d'organisations internationales comme l'Union Européenne ont été créés, comme EuroParl, qui rassemble les débats du Parlement Européen entre 1996 et 2001, et Acquis Communautaire (JRC-Acquis), qui rassemble les textes juridiques des États membres de l'Union Européenne. Ces corpus furent respectivement terminés en 2001 et 2007. Ces corpus ont été conçus afin de mener des études comparatives traductologiques. On peut par exemple citer les études de Koehn, 2005, Cartoni *et al.*, 2013 à partir du corpus EuroParl et de Steinberger *et al.*, 2006 à partir du corpus JRC-Acquis. Cependant, à notre connaissance, il n'existe pas de corpus informatisé de textes de l'ONU qui soit accessible au grand public.

L'approche textométrique que nous adoptons dans le cadre de cette thèse, a quant à elle plutôt été utilisée jusqu'ici dans le cadre d'analyses de discours d'hommes et de femmes politiques, ou encore du discours de partis politiques nationaux plutôt que de discours d'organisation internationale. On peut notamment penser aux études des discours présidentiels français de Guillaumou, 2005, et de Mayaffre, en 2003, 2012 et 2013, mais aussi, par exemple, à l'étude de Salem & Miao sur les rapports du Parti Communiste chinois (Salem & Miao, 2019).

Au cours des dernières années, le thème de la violence envers les femmes a fait l'objet d'un nombre grandissant d'études, et pas uniquement dans les domaines des études de genre ou de la sociologie. Les questions de genre (*gender*), dont fait partie la violence envers les femmes, qui ont encore gagné en légitimité dans le monde académique depuis les années 1980, sont maintenant aussi abordées par les linguistes ainsi que les spécialistes en information et communication. Si toutes les études portant sur ce sujet ne se placent pas dans le cadre théorique de la linguistique de corpus et ne mobilisent pas d'outils textométriques, de récentes études proposent des analyses du discours sur la violence envers les femmes en prenant appui sur des corpus informatisés, parmi lesquelles la thèse et les travaux ultérieurs de Sanchez sur le discours des femmes victimes de violences conjugales sur les forums en ligne (Sanchez, 2017, 2018), et ceux de Busso *et al.* sur la représentation de la violence de genre dans un corpus de journaux italiens (Busso *et al.*, 2020).

Notre étude apportera donc à la fois une contribution aux études sur le discours des organisations internationales, aux études sur les genres et aux études féministes sur la violence envers les femmes, celles sur le thème de la violence envers les femmes basées sur corpus, ainsi qu'aux études textométriques et à la linguistique de corpus.

## 0.4 Plan de la thèse

Dans une première partie, nous décrivons le cadre théorique qui nous a permis de mener cette étude, qui combine analyse critique du discours et linguistique de corpus, avant de présenter dans une seconde partie notre méthode de constitution du corpus exploité dans cette étude ainsi que les outils informatiques et conceptuels qui nous ont permis d'obtenir nos résultats. Ensuite, nous proposons dans une troisième partie la présentation et l'analyse des résultats obtenus en sept chapitres. Dans le premier chapitre, nous dévoilons les grandes tendances de la distribution du lexique dans notre corpus d'étude grâce à notre outil textométrique d'analyse multidimensionnelle. Dans un deuxième chapitre, nous analysons l'apparition de nouveaux termes relatifs à la violence envers les femmes dans le discours de l'ONU au cours de la période étudiée. Dans un troisième chapitre, nous montrons comment et pourquoi le sous-emploi et le sur-emploi de certains mots lexicaux et grammaticaux au cours de la décennie 2010 peuvent être considérés comme les marqueurs discursifs d'un possible changement de stratégie de communication de l'organisation, et nous proposons des pistes pour comprendre les raisons ayant pu motiver une telle évolution. Dans nos quatrième et cinquième chapitres, nous proposons des analyses détaillées de l'utilisation des termes *crime of passion* et *femicide* et leurs équivalents français dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes au cours de la période étudiée, en montrant comment et pourquoi le terme *crime of passion* et son équivalent français ont cessé d'être utilisés au cours de la décennie 2010 et ont été remplacés par le terme *femicide* et « meurtre sexiste » en français. Dans le sixième chapitre, nous identifions les métaphores conceptuelles utilisées le plus fréquemment pour parler de la violence envers les femmes dans notre corpus

d'étude, à savoir les métaphores de la maladie et de la guerre, et proposons une analyse de leur utilisation au fil du temps, de leur rôle et de leurs effets. Enfin, dans le septième et dernier chapitre de cette partie, nous proposons, à partir de l'observation de certains mots et de séquences de mots plus larges, une analyse de la façon dont sont représentés les auteurs d'actes de violence envers les femmes dans notre corpus d'étude, en montrant que les auteurs sont peu fréquemment représentés comme des forces dynamiques à l'origine d'actes de violence, et que leur identification par leur genre est encore moins fréquente. À la suite de cette partie, nous proposons en conclusion un résumé des principaux résultats, évoquons les limites de notre étude et des perspectives de recherches futures.

**Première partie**

**Cadre théorique**

Dans cette partie, nous présentons le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre étude. Nous définissons les concepts de texte, genre et discours sur la violence envers les femmes, de mot et de terme, que nous mobilisons tout au long de cette étude. Nous présentons également l'analyse critique du discours, la linguistique de corpus et la textométrie, approches qui nous ont permis de répondre aux questions que nous nous sommes posées dans le cadre de cette recherche. Enfin, nous présentons les réflexions qui nous ont menées à la création du corpus VIOLENCE, qui a été exploré à l'aide d'outils textométriques afin de répondre à nos questionnements, avant de terminer par présenter celles qui nous ont menées aux choix des observables dans notre corpus d'étude.

## **1 Texte, genre et discours sur la violence envers les femmes**

Dans cette première section, nous définissons les notions de texte, genre et discours sur la violence envers les femmes, des notions qui nous ont permis de construire notre objet d'étude.

### **1.1 Le discours, quelle définition ?**

La présente étude porte sur un type de discours que nous appelons le discours de l'ONU (ou onusien) sur la violence envers les femmes, une dénomination que nous souhaitons préciser et situer ici. Commençons d'abord par définir la notion de discours telle que nous l'entendons dans notre étude, qui n'a pas toujours la même définition selon les chercheurs et chercheuses qui l'étudient, et pour laquelle aucune définition ne fait réellement consensus, comme l'ont souligné Angermuller, Maingueneau & Wodak dans leur ouvrage de 2014 (Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 2). Dans une perspective socio-historique, le discours renvoie à un

ensemble de pratiques verbales qui ont lieu dans des contextes spécifiques, qui sont constitutives de la société et qui sont également constituées par la société. Ces pratiques sont liées à un sujet comme par exemple la pauvreté ou la violence envers les femmes et ont une dimension argumentative : un discours se prétend vrai et valide. Reisigl & Wodak le formulent ainsi :

Most often, then, ‘discourse’ refers to : [...] a cluster of context-dependent practices that are : situated within specific fields of social action ; socially constituted and socially constitutive ; related to a macro-topic ; linked to the argumentation about validity claims such as truth and normative validity, involving several social actors who have different points of view (Reisigl & Wodak, 2009 : 89 in Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 2-4).

Ainsi, un groupe de textes appartenant à une variété de genres discursifs différents peut former un discours. Le discours recouvre une variété de phénomènes, comme une discipline (on parle par exemple de « discours de l’astronomie »), une position dans un champ discursif, lorsque l’on parle de « discours communiste » ou « discours néo-libéral », d’un type de discours, lorsque l’on parle du « discours journalistique », du « discours administratif » ou encore du « discours politique » (Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 4). Le texte, quant à lui, est un produit du discours, la trace linguistique d’un événement communicationnel qui peut inclure ou faire référence à d’autres événements communicationnels (Bloor & Bloor, 2013 : 7).

Dans le cadre de notre étude, nous étudions un large groupe de textes appartenant à des genres différents, sélectionnés parmi une large palette de genres discursifs : un corpus de rapports et communiqués de presse rédigés par l’ONU en anglais et en français, sur le macro-sujet de la violence envers les femmes. Ce discours, si l’on devait le penser en termes de type de discours, appartiendrait au discours politique, puisqu’il émane d’une institution internationale qui dispose de moyens d’actions et d’un pouvoir symbolique lui permettant d’oeuvrer au maintien de la paix dans le monde. Les textes que nous étudions relèvent de pratiques verbales qui ont lieu dans

un contexte spécifique, à la fois un contexte historique et géopolitique particulier, qui évolue entre la conférence de Pékin et 2019, et un contexte de production spécifique : ces textes sont adressés à divers acteurs politiques venant de différents pays du monde, comme au grand public, rédigés par des personnels des organes de l'ONU.

Ce qui contribue à faire de cet ensemble de textes un discours, c'est également le fait que ces textes soient socialement constitués et socialement constitutifs. Ils sont socialement constitués dans la mesure où ils sont des objets de connaissance et où ils constituent des situations ainsi que les identités sociales des êtres humains et des groupes d'êtres humains et des relations qu'ils entretiennent. En effet, non seulement les textes de l'ONU sur la violence envers les femmes sont des objets de connaissance sur la violence envers les femmes dans le monde, et donc sur notre monde lui-même, mais ils sont également une vitrine qui nous permet de voir comment l'ONU se représente aux yeux du monde et comment elle interagit avec les représentant-e-s des États du monde et les décideurs et décideuses politiques lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la violence envers les femmes. Ces textes sont également socialement constitutifs dans la mesure où ils permettent de construire notre monde et de le transformer par leur sens, "constructing the world in meaning", pour reprendre les termes de Fairclough (Fairclough, 1992 : 64). Les institutions et acteurs disposant de pouvoir, grâce à leur discours, ont en effet le pouvoir d'institutionnaliser et de réguler nos façons de parler, de penser et d'agir (Jäger & Maier, 2009 : 35). De cette manière, le discours peut à la fois contribuer à transformer la société, selon sa teneur et à condition qu'on lui attribue une légitimité suffisante, mais il peut également contribuer à maintenir un *status quo* au sein de la société, concernant un problème social particulier. (Wodak, 1996 : 17). Ainsi, la teneur du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes et la légitimité de l'organisation peuvent à la fois contribuer à résoudre le problème de la violence envers les femmes, ou, au contraire, à ce que rien ne change pour les femmes dans le monde, et qu'elles continuent d'être victimes ou potentielles victimes d'actes de violence envers les femmes.

Le discours a une dimension argumentative. Il se prétend à la fois vrai et valide, sans quoi il n'aurait que peu de légitimité, et donc, peu ou pas de pouvoir. Plusieurs discours peuvent être concurrents et s'affronter sur un même macro-sujet, chacun se présentant comme vrai et valide. Le discours, que ce soit sous une forme écrite comme orale, est également de nature dialogique car il est influencé par ou car il fait référence à quelque chose qui a été écrit ou dit auparavant, et anticipe les réponses des personnes qui le liront ou qui l'écouteront, ou dont on imagine qu'elles pourront le lire ou l'écouter (Volochinov, 1995 : 139). Enfin, le discours a une dimension idéologique : il reflète, véhicule et est constitutif d'idéologies particulières, une idéologie pouvant être définie comme un ensemble de systèmes de croyance « socialement partagé par les membres d'une collectivité d'acteurs sociaux » (Van Dijk, 2005 in Petitclerc, 2009). Nous reviendrons sur la question de l'idéologie en discours plus loin, dans la section 2.

## 1.2 Le discours onusien sur la violence envers les femmes

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes relève du discours politique. Le discours politique peut être défini comme le discours des politicien·ne·s, c'est-à-dire les textes et les prises de parole des politicien·ne·s professionnel·le·s ou des institutions politiques, comme les président·e·s, ministres ou autres membres de gouvernements, de parlements ou de partis politiques, aux niveaux local, national ou international (Van Dijk, 1997 : 12). Bien évidemment, le discours politique n'implique pas seulement les politicien·ne·s professionnel·le·s, mais également toutes les personnes qui participent à la vie politique, c'est-à-dire les citoyen·ne·s ainsi que les membres des groupes d'opposition au pouvoir en place (Verba *et al.*, 1993 in Van Dijk, 1997 : 13). Le discours politique tel que défini ici a fait l'objet de nombreuses recherches en analyse du discours, mais c'est le discours présidentiel tenu au niveau national, qui a bénéficié de la plus grande attention de la part de la communauté scientifique. On peut notamment penser aux études américaines de Campbell & Jamieson 1990 ; Hart, 1984 ; Snyder & Higgins,

1990 ; Windt, 1983, 1990, aux études françaises de Labbé & Labbé, 2010 ; Guillaume, 2005 ; Mayaffre, 2003, 2012, 2013, ou plus récemment aux études sur les discours de Trump, avec par exemple Nalaf, 2021, Khadim, 2022 ou Pélerin, 2019.

En comparaison, le discours institutionnel, et plus précisément celui des organisations internationales, a bénéficié de peu d'attention au sein de la communauté scientifique, bien qu'il soit considéré en sciences politiques comme un « quasi-idéal type du discours politique » (Deroubaix & Gobin, 2010 : 107)<sup>12</sup>. Cela pourrait s'expliquer par le statut particulier du discours des organisations internationales au sein des discours politiques, comme les discours prononcés lors de campagnes électorales, les débats politiques, ou les discours émanant de partis politiques, dont il se distingue. En effet, d'après Maingueneau,

le discours des organisations internationales [...] ne s'oppose pas à d'autres sur un même champ, puisqu'il bénéficie par définition d'un monopole énonciatif. Il implique une scène d'énonciation<sup>13</sup> très remarquable, dans laquelle c'est l'Humanité représentée par une institution qui s'adresse aux hommes, appréhendés dans leur multiplicité. Ce discours qui prétend dire l'Universel par la bouche d'un Énonciateur universel peut se croire en droit d'excéder les limites du politique (Maingueneau in Rist, 2002 : 130).

Maingueneau précise toutefois qu'il s'agit uniquement d'une prétention à l'universalité de la part de l'ONU, qui n'est qu'une vitrine que donne à voir l'organisation. En réalité, l'ONU, dont l'objectif est de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et de protéger les droits fondamentaux des humains, prend position sur des thèmes qui font l'objet de débats et désaccords et tente d'imposer

---

12. L'article de Krieg-Planque & Oger (Krieg-planque & Oger, 2010) présente une vue d'ensemble des études menées dans différentes disciplines sur le discours institutionnels et des enjeux posés par l'étude de ce discours.

13. Pour Maingueneau, la scène d'énonciation est une sorte d'équivalent du contexte de production d'un texte, à la différence que la notion de scène d'énonciation contient en plus l'idée que le discours instaure son propre espace d'énonciation.

son point de vue aux représentant·e·s de chaque gouvernement représenté en son sein et aux décideurs et décideuses politiques.

Le discours des institutions du système onusien, que nous appelons discours de l'ONU ou discours onusien, est le plus directement associé à l'expression « organisations internationales ». Il correspond à une pléthore de textes publiés à un rythme régulier, rédigés par différents organes, qui abordent toute une diversité de thèmes (développement, environnement, économie, pauvreté, égalité homme-femme, pour n'en citer qu'une partie) touchant à l'actualité du monde. Nous voyons ce discours comme décomposé en plusieurs sous-ensembles discursifs en fonction des thèmes abordés par l'ONU : le discours de l'ONU sur le développement, sur la pauvreté, et celui sur lequel nous menons notre étude, le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes.

Le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes s'inscrit dans un champ discursif, pour reprendre le terme de Maingueneau, qui est celui du discours sur la violence envers les femmes (Maingueneau, 1983 : 15). Un champ discursif est le résultat d'un ensemble de positionnements discursifs qui est en évolution permanente. Par exemple, le discours sur la violence envers les femmes est constitué de textes venant de diverses sources énonciatives : presse, hommes et femmes politiques, médecins, collectifs, associations et organisations féministes, universitaires, organisations internationales, etc. Étudier le discours onusien sur la violence envers les femmes, c'est donc étudier un positionnement discursif spécifique au sein d'un champ discursif plus large. Notre étude porte donc sur le positionnement des Nations Unies, une institution au fort pouvoir symbolique, sur la question de la violence envers les femmes, ainsi que son évolution au fil du temps.

Pour comprendre le discours onusien sur la violence envers les femmes, il est nécessaire de prendre en considération le discours féministe qui a inspiré l'activité de l'ONU à agir sur le terrain de la violence envers les femmes et à communiquer à ce sujet dans les années 1990.

### 1.3 L'ONU et le discours féministe sur la violence envers les femmes

Le discours onusien sur la violence envers les femmes se situe dans le champ discursif plus large du discours sur la violence envers les femmes. Au sein de ce champ discursif, la place de la pensée féministe est de premier ordre. Les militantes et chercheuses féministes sont les premières à avoir rendu visible ce problème social en le nommant, le quantifiant, et en produisant un discours à son sujet en prenant la parole dans l'espace public, notamment sous forme de tracts, slogans, articles de presse, communiqués de presse, écrits universitaires à partir des années 1970. Les mobilisations féministes des années 1970 ont permis que les actes de violence que subissaient les femmes au sein du couple hétérosexuel, jusqu'alors considérées comme des faits relevant de la vie privée de ces couples, deviennent un problème public dont se sont emparés les associations, certains États et institutions internationales, comme le conseil de l'Europe, l'Organisation Mondiale de la Santé et l'ONU - une évolution reflétée par le slogan féministe « le personnel est politique ». Comme le rappelle Pauline Delage,

Avant les années 1970, la réalité des violences faites aux femmes n'[était] pas considérée comme un problème de société. Jusqu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, il n'[était] pas « évident » que ces violences puissent avoir des causes sociales et que la puissance publique doive intervenir pour aider celles qui en sont victimes.<sup>14</sup> (Delage, 2017 : 7).

La décennie 1970 marqua un temps fort dans l'histoire de la prise en charge de la violence conjugale aux États-Unis, défendue par les féministes, tandis que cette prise en charge ne s'est faite qu'à partir de 1989, avec une forte accélération dans les années 2000 en France (Delage, 2017 : 114). Par exemple, en 1977, l'Oregon fut le premier état à annuler l'exemption maritale dans la définition pénale du viol. On peut également penser aux publications militantes qui se multiplient à partir de 1976 aux

---

14. L'ouvrage de Pauline Delage montre l'évolution du problème des violences faites aux femmes d'un combat féministe à une cause publique en prenant les exemples français et étatsunien.

États-Unis, comme l'ouvrage *Wifebeating* de Betsy Warrior, ainsi que *Working on Wife Abuse*, publié en 1978, ou encore les articles publiés dans la *National Coalition against Domestic Violence Newsletter*. Si l'hégémonie des États-Unis sur la scène internationale a influencé la circulation des idées sur la violence envers les femmes à cette époque, c'est également le cas de textes et de réunions internationales qui ont invité le monde à repenser la question de la violence envers les femmes au-delà des frontières (Delage, 2017 : 33). En effet, en écho à des critiques formulées à l'encontre de systèmes juridiques inadaptés au type de violence spécifiques subies par les femmes, le Tribunal international de lutte contre les crimes faits aux femmes (*International Tribunal on Crimes against Women*) fut créé en 1976 et tenu à Bruxelles, rassemblant près de 2000 femmes venues témoigner des crimes perpétrés contre les femmes et défendre l'idée que ces crimes étaient tous liés, et qu'il ne s'agissait pas d'actes isolés mais qu'ils avaient une dimension politique. Delage le résume ainsi :

[L'objectif de ce tribunal était de] [m]ontrer que l'oppression des femmes est partout pareille et ne se différencie uniquement que par l'intensité, pour obtenir la solidarité des femmes à travers le monde. Le consensus de la conférence est que l'action devrait non seulement engendrer une prise de conscience mais aussi provoquer un moyen de pression en vue de changements réels. Les cas à présenter au tribunal vont inclure des crimes sexuels, des crimes d'ordre médical, des crimes relatifs à la famille, [...], l'oppression économique, y compris le service ménager non rémunéré, l'oppression politique, religieuse et idéologique (Delage, 2017 : 34).

Dans les années 1980 et 1990, les mobilisations contre le viol et les violences sexuelles se sont multipliées, par exemple à New-York et au Texas, où des groupes de femmes ont placardé des affiches dans les rues pour rendre publics les noms de leurs agresseurs. C'est également à cette période que le thème de la violence envers les femmes a acquis une légitimité dans le milieu universitaire et que des revues académiques sur ce sujet ont été créées, comme le *Journal of Interpersonal Violence* en 1986 ou *Violence against Women* en 1994, et que des cours sur la violence envers les femmes ont commencé à être enseignés dans certaines universités. Par exemple, Barrie Levy

fut engagée en 1980 pour assurer des cours sur la violence envers les femmes au sein du département de travail social de l'université de Californie à Los Angeles. En France, il faudra attendre les années 2000 pour voir la question de la violence envers les femmes se faire une place dans le milieu universitaire. Au début de la décennie 1990, les instances internationales s'intéressent de plus près à la question de la violence au sein du couple hétérosexuel. Une *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* est adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1993, et invite les États du monde à se saisir du problème. En 1995 est organisée la Conférence de Pékin, qui eut pour effet d'intensifier l'intérêt mondial pour le problème social de la violence envers les femmes. En 1999, l'ONU fait du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en mémoire du meurtre des sœurs Mirabal ayant eu lieu le 25 novembre 1960 en République dominicaine.

Ces événements ayant eu lieu sur la scène internationale ont eu des effets sur les pays du monde, et la décennie 2000 fut celle de la multiplication des études quantitatives sur la violence envers les femmes, dont l'objectif était de montrer son incidence, avec la publication de rapports mondiaux comme le *Rapport mondial sur la violence et la santé* en 2002, et le rapport de 2005 de l'OMS sur la violence envers les femmes dans divers pays du monde, ou encore, au niveau national, la publication des résultats l'enquête Enveff en France en 2003. La publication de ces études quantitatives fut complétée par une évolution du traitement institutionnel de la violence envers les femmes dans certains pays, avec l'adoption de nouvelles lois centrées sur la répression des violences conjugales, notamment en Europe. Ce n'est qu'à partir de 2010 que les mesures prises dans différents pays ne se focalisent plus uniquement sur les violences physiques et sexuelles subies par les femmes au sein du couple hétérosexuel, mais intègrent également la notion de violence psychologique, en prenant notamment en compte le harcèlement subi par les femmes dans la sphère privée ou au travail<sup>15</sup>.

---

15. Voir par exemple la loi française sur la violence psychologique au sein du couple, adoptée le 9 juillet 2010.

Les mobilisations féministes des dernières décennies ont contribué à la construction de la violence envers les femmes en tant que problème social. Il reste que

la façon de nommer ce problème, de le formuler et de le définir n'est pas stable, elle évolue au fil du temps. Des « luttes définitionnelles » le transforment et contribuent à le reformuler (Delage, 2017 : 9).

Ces luttes définitionnelles se manifestent dans le discours onusien sur la violence envers les femmes, sous la forme de variations désignationnelles et définitionnelles observables à la fois dans la base de données terminologiques de l'ONU, UNTerm, et dans le corpus informatisé de textes onusiens créé par nos soins dans le cadre de cette étude. Des débats ont lieu sur ce qui peut être reconnu comme un acte de violence envers les femmes ou non. C'est ainsi que l'enquête Enveff vit ses résultats et sa fiabilité remis en question suite à sa publication. En effet, elle fut accusée d'avoir obtenu ses résultats « par une redéfinition préalable de ce qu'elle prétend mesurer, jouant du ou des mots pour épaissir les maux. » (Hervé Le Bras et Marcela Iacub, 2003), c'est-à-dire que ses détracteurs et détractrices considéraient que certains actes présentés comme des actes de violence envers les femmes dans cette étude n'en seraient pas vraiment. Ce type de réaction peut être vue comme une preuve que la violence envers les femmes est une notion qui a évolué au fil du temps, et que de nouvelles formes de violence envers les femmes ont été identifiées comme telles au fil du temps. Ce type de remise en question n'est pas sans rappeler celles concernant l'utilisation du terme « féminicide » pour désigner le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme. Le terme, utilisé pour la première fois dans ce sens par une militante féministe américaine en 1976, ne remporte pas un succès unanime en France, où ses détracteurs et détractrices lui préfèrent des termes sans coloration militante, comme par exemple « crime passionnel » ou « uxoricide », ce qui a tendance à effacer la dimension misogyne et structurelle de ces crimes.

La pensée féministe qui a mené à tous les événements décrits ci-dessus peut être définie comme une prise de conscience individuelle et collective suivie d'une remise en cause des rapports entre les hommes et les femmes, et la position subordonnée que

---

15. Voir, au sujet du terme « uxoricide », l'article de Develey, 2019, « Faut-il parler de "féminicide" ou d'"uxoricide" ? »

les femmes occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire, et d'une lutte pour changer ces rapports (Toupin, 1997 : 3). Les différents mouvements féministes ne s'accordent pas nécessairement sur les raisons qui expliquent la place subordonnée des femmes et sur les moyens de changer cette situation, ce qui explique l'existence de différents mouvements. Cependant, les différents mouvements féministes ont ceci en commun qu'ils conçoivent la violence envers les femmes comme les produits du contrôle et de la domination des hommes sur les femmes, qui s'exercent jusque dans l'intimité des femmes (Delage, 2017 : 19). Les actes de violence envers les femmes constitueraient donc une forme paroxystique des rapports de domination et d'oppression dans lesquels toutes les femmes se retrouvent prises. L'ONU adhère à ce discours féministe sur la violence envers les femmes, qu'elle intègre dans son discours, mais opère une sélection, comme le souligne Raus dans son étude des termes de l'égalité homme-femme : l'organisation choisit les théories féministes qu'elle pense légitimes et les insère dans son discours (Raus, 2013 : 95). Une étude sur corpus spécialisé comme la nôtre peut alors permettre de montrer comment le discours féministe peut être tantôt repris par l'ONU, tantôt être écarté ou invisibilisé et pour quelles raisons.

#### **1.4 L'étude du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes sous le prisme du genre discursif**

Dans cette étude, nous nous servons du prisme du genre discursif pour aborder le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes et son évolution. Nous voyons le genre discursif comme une façon particulière de concevoir et d'étudier un discours donné : au même titre que la grammaire, le genre discursif organise la parole (Bakhtine, 1984 : 285)<sup>16</sup>. Le genre discursif peut être défini de la façon suivante :

a class of communicative events, the members of which share some set of communicative purposes. These purposes are recognized by the expert

---

16. Les règles d'appartenance à un genre sont toutefois plus souples que les règles grammaticales d'une langue.

members of the parent discourse community and thereby constitute the rationale for the genre. This rationale shapes the schematic structure of the discourse and influences and constrains choice of content and style (Swales, 1990 : 58).

Appartiennent ainsi à un même genre discursif des textes partageant la même visée communicative, reconnus par une communauté de discours<sup>17</sup> qui en définit le contenu et le style. Notre analyse quantitative et qualitative porte sur deux genres discursifs différents produits par l'ONU sur le thème de la violence envers les femmes : le rapport et le communiqué de presse.

Quel est l'apport du concept de genre discursif à notre étude ? Tout d'abord, le discours onusien sur la violence envers les femmes n'est pas un ensemble uniforme qu'il serait possible d'analyser sans opérer de sélection, ou sans faire de distinction, en sélectionnant des textes au hasard. Le thème de la violence envers les femmes est abordé par l'ONU dans certains contextes précis : conférences, réunions, et à l'écrit dans des documents dont le contexte de production, la forme et le style divergent et qui sont destinés à des publics différents. Nous présentons en Fig. 3 (p.63 ci-dessous) les différents genres discursifs que nous avons identifiés en étudiant le discours de l'ONU. Dans le numéro des *Nouveaux Cahiers de l'IUED* dirigé par Gilbert Rist consacré au discours des organisations internationales, le style des textes des organisations internationales est décrit comme formulaire, prévisible, formé à partir d'emboîtements de syntagmes qui ne varient pas d'un rapport à l'autre (Rist, 2002 : 11). Bien que la notion de genre discursif ne soit pas mobilisée dans les travaux qui composent ce numéro des cahiers de l'IUED, elle nous semble offrir un angle intéressant pour appréhender le discours de l'ONU : les documents rédigés par l'institution obéissent à des contraintes rédactionnelles qui définissent une régularité de forme et un style à respecter, comme le suggèrent les descriptions des divers types de documents disponibles sur le site Web de l'organisation. Ces régularités de forme

---

17. Une communauté de discours peut être définie comme suit : une communauté possédant en commun des règles régissant le déroulement et l'interprétation de la parole, et des règles régissant l'interprétation d'au moins une variété linguistique (Hymes, 1972).

et de style rendent toute évolution notable des phénomènes langagiers observables dans ces textes au fil du temps particulièrement significative.

Enfin, le prisme du genre discursif permet de réaliser une étude comparative au sein même du discours onusien. Parmi les divers genres discursifs produits par l'ONU, dont des textes qui abordent la question de la violence envers les femmes, nous avons en effet choisi d'étudier deux genres discursifs différents que nous souhaitons mettre en regard, ce qui, à notre connaissance, n'a pas encore été fait à l'heure à laquelle nous écrivons ces lignes. Qu'il s'agisse de Maingueneau ou des contributeurs et contributrices au numéro 13 des cahiers de l'IUED consacré aux organisations internationales, le discours des organisations internationales semble avoir été étudié uniquement sur la base d'observations réalisées à partir de lectures de rapports d'organisations internationales, le genre discursif le plus connu et le plus étudié qui soit produit par les organisations internationales. Les autres genres discursifs, que ces organisations produisent pourtant en masse, comme les communiqués de presse, adressés à un public différent de celui des rapports, n'ont à l'heure actuelle pas été analysés, rassemblés sous la forme de corpus informatisés ou étudiés avec des méthodes statistiques et quantitatives, et aucune comparaison n'a été faite avec le genre du rapport ou quel qu'autre genre que ce soit. Nous décrivons avec plus de précision les deux genres discursifs choisis en section 4 de ce chapitre.

## **2 Analyse critique du discours d'une organisation internationale sur la violence envers les femmes et de son évolution**

Maintenant que nous avons défini le discours et le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, dans cette section, nous présentons l'analyse critique du discours, qui sert de cadre théorique à notre étude.

## 2.1 Le champ des études sur le discours : l'analyse du discours

L'histoire des études sur le discours (ou *Discourse Studies*) a débuté en France dans les années 1960, où elles se sont établies en un champ disciplinaire, celui de l'analyse du discours. À partir de 1969 et pendant les années 1970 et 1980, sous l'influence notable des idées de Foucault et de son *Archéologie du savoir* (Foucault 1989[1969]), les contours de l'analyse du discours ont été théorisés et délimités par les travaux de Pêcheux (Pêcheux, 1969, 1982[1975]) et par la publication du treizième numéro de la revue *Langages*, dirigé par Dubois et Sumpf (Dubois & Sumpf, 1969). Par la suite, dans les années 1990, l'analyse du discours a connu un essor remarquable en Europe, grâce au développement de l'analyse sur corpus, avec des travaux comme ceux de Demonet *et al.*, 1975 et Adam, 1999 (Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 8). Des chercheurs en histoire, sociologie, sciences politiques et sciences de l'information et de la communication ont rejoint les linguistes et produit des travaux dans le cadre de l'analyse du discours, à l'instar de Guilhaumou et Charaudeau (Guilhaumou *et al.*, 1994 ; Charaudeau, 1983). Aux États-Unis, les *Discourse Studies* étaient moins bien établies qu'elles ne l'étaient en Europe, et l'analyse du discours était plutôt définie, jusqu'à la fin des années 1990, comme l'analyse des conversations (on parlait alors de *regulated turn-taking processes* (Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 9) avec des travaux comme ceux de Gumperz and Hymes, 1986[1972] ; Duranti & Goodwin, 1992 ou encore Labov & Fanshel, 1977. Mais c'est dans les années 1990 qu'une forme d'hybridation des approches nord-américaines et européennes a vu le jour dans le projet de l'analyse critique du discours (*Critical Discourse Analysis*). À cette époque, les théories du discours venues d'Europe bénéficièrent d'une reconnaissance internationale, en particulier celle de Foucault, dans ses travaux sur le savoir et le pouvoir.

Comme le rappellent Angermuller, Maingueneau & Wodak, d'autres intellectuels français comme Lacan, psychanalyste, Althüsser, philosophe marxiste, ainsi que Pêcheux, furent repris et développés dans le monde académique anglophone dès les

années 1970 par des théoriciens du discours comme Laclau et Butler (Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 11). Par exemple, Pêcheux et Althüsser ont influencé des analystes critiques du discours comme Van Dijk et Fairclough (Petitclerc, 2009 : 1).

Même si l'analyse critique du discours s'est développée au sein du monde anglophone, elle reste donc très liée, depuis ses débuts, à l'analyse du discours française, dont elle s'est inspirée d'un point de vue théorique. Mais en quoi consiste ce cadre théorique et en quoi nous aide-t-il à répondre aux questions de recherche que nous nous posons dans le cadre de cette étude ?

## 2.2 L'analyse critique du discours

L'analyse du discours est un cadre théorique qui nous a permis de répondre aux questions de recherche que nous nous sommes posées dans le cadre de cette étude, à savoir si et comment le discours de l'ONU, une organisation internationale connue pour son fort pouvoir symbolique et sa légitimité sur la scène internationale, sur la violence envers les femmes a évolué depuis la Conférence de Pékin jusqu'en 2019, si ces évolutions étaient comparables entre deux des langues officielles de l'organisation et quels sont les rôles et possibles effets de ces possibles évolutions, ou au contraire de certains phénomènes pérennes, sur notre société.

L'analyse du discours rassemble des chercheurs et chercheuses qui refusent de séparer l'analyse du discours de préoccupations éthiques et sociales (Angermuller, Maingueneau & Wodak, 2014 : 16). S'inspirant, comme nous l'avons vu dans la section précédente, de théoriciens européens, et pour beaucoup français, ces analystes ont une approche particulière de l'analyse du discours. Pour Ruth Wodak, l'adjectif *critical*, ou « critique » en français, fait référence à la philosophie critique développée par l'école de Frankfurt par Horkheimer, Adorno et Habermas dans la continuité de la tradition marxiste critique héritée d'Althüsser. Pour Fairclough et Jäger, l'adjectif

*critical* est plutôt lié à la pensée de Foucault. Pour l'ensemble des analystes du discours, proposer une analyse « critique » du discours signifie qu'il faut rendre visible l'interconnexion entre les choses, en prenant de la hauteur par rapport aux données, et en incluant ces données dans le social (Fairclough, 1995 ; Wodak, 2001 : 9).

Cette prise de hauteur par rapport aux données et cette inclusion dans le social découle de leur conception du discours. Les analystes critiques du discours s'accordent sur la définition du discours que nous avons donnée en section 1.1 de cette partie. Puisque le discours est à la fois socialement constitué et constitutif de la société, et a donc le pouvoir de la transformer ou de la maintenir telle qu'elle est, et que chaque discours se présente comme valide et vrai, il convient d'adopter un regard critique à l'égard des discours, et de mettre au jour des phénomènes qui ne sont pas nécessairement visible à l'oeil nu et/ou sans prendre de recul.

Comme a pu le souligner Van Dijk, et c'est ce qui découle de la volonté des analystes du discours de ne jamais séparer le discours de préoccupations éthiques et sociales, l'analyse critique du discours se concentre sur des problèmes sociaux comme le racisme, le sexisme ou le capitalisme, par exemple, et a pour ambition de proposer une analyse critique des personnes ou des institutions détentrices du pouvoir au sein de notre société ainsi que des responsables des problèmes sociaux et de celles et ceux qui pourraient avoir les moyens de résoudre ces problèmes :

Instead of focusing on purely academic or theoretical problems, [critical discourse analysis] starts from prevailing social problems, and thereby chooses the perspective of those who suffer most, and critically analyses those in power, those who are responsible, and those who have the means and the opportunity to solve such problems (Van Dijk, 1986 : 4).

Par ailleurs, la notion d'idéologie est également centrale en analyse critique du discours, dans la mesure où les données linguistiques observables dans des textes sont vues comme les reflets des idéologies, et qu'elles sont également constitutives de ces dernières. Les idéologies peuvent alors contribuer à maintenir ou à renverser des re-

lations de domination entre acteurs sociaux lorsqu'elles sont exprimées en discours. L'analyste cherche alors à identifier les effets de l'idéologie dans la production du sens en discours (Wodak *et al.*, 2009 : 3; Baker *et al.*, 2008 : 280).

Le discours de ces personnes ou institutions contribue-t-il à la résolution du problème social étudié, ici la violence envers les femmes, ou contribue-t-il au maintien d'un *status quo* social concernant ce problème? Quels sont les marqueurs qui reflètent une idéologie dans un discours donné, et quels sont les effets de l'idéologie exprimée dans un discours donné? Ce sont des questions qu'une perspective d'analyse critique du discours permet de se poser, et à laquelle elle peut permettre de répondre. Ce cadre théorique nous invite donc, pour comprendre un discours, à porter un regard critique sur les personnes ou institutions détentrices de pouvoir et qui ont des moyens de contribuer à résoudre ces problèmes, et sur les personnes responsables de ces problèmes sociaux, depuis la perspective des personnes qui en sont victimes. Cette approche est particulièrement pertinente pour notre étude de la violence envers les femmes dans le discours de l'ONU, puisque l'ONU est une institution bénéficiant d'une légitimité bien assise au niveau international qui travaille avec des décideurs et décideuses politiques capables de faire évoluer la situation des femmes dans le monde.

Mais comment proposer une telle analyse d'un discours donné, qui permet de répondre à cette grande question? Pour parvenir à ces fins, Wodak a proposé un modèle d'analyse critique du discours constitué de quatre strates, nommée approche discursive historique (*discourse-historical approach*) que nous avons choisi d'adopter pour étudier le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes entre 1996 et 2019 afin de répondre à nos questions de recherche (Wodak, 2001 : 41). La première strate correspond au niveau linguistique strict, c'est-à-dire au niveau langagier, à savoir le matériau textuel lui-même.

La deuxième strate concerne le contexte de production des textes servant à analyser le discours, c'est-à-dire de prendre les textes étudiés comme construisant et véhiculant un certain nombre de représentations du problème social en question, des

personnes responsables de ce problème social et de l'instance énonciative elle-même et comme entrant en relation avec d'autres textes, en faisant référence à ces textes, en s'inscrivant dans leur lignée ou en contredisant certains des propos se trouvant dans ces textes, ce que l'on nomme intertextualité. Il s'agit également ici de prendre en compte le fait que les textes obéissent à un certain nombre de contraintes du fait de leur contexte de production, ce qui est le cas de textes appartenant à des genres discursifs spécifiques, comme le rapport et le communiqué de presse dans notre cas. Une troisième strate concerne la prise en compte de la situation de communication dans laquelle un texte étudié se trouve lors de sa production, de sa diffusion et de sa réception. Il s'agit alors de prendre en compte dans l'analyse des éléments extralinguistiques comme le type de public auquel un texte est adressé, à quel moment et à quel endroit. Enfin, une dernière strate nous invite à examiner le contexte de production d'un texte au niveau social, c'est-à-dire son inscription dans un cadre historique, politique, social ou encore géopolitique particulier, qui change au fil de l'histoire de l'humanité, ce qui peut donc se répercuter dans un discours donné.

Dans cette perspective, Wodak recommande de collecter des données suffisamment variées (avec diversité de genres, par exemple) afin de rendre l'analyse la plus exhaustive possible. Nous avons tenté de répondre à cette exigence dans la mesure de ce qui était réalisable avec nos capacités et le temps à notre disposition en proposant de comparer deux genres discursifs écrits et deux langues différentes, mais notre analyse du discours onusien sur la violence envers les femmes dans la fenêtre temporelle étudiée n'est évidemment pas exhaustive. L'on aurait ainsi pu envisager de collecter des données relevant de genres oraux produits par l'ONU, par exemple.

Pour finir, l'analyse critique du discours, de part ses intérêts prononcés pour les questions éthiques et sociales et pour le lien entre le langage, les idéologies et le pouvoir, est une approche souvent adoptée par les chercheurs et chercheuses qui s'intéressent au discours politique. L'objectif d'une approche relevant de l'analyse critique du discours est de mettre au jour les prises de position idéologiques propres à un discours et de sensibiliser chacun et chacune à la façon dont la langue peut être utilisée pour maintenir des relations de domination, et dont elle pourrait être utilisée

pour lutter contre ces relations de domination (Tian, 2021 : 516). Cet objectif est d'autant plus pertinent lorsqu'il s'agit d'étudier les problèmes liés au genre.

### 2.2.1 L'analyse critique du discours et les questions de genre

Une grande partie des travaux réalisés à ce jour dans le cadre de l'analyse critique du discours traite de questions liées au genre, comme le sexisme ou la violence envers les femmes. On peut notamment penser à la contribution de Wodak, en 1995, avec *Gender and discourse*, ou encore aux travaux plus récents de Nguivi sur le sexisme dans le langage (Nguivi, 2021), ainsi qu'aux études de Risdaneva, 2018 et de Källvik, 2018 sur les violences sexuelles, aux travaux de Sanchez sur les messages postés sur des forums en ligne sur la violence conjugale en anglais, ou encore à l'étude de Busso *et al.* sur la représentation de la violence de genre dans un corpus de journaux italiens (Sanchez, 2017, 2018 ; Busso *et al.*, 2020). Cela s'explique par le fait que les problèmes sociaux liés aux questions de genre sont causés par une relation de domination des femmes par les hommes dans notre société.

Dans cette perspective, les discriminations envers les femmes (liberté de disposer de leurs corps restreintes, accès restreint aux droits contraceptifs, etc) et les actes de violence envers les femmes sont considérés comme les manifestations physiques de cette relation de domination. L'étude de la façon dont ces relations de domination peuvent être maintenues, perpétuées dans la langue au sein de discours spécifique, ou au contraire de la façon dont on pourrait lutter contre elles grâce à la langue, permettrait ainsi de contribuer à la sensibilisation de chacun et chacune à cette dynamique. Comme le soulignaient Philipps & Henderson, infirmier et infirmière, dans un article où ils invitent les professionnel-le-s de santé à ne pas utiliser des stratégies d'évitement pour décrire comment une femme victime de violences physiques a reçu ses blessures, la langue utilisée pour parler de la violence envers les femmes fait partie du problème et peut contribuer à le perpétuer - ou à lutter contre :

the language used to discuss male violence is part of the problem - how an issue is discussed becomes how we think about it (Philipps & Henderson, 1999 : 116).

### **3 Linguistique de corpus et textométrie**

Une fois l'objectif de l'analyse critique du discours a été clairement énoncé, il reste à déterminer comment atteindre cet objectif. L'analyse critique du discours est une approche qui a, depuis ses origines, et encore plus au fil du temps, toujours appelé à l'interdisciplinarité : historien·nes, sociologues, spécialistes de sciences politiques, des médias ou encore linguistes ont ainsi apporté leur pierre à l'édifice de l'analyse critique du discours. En tant que linguiste, nous souhaitons à travers cette étude, en faisant le choix de combiner l'analyse critique du discours avec la linguistique de corpus et la textométrie, montrer que ces approches se complètent et permettent d'obtenir de nombreux résultats et de pistes de réflexion pour comprendre un discours sur un problème social et son évolution.

#### **3.1 L'apport de la linguistique de corpus à une analyse critique du discours**

La linguistique de corpus a fait son apparition dans les années 1990 à l'université de Birmingham, où elle a servi à construire des grammaires et dictionnaires de la langue anglaise comme le *COBUILD English Language Dictionary* édité par John Sinclair. Les corpus, signifiant « corps » en latin, sont de grand corps de textes constitués pour répondre à une question ou à un besoin précis (Baker, 2006 : 147) et sont utilisés comme échantillons représentatifs d'une langue, ou, dans le cas de leur utilisation pour l'étude des langues de spécialité, de variétés spécialisées d'une langue :

A corpus is a collection of pieces of language that are selected and ordered according to explicit linguistic criteria in order to be used as a sample of the language (Sinclair, 1996 : 4).

C'est également à cette époque que des corpus diachroniques ont été créés dans le but d'étudier l'histoire des langues et leur évolution au fil du temps. C'est par exemple le cas du *Helsinki Corpus of English Texts : Diachronic and Dialectal* d'1,5 million de mots (Rissanen, 1992).

Les années 2000 furent celles du « triomphe du corpus » en linguistique (Mayaffre, 2010 : 233), à tel point qu'il est devenu marginal de faire de la linguistique sans corpus ou hors corpus. C'est également dans le contexte foisonnant des années 2000, en particulier en Europe, avec l'exemple de l'université de Bologne, que les corpus informatisés ont commencé à être utilisés pour étudier le discours politique, dans un contexte où les chercheurs et chercheuses s'intéressaient de plus en plus à la langue utilisée dans le discours politique (Partington, 2013 : 1-2). Les textes qui composent ces corpus se trouvent souvent être les seules traces du discours que les analystes pouvaient avoir facilement à leur disposition, comme le formulait Stubbs en 2007 : « *since only text is directly available, this is the basic data for corpus linguistics* » (Stubbs, 2007 : 144). La linguistique de corpus n'a, à cette époque, plus été vue uniquement comme une méthode permettant d'analyser la langue, mais comme un cadre théorique à part entière. Dans cette perspective, le corpus en lui-même était vu comme une théorisation, un point de vue particulier sur la langue à l'étude, et non pas comme un simple outil permettant de répondre à des questions sur la langue (Tognini-Bonelli 2001 : 84-85).

Comme le rappelle à juste titre Mayaffre, le succès de la linguistique de corpus est en grande partie dû à la concomitance de son développement avec la révolution numérique, qui a permis l'essor des corpus, leur partage et leur interrogation au sein de la communauté scientifique, et la construction de corpus toujours plus grands, allant jusqu'à plusieurs millions de mots comme le *British National Corpus* ou le *Corpus of Contemporary American English* (Mayaffre, 2010 : 3-4).

Dans les années 2010 et de nos jours, de nombreux travaux ont utilisé et utilisent encore la linguistique de corpus comme cadre théorique ou comme méthode pour l'étude de discours professionnels et de variétés spécialisées de la langue, notamment en anglais. On peut par exemple citer les travaux de Pic & Furmaniak et Biber *et al.* sur la grammaire dans les articles scientifiques en anglais (Biber *et al.* 2020 ; Pic & Furmaniak, 2014) ou encore le questionnement épistémologique sur les relations entre les approches linguistiques et l'anglais de spécialité de Gledhill & Kübler (Gledhill & Kübler, 2016).

Enfin, la linguistique de corpus a également rencontré un certain succès ces dernières années auprès des analystes du discours, qui sont de plus en plus nombreux et nombreuses à constituer des corpus informatisés pour étudier un discours donné. C'est notamment le cas de Gabrielatos & Duguid, de Paltridge ainsi que Taylor & Marchi, qui ont contribué à l'émergence et au développement des analyses du discours sur corpus, ou *corpus-assisted discourse studies* (Gabrielatos & Duguid, 2014 ; Paltridge, 2006, 2012 ; Taylor & Marchi, 2018), qui ont donné lieu à de nombreuses études de cas à l'instar de Baker *et al.*, 2008 sur le discours sur la demande d'asile dans la presse britannique, de Haider sur le discours sur le printemps arabe (Haider, 2016), ou encore celle de Yu sur les discours sur les « vieilles filles » dans les médias chinois (Yu, 2019), pour n'en citer que quelques-unes.

Enfin, on compte également maintenant dans le cadre de l'analyse critique du discours, de plus en plus de travaux ayant recours aux corpus pour analyser un discours spécifique. C'est par exemple le cas des études de Sanchez sur les messages postés sur des forums en ligne sur la violence conjugale en anglais, ou encore à l'étude de Busso *et al.* sur la représentation de la violence de genre dans un corpus de journaux italiens (Sanchez, 2017, 2018 ; Busso *et al.*, 2020). Mais quels sont les apports de la linguistique de corpus lorsqu'elle est associée à une approche d'analyse critique du discours ?

Nous avons choisi une approche qui relève d'une « synergie » entre l'analyse critique du discours et la linguistique de corpus, comme Baker *et al.* l'avaient nommée dans

leur étude de 2008 sur le discours sur la demande d'asile (Baker *et al.*, 2008). Si le cadre de l'analyse critique du discours permet de guider l'exploration d'un corpus en permettant d'identifier des points d'entrée dans ce dernier, à savoir comment des personnes ou institutions politiques et des responsables des problèmes sociaux sont représentés dans un discours donné et quels en sont les effets, ce cadre peut présenter certains défauts qu'une approche relevant de la linguistique de corpus permet de corriger. En effet, de nombreuses études réalisées dans le cadre de l'analyse critique du discours s'appuient sur des échantillons de texte de taille trop modeste, ce qui peut conduire l'analyste à généraliser un phénomène ne concernant que quelques textes choisis au hasard, ou alors de manière consciente pour confirmer une hypothèse, s'exposant ainsi au problème du biais de confirmation (Baker *et al.*, 2008 : 283). C'est par exemple le cas des travaux de Källvik, 2018, Risdaneva, 2018, et Phillips & Henderson, 1999, qui s'appuient sur des corpus de très petite taille analysés manuellement, sans outils logiciels de traitement de corpus informatisés. De plus, certains phénomènes langagiers significatifs pourraient ne pas être révélés dans un échantillon de taille trop modeste, comme l'ont souligné Stubbs et Partington :

some patterns of language use are not directly observable, because realized across thousands or millions of words of running text (Stubbs, 1994 : 204).

At the simplest level, corpus technology helps find other examples of a phenomenon one has already noted. At the other extreme, it reveals patterns of use previously unthought of. In between, it can reinforce, refute or revise a researcher's intuition and show them why and how much their suspicions were grounded (Partington, 2013 : 12).

La linguistique de corpus permet ainsi à l'analyste d'aborder son objet d'étude avec un certain degré d'objectivité.

Cependant, et particulièrement en France, les études dans le champ de la linguistique de corpus ont eu tendance à mettre de côté la dimension discursive des textes qui constituent les corpus. Raus a ainsi noté qu'en France, la linguistique de corpus a

« fini par oublier la dimension discursive prise au sens que l’analyse du discours lui donne » (Raus, 2013 : 16). Citant Dufour & Rosier, 2012 elle indique

[qu’]il semble malgré tout symptomatique qu’en France, ce champ [d’étude] ait pris le nom de « linguistique de corpus » dans un double oubli à la fois de l’analyse et du discours (Dufour & Rosier, 2012 : 9).

C’est en gardant cela à l’esprit que dans notre étude, nous avons souhaité ne pas oublier et accorder une place importante à l’analyse et au discours, qui nous permettent d’interpréter les données extraites de notre corpus d’étude afin de mieux comprendre une partie de l’histoire de notre société.

### 3.2 L’approche textométrique

Une fois ce cadre théorique posé, la question du traitement et de l’exploitation du corpus reste à élucider. De manière concomitante au développement de la linguistique de corpus et à la révolution numérique, des méthodes numériques ont été pensées et développées pour exploiter les corpus informatisés, sous la forme de logiciels. C’est ainsi que l’on a vu émerger un grand nombre de logiciels rassemblant différents types de fonctions et permettant de traiter une masse très importante de données langagières numérisées, comme Lexico 3 et Lexico 5, AntConc, Hyperbase, SketchEngine, TXM, et bien d’autres encore (Lebart & Salem, 1994 ; Anthony, 2005 ; Brunet, 2012 ; Kilgarrif, 2008 ; Heiden *et al.*, 2010). Les fonctions que l’on trouve le plus fréquemment représentées dans les logiciels qui ont été créés depuis les années 1970 sont les fonctions de type documentaire, qui consistent à faire apparaître les contextes dans lesquels un mot et une suite de mots apparaissent au sein des textes d’un corpus. Dans un contexte de développement des humanités numériques et des approches quantitatives en sciences humaines, ont été développées des fonctions permettant de comptabiliser des séquences de mots revenant de manière répétée à différents endroits d’un corpus, fournissant à l’analyste des résultats sous forme de listes, faisant apparaître des récurrences autrement invisibles à l’œil nu (Née, 2017 :

13-14). L'analyse des co-occurents, c'est-à-dire de mots qui apparaissent de manière récurrente associés à certains mots dans le corpus fait également partie des fonctions proposées par ce type d'outils.

Une autre fonction qui apparaît dans ces logiciels est le partitionnement, qui permet à l'analyste de comparer des parties d'un corpus entre elles, par exemple en découpant un corpus de façon chronologique. Chaque corpus d'étude peut être divisé en sous-parties, en fonction de variables définies par le chercheur ou la chercheuse (Née, 2017 : 125). Cette approche, initiée dès les années 1970 en France par Salem, Tournier & Lafon, consistant à observer la répétition de mots ou séquences de mots au sein de corpus informatisés pouvant être divisés en plusieurs parties, se nomme lexicométrie. Avant d'être déclinée en textométrie par Salem, Lafon et Heiden, elle a rencontré un franc succès auprès des analystes du discours en France (Leblanc, 2017 : 33).

Les approches lexicométrique et textométrique sont particulièrement adaptées pour l'analyse diachronique et contrastive d'un discours politique. Des analystes du discours politiques ont notamment travaillé dans cette perspective afin d'identifier des ruptures stylistiques dans les discours de présidents, à l'instar de Labbé et Monière, 2003. On peut également penser à l'analyse chronologique des discours royaux de Noël en Grande-Bretagne proposée par Ben M'Charek en 2000 dans laquelle elle décrit avec précision l'évolution lexicale d'un discours en utilisant une approche textométrique (Ben M'Charek, 2000). L'analyse d'un discours avec une approche lexicométrique ou textométrique s'articule sur trois niveaux : le premier consiste en l'analyse des caractéristiques des partitions d'un corpus. L'AFC, un outil de statistique multidimensionnelle inclus dans les logiciels, permet de visualiser les grandes oppositions d'un corpus d'un point de vue des mots qui le composent. Le deuxième niveau consiste à analyser ce qu'on appelle les spécificités par partie, c'est-à-dire, d'identifier si un mot ou une séquence de mots est sur-employé ou sous-employé dans une partie du corpus par rapport à une ou plusieurs autres parties. Enfin, le troisième niveau consiste à voir s'il y a des attirances entre certains mots, et s'il y a des séquences de mots qui reviennent ensemble de manière fréquente au sein d'une ou de

plusieurs parties d'un corpus, ce qui peut être particulièrement utile pour observer les régularités stylistiques d'un discours donné, et si et comment la langue employée pour décrire un problème social et ses responsables a évolué (Leblanc, 2017 : 34).

Pour Leblanc, certains corpus sont plus appropriés que d'autres pour l'analyse du discours politique grâce à la lexicométrie ou la textométrie :

un corpus multipartitionné, de taille réduite, mais exhaustif par nature, diachronique, avec un nombre restreint de locuteurs, constitue un terrain privilégié d'analyse et d'expérience pour la lexicométrie et le discours politique (Leblanc, 2017 : 32).

Bien qu'il ne soit pas de taille réduite, notre corpus constitué pour cette étude est multipartitionné, une partition correspondant aux textes publiés pendant une année civile, avec une unique instance énonciative, l'ONU. Avec le temps et les progrès dans le domaine du développement de logiciels de traitement de corpus, il nous a été possible d'avoir accès à un logiciel capable de traiter un large corpus de plusieurs milliers de mots, à savoir TXM (Heiden *et al.*, 2010), que nous présentons dans la partie Méthodes.

## 4 Constitution du corpus d'étude

S'il existe des types de corpus plus adaptés à l'analyse du discours politique, un corpus de textes n'est pas une réalité préexistante prête à être observée : nous le voyons comme un « dispositif d'observation » de phénomènes langagiers, résultat d'une « construction » qui permet d'appréhender l'objet que l'on se donne pour tâche d'interpréter (Mazière, 2005 : 11-12). C'est pourquoi sa constitution a fait l'objet de réflexions préalables que nous retraçons ici. Nous présenterons dans cette section le corpus que nous avons construit afin de mener notre étude textométrique, ainsi que la démarche suivie et les choix qui ont été faits pour le construire et les

questions auxquelles ce corpus permettra de répondre, car nous pensons, à l’instar de Mayaffre, que

le corpus est un objet heuristique. C’est une construction arbitraire, une composition relative qui n’a de sens, de valeur et de pertinence qu’au regard des questions qu’on va lui poser (Mayaffre, 2002 : 4).

Diachronicité, contrastivité et homogénéité sont autant de critères qui ont inspiré la constitution de notre corpus. Ils ont été présentés par Dury & Picton dans leur article de 2009 (Dury & Picton, 2009 : 36) et permettent d’observer l’évolution d’un lexique spécifique, de termes ou encore de structures phraséologiques qui peuvent être identifiées au sein d’un discours.

#### 4.1 Un corpus contrastif

Suivant l’hypothèse saussurienne qui dit que le sens naît de la différence, le sens de discours ne peut être saisi que dans ce qui fait le contraste, du fait de la mise en regard de diverses séquences discursives. Ainsi les corpus doivent-ils être construits selon certaines variables permettant de les comparer (Charaudeau, 2009 : 53).

Le propos de Charaudeau nous rappelle qu’en analyse du discours comme en linguistique de corpus, l’adoption d’une perspective contrastive permet de mettre au jour les spécificités d’un type de discours ou d’un genre discursif. Les outils informatiques permettant de mener des études quantitatives et qualitatives sur un corpus offrent la possibilité de mettre en regard les résultats obtenus sur un corpus avec ceux obtenus sur un autre corpus de référence<sup>18</sup>. La visée contrastive est même inhérente à certains outils d’exploration de corpus, ce qui est le cas des logiciels Lexico 5 et TXM qui permettent de comparer les différentes parties d’un corpus entre elles. Le logiciel TXM, que nous présentons de manière plus complète dans la partie Méthodes, nous

---

18. C’est notamment le cas du concordancier Antconc, créé par Laurence Anthony, et de l’outil TermoStat créé par Patrick Drouin.

a notamment permis d'observer et de comparer le lexique des différentes parties de notre corpus.

Nous avons choisi de construire un corpus dont les différentes parties peuvent être mises en regard. Un tel corpus permet d'observer les évolutions du lexique et de sa distribution, ainsi que les mots et termes prédominants et leurs contextes dans le discours de l'ONU au fil du temps dans plusieurs genres discursifs distincts. Chaque sous-corpus qui compose notre corpus d'étude s'est alors vu divisé en 24 parties correspondant à chacune des années couvrant la période qui nous intéresse, de 1996 à 2019.

L'exigence de contrastivité de notre corpus nous a également incitée à construire un corpus rassemblant deux genres discursifs distincts : le rapport officiel et le communiqué de presse. Nous développons ce point et présentons les genres discursifs sélectionnés en section 4.5. Il était en effet envisageable de pouvoir observer des variations au sein des résultats obtenus selon le genre discursif étudié.

Enfin, considérant la nature de notre source énonciative, l'ONU, nous avons choisi de sélectionner des textes en langue anglaise et en langue française - deux des langues officielles de l'institution - afin d'observer des différences que nous suspectons dans le discours onusien sur le thème de la violence envers les femmes.

## **4.2 Un corpus diachronique**

Afin d'observer l'évolution du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, le corpus d'étude respecte un critère de diachronicité. Plus précisément, le corpus constitué pour cette étude est une série textuelle chronologique (Salem, 1991), c'est-à-dire un type de corpus diachronique qui a pour spécificité d'être constitué de textes rédigés et publiés les uns après les autres et provenant de la même source. Cela nous amène au critère suivant : l'homogénéité.

### 4.3 Un corpus homogène : sélection de l'organisation internationale, l'ONU

Le corpus constitué dans le cadre de notre étude se veut représentatif du discours institutionnel international sur la violence envers les femmes. Du fait de l'abondance des textes produits en continu par les organisations internationales, ainsi que de la diversité qui caractérise leur production discursive<sup>19</sup>, « la sélection et la collecte [de textes en vue de la constitution d'un corpus est une tâche difficile[s] » (Gobin & Deroubaix, 2010 : 107), il n'était pas envisageable, dans le cadre de cette thèse, de tenter de collecter la totalité des textes produits par toutes les institutions internationales se penchant sur la question de la violence envers les femmes. Ces institutions rassemblent tous les organes des Nations Unies, ou encore des institutions européennes, comme la Commission Européenne. Il est plus raisonnable d'admettre qu'aucun corpus ne peut rendre compte de la totalité des choses qui ont été dites sur un sujet à une période donnée (Taylor & Marchi, 2018 : 62 ; Stubbs, 2001 : 165).

Nous avons choisi d'étudier des textes de l'ONU plutôt que ceux d'autres organisations internationales qui abordent la question de la violence envers les femmes. Nous avons fait ce choix pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme le précisent Gobin & Deroubaix, c'est le système onusien auquel on pense en premier lieu lorsque l'on parle d'organisations internationales, qui est donc le plus représentatif des organisations internationales. L'ONU est aussi une référence en matière de discours institutionnel international et jouit d'une légitimité considérable au niveau international (Gobin & Deroubaix, 2010 : 107).

De plus, ce qui est peut-être la raison principale à l'origine du choix de l'ONU est la conférence de Pékin en 1995. Cette conférence consacrée aux questions de genre, tenue sous l'égide de l'ONU, est considérée encore aujourd'hui comme un tournant et une référence dans l'histoire de la lutte pour les droits des femmes. C'est grâce à

---

19. Nous donnons plus de détails sur la diversité des productions discursives des organisations internationales en Fig. 3

cette conférence que les questions de genre dont la violence envers les femmes fait partie sont devenues un sujet de préoccupation internationale. C'est à l'occasion de cette conférence qu'a été formulée et adoptée une définition du concept de violence envers les femmes, une définition qui a servi et sert encore de repère pour définir le concept de violence envers les femmes - un point particulièrement intéressant lorsque l'on souhaite étudier la terminologie relative au problème de la violence envers les femmes.

Enfin, nous avons choisi l'ONU plutôt que d'autres organisations à portée moins large comme la Commission Européenne car il y a déjà eu un certain nombre d'études sur les textes de la Commission Européenne et du parlement européen (Deroubaix & Gobin, 1994 ; Nugara, 2011) ainsi que des travaux sur le corpus de textes européens Europarl (Koehn, 2005 ; Cartoni *et al.*, 2013 ; Steinberger *et al.*, 2006) mais à notre connaissance, il n'y a que l'étude en terminologie contextuelle de Raus, 2013 qui prenne la langue employée par des organisations qui dépassent le cadre de l'Europe sur la question des droits des femmes comme objet d'étude, mais qui contrairement à nous, n'utilise pas de large corpus pour réaliser des observations quantitatives.

Il convient également de mentionner une raison pratique de faire ce choix : l'ONU met à disposition du public de nombreux textes publiés depuis les années 1980, qui sont facilement téléchargeables sur son site officiel.

Pour finir, le choix de l'ONU permet d'obtenir un corpus de taille suffisamment conséquente pour une analyse quantitative : 5,5 millions de mots. Les métadonnées sur le corpus d'étude sont fournies plus loin dans la section 1 de la partie Méthodes (II).

À titre informatif, les organes onusiens ayant rédigé les documents composant le corpus sont le Secrétariat Général, l'Assemblée Générale, la Commission des Droits de l'Homme, le Conseil Economique et Social, le Conseil de Sécurité et ONU Femmes. La répartition des textes composant le corpus de communiqués de presse par organe émetteur de l'ONU est présentée en Fig. 1. En Fig. 2 sont présentés les organes récep-

teurs des rapports composant le corpus de rapports qui sont émis par le Secrétariat Général et la Rapporteuse Spéciale sur la violence envers les femmes.

FIGURE 1 – Répartition des textes composant les corpus CP EN et CP FR en fonction de leur organe émetteur

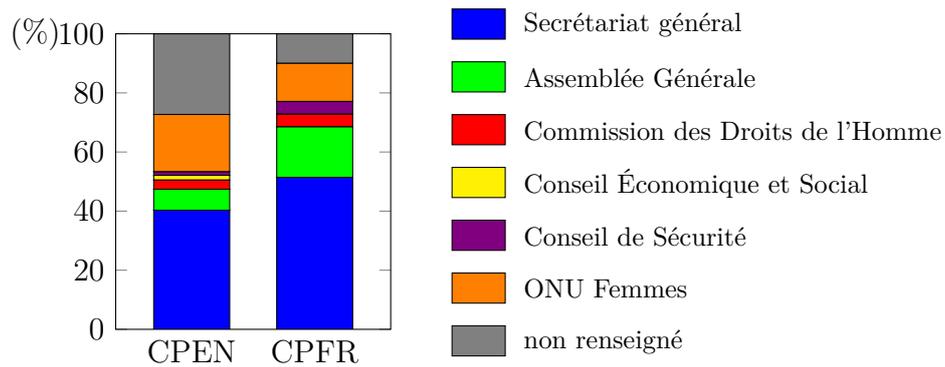
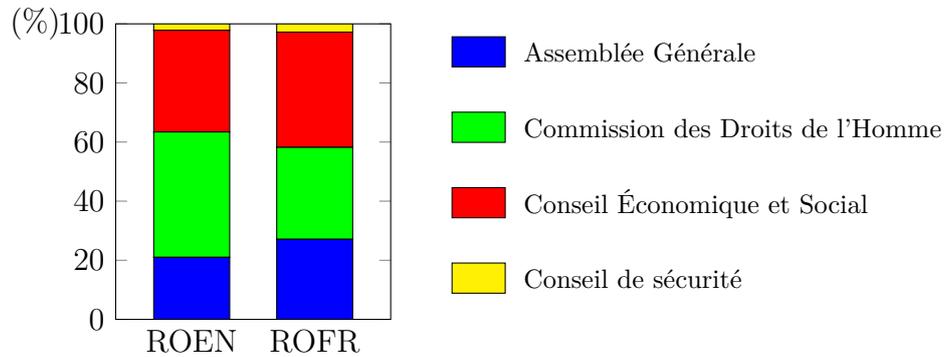


FIGURE 2 – Répartition des textes composant les corpus RO EN et RO FR en fonction de leur organe récepteur



#### 4.4 Un corpus parallèle bilingue

Le choix d'un corpus parallèle bilingue anglais/français s'explique en premier lieu par la nature de la source énonciative : l'ONU, qui s'adresse à de nombreux pays,

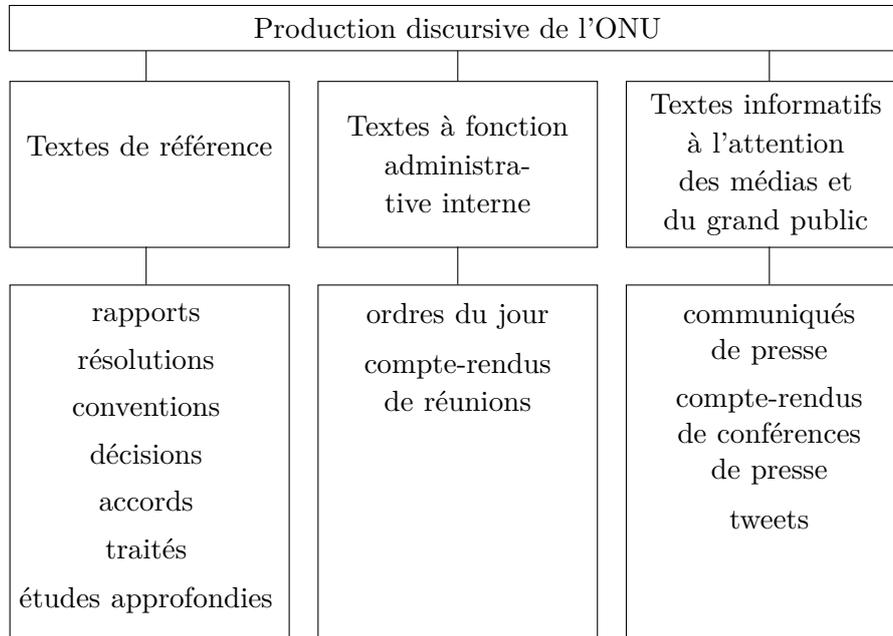
ne communique pas nécessairement de la même manière selon le pays concerné et la langue utilisée. Dans son histoire, elle s'est vue faire certains compromis sur les termes utilisés dans ses textes et la définition qui leur a été associée, comme lors des discussions sur l'article 21 du statut de Rome de la Cour pénale internationale, dans lequel la définition du terme *gender* a fini par être modifiée afin que l'article soit accepté à l'unanimité par toutes les délégations présentes. Le choix d'un corpus parallèle anglais/français permet également d'aborder des questions de traductologie : il peut s'agir de déterminer si des termes sont utilisés dans le discours onusien anglais sur la violence envers les femmes, mais pas dans le discours français équivalent, ou si par exemple certains termes sont prédominants dans une langue mais que ce n'est pas le cas de leur équivalent dans l'autre langue.

#### **4.5 Choix des genres discursifs : rapports et communiqués de presse**

Nous avons choisi de constituer un corpus rassemblant deux genres discursifs du discours onusien sur la violence envers les femmes : le rapport officiel et le communiqué de presse. Une vision d'ensemble de la production documentaire de l'ONU est proposée en Fig. 3. Nous présenterons ci-après les fonctions, caractéristiques principales et contextes de production des deux genres discursifs choisis.

Plutôt que d'essayer d'étudier le réseau entier de genres représentés dans la production discursive de l'ONU, nous avons choisi de nous concentrer sur deux genres différents, ce qui permet d'obtenir des résultats plus complets en incluant une analyse contrastive : les genres que nous avons sélectionnés ne sont pas adressés aux mêmes publics et ne présentent pas les mêmes caractéristiques langagières, ce qui permettrait de mettre les résultats obtenus suite à l'exploitation du corpus en perspective (Stubbs, 2001 : 149 ; Partington *et al.*, 2013 : 12).

FIGURE 3 – Vision d’ensemble de la production discursive de l’ONU



#### 4.5.1 Le rapport onusien

Le rapport des Nations Unies est un document structuré en plusieurs parties, dont la longueur moyenne est d’une vingtaine à une quarantaine de pages. Les rapports peuvent toutefois atteindre jusqu’à plus de 80 ou 100 pages. Les rapports onusiens sont adressés à deux publics. Le premier public est un public que les analystes du discours appellent un public d’expert·e·s (Maingueneau, 2002 ; Cusso & Gobin, 2008). Un rapport est rédigé par un organe de l’ONU pour présenter les avancées réalisées, le travail accompli et les défis qui restent à relever dans un domaine d’action de l’institution ou concernant un problème social, et est adressé par un organe à un ou plusieurs autres organes. En ce qui concerne les rapports du Secrétaire général, ils sont publiés sur divers sujets en réponse à une demande émanant d’un organe principal ou subsidiaire. Comme le rappelle Maingueneau dans son analyse des rapports de la Banque Mondiale et de l’ONU,

les rapports des organisations internationales ont pour public cible les décideurs et décideuses conseillers politiques ou conseillers et conseillères économiques, les fonctionnaires internationaux, en clair ceux qui participent des organisations internationales ou de mondes qui en sont connexes (Maingueneau, 2002 : 125).

Pour ce public d'expert·e·s, le rapport est un texte de référence qui s'inscrit dans une lignée de rapports qui lui sont antérieurs, ainsi que dans le cadre des archétextes<sup>20</sup> — pour reprendre le terme de Maingueneau — des Nations Unies, comme la Charte et le Déclaration des Droits de l'Homme. Les rapports permettent ainsi à ces expert·e·s de rédiger d'autres rapports ou de prendre des décisions, grâce aux données qu'ils contiennent, selon leur rôle au sein de l'institution.

Cependant, ces documents — lorsqu'il sont mis à disposition du grand public — peuvent être lus par toute personne ayant accès au rapport et ne sont pas consultables que par des expert·e·s. En effet, il est possible d'avoir accès à un certain nombre de rapports publiés et téléchargeables dans la bibliothèque numérique des Nations Unies<sup>21</sup>.

Les rapports représentent un genre discursif particulièrement intéressant pour notre étude. En effet, puisqu'il s'agit de documents de référence s'inscrivant dans une lignée d'autres rapports, mais aussi de résolutions ou décisions, qui leur sont antérieurs, ils semblent constituer un terrain privilégié pour observer des ruptures ou des continuités dans un discours. Le double public auquel ils peuvent être adressés offre également une perspective intéressante : si les rapports sont la vitrine de l'ONU et du travail qu'elle accomplit, destinée aux « décideurs » internationaux mais également adressés à l'humanité toute entière, le lexique, les termes et les structures

---

20. Les archétextes sont définis par Maingueneau comme des textes fondateurs, « autoconstituants », en haut de la hiérarchie des énoncés existants (Maingueneau, 2002).

21. Le lien d'accès à cette bibliothèque en ligne est le suivant : <https://digitallibrary.un.org/>. Il convient de noter que tous les rapports rédigés par l'ONU ne sont pas accessibles au public. En effet, certains rapports apparaissent dans la bibliothèque en ligne mais ne sont ni consultables ni téléchargeables.

employées ont été choisis de manière réfléchie et assumée pour refléter la position de l'institution. Nous reprenons le propos de Branislav Gosovic, interviewé dans Rist, 2002 : « la place des phrases dans l'ensemble d'un texte onusien, leurs tournures, le choix des mots engendrent régulièrement d'âpres batailles » (Rist, 2002 : 181). Les évolutions observées dans le discours de l'ONU ne pourront donc pas être suspectées d'être le fruit du hasard.

#### 4.5.2 Le communiqué de presse onusien

Le communiqué de presse onusien est un document relativement bref qui a une longueur moyenne de 2000 mots environ. Il convient cependant de noter que la longueur des communiqués de presse de l'ONU est très variable : la longueur minimale d'un communiqué de presse dans notre corpus de travail est de 190 mots, et la longueur maximale est de 14 984. Le communiqué de presse est destiné explicitement aux médias et au grand public et leur objectif est d'informer le grand public quasiment en temps réel de l'actualité des Nations Unies. Les communiqués de presse sont définis comme suit par les Nations Unies elles-mêmes :

Les communiqués de presse des Nations Unies ont pour fonction d'informer. Bien qu'ils ne soient pas des documents officiels, ils sont publiés avant les comptes rendus officiels, et sont par conséquent une source d'information incontournable, particulièrement pour les affaires courantes. Les communiqués de presse sont disponibles en ligne à partir d'octobre 1995<sup>22</sup>.

Ces communiqués sont rédigés par une diversité d'organes onusiens présentés en Fig. 1. Les rédacteurs et rédactrices des communiqués sont des attaché-e-s de presse de l'ONU qui assistent aux réunions des différents organes concernés. Ces personnes sont chargées de rédiger les communiqués à l'issue de ces réunions, soit à partir

---

22. Cette définition provient du site onusien : <https://research.un.org/fr/docs/pressreleases>, consulté le 6 mai 2020

de ce qu'elles ont entendu, soit à partir d'une copie écrite des interventions qui leur est donnée et qu'elles sont chargées de synthétiser. Ces attaché·e·s reçoivent des consignes précises pour la rédaction des communiqués : le style doit être concis et le lexique employé clair et compréhensible par la presse, les gouvernements et le grand public. Les communiqués sont ensuite examinés par des éditeurs et des assistants d'édition qui vérifient leur exactitude, le lexique employé et le style avant publication<sup>23</sup>.

Les communiqués de presse sont un genre discursif que nous avons souhaité étudier dans le cadre de notre projet car ils permettent de voir dans quelle mesure les ruptures ou continuités dans l'emploi de certains mots ou termes observés dans les longs rapports de l'ONU peuvent être observées dans des textes beaucoup plus courts et synthétiques publiés dans la même période, qui appartiennent à un genre discursif différent.

Le public auquel ces communiqués sont adressés est différent de celui des rapports : les communiqués sont destinés à être lus par le grand public et par la presse, et non pas en premier lieu par un public d'expert·e·s travaillant au sein de l'ONU. Les communiqués sont tous accessibles en ligne, contrairement aux rapports qui demeurent confidentiels pour certains. Cela nous a permis de comparer les deux genres et de voir quelles étaient les asymétries entre la langue employée par l'ONU pour s'adresser à un public d'expert·e·s et celle employée pour s'adresser au grand public.

Le genre du communiqué de presse est également intéressant car depuis ses origines, son objectif est certes informatif, mais également promotionnel : « *in the case of the press release, the mixing of promotional and informative was constitutive of the genre from its very origin* » (Catenaccio, 2008 : 11). Les communiqués de presse ont été utilisés depuis le XX<sup>e</sup> siècle par des institutions publiques ou privées pour faire la promotion de leur image auprès du grand public et contrôler ce qui est dit

---

23. Ces informations générales sur le communiqué de presse sont tirées du site suivant : <https://www.un.org/press/fr/about>, consulté le 6 mai 2020.

dans la sphère publique au sujet de l'institution et de ses activités dans la sphère publique. Des textes avec une visée communicationnelle similaire se trouvaient déjà dans le journal de propagande *Le Moniteur Universel*, à l'époque des campagnes napoléoniennes au XIX<sup>e</sup> siècle en France. En effet, dans ce journal, l'on pouvait lire ce qui se nommait des « bulletins » de la Grande Armée, qui fournissait elle-même des informations sur ses activités et ses projets (Markham, 2003)<sup>24</sup>. La Grande Armée fournissait donc les informations qu'elle souhaitait à un média chargé de les diffuser au grand public. Par la suite, au XX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis, Ivy Lee, un ancien journaliste financier, décidant de se reconvertir en chargé de relations publiques pour des entreprises, fonda sa propre entreprise de rédaction de communiqués de presse, alors nommées *press releases*. Lee décrivait dans sa *Declaration of Principles* la visée du communiqué de presse, qui doit fournir des informations exactes et authentiques aux journalistes et au grand public

We aim to supply news. [...] In brief, our plan is frankly, and openly, on behalf of business concerns and public institutions, to supply the press and public of the United States prompt and accurate information concerning subjects which it is of value and interest to the public to know about (Lee, 1906).

Grâce à sa société, Lee a permis à d'autres entreprises comme Pennsylvania Railroad de contrôler leur image publique en parlant en leur nom d'un accident de train survenu en 1906 plutôt qu'en étouffant l'affaire, ce qui était un moyen de lutter contre des journalistes sceptiques ou cherchant le scandale surnommés *muckrakers*.

En ce qui concerne l'ONU, c'est l'organisation elle-même qui se charge de rédiger des communiqués de presse et de les publier. Les communiqués sont rédigés par des attaché-e-s de presse avec une formation en sciences politiques, relations internationales et journalisme avant d'être relus et éventuellement corrigés par des éditeurs, édi-

---

24. Les bulletins de la Grande Armée sont consultables à l'adresse suivante : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6527529b/f15.image>.

trices ou assistant·e·s d'édition<sup>25</sup>. La visée de ces communiqués est exposée comme suit par l'organisation

[Les communiqués de presse] peuvent être lus et compris aisément par le grand public, la presse, les gouvernements et la société civile afin qu'ils puissent être informés des questions internationales débattues par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, ainsi que d'autres organes de l'ONU.<sup>26</sup>

Mais, tout comme les bulletins de la Grande Armée et les communiqués rédigés par l'entreprise d'Ivy Lee, les communiqués de l'ONU ne cherchent pas simplement à informer le public. Il s'agit de défendre une cause, celle des droits humains, tout en contrôlant son image, par le maintien aux yeux du public de la légitimité de l'institution. La visée du communiqué de presse est donc persuasive : il s'agit ici de faire adhérer le lecteur à la cause défendue par l'ONU (Cloarec, 2015) et d'être perçue comme une institution à la légitimité incontestable. La diversité des États-membres représentés à l'ONU et de leurs intérêts qui peuvent être divergents a donné et donne encore lieu à des compromis au niveau de la langue utilisée pour aborder un thème précis. Par exemple, la notion de genre n'est pas perçue de la même manière dans tous les États-membres de l'ONU, ce qui donne lieu à des phénomènes comme la traduction de *gender* par « sexe » dans le Rapport de 1995<sup>27</sup>.

Nous pensons que les communiqués de presse onusiens sur la violence envers les femmes peuvent être un terrain d'observation particulièrement intéressant pour observer des évolutions langagières dans le discours de l'ONU. Si des évolutions sont observables et qu'elles sont dues à un changement d'idéologie de la part de l'ONU, il est en effet très probable que l'institution cherche à ce que ces changements soient diffusés au grand public en en faisant la promotion via des communiqués qui sont, de par leur style, leur format, leur style et leur accessibilité, plus susceptibles d'être lus par les citoyen·ne·s du monde que de longs rapports destinés à des expert·e·s.

---

25. L'ONU ne fournit pas de détails sur la formation de ces éditeurs ou assistants d'édition.

26. Cette information est fournie sur la page suivante du site officiel de l'organisation : <https://dppa.un.org/fr/node/179459>, consultée le 10 juillet 2020.

27. Cet exemple est tiré de *La terminologie multilingue* de Raus, 2013.

En Fig. 4 et 5 nous résumons les principales caractéristiques des deux genres étudiés en distinguant celles qui figurent sur le site officiel de l'ONU de celles que nous avons relevées dans la littérature et observées dans notre corpus.

FIGURE 4 – Résumé des caractéristiques des genres discursifs sélectionnés telles que formulées par l'ONU<sup>28</sup>

<b>Communiqués</b>	<b>Rapports</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>– Fonction informative</li><li>– Précision, présence de détails</li><li>– Style concis, esprit de synthèse</li><li>– Utilisation de termes concis et clairs, absence de jargon technique</li><li>– Destiné au grand public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– État des lieux des connaissances, travaux et avancées des organes de l'ONU dans un domaine</li><li>– Destiné en premier lieu à un public d'expert·e·s</li><li>– Références systématiques aux résolutions et rapports antérieurs</li><li>– Présence de recommandations aux organes de l'ONU</li></ul>

FIGURE 5 – Résumé des caractéristiques observées pour les deux genres discursifs sélectionnés

<b>Communiqués</b>	<b>Rapports</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>– Bref (1000–2000 mots en moyenne)</li><li>– Pas de structure apparente</li><li>– Visée promotionnelle</li><li>– Visée persuasive</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Long (de 20 à 100 pages)</li><li>– Structure apparente (plan)</li><li>– Présence de données chiffrées</li></ul>

---

28. Ces caractéristiques sont énoncées sur les pages suivantes du site de l'ONU : <https://www.un.org/press/fr/about> et <https://research.un.org/fr/docs/reports> consultées le 25 juin 2020.

## 5 Choix des observables du corpus d'étude : des mots et des termes

### 5.1 Les mots

Une fois ce corpus constitué et le cadre de l'analyse déterminés, il nous a fallu faire un choix d'observables dans le corpus, que l'approche textométrique présentée en section 3 nous a permis de déterminer. En effet, nous avons d'abord choisi d'observer des mots et séquences de mots sous leur forme graphique dans notre corpus d'étude, leur distribution au sein des partitions, ainsi que leurs spécificités, c'est-à-dire le sur-emploi ou le sous-emploi d'un mot ou d'une séquence de mots dans une partie d'un corpus<sup>29</sup>.

Le choix de ces observables nous a semblé particulièrement pertinent pour déterminer comment est représentée la violence envers les femmes et les personnes responsables d'actes de violence envers les femmes dans notre corpus : quels sont les mots ou séquences de mots les plus fréquents qui sont utilisés pour les désigner ? avec quels mots ces mots sont-ils associés le plus fréquemment ? Le choix des mots comme observables dans le cadre d'une approche textométrique permet également de déterminer si et comment le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes a évolué au fil du temps. Comme nous l'avions évoqué en introduction, la violence envers les femmes est encore en cours de définition et l'on découvre continuellement de nouvelles formes de violence envers les femmes. Notre contexte socio-historique, politique et géopolitique est également lui-même en constante évolution, ce qui implique des ajustements, des évolutions des discours politiques. Les mots - et leur distribution - sont des indices de ces redéfinitions, de ces évolutions dans les discours qui circulent dans notre société, ce que Volochinov formulait de la manière suivante :

---

<sup>29</sup>. Nous précisons en quoi consistent les spécificités et comment se fait leur calcul dans la partie Méthodes ci-dessous.

Le mot sera toujours l'indicateur le plus sensible de toutes les transformations sociales, même là où elles ne font encore que poindre [...] [le] mot est capable d'enregistrer les phases transitoires les plus infimes, les plus éphémères, des changements sociaux (Volochinov [1929], 2010).

### 5.1.1 Étudier les mots grammaticaux et les mots lexicaux

Nous avons choisi d'observer la distribution et l'utilisation de deux catégories de mots : les mots que nous nommons grammaticaux et ceux que nous nommons lexicaux<sup>30</sup>. Les mots grammaticaux sont des auxiliaires, déterminants, prépositions, conjonctions, pronoms et adverbes :

grammatical items belong to a relatively closed class of high-frequency, polyvalent words with relatively abstract meanings such as auxiliaries, conjunctions, determiners, grammatical adverbs, prepositions and pronouns (Gledhill, 2015 : 12).

Contrairement à certains chercheurs ayant contribué au développement de la lexicométrie et du Traitement Automatique des Langues comme Leimdorfer & Salem, 1995 et Smadja, 1993, nous avons décidé de ne pas exclure les mots grammaticaux de notre analyse en ne proposant pas une analyse centrée exclusivement sur des mots lexicaux. Nous pensons en effet que les mots grammaticaux peuvent se révéler tout aussi intéressants et informatifs sur les textes et sur le discours que nous proposons d'étudier que des mots lexicaux, car ces derniers révèlent la présence de schémas d'expression plus larges qui peuvent avoir une fonction particulière, comme l'ont révélé plusieurs études en linguistique de corpus (Marco & José, 2000 ; Li & Chen, 2009 ; Hunston, 2008 ; Gledhill, 2015).

---

30. Les mots grammaticaux peuvent aussi être nommés « mots vides » et les mots lexicaux « mots pleins », voir Vergne, 2004

## 5.2 Les termes

Les mots ne sont pas les seuls observables à même de nous permettre de comprendre comment sont représentés la violence envers les femmes et les actes de violence envers les femmes et comment ces représentations ont évolué au fil du temps dans le discours de l'ONU. Les termes de la violence envers les femmes sont également des indices du positionnement de l'ONU sur ce problème social et de son évolution. Il convient tout d'abord de définir ce qu'est un terme, et ce qui le différencie d'un mot. Bien qu'un terme puisse être composé d'un ou de plusieurs mots, un terme est un objet d'étude à part entière, différent d'un mot. Un terme est une désignation associée de façon permanente à un concept soit par l'usage linguistique, soit par des individus ou commissions de terminologie (Felber, 1984 : 182). Dans cette perspective, la désignation et le concept sont considérés comme deux entités séparées, alors que dans le cas du mot, sa forme graphique et son contenu sémantique sont considérés comme une même unité. Chaque concept ne peut alors être désigné que par un seul terme, et il n'y a pas de place pour la synonymie et la polysémie. Un terme est également une unité linguistique et discursive qui circule à travers les discours des différentes instances énonciatives qui les chargent de certaines valeurs en les reliant à leur point de vue (Raus, 2013 : 5).

Dans le cadre de la terminologie traditionnelle (*Traditional Terminology*), issue de l'école de Vienne, un concept est fixe, stable, et bien délimité, et les termes sont univoques, ce qui permet une communication claire et efficace (Wüster, 1991 : 1 ; Temmerman, 2000b : 4-6).<sup>31</sup>

---

31. Dans le cadre de la terminologie traditionnelle, héritée d'Eugen Wüster de l'école de Vienne, l'étude des termes a cinq piliers : l'étude des concepts doit venir avant celle des termes, les concepts sont clairs, stables, bien délimités et on peut leur attribuer une place dans un système conceptuel, chaque concept doit avoir une définition traditionnelle, un terme est attribué de manière permanente à un concept, et les termes sont étudiés uniquement en synchronie (Temmerman, 2000b : 4). Voir Temmerman, 2000b : 4-15 pour une vision plus détaillée de ces principes de la terminologie traditionnelle.

Cependant, dans les années 1990 et 2000, de nouveaux cadres théoriques de la terminologie se sont développés, notamment la socioterminologie (Gaudin, 1993, 2003) et l'approche sociocognitive de la terminologie (Temmerman, 2000a, 2000b). Ces deux approches ont en commun la prise en compte de l'histoire des termes, et l'importance d'une étude des termes en diachronie, ce que la terminologie traditionnelle rejetait. Pour la terminologie traditionnelle, l'historicité des significations n'était pas envisagée : les concepts devaient être fixes et indépendants de l'histoire et la signification écartée au profit de la désignation, que devait circonscrire la définition (Gaudin, 2003 : 26). Les approches que l'on pourrait qualifier de « sociales » de la terminologie, comme la socioterminologie et l'approche socio-cognitive, remettent au centre des préoccupations des terminologues l'histoire des termes et leur signification. Prenant l'exemple de la terminologie dans le domaine des sciences de la vie, Temmerman défendait en 2000 une approche de la terminologie accordant une place primordiale à l'analyse historique des termes :

Afin de comprendre la catégorisation et la dénomination, une analyse historique des unités de compréhension est indispensable. Nous avons pu constater que dans le langage des sciences de la vie, le choix d'une dénomination est rarement arbitraire et que la catégorisation est un processus, i.e. qu'elle se caractérise par des propriétés temporelles. (Temmerman, 2000b : 61 in Dury & Picton, 2009 : 35)

Pour Gaudin, la terminologie devrait s'inscrire dans la linguistique, et les termes être considérés comme des entités culturelles, ce qui nous invite, pour les comprendre, à considérer leur histoire :

La linguistique étant une science sociale, réfléchir à ces vocabulaires comme à des entités culturelles oblige à considérer leur histoire. L'histoire de ces noms, de leurs sens, c'est aussi l'histoire de nos idées et de nos façons de les dire. Et dans cette direction, les travaux en histoire des sciences, techniques et de leurs vocabulaires avaient précédé les investigations propres à des terminologues (Gaudin, 2003 : 17).

Cela n'est pas sans rappeler le projet de Raymond Williams dans son ouvrage *Keywords : A Vocabulary of Culture and Society*, dont la première édition fut publiée en 1976, qui était de retracer l'origine et l'évolution du sens de ce qu'il nomme des « mots-clés » de la langue anglaise, comme par exemple *culture* ou *democracy*<sup>32</sup>.

Ces approches nous invitent à nous défaire d'une idée selon laquelle les termes et les concepts seraient stables. Bien au contraire, les concepts et leurs désignations changent, évoluent au rythme des changements historiques, sociaux, politiques, géopolitiques, scientifiques, économiques, et bien d'autres encore, que subit notre société. Mais se pose alors la question de savoir par quel biais ces termes évoluent. C'est leur utilisation dans divers discours qui expose les termes au changement. Les significations sont en effet fixées dans des discours, discours qui les font évoluer (Gaudin, 2003 : 42). Les termes circulent dans les discours de différentes instances énonciatives. Chacune de ces instances les charge de certaines valeurs et certains points de vue qui peuvent contribuer à modifier leur signification (Raus, 2013 : 5). Certains termes peuvent par exemple subir ce que l'on nomme une spécialisation sémantique, c'est-à-dire un processus de changement sémantique (*semantic specialization*) (Geeraerts, 2010 : 27). Ce type de changement survient lorsqu'un élément lexical acquiert un nouveau sens plus restreint que le précédent et qui finit par le remplacer. À l'inverse, certains termes peuvent subir une généralisation sémantique. La généralisation sémantique survient lorsqu'un élément lexical acquiert un nouveau sens plus large que le précédent, qui contient l'ancien sens mais ne le remplace pas : il s'agit d'une extension du sens.

Un second aspect de ces approches de la terminologie consiste alors à prendre en compte le fonctionnement discursif des termes. Il ne s'agit plus seulement de considérer un terme par rapport à son adéquation avec le concept qu'il désigne, ou par

---

32. Ce projet a d'ailleurs été poursuivi sous la forme du *Keywords project* à l'université de Pittsburgh entre 2007 et 2017. Voir à l'adresse suivante : <https://keywords.pitt.edu/>.

32. C'est par exemple ce qui semble être arrivé au terme *crime of passion* sur lequel nous nous penchons dans le chapitre 4 de la partie Résultats de l'étude.

32. Pour la généralisation sémantique, Geeraerts donne l'exemple du verbe « arriver » en français, qui signifiait « atteindre une rive » mais signifie maintenant « atteindre une destination », quelle qu'elle soit.

rapport à son rattachement à un réseau de notions, mais à le voir fonctionner et circuler : qui l'utilise ? de quelle manière ? à quelles fins ? par qui ce terme est-il repris ? Y a-t-il des reformulations ou des ajustements qui sont faits au fil du temps ? (Gambier, 1987 : 320 ; Gaudin, 1993 : 296). Les termes sont également instables dans la mesure où la désignation d'un concept et la définition associée à un terme sont les résultats de négociations et de consensus. Un terme peut donc être défini comme un signe qui suppose un consensus (Hagège, 1985 : 101). Le consensus a cependant toujours comme pendant des oppositions et des débats sur les termes, leur signification, et sur les concepts auxquels ils renvoient en eux-mêmes : ainsi, comme le souligne Yves Gambier, « il n'y a pas de terminologie hors des forces productrices, en concurrence, en opposition » (1989 : 74). C'est ainsi que l'on peut retrouver, pour un même terme, différentes significations et différentes définitions qui peuvent s'opposer dans différents discours, comme cela peut être le cas pour des termes appartenant au domaine des questions de genre, comme les termes relatifs à la violence envers les femmes. Ces conflits, débats et oppositions autour des termes font partie de leur histoire, et de l'histoire de l'humanité, et permettent de mieux comprendre notre société et les discours auxquels nous pouvons être confronté·e·s.

La traduction des termes pose également un certain nombre de questions lorsque l'on se positionne dans une approche sociale de la terminologie. La terminologie traditionnelle voudrait qu'il soit possible de pouvoir traduire des terminologies d'une langue à l'autre, avec un équivalent pour chaque terme sans que cela ne pose de problème. Pourtant, comme nous le verrons dans le cadre de cette étude, la traduction d'un terme relatif à la violence envers les femmes n'est pas toujours aisée, et certains cas imposent de faire un choix entre plusieurs termes possibles, et il ne s'agit pas toujours de l'équivalent d'un terme qui est systématiquement utilisé dans la langue cible. On pense notamment ici au cas de la désignation d'un acte menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes que nous abordons dans la partie Résultats de l'étude.

Plusieurs études en langues de spécialité ont choisi de se placer dans une approche sociale et d'étudier des termes en diachronie. Ainsi, en 2010, Dury & Drouin défendent une réconciliation théorique et méthodologique entre terminologie et diachro-

nie. En effet, malgré les propositions de Gaudin et Temmerman dans les années 1990 et 2000, la diachronie avait alors bénéficié de peu d'intérêt dans la discipline, même si la linguistique de corpus et la révolution numérique ont tout de même contribué au développement de telles études<sup>33</sup>. Dans cet article, ainsi que dans Dury & Drouin, 2010 est présentée une méthodologie permettant, grâce à la linguistique de corpus, d'étudier des lexiques spécialisés en prenant en compte leur dimension temporelle, que nous avons mobilisée pour étudier les termes de notre corpus d'étude, à savoir l'observation de foisonnement terminologique et de variation synonymique qui accompagnent l'apparition et la disparition d'un terme, l'évolution sémantique d'un terme au fil du temps, les éventuels changements dans sa distribution dans le lexique, et des calculs de spécificité<sup>34</sup>.

Nous partageons les positions de Gaudin, Temmerman et Dury & Picton concernant l'étude des termes. Dans la partie Méthodes, nous expliquons comment nous avons créé et utilisé une arborescence de termes relatifs à la violence envers les femmes afin de constituer notre corpus d'étude<sup>35</sup>. Si cette arborescence s'est avérée utile dans un premier temps, nous avons constaté lors de sa conception qu'une telle approche des termes relatifs à la violence envers les femmes dans le discours de l'ONU serait incomplète : en effet, plusieurs variantes et synonymes existaient pour certains termes, et un même concept, celui de violence envers les femmes, semblait être désigné grâce à plusieurs termes. De plus, si l'ONU proposait des définitions pour certains de ces termes, nous avons constaté que d'autres termes n'étaient pas définis dans leur base de données terminologiques ou dans leurs typologies et fiches expli-

---

33. Les principaux obstacles au développement d'études terminologiques diachroniques sont énumérés dans l'article de Dury & Picton, 2009 : un obstacle théorique lié à l'influence de la terminologie traditionnelle qui considère les termes uniquement dans leur dimension synchronique et dont les fondements n'ont été remis en cause que dans les années 1990, un obstacle technique qui est la difficulté et le manque de moyens financiers alloués à la constitution de corpus diachroniques, un obstacle d'ordre pragmatique, car les études diachroniques sont moins rentables, et donc moins intéressantes pour les entreprises que des études terminologiques synchroniques qui sont directement utiles à ces dernières et répondent à un besoin immédiat, et enfin un obstacle d'ordre psychologique, car il est plus naturel de s'intéresser à un objet d'étude stable qu'à un objet d'étude instable, constamment en mouvement (Dury & Picton, 2009 : 32-34).

34. La façon dont sont calculés les scores de spécificité est détaillée dans la partie Méthodes.

35. La création d'une arborescence de termes est une étape standardisée dans le cadre d'une étude terminographique.

catives. Les termes liés à la violence envers les femmes sont également sujets à de nombreuses controverses, débats, et leur utilisation fait parfois face à des oppositions du fait qu'elle relève de prises de position qui ne font pas l'unanimité et peuvent être considérées comme excessives, ce qui peut donner lieu à des ajustements, à des adaptations au niveau de la signification du terme, de sa définition ou même de la désignation choisie pour un concept. La prise en compte de la dimension temporelle de nos termes, de leur utilisation, de leur apparition, de leur disparition au fil du temps, des divers sens qu'ils peuvent prendre selon le discours dans lequel ils sont employés, de leur fréquence d'utilisation dans un certain contexte en anglais ou en français, des concurrences qu'il peut y avoir entre certaines dénominations nous permettent de mieux comprendre les enjeux de la violence envers les femmes sur la scène internationale, tout en nous montrant à quel point la langue employée pour parler d'un problème social contribue à modeler la façon dont ce problème est pensé et traité dans notre monde.

## 6 Création d'un corpus complémentaire

Nous avons fait le choix de constituer, en plus du corpus d'étude, un corpus de travail et un corpus complémentaire (Rastier et Pincemin, 1999 : 85), dans une perspective d'analyse du discours, afin de prendre en compte l'intertextualité des textes de notre corpus avec d'autres textes et l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, qui a pu influencer sur le discours qu'elle a produit entre 1996 et 2019.

Il nous a en effet semblé indispensable d'inclure dans notre étude des textes avec lesquels le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes entrait en résonance, qu'il s'agisse de textes avec une très grande importance dans l'histoire de l'organisation comme de l'humanité, comme la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, de textes d'une agence onusienne spécialisée sur les questions de santé comme l'Organisation Mondiale de la Santé, du discours de militantes féministes comme Diana Russell, ou bien de textes relevant des domaines du droit, de la psychologie ou de la

criminologie, afin d'éclairer les observations réalisées à partir du corpus d'étude. La liste de ces textes est fournie en Annexe 5. Nous sommes consciente qu'il existe des corpus auto-suffisants, comme le propose Mayaffre, qu'il nomme « corpus réflexifs », et qu'il est possible d'inclure des textes qui entrent en résonance avec les textes dont on étudie la langue et la distribution du lexique directement dans le corpus (Mayaffre, 2002). Mais il n'est cependant pas aisé de constituer de tels corpus en peu de temps, d'autant plus lorsque l'analyste découvre son sujet d'étude. En découvrant peu à peu notre sujet, nous avons choisi de mentionner, au fil de notre étude, les textes avec lesquels nos résultats entraînent en résonance et de mettre en regard nos résultats avec ces textes.

# Deuxième partie

## Méthodes

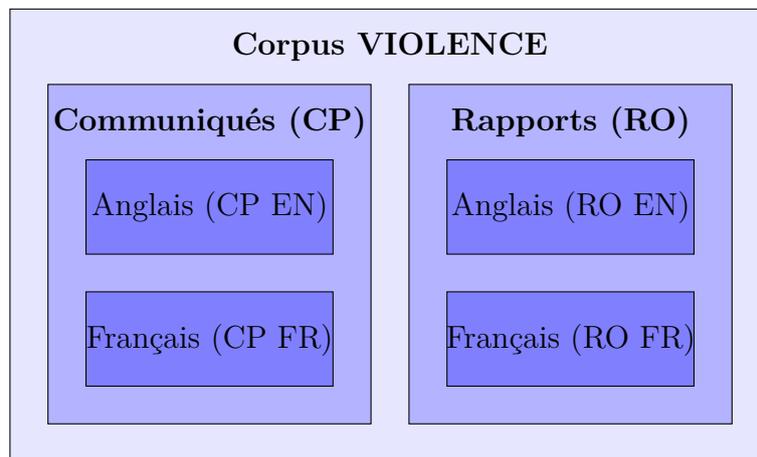
Dans cette partie, nous présentons le corpus utilisé pour cette étude, à savoir le corpus VIOLENCE, ainsi que les méthodes employées pour sa constitution, les outils utilisés pour son exploitation et le principe qui a guidé l'interprétation des résultats obtenus.

## 1 Méthode de constitution du corpus d'étude VIOLENCE

### 1.1 Structure du corpus VIOLENCE

Nous représentons ci-dessous en Fig. 6 la structure du corpus d'étude que nous avons construit, le corpus VIOLENCE.

FIGURE 6 – Architecture du corpus d'étude



En Fig. 7 et 8, nous représentons la répartition des textes choisis sur la fenêtre temporelle couverte. Cela nous permet de préciser que l'ONU ne produit pas le même nombre de textes chaque année, qu'il s'agisse de rapports ou de communiqués. L'on

voit également qu'il y a plus de documents rédigés en anglais que de documents rédigés en français, et qu'aucun rapport ou communiqué n'a été publié après la Conférence de Pékin en septembre 1995 et avant janvier 1996.

FIGURE 7 – Nombre de textes du corpus de communiqués (CP) par année

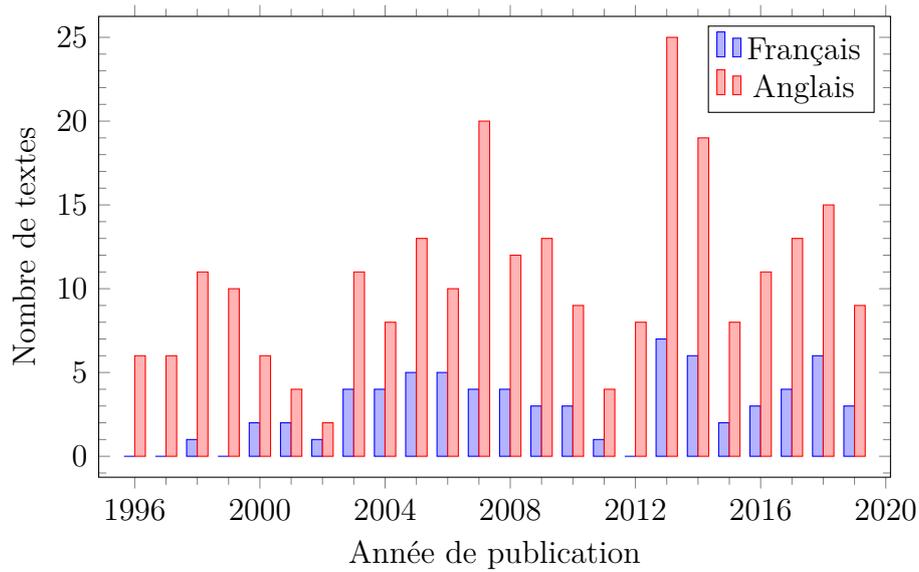
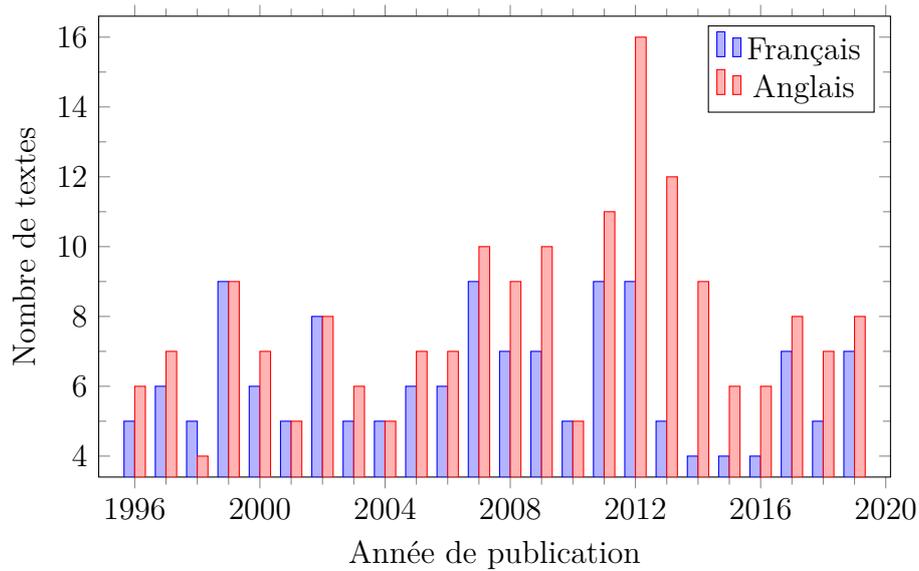


FIGURE 8 – Nombre de textes du corpus de rapports (RO) par année



## 1.2 Recueil des textes

Nous présentons dans cette section la méthode de recueil des textes qui constituent notre corpus VIOLENCE. Une difficulté rencontrée lors de la constitution de ce corpus d'étude est la multiplicité des variantes existantes pour des termes désignant des formes de violence envers les femmes, ainsi que la dimension diachronique de l'utilisation de ces termes et de leurs variantes : certains termes et variantes ont pu être remplacés par d'autres au fil du temps, ce qui est justement l'un des objets de notre recherche. Pour cette raison, nous avons dû adapter notre méthode de collecte que nous décrivons ci-après.

### 1.2.1 Recueil des rapports

Les rapports ont été recueillis à partir de la bibliothèque numérique des Nations Unies<sup>36</sup>. Afin de ne retenir que des textes traitant de la violence envers les femmes, nous avons utilisé la fonction de recherche avancée et entré les mots-clés *violence* et *women* en indiquant que nous voulions les voir apparaître dans les titres des rapports. Le choix de ne faire apparaître que les rapports contenant ces deux mots en cooccurrence dans leur titre et non pas simplement dans le corps du texte a permis d'affiner la liste des résultats et de n'avoir à faire le tri qu'entre 294 résultats plutôt que 950<sup>37</sup>. Nous avons recueilli les rapports traduits en français lorsque ceux-ci étaient disponibles.

Nous avons par la suite décidé de nous assurer que le choix des mots-clés pour rechercher les textes à inclure dans notre corpus ne nous amenait pas à exclure certains textes traitant du problème de la violence envers les femmes à cause de l'utilisation de variantes spécifiques, de nouveaux ou d'anciens termes dont nous n'aurions pas

---

36. Cette bibliothèque est accessible à l'adresse suivante : <https://digitallibrary.un.org/search>.

37. Le processus de tri des 294 résultats ayant été très long, trier 950 résultats aurait considérablement prolongé la phase de constitution du corpus et retardé son exploitation.

eu connaissance. Nous avons donc mené la recherche décrite précédemment en remplaçant les mots-clés par des termes-clés du domaine de la violence envers les femmes qui auraient pu être utilisés dans les titres des documents parce qu'ils désignent des formes de violence envers les femmes ou parce qu'ils sont utilisés à la place du terme *violence against women* ou « violence envers les femmes ». Nous avons utilisé comme mots-clés tous les termes représentés dans les arborescences de termes données en Fig. 9 et 10, que nous avons réalisées grâce à des documents rédigés par l'ONU. Ces documents sont des pages internet, fiches et notices explicatives, ainsi que des typologies des formes de violence envers les femmes disponibles sur le site de l'ONU référencées en Annexe 2.

Nous avons également utilisé la base de données terminologiques de l'ONU, UN-Term<sup>38</sup>, qui recense un grand nombre de termes de la violence envers les femmes, fournit des définitions et donne des exemples de documents onusiens dans lesquels ces termes sont utilisés. Cette étape a permis l'ajout de 36 textes supplémentaires dans le corpus RO EN et de 29 textes dans le corpus RO FR. Nous sommes consciente que ces arborescences ne sont pas exhaustives et ne suffisent pas à représenter toutes les formes de violence envers les femmes qui sont perpétrées dans le monde, mais elles ont le mérite de proposer une vision d'ensemble des formes de violence envers les femmes auxquelles l'ONU a pu s'intéresser et également celui de montrer que la violence envers les femmes ne saurait être réduite uniquement à la violence physique ou sexuelle envers une femme, mais qu'elle peut se manifester sous d'autres formes.

Plusieurs rapports ont été exclus des résultats de cette recherche menée grâce à nos arborescences : les rapports écrits en plusieurs langues au sein du même document et les rapports datant d'avant le 15 septembre 1995, qui correspond à la fin de la conférence de Pékin. Nous avons également exclu les commentaires des États, des documents courts composés de remarques des États concernés par un précédent rapport, qui diffèrent du rapport de par leurs caractéristiques formelles, leur contexte de production et leur visée communicative. Enfin, les rapports de communication

---

38. Cette base de données est accessible à l'adresse suivante : <https://unterm.un.org/unterm/portal/welcome>.

liés aux procédures spéciales, qui diffèrent de la même manière que les commentaires d'États des rapports retenus pour la constitution du corpus, ont également été exclus de ce dernier.

Les rapports ont été téléchargés depuis la bibliothèque numérique des Nations Unies au format PDF. Afin qu'ils soient exploitables par les logiciels que nous avons choisis, nous avons dû effectuer une conversion de ces documents au format `txt`, en prenant soin de nettoyer les textes de leurs paratextes qui ne feront pas l'objet de notre étude quantitative. Nous avons ainsi retiré les URL, références bibliographiques, numéros de page, documents iconographiques et tables des matières et titres des rapports.

FIGURE 9 – Arborescence des termes du domaine conceptuel de la violence envers les femmes à l'ONU en anglais

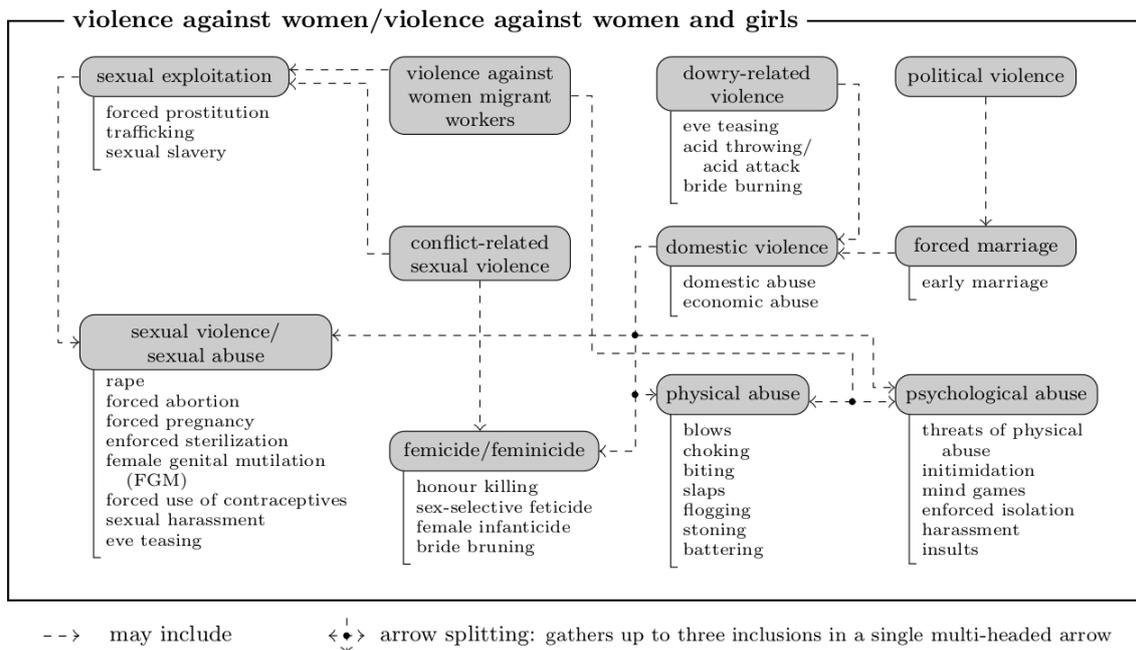
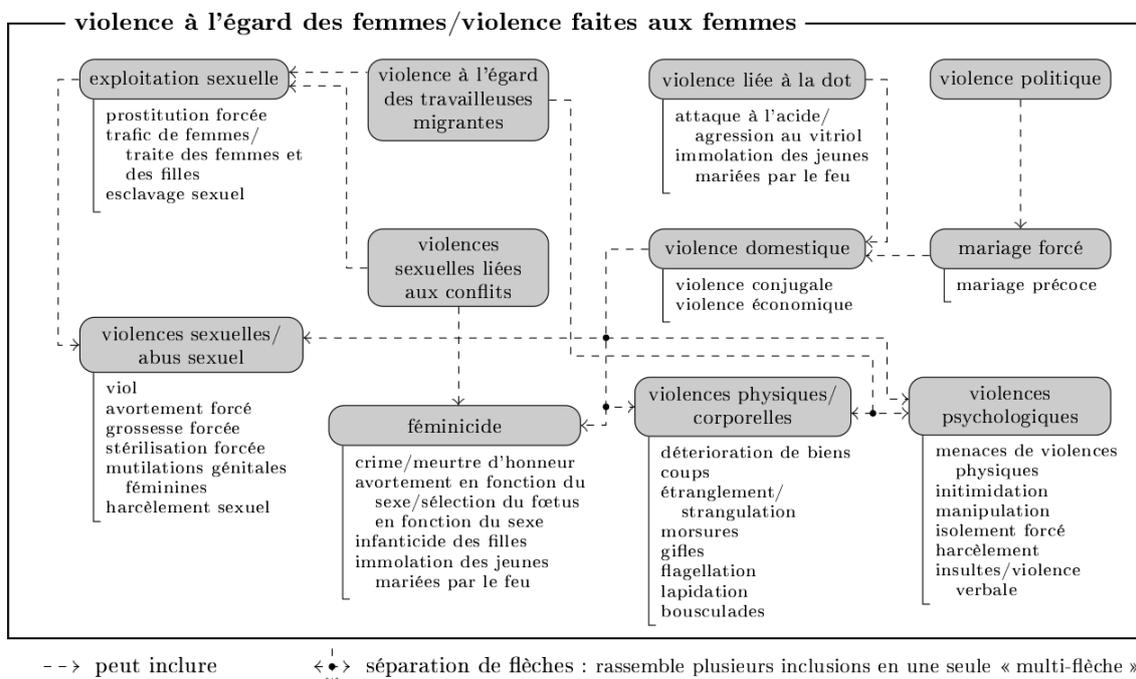


FIGURE 10 – Arborescence des termes du domaine conceptuel de la violence envers les femmes à l'ONU en français



### 1.2.2 Recueil des communiqués

La première étape de la recherche des communiqués a consisté à utiliser les mots-clés *violence* et *women* et « violence » et « femmes » dans les barres de recherche avancée du site de l'ONU dédié aux couvertures des réunions et à la publication des communiqués de presse<sup>39</sup>. Ceci nous a permis d'afficher tous les communiqués de presse dans lesquels le mot *violence* entrerait en cooccurrence avec le mot *women* et « violence » avec le mot « femmes » pour le site français. Il convient de noter que parmi les résultats obtenus les termes choisis apparaissaient dans les titres de communiqués aussi bien dans leurs formes au pluriel que dans leurs formes au singulier. Le même

39. Les sites sont consultables aux adresses <https://www.un.org/press/en> et <https://www.un.org/press/fr>.

procédé a été utilisé sur le site d'ONU Femmes<sup>40</sup>. La seule différence observée lors de cette étape de la collecte par rapport à la précédente est que sur le site d'ONU Femmes, la recherche d'un communiqué à l'aide de mots-clés prend également en compte les communiqués dans lesquels les deux termes choisis entrent en cooccurrence dans les deux ou trois premières lignes du communiqué et pas uniquement dans son titre.

Afin de nous assurer que le choix des mots-clés choisis pour rechercher les communiqués à inclure dans notre corpus n'excluaient pas certains textes traitant du problème de la violence envers les femmes, nous avons comme pour la collecte des rapports choisi d'utiliser chaque terme présent sur nos arborescences en Fig. 9 et Fig. 10 comme mot-clé pour la recherche des communiqués. Cela a donné lieu à l'ajout de 3 communiqués supplémentaires dans le sous-corpus CP EN et 12 communiqués supplémentaires dans le sous-corpus CP FR.

Les textes apparaissant dans la liste des résultats ont dans un premier temps tous été collectés grâce à un script rédigé par nos soins qui a permis de récupérer l'entièreté du texte au format txt depuis la page Web consultée. Nous avons également enlevé les titres, URL et documents iconographiques présents dans les communiqués.

Pour finir, à la fois pour les rapports et communiqués, nous avons filtré manuellement la sélection de textes obtenue en vérifiant que le contenu traitait bien principalement de la problématique de la violence envers les femmes telle que définie par les Nations Unies en 1995. Cette étape de vérification manuelle a conduit à l'exclusion, au total, d'une quinzaine de textes.

---

40. Les sites sont consultables aux adresses suivantes : <https://www.unwomen.org/en/news> et <https://www.unwomen.org/fr/news>.

### 1.3 Taille du corpus VIOLENCE

Notre corpus d'étude compte 5 516 688 mots. En Tables 1 et 2 nous présentons les compositions détaillées des sous-corpus selon la langue d'écriture ainsi que le nombre moyen de mots par texte.

TABLE 1 – Métadonnées quantitatives sur le corpus de rapports (RO)

	<b>Sous-corpus anglais (RO EN)</b>	<b>Sous-corpus français (RO FR)</b>
Nombre de textes	224	177
Nombre total de mots	2 875 969	1 847 638
Nombre moyen de mots par texte	12 839	10 438

Les rapports français sont des traductions des rapports anglais qui sont les textes sources. Cependant, certains rapports ne disposaient pas de traductions en français ; la raison donnée par l'ONU pour l'absence de traduction est leur longueur excessive. Pour d'autres rapports sans traduction française, aucune raison n'est mentionnée, mais cela concerne des rapports disponibles en anglais et en arabe, et pas en français. Ces rapports concernent alors des pays dont la langue officielle est l'arabe.

TABLE 2 – Métadonnées quantitatives sur le corpus de communiqués (CP)

	<b>Sous-corpus anglais (CP EN)</b>	<b>Sous-corpus français (CP FR)</b>
Nombre de textes	253	70
Nombre total de mots	611 718	181 363
Nombre moyen de mots par texte	2418	2590

Le sous-corpus de communiqués français est composé de 70 textes, dont certains sont les équivalents des textes du sous-corpus anglais. Au total, 46 de ces 70 textes

ont un équivalent anglais sur le site de l'ONU. Les notions de texte source et texte traduit ne sont pas pertinentes dans le cas des communiqués, car ces derniers sont rédigés à la suite de réunions auxquelles assistent les personnels chargés de leur rédaction directement à partir de ce qu'ils ou elles ont entendu et/ou d'un document résumant les interventions qui doit être résumé. Il n'existe donc pas de document source à traduire, ce qui n'est pas le cas pour les rapports, qui sont d'abord rédigés en anglais, puis traduits en français à partir du texte source anglais. En Annexe 3 sont présentés les titres des 46 communiqués dont l'équivalent français était disponible sur le site de l'ONU ou d'ONU Femmes.

Une fois compilé, le corpus d'étude VIOLENCE a été intégré dans le logiciel TXM, que nous présentons dans la section qui suit, avant d'être annoté automatiquement grâce à l'outil Treetagger, qui est intégré au logiciel. L'annotation du corpus nous a permis d'attribuer des étiquettes syntaxiques (verbe, nom, adjectif, etc.) aux différents mots du corpus et de pouvoir lancer des requêtes par partie du discours. Le corpus a également été lemmatisé afin de permettre la comptabilisation des lemmes d'un mot plutôt que leur forme graphique, ce qui a été utile pour lancer des requêtes rassemblant toutes les différentes formes conjuguées d'un verbe, par exemple.

## **2 Outils informatiques et conceptuels permettant l'exploitation du corpus VIOLENCE**

Nous présentons ci-après les différents outils informatiques et conceptuels qui nous ont permis d'exploiter le corpus d'étude constitué pour répondre à nos questions de recherche.

## 2.1 Outils informatiques : exploitation du corpus VIOLENCE grâce à TXM, TermoStat

### 2.1.1 TXM, un outil lexicométrique évolué

Pour extraire des données de notre corpus VIOLENCE, nous avons choisi de recourir à un outil lexicométrique, le logiciel TXM, anciennement Weblex (Heiden *et al.*, 2010). Un outil de type lexicométrique est un outil défini de la sorte :

[un outil] travaillant sur la base d'un tableau lexical, après réorganisation de la séquence textuelle et segmentation en unités minimales graphiques (Leblanc, 2017 : 35).

Un outil lexicométrique a trois types de fonctions distinctes, le premier étant constitué des fonctions documentaires, qui permettent d'afficher les contextes dans lesquels apparaissent un mot ou une suite de mots.

Le second type de fonction regroupe les fonctions statistiques, qui permettent de calculer dans quelle mesure un mot est sur-employé ou sous-employé dans une partie spécifique d'un corpus délimitée par le chercheur ou la chercheuse, ce que l'on nomme spécificité d'un mot. La spécificité est positive lorsque le mot est sur-employé dans une partie d'un corpus, négative lorsqu'il est sous-employé dans une partie d'un corpus. Pour calculer un score de spécificité, qu'il soit positif ou négatif, l'algorithme d'un outil lexicométrique commence par calculer un maximum de vraisemblance du mot dans la partie considérée : il s'agit d'une valeur estimant le nombre d'occurrences le plus probable du mot dans cette partie, étant donné son nombre d'occurrences total dans le corpus. Puis, un indice de spécificité est calculé comme la probabilité que le nombre d'occurrences du mot dans la partie soit au moins aussi élevé que la fréquence effectivement observée. Le score de spécificité final est alors donné par le logarithme de l'indice précédemment calculé : ceci permet de comparer uniquement

les ordres de grandeur des probabilités plutôt que les probabilités elles-mêmes. Un score élevé en valeur absolue correspond ainsi à une probabilité faible, et donc à une fréquence du mot dans la partie significativement différente de ce à quoi on pourrait s'attendre. Enfin, le signe du score de spécificité est déterminé par la comparaison entre la fréquence observée et le maximum de vraisemblance : si la fréquence est plus élevée, le score est positif, et si la fréquence est plus petite, le score est négatif.

Le troisième type de fonction remplie par les outils textométriques est l'analyse multidimensionnelle, qui prend la forme d'analyse factorielle des correspondances (AFC). Cette dernière consiste à représenter de la manière la plus juste possible les « grandes oppositions qui sous-tendent un corpus » au niveau du lexique grâce à un tableau de données lexicales traité par un algorithme (Leblanc, 2017 : 41).

Le logiciel TXM, choisi pour exploiter notre corpus VIOLENCE, intègre toutes ces fonctions, mais également d'autres fonctions évoluées, comme la fonction de recherche de cooccurrences reposant sur un modèle probabiliste. Nous avons choisi ce logiciel en particulier car s'il est plutôt générique dans sa conception, il se distingue toutefois des autres logiciels lexicométriques disponibles actuellement en ce qu'il permet une navigation particulièrement aisée entre les différentes dimensions d'un texte, voire un travail simultané sur ces dimensions : formes graphiques, lemmes, et étiquettes morphosyntaxiques (Leblanc, 2017 : 37). Il a également l'avantage d'être capable de traiter des corpus informatisés de grande taille, ne rencontrant aucune difficulté à traiter notre corpus de 5,5 millions de mots. Le logiciel est également accessible sans restriction : toutes ses fonctionnalités sont utilisables gratuitement sans limitation de taille du corpus ou de nombre de requêtes.

### 2.1.2 Outils pour l'identification de termes : TermoStat et Google Ngram Viewer

Différents outils nous ont été utiles pour identifier la formation ou la disparition de termes. Tout d'abord, le logiciel TermoStat, créé par Patrick Drouin, nous a permis de générer une liste de ces candidats termes, c'est-à-dire de mots ou de suites de mots qui pourraient être des termes spécifiques à un corpus spécialisé<sup>41</sup>. Pour générer une telle liste, le logiciel met en opposition un corpus spécialisé, dans le cas de notre étude, le corpus VIOLENCE, avec un corpus non spécialisé. Ce corpus non spécialisé a été constitué de sorte qu'il ne respecte pas d'unité thématique, contrairement à notre corpus VIOLENCE. Chaque mot ou suite de mots reçoit un score basé sur sa fréquence dans le corpus spécialisé et sa fréquence dans le corpus non spécialisé, qui est appelé corpus de référence. Ce score est obtenu en calculant la statistique du  $\chi^2$  sur quatre paramètres : la fréquence du mot dans chacun des deux corpus et la fréquence totale des autres mots dans chacun des deux corpus. Si sa fréquence dans le corpus spécialisé, ici le corpus VIOLENCE, est très élevée par rapport à sa fréquence dans le corpus de référence, le logiciel considère qu'il s'agit d'un très bon candidat terme, qui sera placé dans le haut de la liste. À l'inverse, un mot ou une suite de mots dont les scores d'apparition dans le corpus spécialisé et le corpus de référence sont proches ne sera pas classé dans la liste des candidats termes, ou très bas dans celle-ci, selon l'écart entre les deux fréquences.

Le corpus de référence anglais utilisé à des fins de comparaison dans le logiciel TermoStat contient environ 8 000 000 mots. La moitié de ce corpus consiste en des articles de journaux sur des sujets variés provenant du quotidien montréalais *The Gazette* datant de 1989. L'autre moitié de ce corpus provient du British National Corpus (BNC), corpus de référence de la langue anglaise dans sa variété britannique. Quant au corpus français, il compte 28 500 000 occurrences. Il est composé d'articles portant sur des sujets variés provenant du quotidien *Le Monde* et publiés en 2002. La non-spécialisation de ces corpus permet ainsi par contraste de déterminer quels

---

41. Le logiciel est disponible à l'adresse suivante : [http://termostat.ling.umontreal.ca/doc\\_termostat/doc\\_termostat.html](http://termostat.ling.umontreal.ca/doc_termostat/doc_termostat.html).

mots ou suite de mots dont l'utilisation est particulièrement spécifique à notre corpus d'étude thématique sur la violence envers les femmes.

Nous avons également utilisé l'outil Ngram Viewer développé par Google<sup>42</sup>. Il s'agit d'un outil d'analyse statistique reposant sur la base de donnée de Google Livres, qui regroupe les données numérisées d'une grande quantité de livres publiés au cours des derniers siècles. Il permet de visualiser l'évolution des occurrences d'un mot ou d'une séquence de mots année après année au sein du corpus de Google Livres, et permet également de retrouver des contextes d'utilisation pour les mots ou séquences de mots recherchées. Nous avons utilisé cet outil dans une visée historico-linguistique, afin de retracer l'évolution de l'utilisation de termes d'intérêt trouvés dans le corpus VIOLENCE.

### **2.1.3 Démarche d'utilisation de ces outils dans le cadre de l'étude sur le corpus VIOLENCE**

Nous avons, dans un premier temps, utilisé la fonction d'analyse multidimensionnelle de TXM afin de déterminer quelles étaient les grandes tendances de la distribution des mots lexicaux et grammaticaux au fil du temps dans notre corpus d'étude. Ensuite, toujours grâce à cette fonction d'analyse multidimensionnelle, nous avons identifié quels mots lexicaux et grammaticaux permettaient de différencier les rapports et les communiqués de presse publiés à certaines périodes de ceux publiés à d'autres. Puis, nous avons utilisé la fonction documentaire du logiciel TXM afin d'observer les contextes dans lesquels ces derniers ont été utilisés dans notre corpus, ce qui nous a permis d'identifier la formation de termes complexes comme par exemple *violence against women and girls*, ainsi que l'utilisation de schémas d'expressions plus larges ayant des fonctions particulières, comme une fonction prescriptive pour un auxiliaire modal comme *should* par exemple. Parmi les fonctions documentaires proposées par l'outil TXM, nous avons également mobilisé à plusieurs reprises l'option permettant

---

42. L'outil est disponible à l'adresse suivante : <https://books.google.com/ngrams>.

de générer des courbes de progression afin de déterminer si certains mots ou termes connaissaient une augmentation ou une baisse de leur fréquence d'utilisation au fil du temps dans notre corpus d'étude. Une courbe de progression représente le nombre d'occurrences d'un mot ou d'une séquence de mots dans un corpus donné comptabilisé au fur et à mesure de la lecture des textes dans l'ordre chronologique. Nous avons également utilisé le score de spécificité, relevant des fonctions statistiques de TXM, comme indicateur statistique de l'évolution de l'emploi des mots et des termes à l'étude dans notre partie Résultats au cours du temps.

Le logiciel TermoStat a quant à lui été utilisé afin de générer des listes de candidats termes potentiellement spécifiques au discours de l'ONU sur la violence envers les femmes en anglais et en français à partir du corpus d'étude qui auraient pu mériter notre attention. Cependant, ces listes contiennent un très grand nombre de candidats (près de 13 000 par liste), et leur seule consultation ne nous a pas permis d'identifier si un terme a pu disparaître à un moment donné, ou s'il a été utilisé à une période et pas à une autre, ou s'il a été remplacé par un autre terme. C'est pourquoi nous avons décidé de croiser la liste des candidats termes générée par TermoStat avec la base de données terminologiques officielle de l'ONU, UNTerm, ainsi qu'avec les fiches explicatives et typologies onusiennes nous ayant permis de construire les arborescences de termes présentées précédemment afin d'identifier des termes qui ne seraient pas présents dans toutes ces sources à la fois. C'est ainsi que le terme *crime of passion* et son équivalent français « crime passionnel » se sont révélés être présents dans notre liste de candidats termes ainsi que dans la base de données terminologique de l'ONU, mais absents des fiches explicatives et typologies sur la violence envers les femmes de l'organisation ; c'est également pour étudier ces termes plus en détail que nous nous sommes appuyée sur l'outil Google Ngram Viewer.

Ensuite, afin de déterminer quelles étaient les métaphores conceptuelles les plus présentes dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, nous avons choisi d'observer les 150 co-occurents les plus fréquents des mots *violence* et les 100 co-occurents les plus fréquents de « violence » dans un contexte de 6 mots

dans notre corpus d'étude<sup>43</sup>. Afin de déterminer si l'utilisation de ces métaphores a évolué entre 1996 et 2019 dans notre corpus, nous avons mobilisé les fonctions documentaires du logiciel TXM afin de consulter les contextes d'utilisation de ces métaphores dans notre corpus au fil du temps ainsi que leurs courbes de progression diachroniques.

Enfin, nous nous sommes intéressée à la représentation des agents dans les expressions référant des actes de violence envers les femmes. Nous avons pour ce faire utilisé les outils documentaires de TXM pour récolter les schémas transitifs ainsi que les structures passives avec agent exprimé du corpus d'étude, que nous avons ensuite filtrées manuellement afin de ne retenir que les structures exprimant un acte de violence. Par ailleurs, nous avons également collecté les nominalisations en utilisant à nouveau TXM pour rassembler la liste des noms dans les sous-corpus anglais et français, que nous avons ensuite filtrée informatiquement, en utilisant la base de données de nominalisation NomLex pour l'anglais, et en retenant les suffixes communs de nominalisation pour le français. Dans les deux cas, nous avons ensuite filtré manuellement les listes obtenues pour ne conserver que les nominalisations désignant un acte de violence.

## **2.2 Outils conceptuels : théorie des faces et politesse, métaphores conceptuelles, rôles sémantiques et stratégies de représentation des acteurs sociaux**

Nous présentons dans cette section les différents outils conceptuels qui nous ont permis d'interpréter les données obtenues grâce aux outils mentionnés dans la section précédente.

---

43. Il est possible que toutes les occurrences des métaphores identifiées ne soient donc pas prises en compte dans notre analyse, mais pour des raisons pratiques, nous avons choisi de n'étudier qu'un échantillon des 1050 co-occurents de *violence* et les 557 co-occurents de « violence ».

### 2.2.1 Le lissage discursif, la théorie des faces et la politesse

Les concepts de lissage discursif et de politesse nous ont permis de proposer des pistes d'interprétation pour les données extraites du corpus d'étude. Nous reprenons à notre compte la définition suivante du lissage discursif :

[il s'agit d'un] aplatissement de la dimension argumentative contribuant à la neutralisation d'un discours dépourvu de toute dimension conflictuelle (Cussò & Gobin, 2008 : 8 ; Raus, 2017 : 95).

Le lissage discursif « atténue ou passe sous silence certaines positions jugées excessives » (Née, Oger & Sitri, 2017 : 16). Pour Rachele Raus, la composante diplomatique du discours des organisations internationales comme l'ONU qui le rend sujet au lissage discursif :

le discours international a une composante diplomatique qui n'est pas présente dans le discours national et qui lisse la matérialité discursive (Raus, 2021 : 136).

La théorie des faces et la notion de politesse peuvent nous permettre de mieux comprendre comment l'ONU peut recourir au lissage discursif. S'inspirant de Goffmann (Goffmann, 1967), Brown & Levinson définissent la face comme une image de soi que chaque participant à une interaction verbale essaie de maintenir :

'Face' [is] the public self-image that [every adult member of society] wants to claim for himself [sic] consisting in two related aspects :

- (a) negative face : the basic claim to territories, [...] to freedom of action and freedom from imposition.
- (b) positive face : the positive consistent self-image or 'personality' (crucially including the desire that this self-image be appreciated and approved of) claimed by interactants (Brown & Levinson in Jarowski & Coupland, 1999, : 311).

Pour ces derniers, dans toute interaction verbale, la face positive et négative de chaque participant·e peut être menacée ou perdue à tout moment, et chaque participant·e s'efforce de la maintenir pour que l'interaction continue d'avoir lieu : chaque participant·e veut apparaître sous un jour positif auprès de l'autre, et personne ne souhaite qu'il soit porté atteinte à sa liberté d'agir comme bon lui semble. Dans le contexte d'une interaction verbale, la face de chaque participant·e est menacée par différents actes comme les ordres, requêtes, suggestions, conseils, rappels, menaces, ou avertissements qui menacent la face négative d'un·e participant·e car ce type d'acte met une pression sur la personne ou l'institution à qui l'on s'adresse, empiétant ainsi sur sa liberté d'action en suggérant ou exigeant une façon d'agir particulière (Brown & Levinson in Jaworski & Coupland, 1999 : 313). Il est également fréquent qu'un·e participant·e cherche à préserver la face d'autres participant·e·s à une interaction verbale. Comme l'affirmait Goffmann, le maintien de la face de chaque participant·e à une interaction verbale est une condition nécessaire à l'interaction elle-même :

[o]rdinarily, maintenance of face is a condition of interaction, not its objective. Usual objectives, such as gaining face for oneself, giving free expression to one's true beliefs,[...] solving problems and performing tasks, are typically pursued in such a way as to be consistent with the maintenance of face (Goffmann, 1967 : 12).

La capacité à maintenir sa propre face et celle de l'autre dépend alors de la politesse, qui peut-être aussi nommée tact, savoir-faire, diplomatie ou encore compétence sociale (Goffmann, 1967 : 13). Kerbrat-Orecchioni définit la politesse comme

un ensemble de procédés permettant de concilier le désir mutuel de préservation des faces avec le fait que la plupart des actes accomplis durant l'interaction risquent de venir menacer telle ou telle des faces en présence, et se ramenant en quelque sorte au principe général : « Ménagez-vous les uns les autres » (Kerbrat-Orecchioni, 1995 : 74).

Ces procédés permettent de

réduire les tensions et conflits qui risquent toujours de surgir dès lors que deux êtres (deux corps, et deux « faces ») se trouvent mis en présence — la politesse est proprement désarmante : rappelons qu'en français la « politesse » c'est, primitivement, « le polissage imposé aux pièces d'un mécanisme qui doit bien marcher », c'est ce qui « adoucit tous les frottements » et arrondit « les angles trop vifs des caractères ». [C'est] « une sorte d'émoussoir qui enveloppe les aspérités de notre caractère et empêche que les autres n'en soient blessés » [...] la politesse est ce qui permet aux sujets sociaux de ne pas « heurter » ceux qu'ils rencontrent sur leur route, et avec qui ils ont à entrer en contact [...] c'est en quelque sorte « une violence faite à la violence ». (Kerbrat-Orecchioni, 1995 : 85).

La politesse peut être positive ou négative. La politesse positive consiste à préserver la face positive d'un interlocuteur ou d'une interlocutrice en indiquant d'une manière ou d'une autre que l'on respecte leur désir, ou que l'on souhaite les mêmes choses. Elle permet de préserver la face positive de la personne ou institution qui prend la parole. La politesse négative est basée sur l'évitement, et consiste, pour la personne ou l'institution qui s'exprime, à s'effacer, à éviter certains sujets, et à se retenir d'exprimer certaines choses à son interlocuteur ou interlocutrice. Elle permet alors de préserver la face négative de son interlocuteur ou interlocutrice. Comme nous le verrons dans notre partie Résultats, l'ONU a recours à ces deux formes de politesse pour lisser son discours.

### **2.2.2 Les métaphores conceptuelles**

Nous utilisons également, dans le chapitre 6 de la partie Résultats, dans lequel nous analysons les métaphores les plus fréquemment employées pour parler de violence envers les femmes dans notre corpus, la notion de métaphore conceptuelle.

Les métaphores conceptuelles ont été théorisées pour la première fois par Lakoff & Johnson dans leur ouvrage *Metaphors we live by* en 1980. Pour ces derniers, une métaphore conceptuelle est l'opération par laquelle on utilise des modes d'expression et schémas de déduction d'un domaine conceptuel pour en décrire et comprendre un autre. Il s'agit par exemple, dans notre cas, d'utiliser des mots et expressions ayant trait au domaine de la maladie ou de la guerre pour décrire le phénomène de la violence envers les femmes. Les métaphores conceptuelles peuvent donc être formellement caractérisées par une description des opérations qui permettent de passer d'un domaine conceptuel source à un domaine conceptuel cible. De telles descriptions sur un certain nombre de ces métaphores ont été rassemblées dans la base de donnée MetaNet, accessible depuis 2016 et mise à jour pour la dernière fois en 2018, et auquel George Lakoff a contribué<sup>44</sup>. Le projet MetaNet a pour ambition de proposer une analyse computationnelle systématique des métaphores et de leurs structures conceptuelles, et est constitué de données collectées manuellement par une équipe de chercheurs et chercheuses de l'Université de Californie. Cette base de données servira de référence pour l'identification des métaphores que nous observerons au cours de notre analyse.

Les métaphores conceptuelles permettent de penser et de parler de certains concepts complexes ou abstraits de manière plus simple et concrète, de simplifier et de donner du sens à des phénomènes — politiques ou non — complexes, déstabilisants ou inquiétants, comme la violence envers les femmes dans notre cas :

Metaphors are useful because they allow us to talk and think about complex or abstract information in terms of comparatively simple and more concrete information (Gibbs, 1994 ; Lakoff & Johnson, 1980 ; Pinker, 2007 ; Thibodeau & Boroditsky, 2011 in Flusberg *et al.*, 2018 : 3).

Metaphors and myths are devices for simplifying and giving meaning to complex and bewildering sets of observations that evoke concern (Edelman, 1971 : 65 in Mio, 1997 : 118)

---

44. Le répertoire de métaphores MetaNet est accessible à l'adresse suivante <https://metaphor.icsi.berkeley.edu/pub/en/index.php/Category:Metaphor>.

Political, intellectual and technological metaphors [...] are often sophisticated constructs that are well suited for simplifying complex political processes. (De Landsteer, 2009 : 67).

Comme nous le verrons dans le chapitre 6, la mise en contexte des simplifications qui résultent de l'utilisation de métaphores conceptuelles comme celles de la maladie et de la guerre permet d'identifier certaines stratégies discursives en fonction de l'intention de la source discursive ; dans notre cas, nous pourrions donc nous appuyer sur les métaphores conceptuelles observées pour mieux cerner les stratégies de communication de l'ONU sur le sujet de la violence envers les femmes.

### **2.2.3 Les stratégies de représentation des auteurs d'actes de violence : rôles sémantiques, mise en arrière-plan, passivation, activation, identification et fonctionnalisation**

L'étude des rôles sémantiques a guidé nos recherches sur la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans le discours de l'ONU. D'après Van Leeuwen, la transitivité et les voix active et passive jouent en effet un rôle crucial dans la représentation des acteurs sociaux comme agents ou patients d'un procès (Van Leeuwen, 2009). Ce dernier s'est inspiré du système de la transitivité tel qu'il a été défini par Halliday dans le cadre de la grammaire systémique fonctionnelle (Halliday & Kress, 1976 ; Halliday, 1985). Dans ce système, la transitivité fait partie de la fonction idéationnelle du langage, qui correspond à l'expression de l'expérience du monde que fait le locuteur — ou la locutrice, ou l'institution dont on étudie le discours, le cas échéant — qui se réalise par la représentation de tous les phénomènes qui peuvent être exprimés au moyen d'un verbe : des événements, que ces derniers aient des manifestations physiques ou non, des états ou enfin des relations (Halliday & Kress, 1976 : 159). Dans ce système, un agent, nommé l'Acteur (*the Actor*), réalise une action (le Procès) qui a un effet visible sur une entité (qu'on appelle le Patient ou *Goal*). Dans les cas où une nominalisation est utilisée, un nom est formé partir d'un

verbe ou d'un adjectif, comme par exemple le nom *rape* qui provient du verbe *rape*, ou encore le nom *harassment* qui provient du verbe *harass*. L'utilisation d'un nom plutôt que d'un verbe pour référer à un procès, est une façon de le représenter comme une entité, plutôt que comme un procès, et peut permettre de ne pas mentionner la personne ou l'entité à l'origine d'un procès. Cela peut par exemple permettre d'éviter de mentionner un auteur d'acte de violence envers les femmes dans un discours sur la violence envers les femmes.

Les procès sont classés selon différents types dans le système de Halliday. Parmi ces types de procès, toujours dans le cadre de notre étude de la représentation des auteurs d'actes de violence, nous avons choisi de comptabiliser et d'observer les occurrences de procès dits matériels. Un procès matériel désigne un type de procès qui consiste en ce qu'une entité 'fasse' quelque chose à une autre. Dans la classification de la grammaire systémique fonctionnelle, ce type de procès se distingue des procès relationnels et des procès mentaux<sup>45</sup>. Bien que certains actes de violence envers les femmes puissent relever d'autres types de procès, comme des procès mentaux par exemple, pour des raisons pratiques, à cause du nombre d'occurrences de verbes dénotant des procès dans notre corpus d'étude, nous n'avons pu nous concentrer ici que sur un type de procès.

Enfin, nous avons utilisé la typologie des stratégies de représentation des acteurs sociaux en discours établie par Van Leeuwen, qui nous a permis d'identifier comment étaient représentés les auteurs d'actes de violence dans notre corpus (Van Leeuwen, 1996, 2009). Nous présentons en Tab. 3 un récapitulatif des stratégies de représentation des acteurs sociaux décrites dans la typologie de Van Leeuwen qui selon nous s'appliquent à notre objet d'étude, à savoir la mise en arrière-plan (*backgrounding*), l'activation et la passivation (*activation, passivation*), l'identification et la fonctionnalisation (*identification, functionalisation*).

---

45. Pour prendre connaissance de la classification des procès voir Halliday & Matthiessen, 2004 : 171.

TABLE 3 – Résumé partiel de la typologie des stratégies de représentation des acteurs sociaux de Van Leeuwen

Stratégie de représentation	Description	Exemples de manifestations linguistiques
Mise en arrière-plan ( <i>backgrounding</i> )	Les acteurs sociaux sont-ils mentionnés lorsque leurs actions le sont ? Peut-on les retrouver facilement en contexte ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>— évitement de l’agent au passif</li> <li>— nominalisation de procès</li> </ul>
Activation / passivation	Les acteurs sociaux sont-ils représentés comme des forces actives, dynamiques dans la réalisation du procès, ou sont-ils représentés comme subissant le procès ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>— structures transitives</li> <li>— procès matériels <sup>46</sup></li> <li>— structures passives</li> </ul>
Identification / fonctionnalisation	Les acteurs sociaux sont-ils représentés en fonction de leur occupation ou métier (fonctionnalisation), ou plutôt en fonction de leur identité (genre, âge, classe sociale, origines, etc.) et de leur relation à d’autres acteurs sociaux ? (identification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>— noms dénotant des professions</li> <li>— noms dénotant des relations familiales et/ou amoureuses</li> <li>— noms dénotant la classe sociale, l’âge, le genre, la richesse, les origines, l’ethnicité, la religion</li> </ul>

### 3 Sortir du corpus pour l’interprétation et la mise en perspective des données

Comme nous l’avons expliqué dans la partie I, pour comprendre les éventuelles évolutions ou la pérennité de certains phénomènes langagiers au sein d’un discours, il

46. Selon la terminologie employée dans le cadre de la grammaire Systémique fonctionnelle, les procès matériels désignent des procès qui consistent en ce qu’une entité « fasse » quelque chose à une autre, ce qui, à notre sens, est particulièrement pertinent dans le cadre de l’étude de la violence envers les femmes.

est à notre sens essentiel, une fois le corpus exploité et nos résultats extraits de ce dernier, de sortir du corpus d'étude et de chercher dans d'autres textes, d'autres discours, et dans les contextes socio-historique et géopolitique dans lesquels un discours a été produit un éclairage sur les résultats obtenus.

C'est ainsi qu'une fois nos résultats obtenus à l'aide de nos outils informatiques d'exploitation de corpus, nous avons consulté des archétextes onusiens comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou encore la Déclaration et Plateforme d'Action de Pékin (Maingueneau in Rist, 2002 : 119-132), qui sont des textes très influents qui défendent des valeurs dans lesquels doivent s'inscrire chaque texte publié par l'organisation. Nous avons également pris le soin de mener une recherche historique et cherché à déterminer quels événements (conférences internationales, élections, discours d'hommes ou femmes politiques, conflits, résolutions, signatures de traités, promulgation de lois, etc.) auraient pu influencer l'ONU dans le traitement de sa lutte contre la violence envers les femmes, et nous nous sommes également intéressée à l'influence de certaines figures médiatisées comme Denis Mukwege, « l'homme qui répare les femmes » victimes de violences sexuelles. Nous nous sommes également posé la question de l'influence d'intellectuelles féministes dont les écrits et la théorisation du féminisme auraient pu influencer l'ONU, comme bell hooks par exemple. Enfin, nous avons pris le parti de mettre en perspective certains résultats obtenus à partir du corpus d'étude en observant d'autres types de discours (discours juridique, discours des psychologues, discours des journalistes), car malgré les spécificités du discours onusien, il nous semble impossible — et peu souhaitable — de considérer ce dernier comme un discours isolé des autres discours existants sur la violence envers les femmes.

**Troisième partie**

**Résultats de l'étude**

---

Dans cette partie, nous présentons les résultats de notre étude sur corpus. Rappelons que notre objectif est de déterminer comment la violence envers les femmes, les actes de violence envers les femmes, et les auteurs de ces derniers, sont représentés dans le discours onusien, si cette représentation a évolué dans le temps et comment cette évolution se manifeste le cas échéant, et enfin ce que la présence ou l'absence d'une telle évolution peut nous apprendre sur la conceptualisation de la violence envers les femmes au sein de l'ONU. Comme expliqué dans la partie Méthodes, notre analyse repose majoritairement sur des aspects quantitatifs observables dans le corpus, dont la distribution du lexique au cours du temps et la fréquence de certaines structures syntaxiques, et sur la mise en relation de nos observations avec le contexte historique, social et politique de production des textes considérés.

Le premier chapitre de cette partie mobilisera ainsi la notion de statistique textuelle qu'est l'analyse factorielle des correspondances (AFC) afin d'identifier les grandes tendances de l'évolution de la distribution du lexique au fil du temps dans notre corpus d'étude. Nous y verrons en particulier que l'AFC menée sur notre corpus diachronique révèle que le lexique employé par l'ONU dans ses communiqués de presse et rapports anglais et français traitant du problème de la violence envers les femmes a fortement évolué entre 1996 et 2019, à tel point que la période étudiée semble pouvoir être divisée en deux : la période de 1996 à 2009 et celle de 2010 à 2019.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'analyse de l'apparition de nouveaux termes relatifs à la violence envers les femmes dans notre corpus d'étude dans la décennie 2010. Nous identifierons les termes en question sur la base des AFC produites au chapitre 1, observerons les divergences d'utilisation entre les rapports et les communiqués de presse ainsi qu'entre l'anglais et le français, et proposerons des pistes pour expliquer les différentes observations réalisées.

Tout comme le chapitre 2, le troisième chapitre approfondira encore la division du corpus entre les périodes 1996-2009 et 2010-2019 telle qu'observée au chapitre 1 en décrivant les éléments qui nous incitent à croire que l'ONU a procédé autour de

---

l'année 2010 à un changement de stratégie de communication dans son discours sur la violence envers les femmes. Plus précisément, nous montrerons que l'augmentation ou la diminution de la fréquence de certains mots dans certains contextes spécifiques suggèrent que l'organisation adopte un discours plus lisse et moins prescriptif envers les États et gouvernements au cours de la période étudiée. Nous proposerons là encore des pistes de réflexion pour expliquer ce changement.

Les quatrième et cinquième chapitres seront dédiés à deux études de cas prolongeant la question de l'évolution du lexique au sein du corpus. Il s'agira à chaque fois d'observer l'évolution d'un terme désignant un acte de violence envers les femmes, et de proposer des explications quant à cette évolution. Le chapitre 4 sera ainsi consacré à la disparition du terme *crime of passion* et de son équivalent français « crime passionnel » autour de l'année 2013, que nous tenterons de comprendre en retraçant l'histoire de ce terme depuis ses premières acceptions jusqu'à 2019. Quant au chapitre 5, il s'intéressera à l'apparition du terme *femicide* et à l'évolution subséquente de son utilisation. Nous verrons que ce terme n'a pas été le terme prédominant pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une femme avant 2013, et nous intéressons aux raisons qui font que son équivalent « féminicide » est apparu dans le corpus français de manière plus tardive et n'est toujours pas, dans les textes français de 2019, le terme prédominant utilisé pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes dans notre corpus. Nous comparerons également ce terme à ses termes concurrents comme *gender-related killing* ou « meurtre sexiste ».

Enfin, les deux derniers chapitres de cette partie proposeront des angles d'approche légèrement différents des chapitres qui précèdent en ceci qu'ils s'intéresseront à des phénomènes discursifs qui dépassent le simple cadre lexical. Le chapitre 6 sera notamment consacré à l'analyse de l'utilisation de deux métaphores récurrentes au sein du discours onusien sur la violence envers les femmes sur l'ensemble de la période considérée : la métaphore de la maladie d'une part, et la métaphore de la guerre d'autre part. Nous y présenterons notamment les observations quantitatives qui contribuent à établir l'usage de ces métaphores, et tenterons d'explicitier leurs

---

rôles ainsi que leurs effets. Nous terminerons ensuite cette partie par le chapitre 7 dans lequel nous nous intéressons à la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes. Nous y montrerons plus particulièrement que le discours onusien au sein de notre corpus a tendance à laisser ces derniers en arrière-plan, privilégiant les nominalisations de procès et les structures passives sans agents, et établirons également lorsqu'ils sont mentionnés explicitement, les auteurs d'actes de violences envers les femmes sont plus fréquemment désignés par leurs fonctions ou leurs relations avec les victimes que par leur genre.

# Chapitre 1

## Indices d'une évolution du lexique dans le corpus VIOLENCE

Afin d'aborder la question de l'évolution du discours sur la violence envers les femmes au fil du temps, nous avons observé en premier lieu l'évolution de la distribution du lexique, c'est-à-dire de la distribution de l'ensemble des mots utilisés dans des textes relevant de ce discours, en prenant comme champ d'observation notre corpus de rapports et communiqués de presse onusiens publiés dans la période 1996-2019, le corpus VIOLENCE. Nous pensons qu'observer cette distribution dans notre corpus constitue un point d'entrée particulièrement intéressant pour notre analyse, car si les mots utilisés le plus fréquemment dans des textes relevant d'un discours spécifique pendant une période donnée sont très différents de ceux utilisés le plus fréquemment dans des textes similaires à une autre période, nous pouvons alors penser qu'il y a eu une évolution dans la manière de parler du problème social que constitue la violence envers les femmes. Cette évolution peut être due à un changement de point de vue sur ce problème, ou un changement de conceptualisation de ce dernier, explicables par l'évolution du contexte social, politique, géopolitique, historique dans lequel ont été produits ces textes. Ce changement a pu se manifester par l'apparition et à la prédominance de certains termes aussi bien qu'à la disparition d'autres termes, à l'utilisation de certains mots dans un contexte particulier, ou encore à une association très fréquente de mots entre eux pendant une période donnée ou à la fin d'une telle association à un moment donné. Pour déterminer si le lexique mobilisé pour

parler de la violence envers les femmes dans les rapports et communiqués de presse de l'ONU a changé depuis la conférence de Pékin, nous avons dans un premier temps réalisé une analyse factorielle des correspondances (AFC) sur les 4 sous-corpus du corpus VIOLENCE, grâce au logiciel de textométrie TXM présenté en II.

## **1 L'analyse factorielle des correspondances (AFC) : représentation graphique de l'évolution du lexique dans le corpus VIOLENCE**

Salem présente l'analyse factorielle des correspondances comme une

méthode statistique extrêmement efficace [...] [qui] fournit une typologie des sous-parties [d'un] corpus, qui vise à rapprocher entre elles celles qui emploient les mêmes mots dans les mêmes proportions. (Salem, 1982 : 148)

Elle nous permettra ici de savoir si les textes du corpus se distinguent les uns des autres au niveau du lexique utilisé, selon la période de leur publication. Une AFC permet en effet de représenter la proximité ou la distance entre plusieurs parties d'un corpus selon la spécificité de leurs mots. Pour le corpus VIOLENCE, une partie d'un sous-corpus regroupe tous les textes publiés lors d'une même année. Nous rappelons que la spécificité des mots correspond à leur sur-apparition dans une partie d'un corpus par rapport à leur fréquence d'apparition dans l'ensemble du corpus. Ainsi, si les lexiques de deux parties d'un de nos sous-corpus sont similaires, et qu'ils partagent donc beaucoup de mots en commun, ces deux parties seront proches l'une de l'autre sur la représentation graphique que permet d'obtenir l'AFC. Si deux parties d'un sous-corpus partagent peu de mots en commun, ils seront alors sensiblement éloignés sur le plan de l'analyse factorielle. L'AFC est une fonction d'autant plus utile dans le cadre de cette étude que le nombre de données à observer

est extrêmement grand du fait de la taille conséquente du corpus VIOLENCE. Notre corpus d'étude est trop grand pour que l'observation de l'évolution du lexique puisse être faite manuellement. L'AFC permet alors de mettre en lumière des pistes de réflexion qui seraient difficilement visibles, voire invisibles autrement.

L'AFC permet ainsi de mettre au jour des périodes qui se distinguent des autres sur une fenêtre temporelle étudiée, et de montrer quels sont les mots qui permettent de distinguer les textes d'une période de ceux d'une autre.

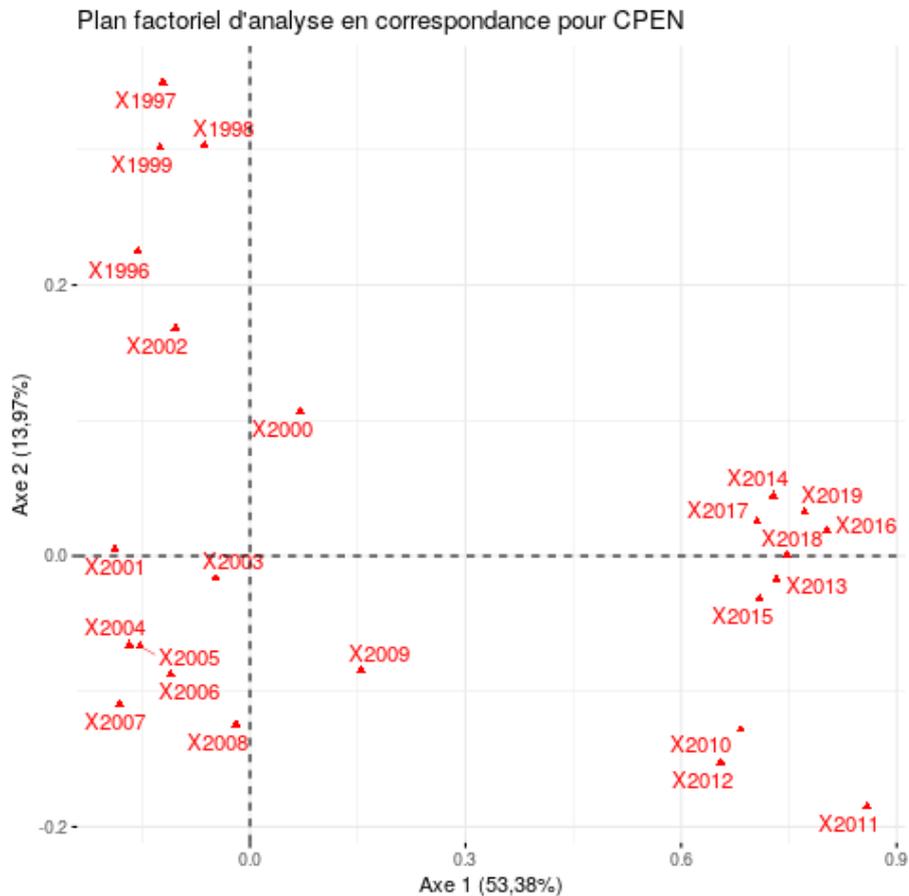
Dans le cas de notre corpus d'étude, il y a au maximum 24 parties à représenter, qui correspondent aux 24 années de la période que nous étudions. Les graphiques présentés ci-dessous en Fig. 11, 13, 15 et 17 représentent, en deux dimensions, de la manière la plus fidèle possible, ce qui devrait être représenté en 24 dimensions - ou moins, dans le cas de certains sous-corpus pour lesquels aucun texte n'a été publié certaines années - mais ne peut pas l'être pour des raisons techniques : il est en effet difficile de représenter graphiquement et d'interpréter un espace en 24 dimensions. S'il est impossible d'obtenir une représentation graphique de la totalité de l'information extraite de chaque sous-corpus, l'algorithme de TXM a produit des représentations graphiques qui nous permettent de disposer d'un maximum d'informations précises en deux dimensions sous la forme de deux axes, nommés Axe 1 et Axe 2 sur les Fig. 11, 13, 15 et 17, ce qui nous permet d'avoir une idée de la tendance générale de l'évolution du lexique dans notre corpus d'étude.

## **2 Résultats de l'AFC du sous-corpus de communiqués anglais (CP EN)**

Sur le graphique en Fig. 11, nous pouvons voir que l'axe 1 représenté sur un plan factoriel d'AFC est celui qui permet de représenter le plus d'informations. Quel que soit le corpus observé, les axes 1 et 2 seront toujours ceux qui porteront le plus d'infor-

mations. Ces deux axes sont le résultat de la simplification d'une décomposition des données du corpus selon un nombre de dimensions égal au nombre de sous-parties du corpus, en l'occurrence vingt-quatre : cette décomposition est asymétrique<sup>47</sup> dans le sens où chaque dimension porte un pourcentage variable de l'information, et les deux premiers axes sont ceux qui en portent la plus grande part. Les observations que nous pouvons tirer des deux premiers axes sont donc celles qui permettent d'identifier les phénomènes les plus saillants à l'œuvre dans chacun de nos sous-corpus pour lesquels une AFC a été réalisée, car ils portent le plus d'information.

FIGURE 11 – Représentation graphique de l'AFC du sous-corpus CP EN



47. Cette asymétrie est inhérente au calcul statistique lui-même, et est en cela totalement indépendant de l'asymétrie de taille entre les sous-parties.

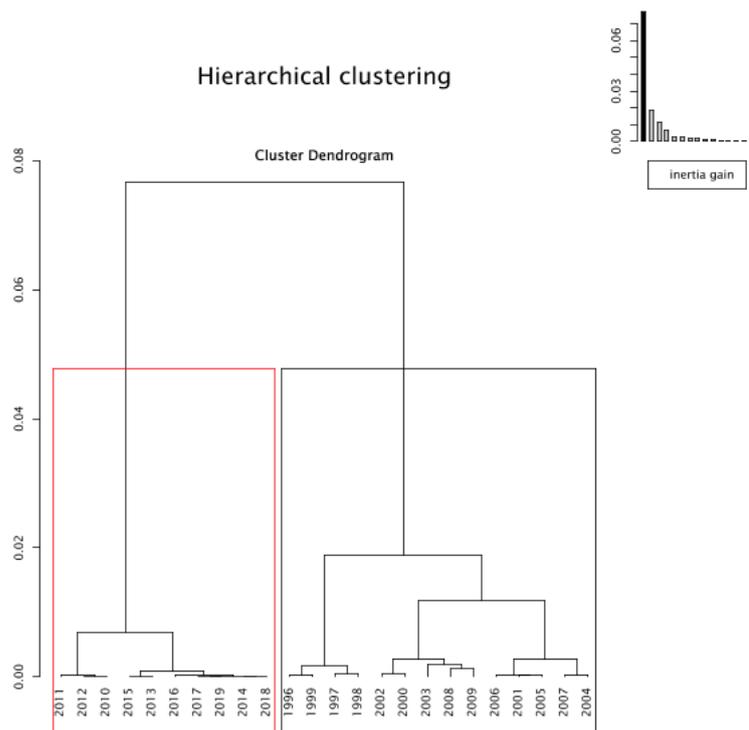
Ici, à titre d'exemple, 67% de l'information relative au sous-corpus CP EN est représentée sur les axes 1 et 2, et l'axe 1 à lui seul porte plus de 53% de l'information. L'axe 2, lui, porte 14% de l'information. Cela signifie que des points proches par rapport à l'axe 1 sont statistiquement similaires ou corrélés, et que la proximité par rapport à l'axe 2 apporte une nuance supplémentaire à cette similarité. Les observations qui peuvent être réalisées à partir de ces axes permettent de mettre au jour des phénomènes saillants, et donc d'identifier une tendance générale, alors que les autres axes proposés par l'algorithme portent très peu d'information : les axes 3 et 4 portent quant à eux seulement respectivement 6 et 5% de l'information totale, ce qui est négligeable comparé à l'information portée par les axes 1 et 2, que l'algorithme et nous-même avons choisi de retenir.

Si l'on observe l'axe 1, qui représente le phénomène le plus saillant en termes d'évolution du lexique dans notre corpus diachronique, on voit un cluster de parties du corpus correspondant aux communiqués anglais publiés entre 2010 et 2019 qui sont situées sur l'axe 1 à droite. En comparaison, la partie du corpus qui correspond aux communiqués anglais publiés en 2009 se situe à bonne distance de ce cluster sur le même axe à gauche, et l'année 2000 encore plus loin à gauche de ce cluster, et toutes les autres années précédant l'année 2000 se situent encore bien plus loin de toutes ces parties. On peut ainsi affirmer que du point de vue du lexique, les textes publiés au cours de la période 2010-2019 se distinguent très nettement de ceux publiés pendant la période correspondant au reste de la fenêtre temporelle étudiée, soit 1996-2009. Cela pourrait indiquer que des changements dans le lexique employé ont eu lieu entre ces deux périodes.

Ce résultat nous est confirmé par le graphique en Fig. 12, un dendrogramme, qui montre la liaison entre les parties de notre corpus en fonction de leur similarité lexicale. Le niveau de dissimilarité entre le groupement de parties 2010-2019 et le groupement de parties 1996-2009 est représenté par la hauteur de l'axe vertical, et est donc très élevé. Une autre information révélée par ce dendrogramme est que la différence entre les mots utilisés dans les communiqués anglais d'une année sur l'autre dans chacune de ces deux périodes (1996-2009 et 2010-2019) n'est pas significative,

une donnée qui est déductible par la faible hauteur des axes verticaux entre deux années consécutives.

FIGURE 12 – Dendrogramme présentant la structure des parties du sous-corpus CP EN selon leur similarité



En bref, l'AFC nous permet ici de confirmer l'hypothèse d'une évolution du lexique utilisé par l'ONU dans ses communiqués anglais depuis la conférence de Pékin. Elle nous permet aussi de caractériser cette évolution : il ne s'agit pas d'une évolution rapide, qui se remarque d'une année sur l'autre, mais plutôt d'un processus qui s'observe sur toute notre fenêtre temporelle et qui la divise en deux. L'information principale à retenir pour ce sous-corpus est que les communiqués anglais publiés entre 1996 et 2009 sont très différents de ceux publiés entre 2010 et 2019 du point de vue du lexique. Il convient de noter qu'un complément d'information est fourni par le second axe : le lexique employé dans les communiqués avant 2000 se distingue à la fois de celui employé entre 2001 et 2009, mais également de celui employé après 2009, bien que les différences lexicales entre les trois périodes ne soient pas aussi

fortes que celles observées entre les communiqués anglais de 1996 à 2009 et ceux de 2010 à 2019.

### **3 Résultats de l'AFC du sous-corpus de communiqués français (CP FR)**

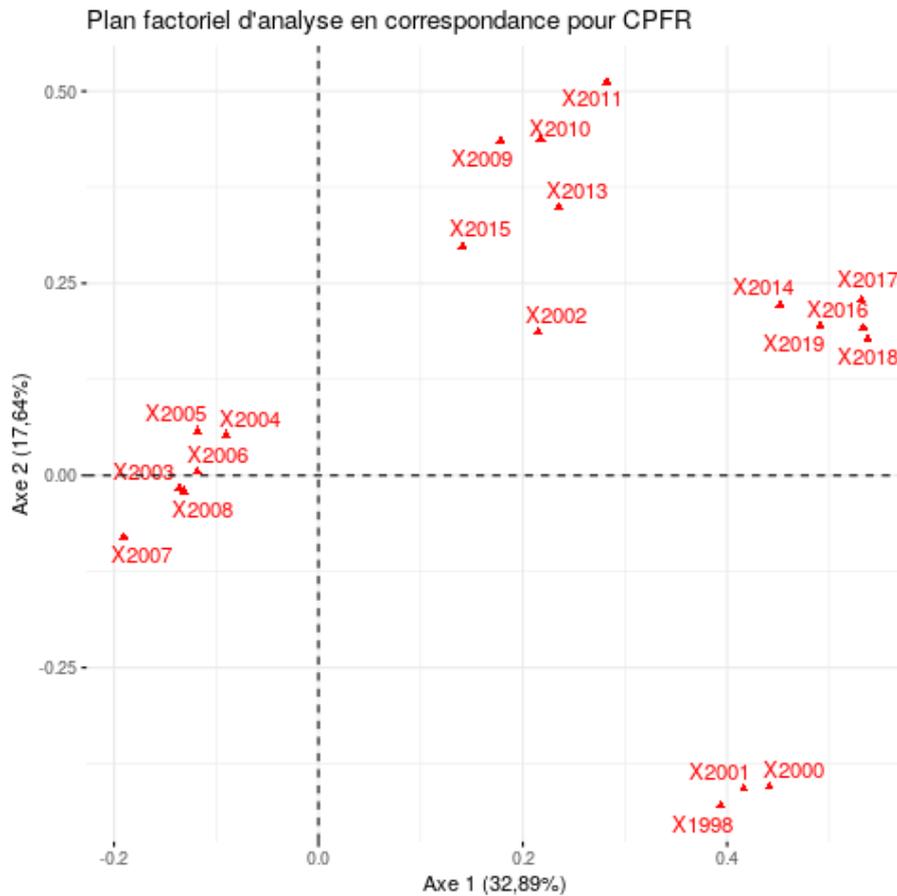
On observe en Fig. 13 pour le sous-corpus CP FR un résultat similaire à celui obtenu pour le sous-corpus équivalent anglais, CP EN, dans la mesure où l'on peut identifier des clusters similaires. On reconnaît trois clusters qui s'opposent du point de vue du lexique : 1998-2001, 2003-2008, et 2009-2019. L'année 2002 n'est pas représentative car elle ne contient qu'un seul communiqué de 500 mots, ce qui est insuffisant pour en tirer des conclusions. Le découpage 2003-2008 et 2009-2019 rappelle celui observé pour le corpus CP EN, à la différence près que les textes de l'année 2009 se rapprochent nettement plus de ceux de la seconde période, celle qui correspond aux années 2010, et que le cluster 1998-2001 se détache nettement de 2003-2008. Sur l'axe 1, qui porte la plus grande partie de l'information relative à ce sous-corpus, ce cluster correspondant aux années 2003-2008 est en effet relativement éloigné du cluster de textes correspondant à la période 1998-2001, se positionnant en moyenne à  $-0,12$  et  $0,4$  respectivement. De telles singularités n'étaient pas observables pour le sous-corpus CP EN. L'axe 2 nous apporte une information importante : il permet de distinguer les périodes 1998-2001 et 2009-2019, qui sinon auraient l'air d'être plutôt proches du point de vue du lexique, si seul l'axe 1 était pris en compte.

Le dendrogramme de classification généré pour ce sous-corpus en 14 illustre ces dissimilarités du lexique entre les communiqués français de différentes périodes de la fenêtre temporelle, ainsi que les points de divergences avec le sous-corpus CP EN.

La structure du dendrogramme montre que le niveau de dissimilarité lexicale le plus élevé se situe entre les communiqués de presse français de la période 2003-2008 et

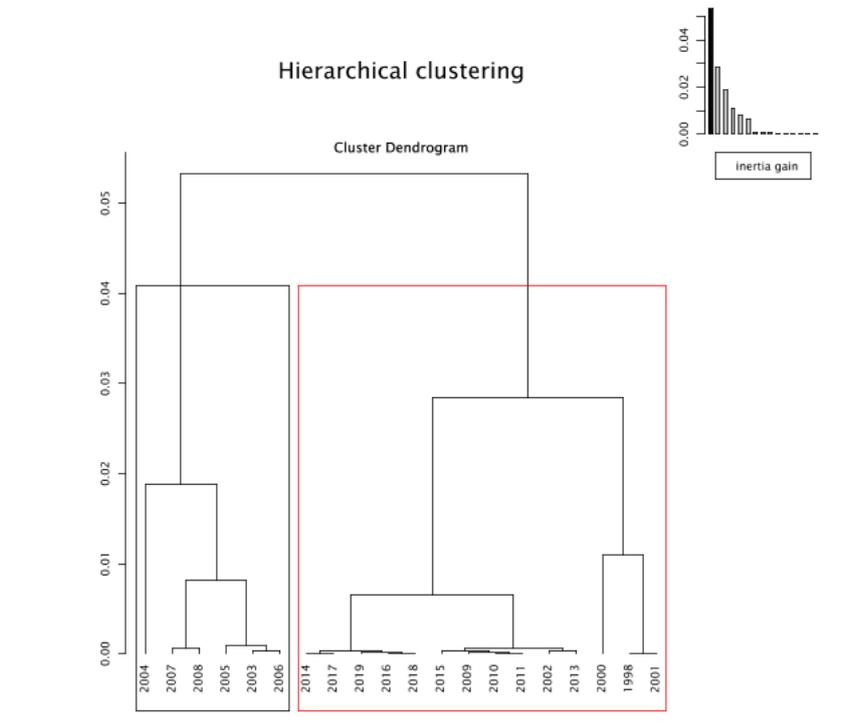
ceux des années 1998 à 2001 et 2009 à 2019. La seconde démarcation la plus notable observable sur le dendrogramme est celle entre les textes de 1998 à 2001 et ceux de 2009 à 2019. L'axe vertical qui représente cette démarcation est le second axe le plus élevé du dendrogramme, ce qui est la preuve d'une dissimilarité lexicale entre les textes de ces deux périodes. Enfin, ce dendrogramme permet d'affirmer que la différenciation des communiqués français par le lexique, bien qu'elle soit visible, demeure moins importante que dans leurs équivalents anglais, car l'axe vertical s'arrête à 0,05 dans le dendrogramme, alors qu'il va jusqu'à 0,08 pour le sous-corpus CP EN.

FIGURE 13 – Représentation graphique de l'AFC du sous-corpus CP FR



Pour résumer, il y a donc bel et bien une évolution notable du lexique employé dans les communiqués français dans la fenêtre temporelle étudiée, bien que cette dernière soit moins nette et diffère de celle observée dans le sous-corpus de communiqués anglais.

FIGURE 14 – Dendrogramme présentant la structure des parties du sous-corpus CP FR selon leur similarité

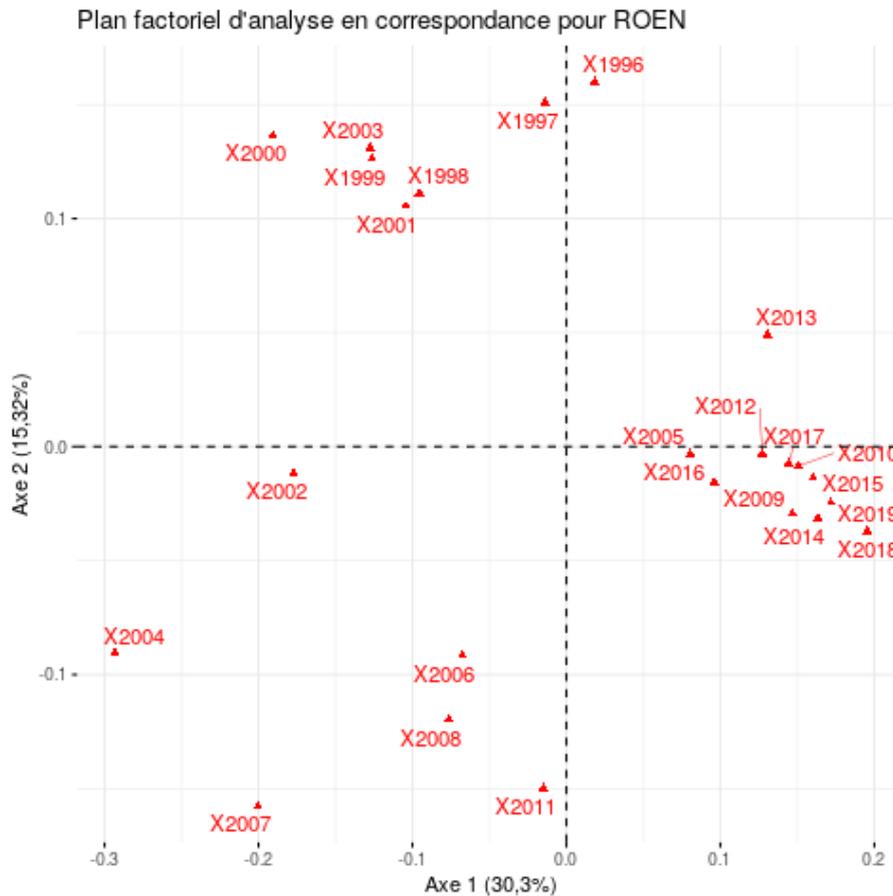


## 4 Résultats de l'AFC du sous-corpus de rapports anglais (RO EN)

En ce qui concerne le sous-corpus RO EN, l'AFC représentée en Fig. 15 indique une opposition bien moins nette entre les périodes 1996-2000, 2000-2010 et 2010-2019 que cela n'a pu être le cas pour les corpus de communiqués CP EN et CP FR. Les années 2010-2019 forment un cluster à droite de l'axe 1, à l'exception de

l'année 2011. En revanche, en dehors de cette décennie, il est plus difficile d'identifier d'autres clusters, les autres années étant très espacées les unes des autres sur le plan factoriel de l'AFC, plus que sur celles des autres sous-corpus étudiés jusqu'ici.

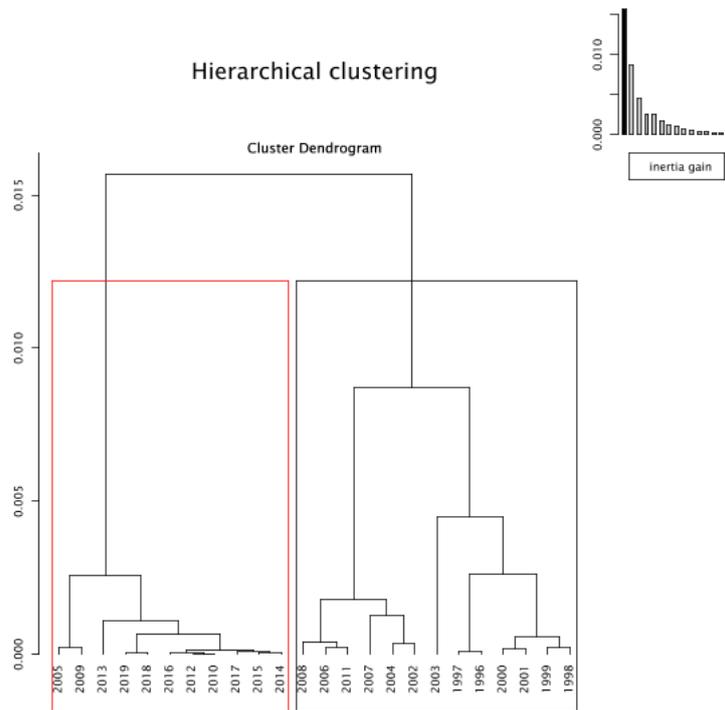
FIGURE 15 – Représentation graphique de l'AFC du sous-corpus RO EN



Grâce au dendrogramme en Fig. 16, on peut identifier deux clusters qui correspondent cependant aux tendances identifiées pour les sous-corpus de communiqués, à savoir une dissimilarité lexicale nette entre les textes de 1996 à 2008, et ceux de 2009 à 2019, à la différence près que les textes des années 2005 et 2011 sont respectivement répartis dans les clusters 2009-2019 et 1996-2008. Ces deux anomalies ponctuelles de répartition dans les clusters n'empêchent cependant pas d'observer une tendance globale, qui est à l'évolution du lexique dans les rapports anglais du corpus depuis

1996. En effet, cette répartition inattendue ne concerne qu'un faible pourcentage des données étudiées, soit 8%.

FIGURE 16 – Dendrogramme présentant la structure des parties du sous-corpus RO EN selon leur similarité



## 5 Résultats de l'AFC du sous-corpus de rapports français (RO FR)

L'AFC du sous-corpus RO FR en Fig. 17 suggère une dissimilarité lexicale nette entre les rapports français publiés entre 1996 et 2001 et ceux publiés entre 2002 et 2019, ce qui est observable à la fois sur la représentation graphique de l'AFC et sur le dendrogramme en Fig. 18. En se focalisant uniquement sur l'AFC, on peut

distinguer deux sous-clusters correspondant aux périodes 2002-2011 et 2012-2019 que le dendrogramme ne permet pas de distinguer.

Les clusters sont globalement proches du centre de la représentation graphique de l'AFC, signe que les différences entre les périodes identifiables grâce aux clusters sont moins frappantes que pour les sous-corpus de communiqués. L'évolution du lexique dans le corpus RO FR est même moins facilement observable et dans le corpus RO EN que dans tous les autres sous-corpus observés jusqu'ici, comme en témoignent les valeurs de l'axe vertical du dendrogramme : de 0,000 à 0,004, qui sont les valeurs les plus faibles enregistrées pour les sous-corpus.

FIGURE 17 – Représentation graphique de l'AFC du sous-corpus RO FR

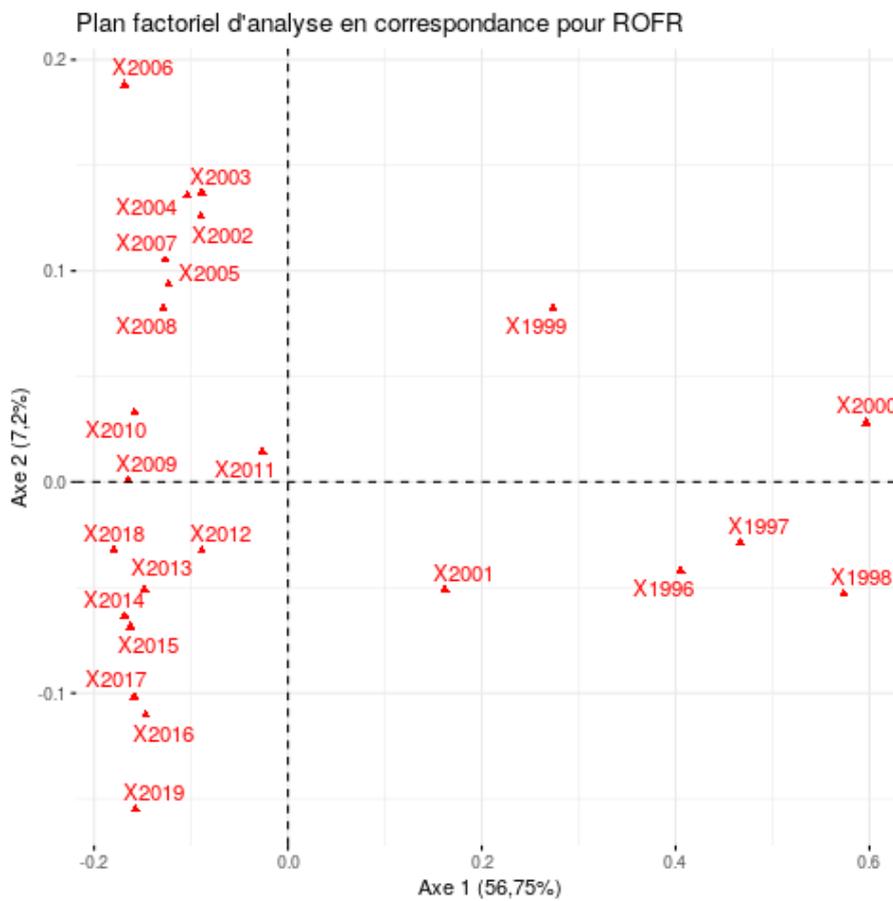
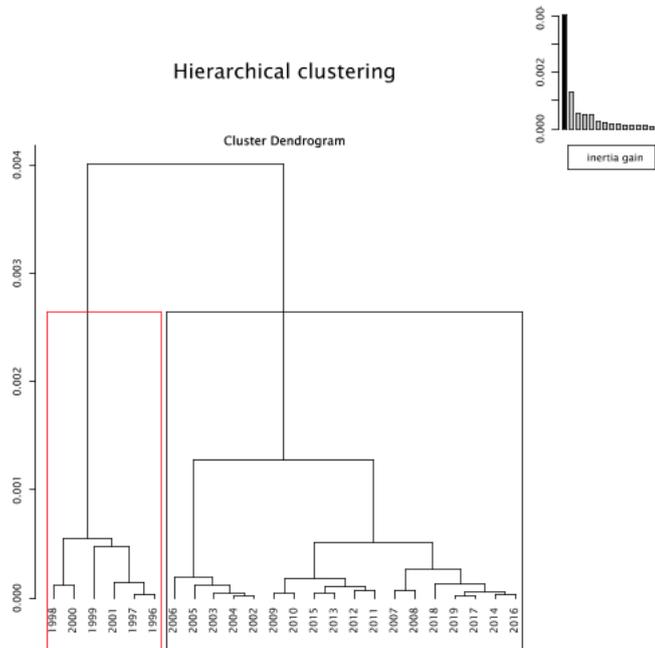


FIGURE 18 – Dendrogramme présentant la structure des parties du sous-corpus RO FR selon leur similarité



## 6 Bilan de l'observation de l'évolution du lexique dans le corpus VIOLENCE

Dans ce chapitre, nous avons utilisé la méthode statistique qu'est l'AFC afin de déterminer si la distribution du lexique employé par l'ONU dans ses communiqués de presse et rapports traitant de la violence envers les femmes a évolué entre 1996 et 2019. Les résultats de l'AFC confirment l'hypothèse d'une évolution au fil du temps. Plus précisément, ils montrent que l'évolution du lexique entre les sous-parties du corpus d'étude ne sont pas de simples variations aléatoires : si tel était le cas, les points sur les représentations graphiques seraient répartis sans motif discernable. Le fait que des motifs correspondant à une certaine logique temporelle puissent être repérés dans les AFC affirme donc que cette évolution n'est pas le fruit du

hasard, mais reflète un phénomène propre au discours de l'ONU auquel il convient de s'intéresser. L'évolution observée ne s'est pas faite d'une année sur l'autre, mais de manière plus lente. Dans tous les sous-corpus, on observe que les textes publiés entre 1996 et 2000 sont très différents de ceux publiés entre 2010 et 2019 du point de vue du lexique.

Il est intéressant de noter que les résultats obtenus pour les sous-corpus de communiqués de presse onusiens sont différents de ceux obtenus pour les rapports. Si dans les deux cas, l'AFC a permis d'identifier une évolution du lexique sur la fenêtre temporelle étudiée, cette évolution apparaît bien plus conséquente dans les communiqués que dans les rapports : le lexique des communiqués les plus récents est donc très différent de celui employé dans les communiqués les plus anciens, alors que le lexique employé dans les rapports les plus récents est moins facilement distinguable de celui des rapports les plus anciens. Dans les chapitres suivants, nous affinerons nos observations en identifiant plus précisément des termes, mots et schémas d'expression saillants qui incarnent ce changement, et nous proposerons différentes pistes pour expliquer cette différence observée entre les textes les plus anciens et les textes les plus récents en prenant appui sur l'analyse du contexte historique, social, intellectuel et géopolitique à la période où le changement est observé.

L'évolution de la distribution du lexique que nous avons identifiée dans ce chapitre ne peut pas être imputée à un événement historique comme le changement de Secrétaire Général de l'ONU, ou à un changement de Rapporteuse Spéciale sur la violence envers les femmes, car les dates des mandats sur la période ne correspondent pas aux dates charnières identifiées grâce à l'AFC : pour les Secrétaires généraux, les dates charnières sont 1997, 2007 et 2017. Pour la Rapporteuse Spéciale sur la violence envers les femmes, les dates sont 2004, 2010 et 2015<sup>48</sup>. La seule date qui correspondrait à l'une de nos dates charnières serait 2010, avec la nomination de la

---

48. Les Rapporteurs Spéciaux et Rapporteuses Spéciales de l'ONU sont des experts et expertes indépendants mandaté-e-s par l'organisation pour travailler sur un pays ou un thème précis. Ces experts et expertes sont sélectionné-e-s sur la base de critères que l'organisation dit être objectifs et rend accessibles au public. Ces personnes sont mandatées pour leur expertise reconnue et/ou leur expérience dans le domaine de la protection et de la défense des droits de l'homme.

Rapporteuse Spéciale Rashida Manjoo, mais comme 2015 et 2004 ne correspondent à aucune année charnière identifiée grâce à l'AFC, il ne serait pas raisonnable d'attribuer cette évolution à un changement de Rapporteuse. En revanche, nous pouvons supposer que ce changement observable dans le discours de l'ONU a pu être motivé par un contexte historique, social, intellectuel et géopolitique particulier. Nous nous attacherons dans les chapitres suivants à développer cette piste.

## Chapitre 2

# L'apparition de nouveaux termes au cours de la période étudiée

Grâce à la méthode statistique de l'analyse factorielle des correspondances, nous avons établi dans le chapitre précédent que la distribution du lexique au sein du corpus d'étude VIOLENCE a évolué au fil du temps : les mots les plus utilisés dans les communiqués et rapports anglais et français de l'ONU sur la violence envers les femmes ne sont pas les mêmes entre les deux premières décennies de la période étudiée (1996-2009) et la dernière décennie étudiée (2010-2019). Nous allons maintenant, toujours grâce à l'AFC, nous intéresser de plus près aux éléments lexicaux qui sont apparus depuis la publication des premiers textes du corpus après la Conférence de Pékin. Nous répondons dans ce chapitre aux questions suivantes : quels mots retrouve-t-on de manière plus fréquente dans notre corpus à partir de la décennie 2010 ? Ces mots sont-ils constitutifs de termes ou de séquences régulières ? Ces mots sont-ils toujours utilisés de la même manière, dans le même contexte, ou peut-on observer des évolutions ? Que signifient ces apparitions dans le discours de l'ONU, et quels sont les facteurs qui permettent de les expliquer ?

Pour répondre à ces questions, nous avons extrait du corpus, grâce à l'outil TXM, les mots qui permettent de différencier les textes de notre corpus d'étude les uns des autres, selon l'année. La notion de spécificité, présentée en section 2.1.1, est mobilisée dans ce chapitre. Les calculs de spécificités permettent d'identifier quels

mots sont sur-employés dans une partie de n'importe lequel de nos sous-corpus par rapport aux autres parties de ce sous-corpus, et quels mots sont, au contraire, sous-employés, chaque partie correspondant aux textes publiés lors d'une même année. Plus précisément, le score de spécificité représente l'ordre de grandeur de la probabilité d'obtenir la fréquence du mot observée dans la partie considérée : plus il est élevé en valeur absolue et plus l'écart entre la fréquence observée et la fréquence théorique attendue est grand. Ce score est négatif s'il rend compte d'un sous-emploi d'un mot dans une partie, et positif s'il rend compte d'un sur-emploi d'un mot dans une partie. Le détail du calcul de ce score peut être trouvé dans la section 2.1.1 de la partie Méthodes.

Après avoir identifié et classé les mots qui permettent de distinguer les communiqués de presse publiés entre 1996 et 2009 et ceux publiés entre 2010 et 2019, nous avons observé leurs contextes d'utilisation grâce à la fonction de concordancier du logiciel TXM. Nous avons ensuite confronté les données extraites du corpus d'étude avec des événements historiques et d'autres textes afin de trouver les causes possibles des contrastes observés.

## **1 Quels mots permettent de différencier les communiqués de presse anglais de 1996-2009 de ceux de 2010-2019 ?**

Nous présentons dans un premier temps en Tab. 4, 5, 6 et 7 les mots qui permettent de distinguer les communiqués de presse anglais publiés entre 1996 et 2009 de ceux publiés entre 2010 et 2019. Nous nous intéressons aux mots lexicaux mais également aux mots grammaticaux pour chaque sous-corpus. Sous le concept de mots grammaticaux, nous rappelons que nous rassemblons des auxiliaires, déterminants, prépositions, conjonctions, pronoms et adverbes. Comme nous l'avons expliqué en Partie I, nous avons décidé de ne pas exclure les mots grammaticaux de notre analyse

car ces derniers peuvent permettre d'identifier des schémas d'expression récurrents dans les textes étudiés.

TABLE 4 – Mots lexicaux sur-employés dans les communiqués anglais publiés en 1996-2009 (CP EN)

<b>mots</b>	<b>fréquence totale</b>	<b>fréquence 1996-2009</b>	<b>fenêtre d'indices</b>	<b>fréquence 2010-2019</b>	<b>fenêtre d'indices</b>
States	782	723	[-5,3 ; 12,4]	59	[-2,2 ; -0,3]
Government	204	129	[-2,6 ; 3,2]	75	[-0,4 ; 8,9]
women	9574	8424	[-19,8 ; 17,7]	1150	[-3,9 ; 1,7]
men	994	877	[-5,9 ; 23,8]	117	[-1,3 ; 3,5]
action	600	499	[-5,1 ; 3,6]	101	[-0,6 ; 2,3]
Council	545	473	[-9,8 ; 13,6]	72	[-1,4 ; 4,4]
expert	992	899	[-17,3 ; 25,6]	3	[-11,0 ; -2,0]
progress	481	429	[-2,0 ; 2,3]	52	[-1,5 ; 1,0]
abuse	397	322	[-3,9 ; 28,3]	75	[-0,8 ; 6,2]
representative	433	431	[-6,7 ; 18,4]	2	[-4,3 ; -0,9]

TABLE 5 – Mots lexicaux sur-employés dans les communiqués anglais publiés en 2010-2019 (CP EN)

<b>mots</b>	<b>fréquence totale</b>	<b>fréquence 1996-2009</b>	<b>fenêtre d'indices</b>	<b>fréquence 2010-2019</b>	<b>fenêtre d'indices</b>
violence	3648	2779	[-24,1 ; 11,2]	869	[-0,3 ; 20,0]
girls	1380	720	[-11,7 ; -0,3]	660	[0,9 ; 48,8]
child	307	247	[-2,6 ; 2,7]	60	[-1,7 ; 8,1]
need	567	438	[-2,2 ; 1,6]	129	[0,4 ; 4,7]
Secretary-General	513	292	[-9,0 ; 4,2]	221	[2,3 ; 12,4]
end	533	292	[-10,1 ; 8,0]	241	[0,7 ; 14,8]

TABLE 6 – Mots grammaticaux sur-employés dans les communiqués anglais publiés en 1996-2009 (CP EN)

mots	fréquence totale	fréquence 1996-2009	fenêtre d'indices	fréquence 2010-2019	fenêtre d'indices
should	828	788	[-7,6 ; 12,9]	40	[-3,2 ; -0,3]
must	776	639	[-7,6 ; 6,5]	137	[-0,5 ; 2,0]
between	573	531	[-3,4 ; 3,1]	42	[-2,1 ; 0,3]
out	509	428	[-1,9 ; 1,2]	81	[-1,3 ; 2,3]
that	7750	7183	[-6,6 ; 15,8]	567	[-17,6 ; -1,4]

TABLE 7 – Mots grammaticaux sur-employés dans les communiqués anglais publiés en 2010-2019 (CP EN)

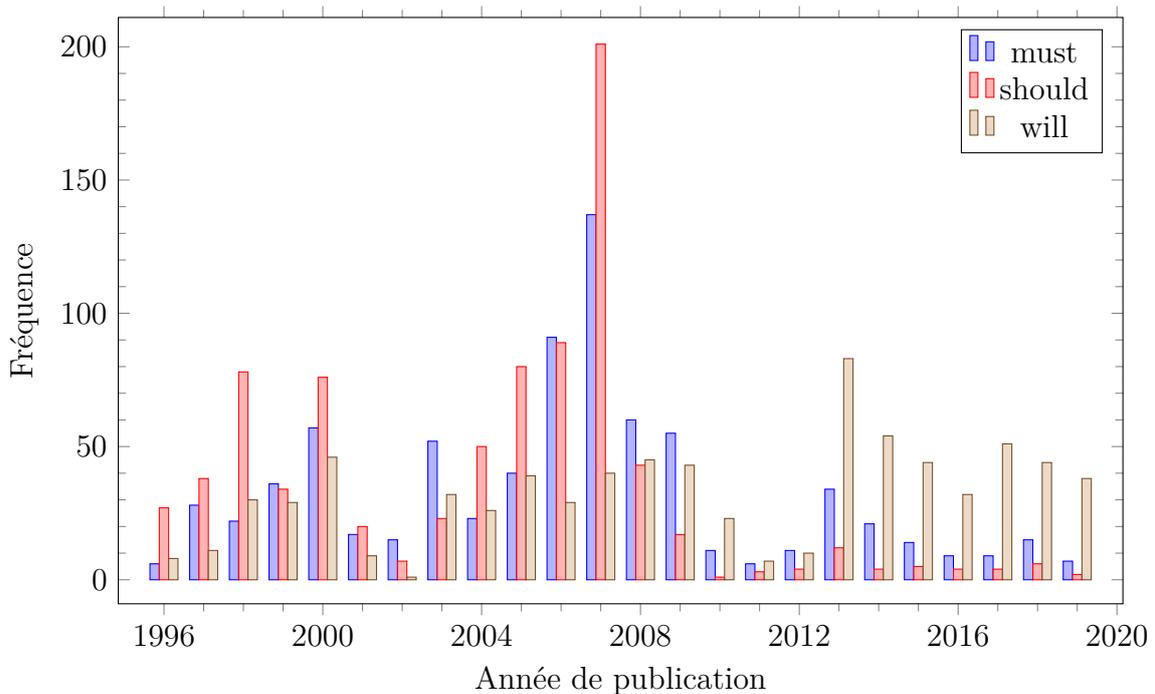
mots	fréquence totale	fréquence 1996-2009	fenêtre d'indices	fréquence 2010-2019	fenêtre d'indices
against	3285	2506	[-33,1 ; 10,3]	779	[0,7 ; 20,0]
will	774	388	[-32,0 ; 1,2]	386	[-1,1 ; 23,6]
we	576	180	[-27,4 ; 1,7]	396	[6,1 ; 41,5]
I	713	235	[-35,2 ; 15,2]	478	[5,3 ; 38,9]

Nous avons exclu un certain nombre de mots identifiés par le biais de l'AFC dont le sur-emploi ou le sous-emploi dans une partie ou une autre du corpus ne nous permettaient pas, avec notre angle d'attaque, d'identifier des phénomènes particuliers, contrairement à ceux qui figurent dans les tableaux suivants. Comme on peut l'observer à partir des tableaux 4 et 5, une très large majorité des mots permettant de distinguer les communiqués anglais publiés entre 1996 et 2009 de ceux publiés ultérieurement sont des noms. Un seul adjectif, *social*, a été retenu. Un faible nombre de formes verbales, comme *need*, a également été retenu.

En ce qui concerne les mots grammaticaux, les auxiliaires modaux ont particulièrement retenu notre attention, comme *should* et *must*, qui sont sur-employés dans

la première partie de la fenêtre temporelle étudiée et sous-employés dans la seconde partie, à partir de 2010, alors que l’auxiliaire modal *will* est sur-employé dans cette seconde partie et sous-employé dans la première partie de la fenêtre temporelle. En Fig. 19, nous proposons une représentation graphique de la répartition de ces trois auxiliaires modaux dans notre sous-corpus CP EN, établie à partir de la fréquence totale de l’apparition de ces auxiliaires dans les textes de chaque partie du sous-corpus, qui permet de bien visualiser la quasi-disparition des auxiliaires *must* et *should* au profit de *will*.

FIGURE 19 – Fréquences d’utilisation des auxiliaires modaux *must*, *should* et *will* par année CP EN



Les prépositions et particules adverbiales sont également bien représentées parmi les mots qui permettent de distinguer les deux parties du sous-corpus correspondant à 1996-2009 et 2010-2019. Le mot *against* est par exemple sur-employé entre 2010 et 2019 par rapport aux années précédentes, tandis que *out* est sur-employé entre 1996 et 2009 et sous-employé par la suite. Des mots appartenant à d’autres parties

du discours comme la conjonction *than* ou le prédéterminant *all* ont été retenus, et représentent une minorité des mots pris en compte pour commenter l'évolution du discours onusien sur la violence envers les femmes dans le cadre de notre étude.

Les contextes de tous les mots proposés par l'AFC ont été observés grâce à la fonction de concordancier du logiciel TXM. L'observation de ces contextes nous a permis de comprendre de manière plus précise les évolutions qu'a subies le discours onusien sur la violence envers les femmes dans les textes de notre corpus depuis 1996. L'observation de ces contextes a été cruciale, car elle a permis de voir que certains mots sur-employés à une période l'étaient car ils entraient dans la composition d'un nouveau terme complexe, c'est-à-dire composé de plusieurs mots. Ce terme, qui est apparu à un moment précis, a, à partir de son apparition, été utilisé à de nombreuses reprises, et son utilisation a perduré au moins jusqu'à la fin de la période étudiée. Cette méthode nous a également permis d'identifier que certains mots étaient utilisés dans des contextes différents, pour signifier différentes choses selon la période lors de laquelle ils étaient utilisés. Par exemple, pour un même mot, des contextes particuliers très fréquents entre 1996 et 2006 ont pu disparaître à partir de 2010, et inversement. Nous détaillons ces observations et les conclusions que nous pouvons en tirer en 2.

## 2 Évolutions du lexique observables dans les communiqués anglais du corpus VIOLENCE

### 2.1 L'apparition de nouveaux termes dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes

#### 2.1.1 *violence against women and girls* à partir de 2010

Le nom *girls* et la préposition *against* sont tous deux sur-employés dans les communiqués anglais publiés entre 2010 et 2019, et en comparaison, sous-employés dans les textes antérieurs. Une recherche des contextes immédiats de ces deux mots dans notre sous-corpus nous permet de voir que ces mots sont sur-employés entre 2010 et 2019 parce que le terme complexe *violence against women and girls* apparaît dans le sous-corpus et devient le contexte principal dans lequel ces deux mots sont utilisés, comme illustré par les extraits de concordances présentés en Fig. 20 et 21 dans lesquels l'usage de *violence against women* semble reculer au profit de *violence against women and girls*.<sup>49</sup>

FIGURE 20 – Extrait de concordance du mot *against* dans le sous-corpus CP EN

20101118	, Spotlights Role of Business in Ending Violence	against	Women by Embracing Corporate Social Re...
20101118	the International Day for the Elimination of Violence	against	Women, 25 November : As we observe the ...
20101118	2010 International Day for the Elimination of Violence	against	Women, let us acknowledge the widesprea...
20101118	message : " It's time to end violence	against	women and girls ! " Member States, too, ar...
20101118	the extent, nature and consequences of violence	against	women, which also logs policies and progra...
20101118	, recognize the costs to business of violence	against	women and are now supported by more 12...
20101118	to face. My UNiTE to End Violence	against	Women campaign, and the Network of Men ...
20101118	engagement. The word is spreading : violence	against	women and girls has no place in any societ...
20101118	individuals — to take responsibility for eradicating violence	against	women and girls. * * * * *

49. Dans les extraits de concordances que nous incluons à partir d'ici dans cette étude, les chiffres à gauche de chaque séquence de mots correspondent à l'année de publication du texte duquel est extraite ladite séquence. Ainsi, « 20101118 » signifie que la séquence de mots est extraite d'un texte publié le 18 novembre 2010.

## Ch.2. Apparition de nouveaux termes

Au contraire, l'observation des contextes immédiats de *against* antérieurs à 2010 nous permet de constater que *violence against women and girls* n'est pas un terme fréquemment utilisé dans le discours de l'ONU avant cette date. Cette combinaison de mots ne représente pas la majorité des contextes dans lesquels apparaissent *girls* et *against* entre 1996 et 2009, comme l'illustrent les extraits de concordances en Fig. 22 et 23, avec des contextes comme "*discrimination and abuse suffered by women and girls*" ou encore "*resources to advance young girls and boys in fields of education*". On remarque toutefois que *against* est parfois utilisé avec *violence* et *women*, notamment lorsqu'il s'agit de référer au poste de Rapporteur ou Rapporteuse Spéciale sur la violence envers les femmes, un poste créé en 1994 par l'organisation.

FIGURE 21 – Extrait de concordance de *against* dans le sous-corpus CP EN (2)

20191104	the role of law enforcement in ending violence	against	women and girls in private and public space...
20191104	to make sure the critical issue of violence	against	women remains in the spotlight, and women...
20191104	awareness on the urgent need to end violence	against	women and girls through high-profile events...
20191104	of efforts to end all forms of violence	against	women and girls, from the 500-million-Euro ...
20191125	ever single investment in the elimination of violence	against	women and girls worldwide, to the work on ...
20191125	join the UN Trust Fund to End Violence	against	Women, the only global multilateral mechan...
20191125	Secretary-General Calls for Galvanized Support to End Violence	against	Women, Girls, in Message Marking Internati...
20191125	Women, observed on 25 November : Violence	against	women and girls is a global pandemic. It is ...
20191125	sustainable development. At its core, violence	against	women and girls is the manifestation of a pr...

FIGURE 22 – Extrait de concordance de *against* dans le sous-corpus CP EN (3)

19960126	the 23-member Committee on the Elimination of Discrimin...	against	Women this afternoon, as it concluded cons...
19960126	on the Elimination of All Forms of Discrimination	against	Women. While praising Belgian efforts to se...
19960126	Programme The Committee on the Elimination of Discrimi...	against	Women met this afternoon to continue its co...
19960126	on the Elimination of All Forms of Discrimination	against	Women to ensure equal participation of wo...
19960126	wondered about the impact of the new legislation	against	the traffic in persons and sought details on ...
19960126	11, which obliges States to eliminate discrimination	against	women in employment, and to prevent discrimi...
19960126	women in employment, and to prevent discrimination	against	women on the grounds of marriage or mater...
19960126	paedophilia. Also, there was a campaign	against	any kind of exclusion of immigrants, which s...
19960522	the participation of the Special Rapporteur on violence	against	women of the Commission on Human Right...

FIGURE 23 – Extrait de concordance de *girls* dans le sous-corpus CP EN (4)

20060815	, it permitted arranged marriages, marriage for	girls	under the age of 18 and polygamy, whereby men were allowed
20060815	abortion a crime, no one, including	girls	, had gone to jail for violating that law. One expert
20060817	or low-income students ; and steps to attract	girls	to non-traditional subjects. One expert, noting that the Govern...
20060817	the age of six years, boys and	girls	were provided with equal education and treatment. Czech law...
20060817	, but that attitude was changing and more	girls	were selecting non-traditional fields of study. Boys tended to c...
20060817	to choose the natural and technical sciences as	girls	opted for careers in cultural and health sectors. To change that
20060817	Experts asked whether men who impregnated underage	girls	were prosecuted, if Government agencies had set goals and t...

L'observation des contextes de *girls* nous amène au même constat : si *girls* est souvent précédé de *women and*, la structure *women and girls* n'apparaît pas dans un contexte prenant la forme de *violence against women and girls*, mais on trouvera par exemple *practices against women and girls*, ou encore *discrimination and abuse suffered by women and girls* comme en Fig. 24.

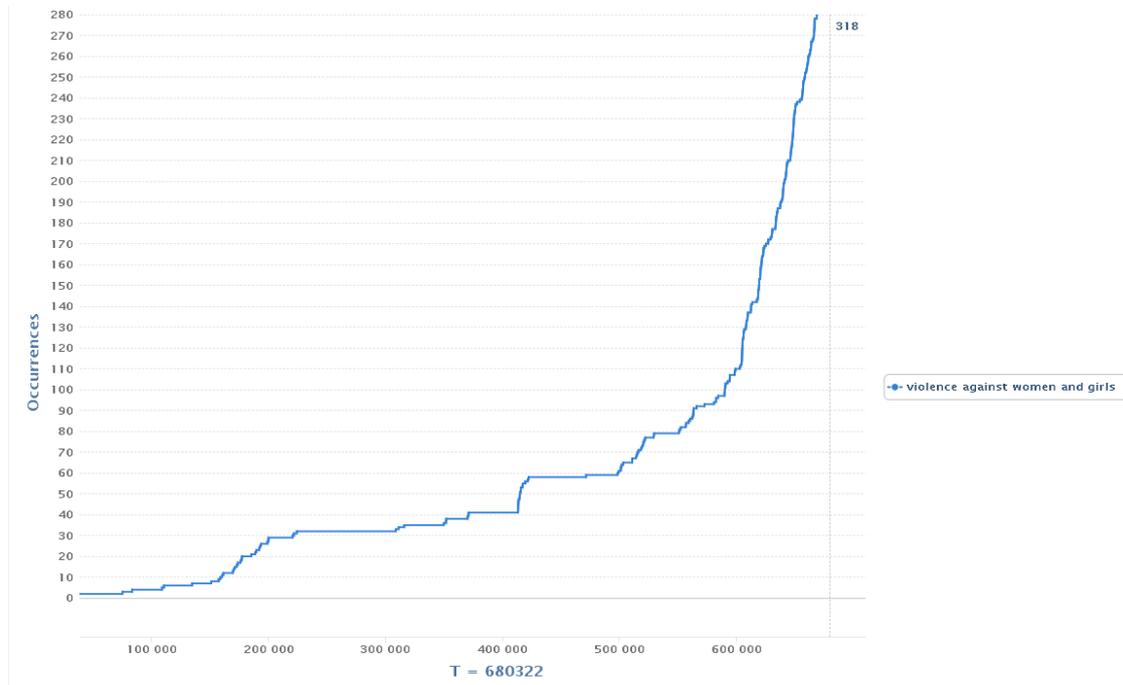
FIGURE 24 – Extrait de concordance de *girls* dans le sous-corpus CP EN (5)

.2003112...	to the rights and protection of women and	girls	and to take special measures to protect them from gender-ba...
.2003112...	and in-kind resources to advance young women and	girls	in fields of education, health and through programmes ensurin...
.2003112...	continued discrimination and abuse suffered by women and	girls	had an adverse impact on the advancement of all societies. T...
20040121	customary practices affecting the health of women and	girls	, he said current legislation in Argentina did not believe that h...
20040121	. Japan recognized that trafficking in women and	girls	was a serious issue and firmly believed that it was a grave
20040121	violation of the human rights of women and	girls	, she said. Japan had made great efforts to address this
20040121	the eight Millennium Development Goals — empowerment of	girls	and women and promoting gender equality ; reduction of child...
20040121	Venezuela) said traditional practices against women and	girls	that ran counter to the integrity of their health also ran counter

Ceci nous amène à notre hypothèse de la formation du nouveau terme *violence against women and girls* à partir du terme *violence against women* qui subit une postmodification supplémentaire dans la décennie 2010. Nous reprenons ici les critères de formation d'un néologisme tels que définis par Dury & Drouin (Dury & Drouin, 2010 : 36) : l'augmentation de sa fréquence et un foisonnement d'expressions concurrentes au moment de sa formation. En Fig.25, se trouve une modélisation de la progression de l'utilisation de *violence against women and girls* dans notre sous-corpus de communiqués anglais<sup>50</sup>. On voit que cette fréquence d'utilisation augmente de manière exponentielle à partir d'environ 500 000 mots, ce qui correspond, dans notre corpus diachronique dont les textes ont été compilés de manière chronologique, approximativement à la dernière décennie étudiée.

50. Les courbes de progression reflètent bel et bien l'évolution de la fréquence d'utilisation des mots dans un corpus : lorsque l'on considère une portion de courbe qu'il est possible d'approcher par une droite, alors la pente de la droite correspond exactement à la fréquence relative du terme dans la portion considérée. Plus la pente est raide, plus la fréquence relative est élevée. Ce qui nous intéresse dans les courbes de progression n'est donc pas le fait que les courbes sont croissantes, puisqu'elles le sont nécessairement, mais l'évolution de la pente sur les différentes portions de la courbe qui traduisent des variations et des tendances dans la fréquence d'utilisation des mots ou suites de mots au fil du temps dans notre corpus d'étude diachronique.

FIGURE 25 – Calcul de la progression du terme *violence against women and girls* dans le corpus CP EN



Comme nous avons pu le constater, dans la décennie 2010, le mot *girls* apparaît pour une très grande majorité d’occurrences lorsque le terme *violence against women and girls* est utilisé. Plus précisément, bien que le mot utilisé principalement dans le cadre de l’utilisation du terme commence à être sur-employé à partir de 2010, c’est à partir de 2013 et jusqu’en 2019 qu’il est le plus saillant dans notre corpus, comme l’illustre la Fig. 26 qui est une modélisation des scores de spécificité du mot *girls*.

Lorsqu’un nouveau terme se forme, avant de devenir prédominant pour désigner un concept, on peut généralement observer un foisonnement d’expressions concurrentes, qui semblent désigner le même concept : la violence qui ne touche pas seulement les femmes, mais aussi les filles. Ces expressions sont présentées dans le Tab. 8. Bien que les expressions concurrentes soient nombreuses, on remarque que leur fréquence est très faible, ce qui témoigne d’une préférence pour *violence against women and girls*,

qui a été préféré à ces autres variantes, comme en témoigne sa très haute fréquence et sa progression dans le corpus étudié.

FIGURE 26 – Calcul de spécificité du mot *girls* dans le sous-corpus CP EN

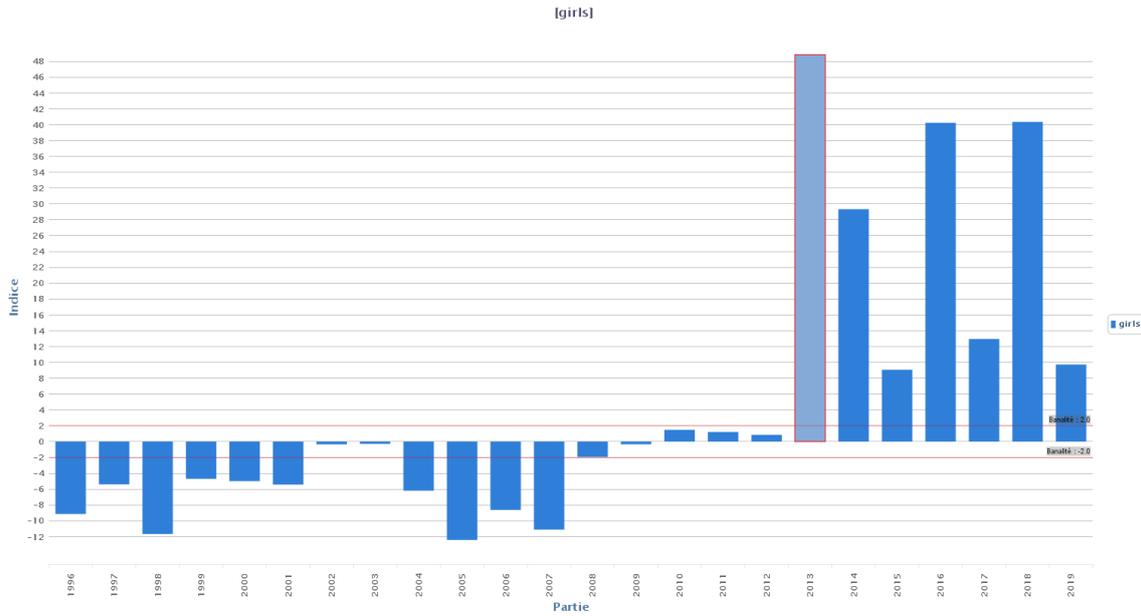
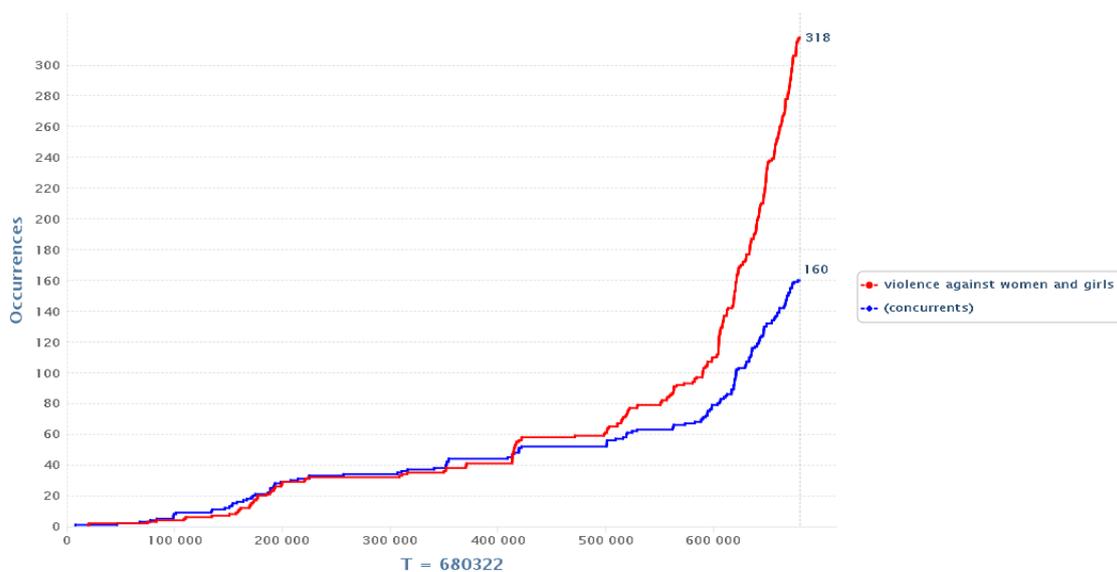


TABLE 8 – Séquences régulières contenant des expressions concurrentes de *violence against women and girls* en 2010 dans le sous-corpus CP EN

Expressions	Fréquence
violence against women and girls	318
violence against girls	16
girls who experience violence	5
violence and discrimination against women and girls	4
violence against women and trafficking in women and girls	3
girls experiencing abuse in their lifetime, violence	2
girls subjected to violence	2
girls were persistently subjected to all kinds of violence	2
girls who had survived violence	2
violence, of which the principal victims were women and girls	2
violence and sexual abuse against girls	1

Afin de générer les courbes de progression comparées du *violence against women and girls* et de ses expressions concurrentes dans notre corpus, nous avons cherché toutes les occurrences de séquences de maximum 10 mots qui contenaient les mots *violence* et *girls* mais ne contenaient pas *against* entre les deux. Ces progressions sont visibles en Fig. 27. Sur le graphique, on voit que le terme *violence against women and girls* en rouge, et les concurrents en bleu, ont des courbes similaires jusqu'à un certain point, puis que la courbe correspondant à *violence against women and girls* dépasse très largement celle de ses concurrents dans les dernières parties du corpus aux alentours de 600 000 mots, ce qui témoigne d'une préférence de l'ONU pour ce terme plutôt que pour des expressions alternatives.

FIGURE 27 – Progression de *violence against women and girls* et de ses concurrents dans le sous-corpus CP EN



Ce que peut nous apprendre l'apparition de ce terme et son sur-emploi à partir de 2010, c'est qu'il y a eu une probable reconceptualisation de la violence envers les femmes à l'ONU, reconceptualisation qui se manifeste dans son discours. La reconceptualisation peut être définie comme l'évolution de ce concept due à une évolution de sa théorisation (Valette, 2003 : 2). C'est pourquoi nous retraçons ici, brièvement, l'évolution de la théorisation féministe de la violence envers les femmes. Il est d'au-

tant plus important de prendre en compte l'évolution de cette théorisation que les théories féministes ont une place très importante à l'ONU : l'organisation choisit en effet les théories qui lui servent à déterminer les mesures à prendre pour cibler des problèmes particuliers parmi les théories disponibles à un moment historique donné. La prise en compte d'archétextes onusiens comme la *Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin* permet également d'appuyer l'hypothèse de la reconceptualisation (Maingueneau in Rist, 2002 : 123) de la violence envers les femmes : ce type de texte, plus important et plus influent que les autres textes onusiens en termes de hiérarchie, influence tous les autres textes produits par l'organisation, qui doivent s'inscrire dans la lignée de ces textes incontournables et énoncer et défendre les mêmes valeurs. C'est pourquoi toute reconceptualisation d'un concept observable dans des textes comme les communiqués ou rapports de l'ONU doit avoir des traces identifiables dans des archétextes onusiens. Au-delà des archétextes, la reconceptualisation peut également être confirmée si elle se manifeste dans d'autres textes de l'ONU produits sur la même période n'étant ni des archétextes, ni des communiqués de presse, comme par exemple des résolutions.

Commençons avec l'évolution de la théorisation féministe de la violence envers les femmes. Les mobilisations féministes des années 1970 portaient en priorité sur les violences domestiques ou conjugales, avec un accent mis sur les « femmes battues » (*battered women*). Quand il était question de violence envers les femmes, on pensait alors principalement à la violence conjugale, et surtout à la violence sexuelle et/ou physique au sein du couple hétérosexuel, une violence d'un homme dirigée contre sa femme. (Delage, 2017 : 7). Les mobilisations féministes de l'époque étaient motivées par l'absence de prise en considération de ce problème par les puissances publiques, incarnée notamment par le fait que le viol conjugal n'était pas reconnu, et par le fait que les lois matrimoniales étaient injustes envers les femmes<sup>51</sup>.

---

51. Pour un historique des lois ayant permis de rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le mariage, voir par exemple le cas français à l'adresse suivante : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19592-egalite-et-droits-des-femmes-dans-la-sphere-privee>, consultée le 16 août 2022.

Ce travail fondateur des féministes des années 1970 a par la suite servi de base à l'évolution de la pensée féministe au cours des décennies suivantes. Des féministes états-uniennes, européennes et latino-américaines se sont ainsi emparées du problème et ont théorisé la violence conjugale comme le symptôme de l'oppression des femmes dans une société patriarcale. La cause des actes de violence exercés par un partenaire intime sur une femme était alors identifiée : la domination des hommes sur les femmes. Les violences sexuelles et physiques au sein du couple hétérosexuel furent donc mises au premier plan de la lutte contre la violence envers les femmes et des féministes décidèrent de proposer des mesures spécifiques pour venir en aide aux victimes de violence conjugale et insistèrent sur la nécessité d'une intervention des États et de la puissance publique (MacKinnon, 1989 ; Delage, 2017 : 34 ; Machado, 2019 : 1), une position illustrée par le slogan féministe "*The personal is political*" (« Le privé est politique »). Cette théorisation féministe de la violence envers les femmes réussit à influencer des politiques nationales. Par exemple, aux États-Unis, en 1984, fut créé le Comité sur la violence intrafamiliale attaché au bureau du Procureur Général (*the Department of Justice Task Force on Family Violence*), afin de mieux lutter contre la violence conjugale. Comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, Diana Russell théorise et popularise également le concept de *femicide* (« féminicide » en français) dans les années 1990 après l'avoir utilisé pour la première fois en 1976. De nombreuses féministes autour du monde se mirent alors à l'utiliser pour dénoncer l'impunité dont peuvent bénéficier les hommes qui tuent leurs femmes ou ex-partenaires féminines (Russel & Radford, 1992).

C'est à partir des années 1990, grâce aux pressions exercées par les mouvements et organisations féministes sur les gouvernements et les institutions internationales que la violence envers les femmes devint une aire d'action pour l'Organisation Mondiale de la Santé et l'ONU. C'est d'ailleurs en 1993 que l'ONU proposa pour la première fois une définition du concept de violence envers les femmes ne se limitant pas à la violence conjugale, mais incluant par exemple les actes de violence subis par les femmes au travail, le trafic, ou la prostitution forcée<sup>52</sup>. La violence envers les femmes devient alors un concept qui recouvre des formes de violence n'ayant plus

---

52. Voir *Declaration on the Elimination of Violence against Women*, UN, 1993.

uniquement lieu dans la sphère conjugale, mais aussi en dehors de cette sphère et qui peuvent ainsi toucher des personnes de genre féminin dès l'enfance, et parfois même avant, comme en témoigne l'inclusion du féticide féminin, appelé *sex selective feticide* en anglais. En 1995, dans la *Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin*, le concept de violence envers les femmes est défini ainsi :

Any act of gender-based violence that results in, or is likely to result in, physical, sexual or psychological harm or suffering to women, including threats of such acts, coercion or arbitrary deprivation of liberty, whether occurring in public or private life. [...]

(a) Physical, sexual and psychological violence occurring in the family, including battering, sexual abuse of female children in the household, dowry-related violence, marital rape, female genital mutilation and other traditional practices harmful to women, non-spousal violence and violence related to exploitation ;

(b) Physical, sexual and psychological violence occurring within the general community, including rape, sexual abuse, sexual harassment and intimidation at work, in educational institutions and elsewhere, trafficking in women and forced prostitution ;

(c) Physical, sexual and psychological violence perpetrated or condoned by the State, wherever it occurs. (UN, 1995 : 48-49).

Cette définition indique que la violence envers les femmes comprend aussi bien des actes de violence envers les femmes commis en dehors de la sphère conjugale que des actes de violence commis au sein de cette sphère. Cette définition, qui se veut exhaustive, ne suffit cependant pas à comprendre comment la violence envers les femmes était conceptualisée à l'ONU dans les années 1990. Il est à cet égard particulièrement éclairant de voir comment l'organisation a décidé d'agir contre la violence envers les femmes à cette époque. Il y a en effet un décalage entre cette définition « à large spectre » de la violence envers les femmes, et le champ d'action plus restreint défini par l'ONU à cette époque. Pour l'organisation, l'aspect le plus important de la lutte contre la violence envers les femmes était, à cette époque, la lutte contre la

violence physique et sexuelle au sein du couple. En effet, dans ce même document publié en 1995, l'organisation fait la liste des actions qu'elle souhaite mener dans le cadre de la lutte contre la violence envers les femmes. Ce qui est particulièrement frappant dans cette liste, c'est que toutes les actions qui y figurent sont centrées sur la lutte contre la violence conjugale, et qu'aucune ne concerne les formes de violence qui surviennent en dehors de la sphère conjugale, comme les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, le trafic de femmes et de filles ou encore la prostitution forcée (UN, 1995 : 51-55).

Cette prépondérance de la violence conjugale, placée au centre de la lutte onusienne contre la violence envers les femmes en 1995, nous rappelle les théories féministes des années 1970 et 1980. Ces dernières considèrent en effet la place de la violence conjugale comme centrale, et le foyer y est présenté comme le lieu où les relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes s'expriment sous la forme d'actes de violence. Il nous semble alors peu probable que cette proximité entre la liste d'actions de l'ONU et la théorisation de la violence envers les femmes qui dominait le paysage féministe à l'époque soit une simple coïncidence. Si l'ONU ne théorise pas la violence envers les femmes, l'organisation choisit parmi les théories féministes qu'elle considère légitime, qui lui inspirent des mesures à prendre pour lutter contre ce problème. On notera cependant que cela amène nécessairement à un retard de la conceptualisation de la violence envers les femmes à l'ONU par rapport aux évolutions de la pensée féministe, correspondant au temps que prend l'organisation pour considérer et reprendre ces idées.

Malgré la théorisation de la violence patriarcale subie par les femmes dans la société proposée par ces mouvements féministes, leur intérêt prononcé pour la lutte contre la violence conjugale a eu pour conséquence de rendre moins visible une partie du problème, et a eu pour effet de ne pas concentrer les efforts de la communauté internationale sur ce type de violence : celle qui correspond à la violence envers les filles, à savoir des actes de violence commis sur des personnes de genre féminin en dehors du cadre conjugal dans les années 1990, jusque dans les années 2000. En 1989, un archétexte onusien, la *Convention relative aux droits de l'enfant*, fut rati-

fiée. Ce texte condamne toutes les formes de violence qu'un enfant peut subir, ainsi que les formes spécifiques de violence que peuvent subir les filles. Bien que la *Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin* de 1995 contienne une section sur les filles mentionnant cet archétexte, dans ce document de 1995, l'ONU attribue aux gouvernements nationaux la responsabilité de lutter contre les violences faites aux filles sans donner plus de précisions. Ce contraste avec l'engagement et l'implication de l'organisation contre la violence domestique est saisissant : l'organisation n'annonce aucune mesure à prendre contre ce type de violence, ce qui renforce l'impression que l'organisation avait été très influencée par les théories féministes sur la violence conjugale des années 1970 et 1980.

Dans les années 2000, de nouvelles contributions féministes à la théorisation de la violence envers les femmes ont émergé, du côté des féministes transnationales. Des féministes antiracistes se sont inspirées des travaux de bell hooks qui affirmait en 1984 que les féministes devaient repenser leur combat contre la violence masculine :

[feminists need to] think bigger and better in their struggle against male violence. (hooks, 1984 : 130-131 in Hall, 2015 : 2).

Quatre contributions féministes à la théorisation de la violence envers les femmes dans les années 2000 nous semblent pertinentes ici, car elles illustrent un nouveau paradigme venu remplacer celui de la sphère conjugale comme le lieu où s'exerce la violence envers les femmes dans la deuxième moitié des années 2000 et dans les années 2010<sup>53</sup>. En 2003, Chandra Talpade Mohanty, une chercheuse féministe indo-américaine, contribua à la théorisation du féminisme transnational. Dans ses travaux, elle critiqua un féminisme qu'elle considère eurocentré et raciste, ainsi que l'impérialisme américain. Ses écrits abordent les formes de violence et de discrimination subies par les femmes du Tiers-Monde, et elle défend un féminisme anti-colonialiste (Mohanty, 2003 ; Mohanty *et al.*, 2003).

---

53. Il ne s'agit ici que de quelques exemples de contributions, qui ne constituent pas un tableau complet de l'évolution des théories féministes dans le monde, ce qui dépasserait le cadre de notre étude.

En 2005, Andrea Smith, défendit l'idée que les demandes féministes d'une implication plus grande des gouvernements dans la lutte contre la violence conjugale, formulées sans relâche depuis les années 1970, ont jeté dans l'ombre la violence perpétrée par le gouvernement états-unien à l'encontre des femmes amérindiennes<sup>54</sup> (Smith, 2005 in Hall, 2015 : 4). Selon Smith, les actes de violence subis par les femmes et filles sont liés à des processus d'appropriation et de dégradation. Smith théorisa également la violence sexuelle comme un instrument du racisme et du colonialisme de certains gouvernements (Smith, 2005 : 8).

En 2006, Patricia Hill Collins, dans le cadre d'une étude sur le trafic et la prostitution forcée de femmes et filles nigériennes, affirma qu'il n'était pas possible de combattre cette forme de violence sans placer de telles structures d'exploitation au centre de la conceptualisation de la notion de violence envers les femmes (Collins, 2006).

Enfin, en 2008, Elizabeth Philipose, qui étudie le droit international et le colonialisme, avança l'idée que des puissances impérialistes comme les États-Unis ont utilisé le concept de violence envers les femmes et les filles pour justifier des politiques racistes au sein de leur pays, ainsi que leurs interventions et occupations de certains pays en dehors de leurs frontières nationales, prétendant protéger les femmes et les filles de cultures violentes et rétrogrades (Philipose, 2008 : 112 in Hall, 2015 : 14).

Ces féministes des années 2000 ont mis en lumière le fait que les États ne pouvaient pas être les seuls garants de la protection des femmes contre les différentes formes de violence qu'elles peuvent subir, car ces derniers ont pu mettre en place des politiques de lutte contre la violence envers les femmes jugées racistes et faire subir des actes de violence à certaines populations en situation de conflit. Il est probable que ces nouvelles contributions à la théorisation de la violence envers les femmes, ainsi que d'autres évoquant les mêmes problèmes dans la conceptualisation de la violence envers les femmes, aient pu influencer des institutions internationales comme l'ONU

---

54. Il convient de noter qu'Andrea Smith a été au cœur d'un scandale en 2008. Il a été révélé que la prétendue descendance Cherokee de cette chercheuse était inventée. Malgré le problème d'éthique que soulève cette controverse, on peut penser que les travaux d'Andrea Smith, au moment de leur publication, étaient suffisamment influents pour mériter leur mention dans la présente étude.

et leur faire réviser leur conceptualisation de la violence envers les femmes reposant sur l'intervention des États dans la lutte contre la violence conjugale.

Les féministes des années 2000 ont également dénoncé le lien manifeste entre l'occupation de certains pays du Sud par l'Occident en situation de conflit et les actes de violence subis par les femmes et les filles dans les territoires occupés. C'est également dans les années 2000, et plus particulièrement à partir de 2005 que l'ONU a exprimé de fortes inquiétudes au sujet de la violence subie par les filles dans les pays en situation de conflit. En 2005, soit dix ans après la Conférence de Pékin, un Sommet Mondial fut tenu, sous l'égide de l'organisation. Dans le *Document final du Sommet Mondial de 2005*, publié après le sommet en question, l'ONU se concentre tout particulièrement sur la violence subie par les jeunes filles et enfants de sexe féminin, et sur le besoin de protéger les civils, et en particulier les femmes et les filles pendant et après les conflits armés, à cause des actes de violence auxquels elles sont exposées dans ce type de situation, comme le viol et les mutilations génitales, qui sont utilisées comme armes de guerre<sup>55</sup> (UN, 2005 : 17, 26-27).

Deux ans plus tard, en 2007, la Commission de la Condition de la femme (*Commission on the Status of Women*), commission fonctionnelle du Conseil économique et social des Nations Unies, lors de sa 51<sup>ème</sup> session, adopte des résolutions sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et violence envers les filles et de toute forme de violation de leurs droits humains, inspirées du *Document final du Sommet Mondial de 2005* et en adéquation avec les engagements formulés dans ce document et lors du Sommet (UN, 2007). Dans le rapport de cette session de la Commission, il est demandé au Secrétaire Général de l'ONU de s'assurer que tous les organes concernés de l'organisation prennent en compte la situation des filles dans le monde et se chargent de la défense et de la protection de leurs droits (UN, 2007 : 28). Le contraste avec la *Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin* est alors saisissant : le Secrétaire Général et plusieurs organes de l'ONU sont pris à parti et c'est à eux que l'on attribue la mission de protéger les filles des actes de violence spécifiques

---

55. Au sujet de ce type de violence et de son utilisation comme arme de guerre, voir *Réparer les femmes. Un combat contre la barbarie*, Denis Mukwege & Guy-Bernard Cadière, 2019.

qu'elles peuvent subir, ce qui n'était pas le cas en 1995, où tout ce qui concernait la violence envers les femmes était laissé aux mains des États individuels. D'autres documents onusiens indiquent que le sujet de la violence envers les filles, particulièrement celle prenant place en situation de conflit, s'est imposé comme sujet de préoccupation à l'ONU dans la deuxième moitié de la décennie 2000.

En 2008, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopta une résolution sur les femmes, la paix et la sécurité, la résolution 1820, qui reconnaît la violence sexuelle comme arme de guerre. En 2010, l'UNICEF publia un rapport pour alerter la communauté internationale sur la situation qu'elle jugeait préoccupante des filles dans le monde, notamment à cause de la pratique du mariage forcé (UNICEF, 2010 : 4-5, 46)). Un an plus tard, en 2011, l'ONU lança la campagne "Girls not Brides", que l'organisation présenta comme une nouvelle initiative mondiale pour mettre fin au mariage forcé des filles, mettant ainsi au centre des discussions internationales sur les droits humains cette forme de violence subie par les filles. Le 19 décembre de cette même année, l'ONU décida de faire du 11 octobre la Journée internationale de la fille, afin de reconnaître les droits des filles, de rappeler la nécessité de les protéger et les menaces particulières auxquelles les filles sont exposées dans le monde.

Ainsi, l'intérêt de l'ONU pour la violence envers les filles semble avoir été ravivé dans la seconde moitié de la décennie 2010. On peut suspecter que les théories féministes transnationales et antiracistes ont pu influencer ce changement. Cependant, il ne faut pas négliger l'importance du contexte géopolitique mondial de la période en question. En effet, la prise en compte des archétextes et de l'évolution de la théorisation féministe de la violence envers les femmes est à elle seule insuffisante pour retracer l'origine d'une reconceptualisation de la violence envers les femmes. Le contexte historique de la publication des textes de l'ONU sur la violence envers les femmes que nous étudions apporte un éclairage supplémentaire. En effet, pourquoi l'ONU aurait-elle considéré que les idées défendues par les féministes transnationales étaient pertinentes autour de l'année 2010 et pas à un autre moment, alors que bell hooks invitait à repenser la violence envers les femmes dès 1984 ? Nous pensons que le

contexte géopolitique mondial de la fin des années 2000 et du début des années 2010 peut apporter un début de réponse à ce questionnement.

Entre 2007 et 2011, les Nations Unies et plusieurs de ses États-membres étaient impliqués dans des conflits, notamment au Soudan, au Congo, en Tchétchénie, en Afghanistan, en Palestine et en Côte d'Ivoire. Lors de ces conflits, les filles de ces pays ont subi diverses formes de violence, principalement sous la forme de viols ou violences sexuelles, ou encore de mariage forcé. Comme ces conflits prirent place après la 51<sup>ème</sup> session de la Commission sur la femme de 2007, ils furent l'occasion pour l'organisation de prendre des mesures concrètes pour protéger, comme elle l'avait promis en 2007, les filles de la violence pendant les conflits armés<sup>56</sup>. En 2008, l'organisation voulut également prouver son engagement dans cette lutte en récompensant le gynécologue congolais Denis Mukwege, fondateur de l'hôpital de Panzi, pour sa lutte contre la violence envers les femmes et les filles dans son pays en situation de conflit. Ce dernier avait traité, dans son hôpital, lors de la Deuxième Guerre du Congo (2003-2008), des milliers de femmes et de filles, parfois très jeunes, ayant subi des viols, violences sexuelles et mutilations génitales, en leur apportant des soins, chirurgies réparatrices, un accompagnement psychologique, juridique et une aide à la réinsertion professionnelle. Ce dernier obtint en 2008 le Prix des droits de l'homme des Nations Unies.

Un autre élément important qui montre que le problème de la violence envers les filles avait pris une importance particulière au niveau mondial, est évoqué dans un rapport de 2010 faisant le bilan de la mise en œuvre des mesures annoncées dans la *Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin*. Le Secrétaire Général observe l'évolution de la législation dans certains pays où la pratique des mutilations génitales et du mariage forcé est répandue :

---

56. Notons ici que des personnalités politiques ont instrumentalisé les revendications féministes en prétendant mener des guerres pour « libérer les femmes » de leurs oppresseurs. On peut notamment penser à l'exemple du président Bush aux États-Unis avec l'Afghanistan, ou encore, plus récemment, aux discours de Marine Le Pen sur le port du voile en France, par exemple lors du débat présidentiel du 21 avril 2022 au cours duquel elle a affirmé qu'il fallait « libérer [l]es femmes » qui portent le voile.

“[a] noteworthy trend since 2005 [namely] the enactment of legislation regarding harmful practices, including female genital mutilation/cutting, early and forced marriage and so-called ‘honour’ crimes, in Africa and Europe.” (UN, 2010 : 79).

Par exemple, en 2007, le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone jugea pour la première fois de l’histoire le mariage forcé comme un crime contre l’humanité. Mais dans le même document, le Secrétaire Général insiste sur le fait qu’il reste encore beaucoup à accomplir pour protéger les filles des formes de violence spécifiques qu’elles peuvent subir dans le monde :

the girl child does not yet receive sufficiently explicit attention in policy and program development and resource allocation. (UN, 2010 : 82).

Il convient de noter que le Conseil de l’Europe, influencé par la décision de certains pays de pénaliser le mariage forcé et par des conventions de l’ONU sur la violence envers les femmes et les droits de l’enfant, écrivit la *Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique*, aussi connue sous le nom de Convention d’Istanbul, qui fut ouverte pour signature en 2011 et condamne, entre autres, le mariage forcé (Council of Europe, 2011 : 10).

Tous ces éléments suggèrent que l’ONU a alors concentré une grande partie de ses efforts dans la lutte contre les formes de violence spécifiques que les filles peuvent subir. L’importance donnée à ce problème lors des sessions de commissions onusiennes, ainsi que les mesures concrètes prises par l’ONU pour lutter contre ce problème lors de missions de maintien de la paix à partir de 2010 offre un contraste saisissant avec la conceptualisation de la violence envers les femmes et les mesures annoncées dans les années 1990, dont le point central était la violence conjugale. Le fait de regrouper les actes relevant d’actes de violence commis envers des filles et des actes relevant de la violence domestique ou conjugale sous un même terme n’est pas neutre, il s’agit d’une prise de position de l’ONU, qui prouve que l’organisation ne conceptualise plus la violence envers les femmes de la même manière qu’elle le faisait en 1990.

2.1.2 *child marriage* à partir de 2013

La liste des mots sur-employés dans les communiqués anglais publiés entre 2010 et 2019 contient, en plus des mots *violence*, *against* et *girls*, le nom *child*. L’observation des contextes d’utilisation de ce mot dans le sous-corpus de communiqués anglais nous permet d’identifier une distinction entre son utilisation dans la première période et celle qui en est faite dans la seconde période identifiée. Entre 1996 et 2009, *child* est utilisé dans des contextes divers. Comme on peut le voir dans l’extrait de concordances présenté en 28 et 29, *child* est utilisé dans des contextes où il est question de la garde de l’enfant et de la responsabilité du père et de la mère envers l’enfant, de travail des enfants, d’abus sexuels commis sur des enfants et de leur droit à l’éducation.

FIGURE 28 – Extrait de concordance de *child* dans le sous-corpus CP EN

19960123	a working paper on the rights of the	child	and the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNI
19960126	parents in divorce, the interest of the	child	prevailed and visitation rights were granted to grandparents. There was also
19960315	, today to hold a panel discussion on	child	and dependent care, the sharing of responsibility between men and women
19960524	instances that occurred with the approval of the	child	's parents. One result of this had been an - 9
19970121	the domestic violence act and the citizenship and	child	care acts, as examples of government efforts to include women 's
19970121	including unmarried women, could legally adopt a	child	. Any person wishing to marry, must make application to the
19970121	a non-governmental organization on the rights of the	child	that called attention to the massive sexual exploitation of youth. The
19970121	follow-up to the Beijing Platform for Action,	child	labour and work in the home. The ILO had launched an
19970121	Conference adopted a resolution concerning the elimination of	child	labour. A new international instrument on child labour was envisaged.
19970121	child labour. A new international instrument on	child	labour was envisaged. It would target the elimination of such practices
19970121	other workers in such areas as safety,	child	care and maternity benefits. Women accounted for the vast majority of
19970708	set aside financial resources for establishing women and	child	abuse centres on a long term basis ? Experts drew attention to

FIGURE 29 – Extrait de concordance de *child* dans le sous-corpus CP EN (2)

19991012	active. They were combating illiteracy and advancing	child	care. Despite that, many problems remained, including the absence
19991012	as an initiation rite which allowed the girl	child	to integrate into the community, she said. Only intensive education
20000306	help restructure gender order, labour, and	child	care should also be included in national financial structures. The representative
20000606	, including employment, education, maternal and	child	health and in implementing national strategies and legislation. Future action would
20000606	on the needs and concerns of the girl	child	. Gender sensitive environmental measures are also important. JOCELYN NEWMAN,
20000606	men in the rearing and education of the	child	. On the issue of domestic violence, a pilot centre for

C’est seulement en 2004 que le mot *child* apparaît pour la première fois associé avec *marriage*, formant un terme complexe qui prend la forme d’un syntagme nominal. Ces deux occurrences semblent isolées. En revanche, c’est en 2007 qu’on observe

plusieurs occurrences de *child marriage*, avec, comme précédemment, une variété de contextes faisant référence au travail des enfants, abus sexuels commis sur des enfants, et questions concernant la responsabilité des parents envers l'enfant et sa garde. Ces occurrences sont répertoriées en Fig. 30. Au même moment, on peut cependant observer des variantes : des tournures référant au mariage d'enfants, plus longues et moins fixées que le terme « mariage d'enfant » sont utilisées, voir exemples (1) (2).

- (1) the delegation said the other reservations to be withdrawn concerned [...] **the betrothal and marriage of a child**
- (2) matters brought to the attention of the Council; resolutions on women [...]; on ending female genital mutilation and on **forced marriage of the girl child**

FIGURE 30 – Extrait de concordance de *child* dans le sous-corpus CP EN (3)

2006100\$	AIDS ; unwanted and untimely pregnancies ; and	child	abandonment. Many women had become war widows called upon to as:
2007011\$	definition of rape and address such issues as	child	abuse, as well as dowry and bride burning. Noting that
2007011\$	, including dowry, sati, devadasi,	child	marriage, selective sex abortion, are sought to be tackled through
2007011\$	registration, basically with a view to eliminating	child	marriage. The issue was still being considered, however. Granted
2007011\$	needed to be addressed were statutory rape and	child	abuse, as well as dowry and bride burning. It was
2007011\$	to poor communities, women's working conditions and	child	labour. Ms. DAIRIAM, expert from Malaysia, noted with

Ce n'est qu'à partir de 2013 que le terme *child marriage* apparaît comme le terme prédominant pour parler du mariage d'une fille mineure dans les communiqués anglais de l'ONU. Nous présentons un extrait de concordance en Fig. 31. Nous n'avons pas trouvé de variantes de *child marriage* utilisées à cette période pour référer au mariage d'enfants. Il y a seulement le terme concurrent *early marriage*, qui est utilisé au total 5 fois entre 2013 et 2019, contre 37 occurrences de *child marriage* entre 2013 et 2019, et que la base de données terminologiques de l'ONU, UNTerm, référence comme terme remplacé par *forced marriage*. Les autres types de contextes, référant aux abus sexuels commis sur des enfants se font alors sensiblement plus rares, et il n'est plus fait mention des problèmes de garde de l'enfant, à l'exception d'une unique occurrence.

Que conclure de ces observations ? Comme nous l'avons vu en 2.1.1, le mariage forcé, une pratique considérée comme une forme de violence spécifique subie par les filles, est devenu l'une des préoccupations principales de l'organisation à partir de 2013, alors qu'il n'en était jamais fait mention dans les communiqués avant 2004, bien que cette pratique soit mentionnée à plusieurs reprises dans la *Déclaration et le Programme d'Action de Pékin* de 1995, pages 14 et 42 :

[children] are often subjected to various forms of sexual and economic exploitation, [...] early marriage, including **child marriage**. [...] the elimination of harmful attitudes and practices, including [...] early marriage, including **child marriage**, violence against women, sexual exploitation, sexual abuse [...].

FIGURE 31 – Extrait de concordance de *child* dans le sous-corpus CP EN (4)

20130307	at our disposal to work together to stop	child	marriage. " On 7 March, a special session of the
20130307	of Women (CSW) will focus on	child	marriage. The Governments of Bangladesh, Malawi and Canada will jointly
20130307	70s, will describe her experience. If	child	marriage is not properly addressed, UN Millennium Development Goals 4 &
20130307	. In both proportions and numbers, most	child	marriages take place in rural sub-Saharan Africa and South Asia. In
20130307	The 10 countries with the highest rates of	child	marriage are : Niger, 75 per cent ; Chad and Central
20130307	of its population, India has the most	child	marriages. What progress has been made to stop the practice has
20130307	rights each year when they are married as	child	brides," says Michelle Bachelet, M. D.,
20130307	the World YWCA. " Early marriage and	child	marriage robs the future. Girls lose the opportunity for education.
20130307	pass a special resolution calling for an end	child	marriage. Signatories believe that by working collaboratively, member states and
20130307	member states and concerned groups can end	child	marriage by 2030. Despite the fact that 158 countries have set
20130307	social norms. The detrimental effects of early	child	marriage " Child marriage is not only wrong, it is dangerous
20130307	Health and a midwife. Violence common in	child	marriages Loss of girlhood and health problems related to early pregnancy are

On notera également que la question de la responsabilité de la mère et du père envers l'enfant, qui était fréquemment abordée dans la première décennie, comme en témoignent des contextes tels que ceux présentés en 28, ne semble plus être une préoccupation de l'organisation, qui ne parle aujourd'hui et depuis 2013 quasiment plus que du mariage forcé d'enfants lorsqu'elle parle d'enfants. La *Déclaration et Plateforme d'Action de Pékin* contient de nombreux passages à ce sujet de la répartition de la charge domestique entre les hommes et les femmes. Nous présentons ci-dessous des extraits tirés des pages 12 et 13 de ce document :

The boundaries of the gender division of labour between productive and reproductive roles are gradually being crossed as women have started to enter formerly male-dominated areas of work and men have started to accept greater **responsibility for domestic tasks**, including **child care**. [...]

The social significance of maternity, motherhood and the **role of parents in the family** and in the **upbringing of children** should be acknowledged. [...]

**Care of children**, the sick and the elderly is a **responsibility** that falls disproportionately on women.

Ce changement de priorités de l'ONU se remarque également en analysant l'emploi de la préposition *between* dans le sous-corpus de communiqués. Elle est sur-employée entre 1996 et 2009, et sous-employée à partir de 2010. En regardant de plus près, l'on voit qu'entre 1996 et 2009, *between* est utilisé dans des contextes où il s'agit de parler de la répartition de la charge domestique entre les hommes et les femmes, comme illustré par l'extrait de concordance en Fig. 32 avec, par exemple " [...] *legislation stipulated a conducive environment for the equal sharing of responsibilities between men and women*" en 2009. En revanche, après 2010, de telles occurrences n'apparaissent plus dans le sous-corpus.

En 1995 et jusqu'en 2009, l'organisation mettait surtout en avant la charge représentée par l'enfant dans les couples composés d'hommes et de femmes, et surtout la répartition inégale de cette charge, la charge portée par les femmes étant beaucoup plus lourde. L'engagement de l'ONU pour rééquilibrer cette situation à cette époque n'est pas surprenant dans la mesure où la question de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du mariage - dont l'enfant fait partie - était déjà identifiée comme un principe dans la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* en 1948 :

FIGURE 32 – Extrait de concordance de *between* dans le sous-corpus CP EN avant 2010

19960315	discussion on child and dependent care, the	sharing of responsibility between	men and women. * * * * *
19970718	, disabled and elderly. Further, inequality	between men and women in the sharing	of power and decision-making at all levels continued...
20090304	, a new " socio-cultural consensus " --	between women and men. The sharing	of responsibility was a vital social capital as well as ...
20090304	, including on the priority theme -- the	sharing of responsibilities between	women and men, including caregiving in the context ...
20090304	Group recognized the importance of accomplishing an equal	sharing of caregiving responsibilities betw...	women and men, including in the context of HIV / AIDS
20090304	and, therefore, a new socio-cultural consensus	between women and men. The sharing	of responsibility was a vital social capital as well as ...
20090304	required to change gender relations. The equal	sharing of responsibilities between	men and women was necessary to achieve gender ...
20090304	Act and advocacy campaigns to promote the equal	sharing between	men and women of the responsibility of caring for HI...
20090304	instruments aimed at empowering women and the equal	sharing of responsibilities between	the sexes. Nigeria had taken significant steps to redr...
20090304	in that regard, was analysing policies for	sharing of responsibilities between	women and men. The Government had assessed int...
20090304	that, despite measures to address the unequal	sharing of responsibilities between	men and women and the impact of HIV / AIDS on car...
20090304	Community Development of Malaysia, said the equal	sharing of responsibilities between	women and men was clearly linked to a country's ov...
20090304	and gender equality, as was the equal	sharing of responsibilities between	men and women. That was also crucial for eliminatin...
20090304	AIDS and improving maternal health. The equal	sharing of responsibilities between	men and women required urgent attention, as did th...
20090304	gender inequality. Migration also affected the unequal	sharing of responsibilities between	women and men. Although temporary labour migrati...
20090304	the HIV / AIDS pandemic. The unequal	sharing of responsibilities between	men and women hampered women's ability to partici...
20090304	had proven to be a powerful tool in	sharing responsibilities between	women and men, as up to 90 per cent of fathers
20090304	legislation stipulated a conducive environment for the equal	sharing of responsibilities between	women and men. A chapter in the Labour Code regu...

## Article 16

Men and women of full age, without any limitation due to race, nationality or religion, have the right to marry and to found a family. They are entitled to equal rights as to marriage, during marriage and at its dissolution.

Ceci explique également le sur-emploi de *men* entre 1996 et 2009 par rapport à la période 2010-2019. Ce mot se trouve sur-employé pendant cette période dans le corpus VIOLENCE car dans sa communication l'ONU met l'accent sur la nécessité d'atteindre l'égalité entre hommes et femmes, une pratique qui disparaît à partir de 2010. Il est sur-employé car jusqu'en 2010, dans sa communication sur la violence envers les femmes, l'ONU ne cesse de marteler la nécessité de défendre l'égalité entre hommes et femmes, *men* étant employé en majorité dans des contextes où il s'agit de parler d'*equality between men and women*.

On observe cependant un changement de paradigme dans la communication de l'ONU sur la violence envers les femmes dans la décennie 2010. Le mariage forcé des enfants devient, à partir de 2013, loin devant les questions d'égalité entre hommes et femmes au sein du couple hétérosexuel qui ne sont plus guère mentionnées dans

notre corpus, la principale préoccupation de l'organisation lorsqu'il s'agit de violence envers les filles.

Plusieurs événements historiques expliquent ce changement de priorités. Rappelons ici les éléments vus en 2.1.1 qui montrent que le contexte historique mondial explique ce changement de priorités : les conditions de vie des jeunes filles limitées par des questions religieuses dans certaines parties du monde, des conflits ayant lieu dans différents pays du monde où des actes d'une violence inouïe ont été commis envers des jeunes filles, ou encore la publication du rapport de l'UNICEF sur la situation préoccupante des enfants, et surtout des jeunes filles dans le monde, exposées à des violences sexuelles, mutilations génitales et mariages forcés en 2010. C'est dans ce contexte qu'en septembre 2013, la toute première résolution jamais adoptée concernant le mariage forcé des enfants fut adoptée par une centaine d'États au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Cette résolution fut proposée car les actions mises en place à l'échelle mondiale pour mettre fin à cette pratique ont été jugées insuffisantes, comme en témoigne l'intervention de Yvette Stevenes, ambassadrice du Sierra Leone, alors qu'elle présente la résolution au Conseil :

efforts [to end child marriage] need to be strengthened to address this breach of human rights of some of the most vulnerable groups in society<sup>57</sup>.

Cette résolution n'a pas été proposée en 2013 par hasard : il s'agissait alors de préparer l'intégration du mariage forcé des enfants à l'agenda sur le développement qui devait être redéfini en 2015.

---

57. La citation est tirée de l'article suivant : <https://www.girlsnotbrides.org/articles/states-adopt-first-ever-resolution-on-child-marriage-at-human-rights-council/>.

## 2.2 Comparaison avec les rapports anglais (sous-corpus RO EN)

Les résultats de l'AFC menée sur le sous-corpus CP EN nous ont permis de faire les deux observations suivantes : de nouveaux termes, à savoir *violence against women and girls* et *child marriage* sont apparus dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes et ont été choisis à la place d'autres expressions concurrentes pour désigner un problème social et une forme de violence subie par les filles, et un ensemble de mots lexicaux et grammaticaux sur-employés à partir de 2010 suggèrent qu'il y a peut-être eu un changement de stratégie de communication de l'ONU sur le problème de la violence envers les femmes.

Il nous semble cependant important de remettre en perspective ces résultats, qui ne portent que sur une partie du discours de l'ONU, celle qui est représentée par ses communiqués de presse. Or, la production discursive de l'ONU ne saurait être limitée à ses communiqués de presse. Bien qu'il nous ait été impossible dans le cadre de ce projet de rassembler en un seul corpus informatisé la totalité de la production documentaire de l'ONU sur la violence envers les femmes entre 1996 et 2019, nous avons souhaité que nos résultats ne se limitent pas aux productions d'un seul genre discursif.

Prendre en compte l'évolution de la distribution du lexique dans des textes relevant d'un genre discursif très différent du premier mais traitant du même thème et publiés à la même période nous permettra de voir si nos résultats dépassent le cadre des textes destinés aux médias et au grand public, ou s'ils leur sont spécifiques. Cela permet également de confirmer ou d'infirmier certaines hypothèses formulées à partir des résultats obtenus sur les communiqués de presse. On peut par exemple penser à une potentielle influence du genre du communiqué de presse d'entreprise sur le communiqué de presse onusien sur la violence envers les femmes qui aurait pu se répercuter sur le lexique utilisé dans ces communiqués. Qu'en est-il donc de la

distribution du lexique dans les rapports onusiens sur la violence envers les femmes publiés entre 1996 et 2019 ?

Dans le chapitre 1 de cette partie, nous avons établi qu'il y avait une nette évolution dans la distribution du lexique utilisé dans les rapports anglais de 1996 à 2008 et ceux de 2009 à 2019. Mais cette évolution est-elle comparable en tous points à celle observée dans les communiqués de presse ? Nous montrons ici que tel n'est pas le cas.

### 2.2.1 *violence against women and girls* : une évolution comparable

Nous avons identifié dans ce chapitre, en 2.1, l'apparition et la diffusion du terme *violence against women and girls* dans les communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes à partir de 2010. Pour le sous-corpus de rapports (RO EN), le constat est le même. Comme nous avons pu l'observer dans le sous-corpus CP EN, les mots *against*, *violence*, et *girls* ont des scores de spécificité positive élevés dans le sous-corpus RO EN. Nous présentons ces scores dans le Tab. 9 ci-dessous.

TABLE 9 – Fréquences brutes et fenêtres de scores de spécificité des mots *violence*, *against* et *girls* dans le sous-corpus RO EN

mots	fréquence totale	fréquence 1996-2009	fenêtre d'indices	fréquence 2010-2019	fenêtre d'indices
violence	29149	14529	[-67,7 ; 8,5]	14620	[4,5 ; 50,9]
girls	5148	1990	[-48,2 ; 3,3]	3158	[-5,1 ; 54,9]
against	18866	10338	[-29,4 ; 29,1]	8528	[-0,5 ; 55,1]

Les scores de spécificité des mots *violence*, *against* et *girls* indiquent ici que ces mots sont sur-employés dans les rapports sur la violence envers les femmes publiés entre 2010 et 2019. L'observation des contextes immédiats des occurrences de *against* et de ceux de *girls* à deux périodes différentes nous permet de voir que dans ces mots

## Ch.2. Apparition de nouveaux termes

entrent de manière bien plus fréquente en collocation avec les mots *violence*, *women* et *and* après 2010 qu'avant cette date. Ces mots sont donc utilisés majoritairement dans des séquences où ils forment le terme *violence against women and girls* à partir de 2010, ce qui n'était pas le cas auparavant, comme nous l'avions déjà observé dans le sous-corpus CP EN. Nous présentons quelques extraits de concordances avec des contextes d'utilisation de *against* et *girls* dans chacune des deux périodes (1996-2009 et 2010-2019) dans le sous-corpus RO EN en Fig. 33, 34, 35, 36, 37, 38.

FIGURE 33 – Extrait de concordance de *against* dans le sous-corpus RO EN

20191213	that supports efforts to prevent and end violence	against	women and girls. The trust fund, which was established in
20191213	forward collective efforts to prevent and eliminate violence	against	women and girls. 2. The present report describes the impact
20191213	grantees in 2019. 3. Gender-based violence	against	women and girls cuts across all generations, has no geographical boundaries
20191213	to address, prevent and ultimately end violence	against	women and girls in three priority areas : improving access for women
20191213	systems ; and promoting the prevention of violence	against	women and girls. It does so through its three strategic directions
20191213	supporting results-oriented approaches to prevent and end viol...	against	women and girls : catalysing learning from global evidence collected from grantees
20191213	(UN -Women) ; United Nations Action	against	Sexual Violence in Conflict ; the Office of the United Nations High
20191213	Council, Global and Regional Estimates of Violence	against	Wome n : Prevalence and Health Effects of Intimate Partner Violence and
20191213	and local work on preventing and ending violence	against	women and girls. 5. The trust fund is proud to
20191213	47 countries 6 to prevent and end violence	against	women and girls, thus nearly doubling its 2020 grant-giving target.

FIGURE 34 – Extrait de concordance de *against* dans le sous-corpus RO EN (2)

20101203	Africa. The Kigali Declaration on Ending Violence	against	Women and Girls, adopted at the event, reaffirmed the commitments
20101203	: the Virtual Knowledge Centre to End Violence	against	Women and Girls (see <a href="http://www.endvawnow">http : // www. endvawnow</a>
20101203	of the Global Safe Cities Free of Violence	against	Women Programme (see para. 56 below), a joint
20101203	of indicators to track the prevalence of violence	against	women and to monitor the institutional responses to violent crimes against women
20101203	to monitor the institutional responses to violent crimes	against	women. Addressing sexual violence as a tactic of warfare 50.
20101203	so as to respond more effectively to violence	against	women, and brokering regular interaction and trust-building activities with women's...
20101203	/ 498), with implications for violence	against	women in general. UNIFEM supported the technical development of a comprehens...
20101203	humanitarians, as well as cases of violence	against	women in general, and an index on women's and girls '
20101203	on the prevention of and protection from violence	against	women in conflict and post-conflict settings, including mediation, post-conflict plan...
20101203	theme " Make peace happen : prevent violence	against	women and girls ". 16 10-67259 55. Another example of
20101203	Global Programme on Safe Cities Free of Violence	against	Women and Girls provided additional opportunities for media coverage and dialog...
20101203	evidence is building that the prevention of violence	against	women and girls must start at younger ages, and that engaging
20101203	youth leadership and mobilization to address ending violence	against	women and girls. UNIFEM is also a member of the Inter-Agency

FIGURE 35 – Extrait de concordance de *against* dans le sous-corpus RO EN (3)

19960205	in addition to the various forms of violence	against	women already elaborated in the Declaration, the Platform makes specific reference
19960205	community has evolved in its attitudes towards violence	against	women since the World Conference to Review and Appraise the Achievements of
19960205	openness that surrounds the diverse implications of violence	against	women manifest in the Platform, which stress that acts or threats
19960205	to the prevalence of different forms of violence	against	women with a view to studying the causes and consequences of violence
19960205	to studying the causes and consequences of violence	against	women and the effectiveness of preventive measures. 20. The Special
19960205	strategies for action for the elimination of violence	against	women, including the promotion of an active and visible policy of
19960205	in all policies and programmes relating to violence	against	women, the enactment and enforcement of legislation against perpetrators of pract...
19960205	women, the enactment and enforcement of legislation	against	perpetrators of practices and acts of violence against women, and the
19960205	against perpetrators of practices and acts of violence	against	women, and the creation of institutional mechanisms for reporting incidents of
19960205	order to avoid power abuse leading to violence	against	women, and the provision of counselling and rehabilitation programmes for perpetr...
19960205	always a gender-specific crime, perpetrated by men	against	women. When the reverse occurs and women strike out against their
19960205	When the reverse occurs and women strike out	against	their male partners, such incidents barely influence statistics of the gender-specific
19960205	occur when women attempt to physically defend themselves	against	their abusive partners. According to the United States Justice Department,

FIGURE 36 – Extrait de concordance de *against* dans le sous-corpus RO EN (4)

20050117	law, and while the connections between violence	against	women and HIV / AIDS are indisputable, States have yet to
20050117	progress is being made separately on ending violence	against	women and stemming the spread of HIV / AIDS, national and
20050117	in the context of the intersections between violence	against	women and HIV under five broad categories : (i) gender-based
20050117	; and (v) the global coalition	against	HIV / AIDS. Introduction 1. In its resolution 2004 /
20050117	effective implementation of international standards to end violen...	against	women at the national level. It encouraged the Special Rapporteur to
20050117	and Chapter II examines the intersection of violence	against	women and HIV / AIDS. I draw the attention of the
20050117	with the Committee on the Elimination of Discrimination	against	Women on how to institutionalize procedures for sharing information of mutual con...
20050117	on the Elimination of All Forms of Discrimination	against	Women which allows for the submission of individual complaints. 5.
20050117	in the Asia Pacific Regional Consultation on violence	against	women, organized by the Asia Pacific Forum on Women, Law
20050117	the Asia Pacific region surrounding sexuality, violence	against	women and access to justice. 1 Participants called for greater access

FIGURE 37 – Extrait de concordance de *girls* dans le sous-corpus RO EN

19961210	or traffickers themselves, approach young women and	girls	, generally attractive, young and naive, in public places,
19961210	and profited from the trade in women and	girls	, so that abuses of women victims were ignored and traffickers and
19961210	to trafficking and prostitution, however, high-school	girls	who might engage in occasional prostitution were at greatest risk. The
19961210	directed at the most vulnerable group, namely	girls	and young women, in educational institutions, schools, residences (
19961210	group. There should be awareness-raising among teenage	girls	so that they do not fall prey to the activities of international
19961210	raising awareness on this issue so that young	girls	do not become victims and society in general begins to understand the
19970130	press release on the situation of women and	girls	in Afghanistan. The Special Rapporteur regrets to inform the Commission that
19970130	persisting reports of violence against Afghan women and	girls	perpetrated by the Taliban movement, the Special Rapporteur issued a press
19970130	and the right to work of women and	girls	. The Special Rapporteur urgently appealed to the leader of the Supreme
19970212	of trafficking and forced prostitution of women and	girls	(E / CN. 4 / 1996 / 47 / Add

FIGURE 38 – Extrait de concordance de *girls* dans le sous-corpus RO EN (2)

20191213	the root causes of violence against women and	girls	by using the organization's rural women leaders community network and women's weather
20191213	policy efforts to end violence against women and	girls	in Fiji, cultural, structural and information gaps continue to be
20191213	identified. In addition, 198 women and	girls	were engaged through meetings convened at the district and divisional levels.
20191213	services 28. Improving access for women and	girls	to essential, safe and adequate multisectoral services is one of the
20191213	. Grantees worked to ensure that women and	girls	had better access to specialized support services such as psychological counselling,
20191213	, safe and adequate services for women and	girls	. 29. In North Macedonia, a small grant is being
20191213	implement a project aimed at empowering women and	girls	with mental disabilities to report custodial violence and gain access to services
20191213	grantee led a workshop in which women and	girls	with mental disabilities in custodial institutions learned about gender-based violence, were
20191213	services they offer more accessible to women and	girls	with disabilities. With support from the project, Iz Kruga Vojvodina
20191213	justice for survivors of violence against women and	girls	and increase the rate of successful prosecution through better access to legal
20191213	of various forms of violence against women and	girls	, and response pathways were held, reaching 309 anti-violence champions,
20191213	, aimed at ending violence against women and	girls	and increasing awareness of gender-based violence. Furthermore, 118 members of

Nous avons identifié, dans le corpus CP EN, un foisonnement d'expressions concurrentes au moment de la formation du terme *violence against women and girls*, autour de l'année 2010, ce qui est un signe de l'apparition d'un nouveau terme. En Fig. 39, nous présentons les expressions concurrentes trouvées pour *violence against women and girls*, qui sont un peu plus nombreuses que dans le corpus CP EN, peut-être parce que le nombre de mots dans un rapport est beaucoup plus grand que dans un communiqué de presse, et que notre corpus est donc bien plus grand.

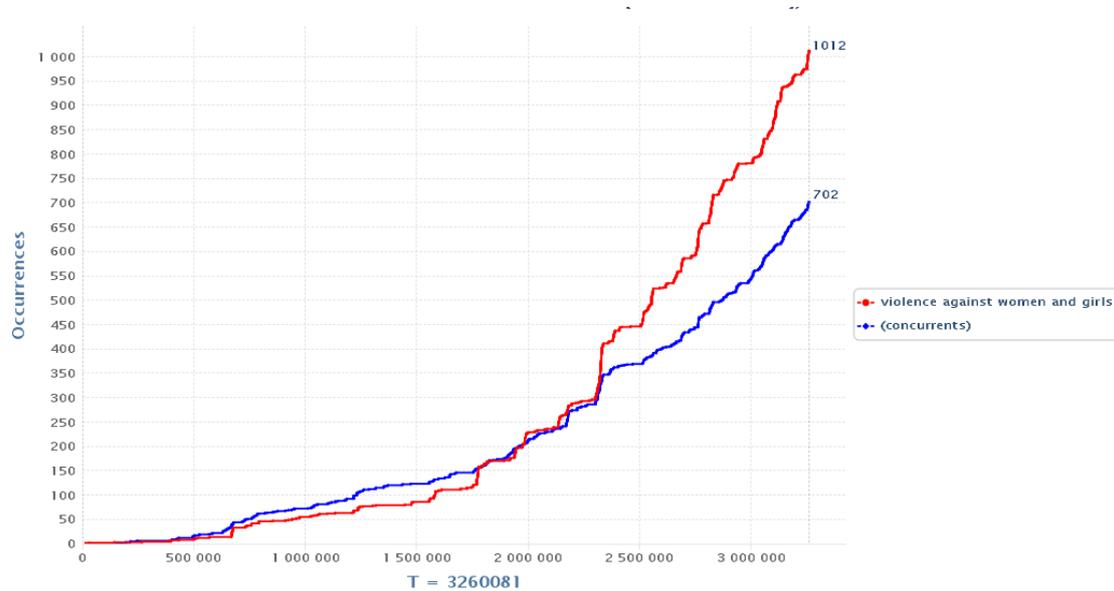
Sur le graphique en Fig. 40, on voit que le terme *violence against women and girls* dont la courbe de progression dans le sous-corpus RO EN est en rouge, et celle de ses concurrents en bleu, ont des courbes similaires jusqu'à un certain point, puis que la courbe correspondant à *violence against women and girls* dépasse très largement

celle de ses concurrents dans les dernières parties du corpus aux alentours de 2 300 000 mots. Ceci illustre la préférence de l'ONU pour ce terme plutôt que pour des expressions alternatives dans la dernière décennie de la période étudiée, les textes de notre corpus étant ordonnés de manière chronologique.

FIGURE 39 – Séquences régulières parmi lesquelles se trouvent des expressions concurrentes de *violence against women* contenant le mot *girls* dans le sous-corpus RO EN

word	Fréquence
violence against women and girls	997
violence against girls	54
violence against indigenous women and girls	26
girls from violence	18
violence against all women and girls	8
violence and discrimination against women and girls	8
violence experienced by women and girls	7
girls victims of violence	6
violence against adolescent girls	5
violence against young and adolescent girls	5
girls , including domestic violence	4
girls subjected to violence	4
girls who experience violence	4
girls who have been subjected to violence	4
violence against women , girls	4
violence of comparable gravity perpetrated against women , men , girls	4
girls affected by intersecting forms of discrimination and violence	3
girls and women are the primary victims of violence	3
girls experience violence	3
girls from gender-based violence	3
girls from sexual violence	3
girls in relation to gender-based violence	3
girls to violence	3
girls who encounter multiple and intersecting forms of discrimination and violence	3
violence , including women and girls	3
violence . Women and girls	3
violence against and harassment of women and girls	3
violence against indigenous girls	3

FIGURE 40 – Progression de *violence against women and girls* et des séquences régulières contenant des expressions concurrentes dans le sous-corpus RO EN



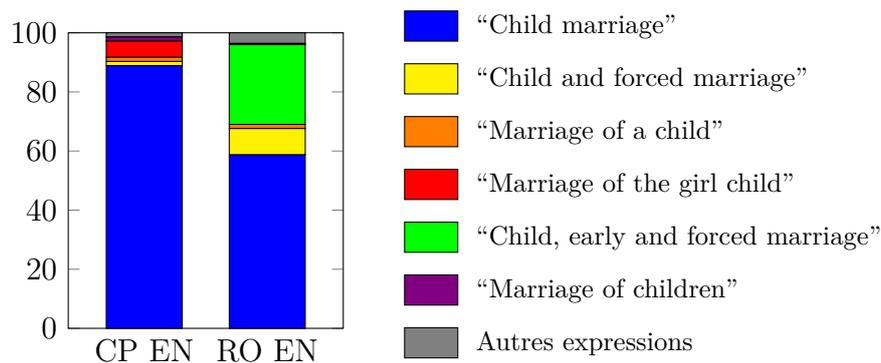
Pour conclure, les recherches menées sur le sous-corpus RO EN permettent de renforcer notre hypothèse que le terme *violence against women and girls* est devenu le terme prédominant de l'organisation pour parler des actes de violence auxquels sont exposées les personnes de sexe féminin dans le monde à partir de 2010, et que ce changement est lié à une reconceptualisation de la violence envers les femmes qui s'est opérée dans la fenêtre temporelle étudiée. En effet, si reconceptualisation il y a eu, il semble logique que des traces de cette dernière ne soient pas observables uniquement dans une seule partie de la production discursive onusienne, mais dans toute sa production. Bien que nous ne puissions mener les mêmes recherches sur la totalité de la production discursive onusienne sur la violence envers les femmes, ces premiers résultats nous semblent encourageants, et tendent à confirmer notre hypothèse.

### 2.2.2 *child marriage* : une diffusion moins frappante que dans les communiqués de presse

Nous avons identifié en section 2.1.2 ci-dessus la formation et la diffusion du terme *child marriage* à partir de 2013 pour parler des mariages forcés dans le sous-corpus RO EN. Les recherches menées sur le sous-corpus RO EN révèlent cependant qu'il n'est pas vraiment possible d'identifier aussi clairement la formation du terme *child marriage* à ce moment de l'histoire dans les rapports de l'ONU sur la violence envers les femmes. Comment expliquer cette différence entre nos deux sous-corpus ?

Nous avons observé que dans le sous-corpus RO EN, il y a plus de variantes du terme *child marriage* que dans le sous-corpus CP EN, et qu'elles sont utilisées plus fréquemment. Il s'agit d'un signe que le terme *child marriage* s'est moins bien diffusé dans les rapports que dans les communiqués de presse de l'ONU et qu'il n'est pas aussi prédominant qu'il ne l'est dans les communiqués de presse de l'organisation pour parler du mariage forcé. Nous présentons en Fig. 41 des séquences régulières contenant des expressions concurrentes de *child marriage* dans les sous-corpus RO EN, ainsi que leurs fréquences relatives d'utilisation.

FIGURE 41 – Répartition de *child marriage* et ses concurrents dans les sous-corpus CP EN et RO EN



Comment expliquer cette différence entre les deux sous-corpus ? Nous pensons que ce qui peut expliquer cette diffusion moins frappante du terme est peut-être une question de genre discursif. Les occurrences de termes qui parlent de mariage forcé représentent environ 16% des contextes du nom *child* dans les rapports contre environ 25% dans les communiqués de presse. Ceci nous amène à dire, tout d’abord, que les rapports abordent une plus grande diversité de sujets liés aux droits des enfants. Les thèmes liés à l’enfance et à la violation des droits des enfants sont traités de manière plus approfondie dans les rapports, ce qui peut expliquer des contextes plus variés pour *child* et une présence moins notable du terme *child marriage* que dans un corpus de textes brefs sur la violence envers les femmes où le sujet des droits des enfants est traité plus rapidement. Les discussions plus approfondies et exhaustives des droits des enfants, qui peuvent expliquer la présence plus affirmée de variantes et de contextes plus variés pour le mot *child* peut être expliquée par le fait qu’un rapport est un document bien plus long qu’un communiqué, qui n’a pas pour objectif d’être synthétique, et, bien au contraire, doit informer au mieux les expert·e·s et décideurs et décideuses politiques d’un problème social afin de les aider dans leurs missions, et fournir des données et statistiques. Nous rappelons à ce titre que la longueur maximale d’un communiqué de notre corpus d’étude est de 15 000 mots environ, contre une centaine de pages, soit environ 65 000 mots pour un rapport.

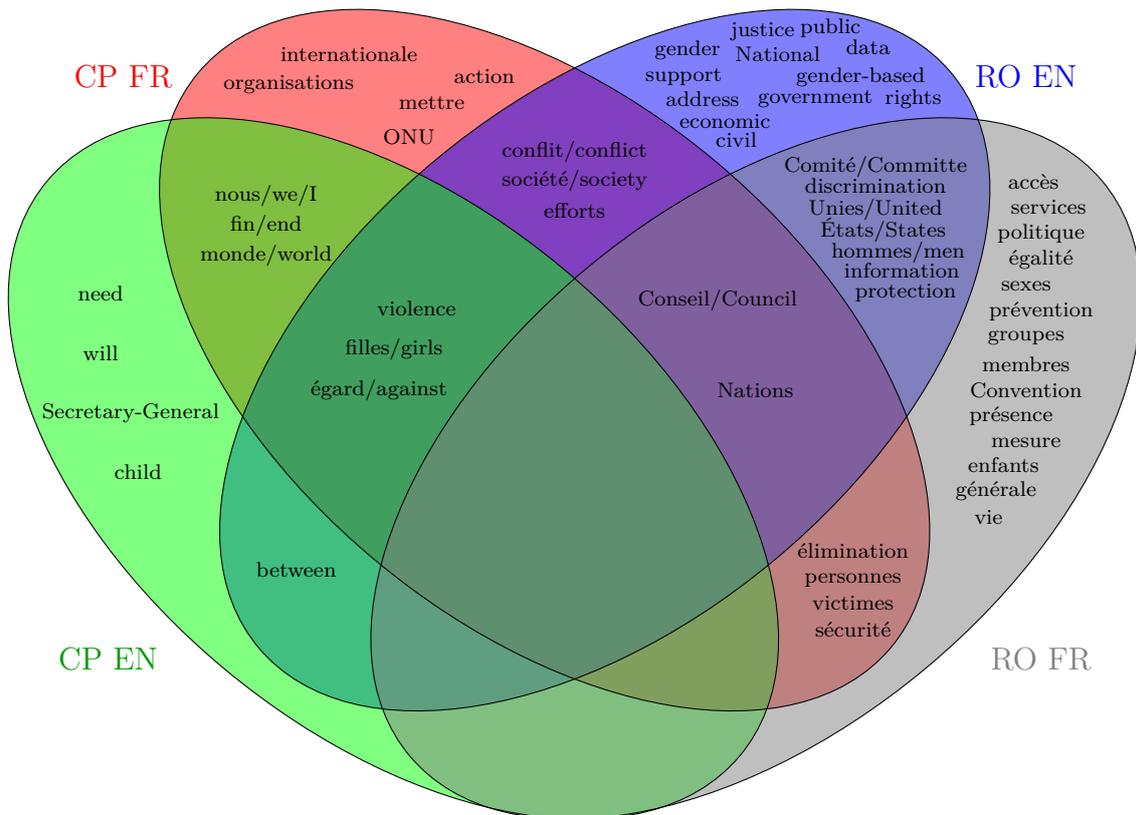
## **2.3 Comparaison avec les sous-corpus français (RO FR et CP FR)**

### **2.3.1 Comparaison des quatre sous-corpus entre eux**

L’AFC réalisée à l’aide du logiciel TXM a révélé que le sous-corpus de communiqués français, CP FR, a plus de mots aux scores de spécificité positifs en commun avec les sous-corpus de rapports des deux langues, RO EN et RO FR, qu’avec le sous-corpus de communiqués CP EN. Ceci nous amène à penser que la distribution du lexique dans le sous-corpus CP EN est donc très singulière et pourrait expliquer pourquoi

nous avons identifié dans le chapitre 1 des évolutions plus nettes et plus marquées de la distribution du lexique dans ce sous-corpus que dans les autres.

FIGURE 42 – Diagramme de Venn des mots sur-employés entre 2010 et 2019 dans les 4 sous-corpus du corpus VIOLENCE



Le sous-corpus CP FR a ainsi de nombreux mots sur-employés entre 2010 et 2019 (qui permettent de différencier les textes de 2010 à 2019 de ceux des années précédentes) en commun avec les sous-corpus de rapports anglais et français. Les mots sur-employés entre 2010 et 2019 dans chaque sous-corpus sont représentés dans le diagramme de Venn ci-dessous (Fig. 42). On peut voir que CP FR a plus de mots sur-employés entre 2010 et 2019 en commun avec les sous-corpus de rapports qu’avec le sous-corpus CP EN. CP FR partage ainsi les mots « conflit », « société », « efforts », « Conseil », « Nations », « élimination », « personnes », « victimes », « sécurité »,

« violence », « filles », « égard » avec les sous-corpus de rapports<sup>58</sup>. En comparaison, les sous-corpus de communiqués ne partagent que peu de mots sur-employés dans la décennie 2010 en commun, à savoir « nous », « je », « fin », « monde », « filles », « violence » et « égard », ce qui signifie qu’entre 2010 et 2019, le style des communiqués français est plus éloigné de celui des communiqués anglais que de celui des rapports dans les deux langues.

### **2.3.2 *violence against women and girls* : une évolution comparable**

Comme on peut l’observer sur le diagramme de Venn présenté plus haut, les mots « violence », « égard », et « filles » sont sur-employés entre 2010 et 2019 dans les sous-corpus français. En Fig. 43 et 44, nous montrons une représentation graphique des scores de spécificité obtenus pour la séquence de mots correspondant au terme « violence à l’égard des femmes et des filles », qui est la plus utilisée dans les sous-corpus, et de ses termes concurrents les plus fréquents, à savoir « violence contre les femmes et les filles », « violence à l’encontre des femmes et des filles » dans les sous-corpus français. On voit sur ces représentations que ces expressions sont nettement sur-employées dans les sous-corpus à partir de 2013, même si ces résultats sont moins nets que dans les sous-corpus anglais. En effet, on peut par exemple observer que le score de spécificité pour ces termes n’est pas particulièrement élevé en 2019.

Nous pensons que cela peut provenir de l’asymétrie entre notre sous-corpus français et notre sous-corpus anglais : les sous-corpus français, qu’il s’agisse du sous-corpus CP FR ou RO FR, contiennent moins de textes que les sous-corpus correspondant en anglais, car de nombreux textes n’ont pas été traduits en français, parfois par manque de temps, parfois à cause de la longueur excessive de certains rapports et du temps disponible pour les traduire certaines années, sachant que le français n’est que la seconde langue officielle de l’ONU, alors que l’anglais en est la première.

---

58. Pour le sous-corpus RO EN, nous avons pris en compte les équivalents anglais de ces mots français, qui sont affichés dans le diagramme de Venn sous la forme suivante : mot français / équivalent anglais.

FIGURE 43 – Spécificités de « violence à l'égard des femmes et des filles » et de ses principaux concurrents dans le sous-corpus CP FR

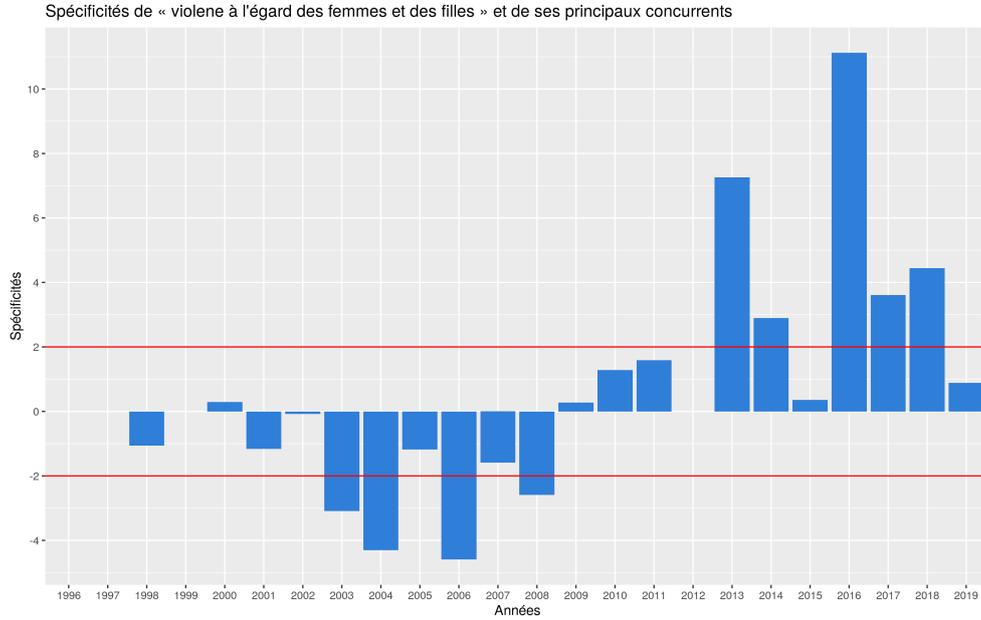
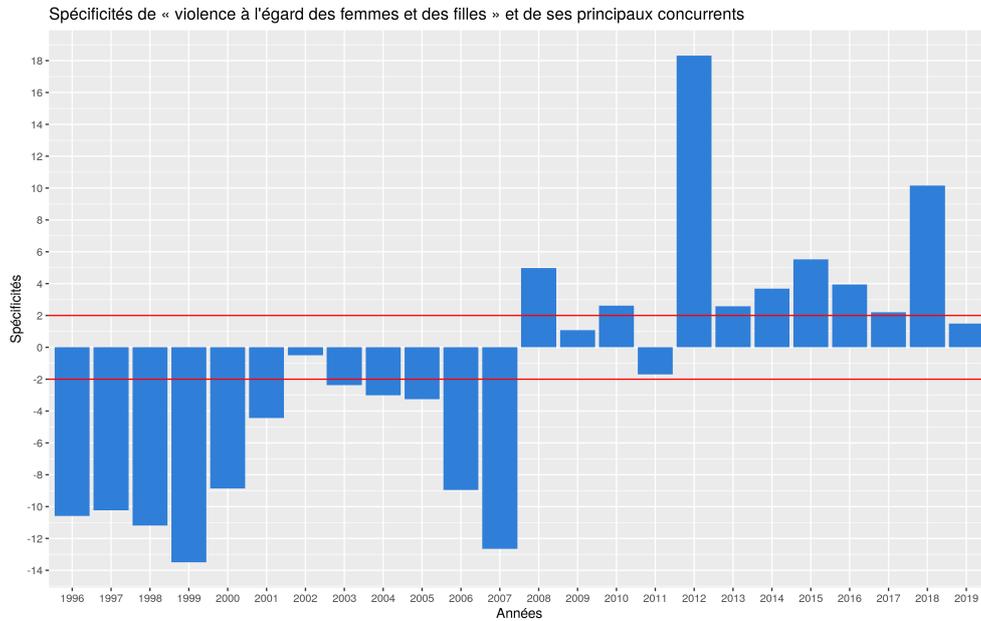


FIGURE 44 – Spécificités de « violence à l'égard des femmes et des filles » et de ses principaux concurrents dans le sous-corpus RO FR



## Ch.2. Apparition de nouveaux termes

L'observation des contextes immédiats de « filles » à deux périodes différentes nous permet de confirmer que ces mots entrent de manière bien plus fréquente en collocation avec les mots « violence », « femmes », « contre » ou encore « égard » après 2010 qu'avant cette date. Nous montrons quelques exemples dans la capture d'écran de concordancier en Fig. 45, 46, 47 et 48.

FIGURE 45 – Extrait de concordance du mot « filles » dans le sous-corpus CP FR

20180803	, il faut que les femmes et les	filles	puissent faire, en toute sécurité, la démarche de déposer une
20180803	formes de violence faite aux femmes et aux	filles	. B. Recommandations 69. Les États devraient adopter des lois
20180803	matière de violences faites aux femmes et aux	filles	, notamment le harcèlement sexuel ; des programmes intégrant une éduca
20180803	l'esprit la sécurité des femmes et des	filles	dans l'espace public et mener des évaluations et des inspections pour
20180803	violences à l'égard des femmes et des	filles	, dont le harcèlement sexuel. Les États devraient également appliquer des
20180806	ligne à l'égard des femmes et des	filles	» (A / HRC / 38 / 47), dans
20180806	de violence faite aux femmes et aux	filles	, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres
20181213	violence à l'égard des femmes et des	filles	. Créé en 1996 par la résolution 50 / 166 de l'
20181213	violence à l'égard des femmes et des	filles	. 2. Le Fonds d'affectation spéciale recueillie et distribuée des
20181213	violence à l'égard des femmes et des	filles	dans trois domaines prioritaires : amélioration de l'accès des femmes et

FIGURE 46 – Extrait de concordance du mot « filles » dans le sous-corpus CP FR (2)

20121220	besoins de certains groupes de femmes et de	filles	confrontées à des formes de discrimination multiples, dont les femmes aut
20121220	et les garçons, les femmes et les	filles	, les chefs traditionnels et religieux, ainsi que les médias.
20121220	violence à l'égard des femmes et des	filles	; 12-65974 21 e) Réfléchir aux rapports qui existent entre l'
20121220	violence à l'égard des femmes et des	filles	dans le cadre de structures de développement futures ; Cadres juridiques
20121220	discriminantes à l'égard des femmes et des	filles	; g) Prendre d'urgence des mesures visant à adopter des
20121220	violence à l'égard des femmes et des	filles	, et à en accélérer la mise en œuvre ; poursuivre les
20121220	protéger les droits fondamentaux des femmes et des	filles	, y compris en matière de sexualité et de procréation ; i
20121220	l'égalité des droits des femmes et des	filles	à l'éducation, à la sécurité sociale, à la terre
20121220	violence à l'égard des femmes et des	filles	, y compris par le biais de mesures de prévention ; k
20121220	violence à l'égard des femmes et des	filles	, encouragent la tolérance zéro à ce sujet et l'étendent à

FIGURE 47 – Extrait de concordance du mot « filles » dans le sous-corpus RO FR

20171215	violence à l'égard des femmes et des	filles	. À cet égard, il s'appuie sur ses trois ori...
20171215	violence à l'égard des femmes et des	filles	; aider à tirer les enseignements des do...
20171215	violence à l'égard des femmes et des	filles	afin de garantir un financement continu ...
20171215	avoir sur la vie des femmes et des	filles	, souvent en investissant des sommes r...
20171215	violence à l'égard des femmes et des	filles	dans 80 pays et territoires 2. Au cours d...

FIGURE 48 – Extrait de concordance du mot « filles » dans le sous-corpus RO FR (2)

20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	. D'après l'étude, l'influence du Fonds n...
20111212	contre la violence envers les femmes et les	filles	et qu'il devrait continuer de proposer au...
20111212	les histoires de ces femmes et de ces	filles	qui se sont élevées contre la violence et...
20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	dans les situations de conflit, d'après co...
20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	. Soulignant les investissements du Fon...
20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	, le Fonds étend ses partenariats avec d...
20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	en situation de conflit. Grâce à ce domai...
20111212	pour répondre aux besoins des femmes et des	filles	après un conflit mais donnera aussi à ce...
20111212	terme aux violences faites aux femmes et aux	filles	. Ce domaine d'intérêt particulier contrib...
20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	et, notamment, comment l'évolution des ...
20111212	violence à l'égard des femmes et des	filles	en 2012, le Fonds mettra ces partenaire...

Nous présentons en Fig. 49 et 50 des extraits de concordances des deux sous-corpus français qui montrent que les contextes d'occurrence de « filles » semblent plus variés dans les années antérieures à 2010, dans la mesure où « filles » après 2010 est majoritairement utilisé en co-occurrence avec « femmes », alors qu'il s'en détache plus souvent dans les contextes antérieurs en tant que sujet unique, par exemple dans des contextes comme « les garçons ne voulaient aucun mal aux filles » ou « une amélioration du taux de scolarité des filles dans l'éducation de base ».

FIGURE 49 – Extrait de concordance du mot « filles » avant 2010 dans le sous-corpus RO FR

19970130	par les talibans contre les femmes et les	filles	afghanes, le Rapporteur spécial a fait p...
19970130	les violations du droit des femmes et des	filles	à la liberté et à la sûreté de la personne,...
19970212	de la prostitution forcée des femmes et des	filles	(E / CN. 4 / 1996 / 47 / Add
19970212	et au comportement sexuel des femmes et des	filles	. Un élément clé de l'identité de la collec...
19970212	les] garçons ne voulaient aucun mal aux	filles	. Ils voulaient seulement les violer " 2. 1...
19970212	peut être commis que contre " les jeunes	filles	, les veuves ou les femmes mariées âgé...
19970212	par la force des femmes et des petites	filles	dans des situations où elles sont opprim...
19970212	d'afficher le portrait des femmes et des	filles	proposées à la vente. 78. Les itinéraires...
19970212	florissant de traite de femmes et de petites	filles	fournit systématiquement des prostituée...
19970212	à aller chercher des femmes et des jeunes	filles	directement dans leur village puis à les ...

FIGURE 50 – Extrait de concordance du mot « filles » avant 2010 dans le sous-corpus CP FR

20001103	femmes et d'enfants, l'infanticide des	filles	, les crimes d'honneur, les crimes passionnels, les crimes
20001103	violence à l'égard des femmes et des	filles	de tous âges comme des infractions pénales tombant sous le c
20001121	les violations des droits des femmes et des	filles	. Malgré cela, une des violations les plus choquantes des droits
20001121	millénaire un âge où les femmes et les	filles	ne seront plus victimes d'actes de violence car il sera clair
20011019	santé et que le taux de scolarisation des	filles	- 90 % - est égal à celui des garçons. En
20011019	afghane et notamment envers les femmes et les	filles	de ce pays ; il faut espérer, a précisé la représentante
20011019	contre l'exploitation sexuelle des femmes et des	filles	. Ainsi des centres d'accueil ont été mis en place dans
20011019	par le trafic de femmes et de jeunes	filles	, le représentant a indiqué que son Gouvernement travaillait en
20011019	pays pour améliorer le taux de scolarisation des	filles	, accroître les possibilités de formation pour les filles déscolaris
20011019	, accroître les possibilités de formation pour les	filles	déscolarisées, et augmenter les ressources consacrées à l'édu
20011019	noter une amélioration du taux de scolarité des	filles	dans l'éducation de base ainsi que dans les autres niveaux d'
20011120	. Le traitement qui a été réservé aux	filles	et aux femmes afghanes ces dernières années bafoue tous les

Tous ces éléments suggèrent qu'un équivalent du terme *violence against women and girls* a bel et bien émergé dans la décennie 2010, phénomène observable dans les communiqués de presse et rapports de l'ONU en anglais et français sur la violence envers les femmes. La spécificité du cas français réside tout de même dans le fait qu'il existe différentes variantes pour ce terme, même si « violence à l'égard des femmes » est le terme utilisé le plus fréquemment. On trouve en effet les variantes

« violence contre les femmes et les filles », « violences faites aux femmes et aux filles », ou encore « violence à l'encontre des femmes et des filles ». La diversité de ces variantes, mises au regard des scores de spécificité des mots « égard », « encontre », « contre » et « faites » qui les distinguent, pourraient être le signe que le processus de formation du terme pour désigner la violence envers les femmes et les filles était encore inachevé en 2019<sup>59</sup>. La prépondérance quantitative de la forme avec « égard » nous permet cependant de formuler l'hypothèse suivante : le processus de formation de terme était encore en cours en 2019 dans les communiqués et rapports français, mais semble tendre vers la sélection de la forme avec « égard » comme variante privilégiée.

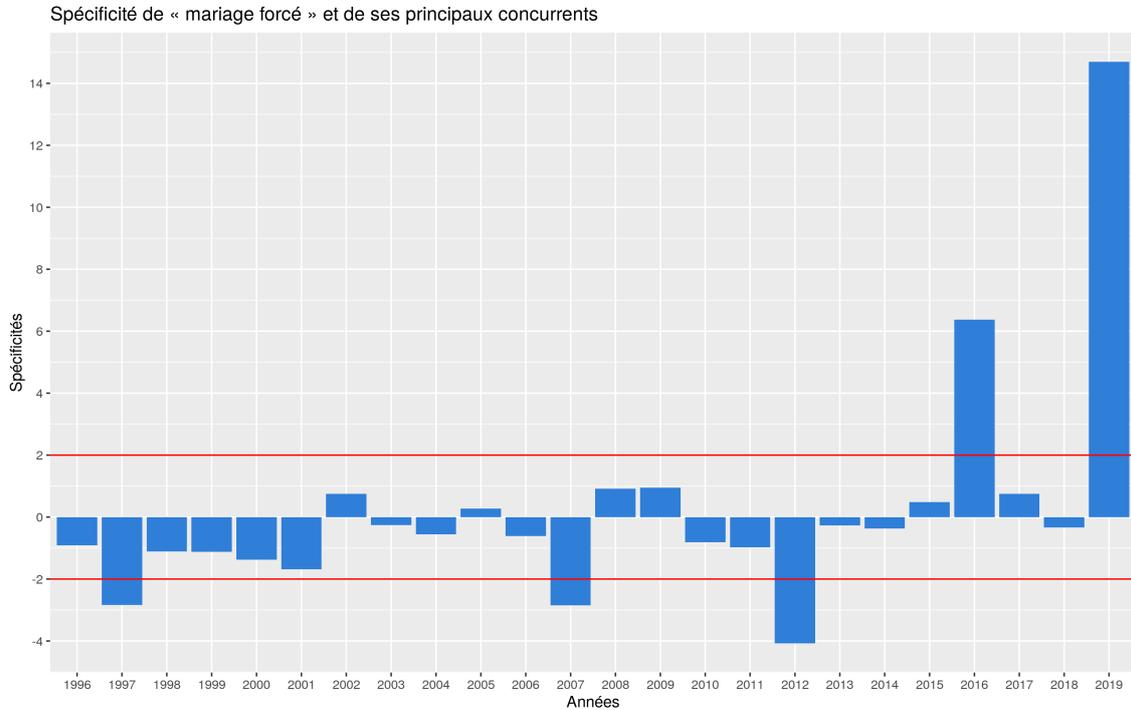
### **2.3.3 « mariage forcé » ou « mariage d'enfants » : un processus de formation du terme encore en cours**

Concernant le terme *child marriage*, qui est apparu et a connu une diffusion dans le sous-corpus CP EN mais moins frappant dans le sous-corpus RO EN, ses équivalents français font une apparition remarquablement plus tardive dans le sous-corpus CP FR. Les équivalents de ce terme identifiés dans le sous-corpus français sont « mariage forcé », « mariage précoce » ou « mariage d'enfants ». Dans CP FR, les scores de spécificité sont tellement faibles qu'aucune tendance ne peut être dégagée, ce qui signifie que le terme est trop peu employé dans ce sous-corpus pour pouvoir en tirer des conclusions. Dans RO FR, il ne semble pas y avoir de véritable apparition de « mariage forcé » à partir de 2013 comme nous l'avions observée dans le sous-corpus CP EN, même s'il y a un score de spécificité positive élevé en 2016 et très élevé en 2019. Ces deux scores nous amènent à penser que comme pour « violence à l'égard des femmes », le processus de formation du terme était encore en cours en 2019 dans les communiqués et rapports français. Les scores de spécificité du terme et de ses concurrents sont représentés en Fig. 51.

---

59. Il ne s'agit là que d'une hypothèse qui ne pourra être confirmée que si l'on mène une étude plus approfondie des contextes dans lesquels chacune de ces variantes sont utilisées.

FIGURE 51 – Scores de spécificité du terme « mariage forcé » et de ses principaux concurrents dans le sous-corpus RO FR



## 2.4 *male violence against women* : une apparition éphémère en 2006

Si le terme *violence against women and girls* a émergé à partir de 2010 et est devenu le terme prédominant pour parler de la violence envers les femmes dans le corpus d'étude, il nous a été possible d'identifier l'émergence d'autres alternatives à *violence against women*. Notre point de départ a été le suivant : le terme *violence against women* a été critiqué par certaines intellectuelles féministes car le terme effacerait, ou ne permettrait pas de rendre visible la responsabilité des hommes, qui sont les principaux responsables de la violence envers les femmes :

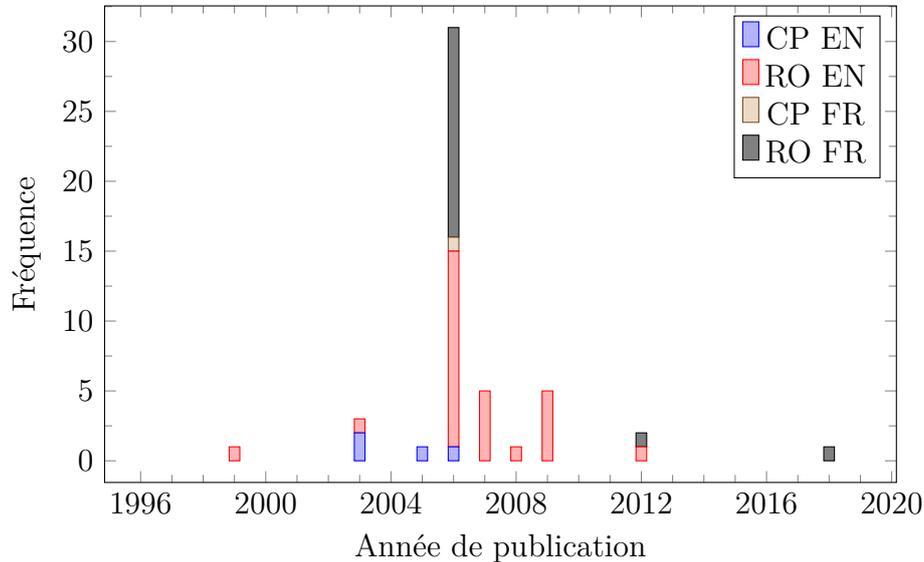
Diverses expressions couramment employées pour parler de la violence sont particulièrement dangereuses. À commencer par le terme « violence contre les femmes », utilisé par tout le monde, même par les militantes

féministes, les praticien·ne·s et les victimes, alors qu'il ne précise pas qui est l'auteur de ces violences. Elles ne tombent pourtant pas des nues comme des incidents désincarnés. (Smyth, 2002 : 86).

Smyth préfère utiliser le terme « violence masculine contre les femmes » dans son article. Nous avons alors cherché à voir quelles étaient le score de spécificité et la progression du terme *male violence against women* dans notre corpus d'étude, ainsi que de son équivalent français « violence masculine envers les femmes », « violence masculine contre les femmes », « violence masculine à l'égard des femmes » ou « violence masculine à l'encontre des femmes ». Cette recherche a révélé que ce terme (et ses équivalents français le cas échéant) a été fortement sur-employé en 2006 dans les quatre sous-corpus qui composent le corpus d'étude, et qu'il est soit légèrement sous-employé, soit banal, c'est-à-dire que sa spécificité est trop proche de zéro pour pouvoir considérer qu'il y a une tendance particulière au sous-emploi ou au sur-emploi dans une quelconque partie du corpus d'étude. Les calculs de spécificité témoignent donc d'une sur-représentation de ce terme en 2006, année qui représente une exception dans le corpus.

L'histogramme en Fig. 52 montre un pic d'utilisation du terme (et de ses équivalents français), suivi d'une stagnation, ce qui signifie que le terme n'est plus utilisé après une certaine date, en l'occurrence, 2006. Il s'agit donc d'un terme éphémère, pour lequel on retrouve un nombre significatif d'occurrences en 2006 mais dont nous ne retrouvons plus aucune occurrence dans le sous-corpus après l'année 2012.

Pourquoi ce terme n'a-t-il pas survécu au delà de l'année 2006 ? On peut penser que le fait de désigner explicitement les hommes comme responsables de la violence envers les femmes à chaque fois qu'il s'agit d'aborder la question de ce problème social pourrait être perçu comme une position trop extrême, trop excessive, que l'organisation a préféré neutraliser en utilisant un terme ne mentionnant pas la responsabilité des hommes. Nous nous penchons plus avant sur la question du lissage discursif en 2.1. Il se peut que l'apparition, même passagère, de ce terme, témoigne néanmoins de l'influence qu'ont pu avoir certaines positions féministes dans le discours de l'ONU.

FIGURE 52 – Fréquence des termes *male violence* et « violence masculine » dans les quatre sous-corpus

## 2.5 Les termes liés à la violence numérique envers les femmes

Pour finir, certains nouveaux termes ayant fait leur apparition au cours de la période étudiée dans notre corpus d'étude sont liés à un même thème et à une même évolution de notre société : les termes liés à la violence envers les femmes en ligne. Parmi eux, il y a *online violence against women*, *cyberbullying*, *cyberviolence* et « violence numérique à l'égard des femmes », « cyberharcèlement » et « cyberviolence » qui sont les termes liés à la violence envers les femmes les plus fréquents dans notre corpus d'étude. Ces termes restent cependant relativement peu fréquents si on les compare avec les termes observés précédemment. Leurs fréquences brutes et relatives dans chacun des sous-corpus anglais (CP EN + RO EN) et français (CP FR + RO FR) sont présentées en Table 10. On observe que les fréquences relatives de ces termes sont équivalentes dans les deux langues représentées dans notre corpus d'étude, et que ces fréquences d'apparition sont faibles, ce qui peut s'expliquer par l'apparition tardive de ces nouveaux termes dans notre corpus d'étude. En effet, comme l'illustrent les courbes de progression de ces termes, représentées en Fig. 53

et 54, ces termes sont apparus dans la dernière décennie étudiée : ainsi, *cyberbullying* apparaît dans le sous-corpus anglais aux environs de 3 450 000 mots, ce qui correspond à l'année 2015, et *cyberviolence* et *online violence against women* apparaissent aux alentours de 3 500 000 mots, ce qui correspond à l'année 2016. Les trois termes connaissent un pic d'utilisation aux alentours de 3 750 000 mots et de 3 800 000 mots, ce qui correspond à l'année 2018. Pour ce qui est du sous-corpus français, le terme « cyberviolence » apparaît pour la première fois dans le corpus en 2015, « cyberharcèlement » en 2016 et « violence numérique à l'égard des femmes » en 2018.

TABLE 10 – Fréquences d'apparition des termes relatifs à la violence envers les femmes en ligne

Terme EN	Freq. brute	Freq. relative	Terme FR	Freq. brute	Freq. relative
online violence against women	43	0,001	violence en ligne à l'égard des femmes	29	0,001
cyberbullying	10	0,0002	cyberharcèlement	7	0,0003
cyberviolence	7	0,0002	cyberviolence	6	0,0003

FIGURE 53 – Courbes de progression des termes anglais relatifs à la violence envers les femmes en ligne

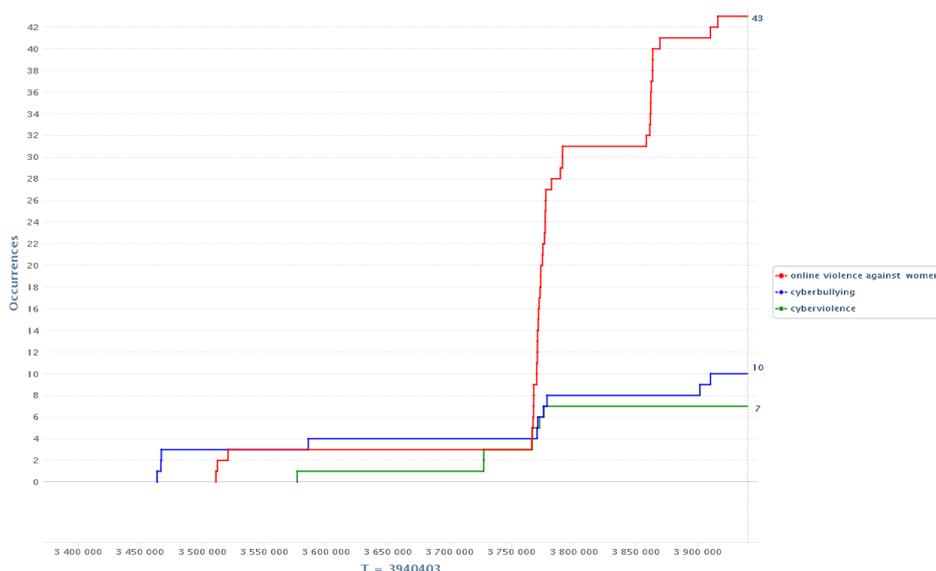
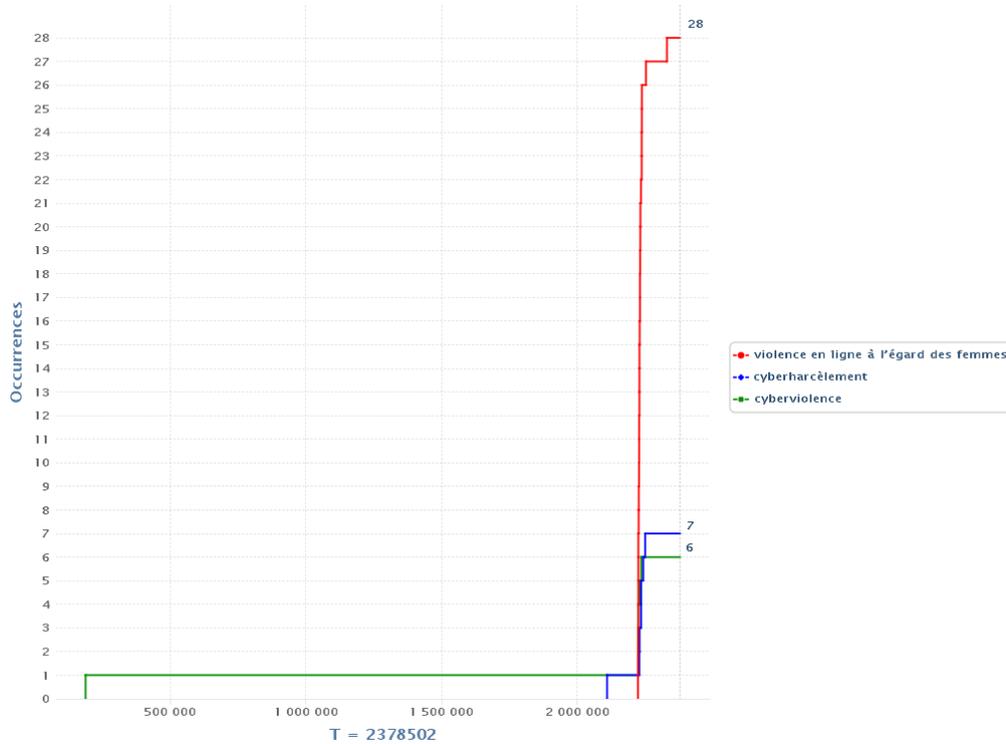


FIGURE 54 – Courbes de progression des termes français relatifs à la violence envers les femmes en ligne



On peut également noter que ces termes apparaissent également de façon beaucoup plus fréquente dans les rapports que dans les communiqués de presse, ce qui est peu surprenant dans la mesure où nous avons pu observer pour plusieurs termes qu'ils apparaissaient dans un premier temps dans les rapports destinés aux expert·e·s avant d'être diffusés et d'apparaître dans les communiqués de presse destinés au grand public<sup>60</sup>.

Notre AFC n'a pas démontré l'apparition de ces termes, probablement à cause de leur faible fréquence dans notre corpus.<sup>61</sup> Ces termes apparaissent dans la base de

60. C'est par exemple le cas du terme *femicide*, que nous présentons dans le chapitre 5 de cette partie.

61. En dépit de la prédominance des observations quantitatives et notamment du sur-emploi de certains termes dans notre étude, cet exemple démontre qu'il serait une erreur de se limiter à ce type d'approche, au risque de passer à côté de termes d'intérêt comme ceux considérés ici ou *male violence* dans la section précédente.

données terminologiques de l'ONU, UN Term. On peut d'ailleurs voir dans cette base de données que les sources citées pour ces termes datent de 2018 et que les équivalents français ont été validés par la section française de traduction en décembre 2018, ce qui coïncide avec le pic d'utilisation de ces termes observé en 2018 dans le corpus d'étude. Ces termes font donc une apparition tardive dans notre corpus d'étude, qui s'arrête seulement quelques mois plus tard, en 2019, expliquant ainsi leur faible fréquence.

À une hausse de la fréquence d'utilisation de ces termes en 2018 est associé un foisonnement de termes concurrents, signe de l'apparition de nouveaux termes que nous avons déjà évoqué ci-dessus. Nous présentons en Table 11 les termes concurrents de ces termes utilisés en 2018 dans notre corpus d'étude. Ces termes concurrents à nos 6 termes sont utilisés en 2018 et sont nettement moins fréquents que ces derniers.

Maintenant que nous avons identifié ces nouveaux termes apparus au cours de la dernière décennie étudiée dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, il convient de se demander pourquoi ces termes liés à la violence numérique envers les femmes connaissent une hausse de leur fréquence d'utilisation en 2018 et pas à un autre moment. Les violences en ligne envers les femmes ont amené les organisations internationales comme l'ONU à réviser et à étendre leur définition de la violence envers les femmes. C'est ainsi qu'en 2017, la recommandation 35 fut adoptée par le Comité chargé du suivi de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette recommandation étend la définition de la violence envers les femmes pour inclure les nouvelles formes de violence subies par les femmes par des biais numériques. La nouvelle définition stipule que de nouvelles formes de violence envers les femmes prennent place dans des espaces virtuels et sur Internet.

Gender-based violence against women (...) manifests in a continuum of multiple, interrelated and recurring forms, in a range of settings, from private to public, including technology-mediated settings [...] Gender-based violence against women occurs in all spaces and spheres of human interaction, whether public or private (...) and their redefinition through

technology-mediated environments, such as contemporary forms of violence occurring in the Internet and digital spaces (CEDAW, 2017)

TABLE 11 – Concurrents des 6 termes liés à la violence numérique envers les femmes

Termes	Concurrents
online violence against women	ICT-facilitated violence against women, online gender-based violence against women, online abuse of women, online abuse against women, online and ICT-facilitated violence against women
cyberbullying	cyberharassment, cyberstalking
cyberviolence	cyber-crime, cybercrimes, cyberabuse
violence en ligne à l'égard des femmes	violence en ligne contre les femmes, violence en ligne visant des femmes
cyberharcèlement	cybertraque
cyberviolence	violence numérique, cybercriminalité

C'est également en 2018 que la Rapporteuse spéciale sur la violence envers les femmes Dubravka Šimonovic présenta au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU un rapport dans lequel elle propose une définition de ces violences, mais reconnaît que le développement de la terminologie pour parler de ce nouveau type de violences est encore en cours :

terminology is still developing and not univocal [...] gender-based violence against women that is committed, assisted or aggravated in part or fully by the use of ICT, such as mobile phones and smartphones, the Internet, social media platforms or email, against a woman because she is a woman, or affects women disproportionately. Not all forms of online violence against women and girls are defined however, recognising that the rapid development of digital spaces and technologies, including artificial intelligence, will inevitably give rise to different and new manifestations of online violence against women (UN, 2018).

Le Parlement Européen publia également à cet égard en septembre 2018 un rapport sur la cyberviolence envers les femmes, intitulé *Cyber violence and hate speech online against women*, dans lequel il fait un état des lieux des connaissances sur ce type de violence, fournit des données statistiques sur leur perpétration et des recommandations pour lutter contre ces violences, témoignant ainsi en 2018 d'un fort intérêt des organisations internationales pour ces formes de violence. Les études, la recommandation et les rapports sur ce type de violence ont donné lieu à la conduite et à la publication d'études sur les formes de violence numérique envers les femmes dans le monde. On peut notamment citer les études françaises réalisées en 2018 comme le rapport sur la cyberviolence domestique du Centre Hubertine Auclert, première étude statistique sur le sujet des violences en ligne à l'égard des femmes en France <sup>62</sup>.

Une très récente collection de travaux, *The Emerald International Handbook of Technology-Facilitated Violence and Abuse* publiée en 2021, constitue la violence numérique à l'égard des femmes comme objet d'étude, la définit, la quantifie et montre comment ces nouvelles formes de violence contribuent à la redéfinition du problème de la violence envers les femmes (Bailey *et al.*, 2021). Notre hypothèse est qu'au moment où notre corpus d'étude s'arrête, la théorisation de ce type de violences était encore à ses prémises, et que le concept est encore en cours de conceptualisation à l'ONU, ce qui peut expliquer le foisonnement terminologique observé dans notre corpus. En effet, alors que d'autres formes de violence comme les violences physiques et sexuelles ou les mutilations génitales féminines sont très anciennes et pratiquées depuis des siècles, les actes de violence numérique à l'égard des femmes ont émergé avec le développement et la démocratisation dans les années 2010 de nouvelles technologies de communication, comme les smartphones et les réseaux sociaux, qui ont donné lieu à la naissance de nouvelles formes de violence comme la cybersurveillance d'une partenaire sans son consentement, le cyberharcèlement par messages et appels, le *revenge porn* aussi appelé « cyber-viol » consistant à humilier une femme en diffusant des photos ou vidéos de son corps dénudé sans son consentement sur Internet ou sur les réseaux sociaux, la traque d'une femme grâce à un

---

62. Le rapport est accessible à l'adresse suivante : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/rapport-cyberviolences-conjugales-2018>, consultée le 18 août 2022.

système de géolocalisation, cyberviolence économique consistant à bloquer à une partenaire l'accès à ses comptes bancaires, l'utilisation de réseaux sociaux pour faire entrer des femmes et des jeunes filles dans la prostitution, et bien d'autres encore.

### **3 Bilan de l'analyse de l'apparition de nouveaux termes dans le corpus d'étude**

Comme nous avons pu le voir dans cette partie, de nouveaux termes, *violence against women and girls*, *child marriage* ainsi que des termes liés à la violence numérique envers les femmes sont apparus dans les rapports et les communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes. L'AFC a révélé que le terme *violence against women and girls* s'est formé et a supplanté ses expressions concurrentes à partir de 2010. Concernant l'apparition de nouveaux termes dans les quatre sous-corpus du corpus d'étude, on a pu observer que la formation du terme *violence against women* dans le sous-corpus CP EN trouve ses équivalents dans tous les autres sous-corpus du corpus d'étude, ce qui tend à confirmer l'hypothèse d'une reconceptualisation de la violence envers les femmes à l'ONU. Une information importante mérite cependant notre attention, car elle constitue une différence majeure entre les deux langues : en français, il existe des variantes pour les termes qui sont encore utilisées très fréquemment jusqu'en 2019, et le processus de formation de certains termes comme « mariage forcé » est plus tardif et semble encore inachevé. C'est également le cas des termes liés à la violence numérique envers les femmes, une forme de violence plus récente, encore en cours de théorisation. Une étude du contexte historique mondial des années 1990 à 2010, ainsi que de théories féministes défendues à cette période et l'étude d'archétextes onusiens nous a permis de considérer des pistes qui auraient pu motiver l'apparition de ces termes et leur prédominance par rapport à d'autres expressions ou termes concurrents.

## Chapitre 3

# Les marqueurs d'un possible changement de stratégie de communication dans la décennie 2010

Nous avons étudié dans le chapitre précédent les mots identifiés grâce à l'AFC dont l'observation des contextes nous permet de révéler l'apparition et la diffusion de nouveaux termes au fil du temps dans notre corpus d'étude. Nous allons à présent nous pencher sur les mots révélés par l'AFC qui pourraient être les témoins d'un possible changement de stratégie de communication de l'ONU<sup>63</sup>. La section 1 de ce chapitre est ainsi dédiée à l'étude des mots grammaticaux et lexicaux et des schémas d'expression récurrents dans le sous-corpus anglais qui témoigneraient de ce possible changement de stratégie, en mettant l'accent sur l'opposition entre la période 1996-2009 (sous-sections 1.1 à 1.3) et la période 2010-2019 (sous-sections 1.4 et 1.5). Sur la base de cette étude, nous proposerons en section 2 une discussion sur la nature de ce changement de stratégie et sur ses possibles motivations. La

---

63. Il convient de noter que nous ne parlerons ici que d'un possible changement de stratégie de communication qui concerne la façon qu'a l'ONU, à travers ses représentant·e·s, de s'adresser aux États dans ses communiqués de presse et rapports sur la violence envers les femmes, et non pas de l'entièreté de la stratégie de communication de l'ONU sur ce sujet.

section 3 affinera ensuite cette discussion par une comparaison des mots et schémas précédemment observés dans les sous-corpus de communiqués et de rapports, afin de déterminer si ce changement de stratégie affecte différemment les deux genres. Enfin, nous compléterons nos observations en section 4 par une étude des sous-corpus français au regard de leurs équivalents anglais.

## **1 Identification de mots marquant un possible changement de stratégie de communication dans la décennie 2010**

Dans la présente section, nous nous proposons d'étudier les contrastes entre les deux périodes 1996-2009 et 2010-2019 au sein du sous-corpus de communiqués anglais (CP EN) à travers l'utilisation de mots sur-employés dans une période et sous-employés dans l'autre, afin de voir ce qu'ils peuvent nous apprendre sur les stratégies discursives de l'ONU. Dans les sous-sections 1.1 à 1.3, nous nous pencherons sur les mots sur-employés dans la période 1996-2009, tandis que dans les sous-sections 1.4 et 1.5, nous nous intéresserons aux mots sur-employés dans la période 2010-2019, en comparant la façon dont ils sont utilisés dans les deux périodes identifiées.

### **1.1 Les auxiliaires de modalité *should* et *must***

De 1996 à 2009, comme on peut le voir dans le tableau 12, plusieurs auxiliaires modaux obtiennent des scores de spécificité nettement plus élevés que pour la période de 2010 à 2019. Il s'agit des auxiliaires modaux *should* et *must*, ce qui signifie que les très grands écarts de fréquence d'utilisation de ces mots entre les deux périodes ne

sont pas imputables au fait que l'ensemble des communiqués anglais publiés entre 2010 et 2019 contiennent au total moins de mots que ceux de la période précédente.<sup>64</sup>

TABLE 12 – Mots grammaticaux sur-employés dans les communiqués anglais publiés en 1996-2009 (CP EN)

mots	fréquence totale	fréquence 1996-2009	fenêtre d'indices	fréquence 2010-2019	fenêtre d'indices
should	828	788	[-7,6 ; 12,9]	40	[-3,2 ; -0,3]
must	776	639	[-7,6 ; 6,5]	137	[-0,5 ; 2,0]
between	573	531	[-3,4 ; 3,1]	42	[-2,1 ; 0,3]
out	509	428	[-1,9 ; 1,2]	81	[-1,3 ; 2,3]
that	7750	7183	[-6,6 ; 15,8]	567	[-17,6 ; -1,4]
if	446	421	[-4,8 ; 2,6]	25	[-3,6 ; 0,5]
all	1989	1593	[-3,7 ; 2,7]	396	[-1,1 ; 5,5]

Intéressons-nous d'abord à *should*. Dans une très large majorité des contextes que nous avons pu observer, *should* a une valeur déontique : il s'agit pour l'ONU de dire ce qui doit être fait (Huddleston & Pullum, 2005 : 54). L'utilisation de ces modaux peut être considérée comme relevant de ce que Raus identifie comme la visée prescriptive ou incitative du discours d'organisation internationale, l'organisation cherchant à inciter ses destinataires à l'action en leur rappelant leur devoir de lutter contre la violence envers les femmes dans le monde, voire en les rappelant à l'ordre parce que ces derniers ne remplissent pas ce devoir (Raus, 2017 : 95, 101, 111). Nous donnons quelques contextes sélectionnés au hasard dans lesquels *should* est utilisé à cette période en (1), (2), (3), (4) et (5).

- (1) The Group also recommended that certain actions **should** be taken to protect women migrant workers [...]. (1996)

64. Des disparités dans la distribution des auxiliaires modaux entre corpus peuvent également être observées lorsque l'on considère des genres discursifs différents. Voir Banks, 2009 et Gledhill, 2019). Cependant, cette remarque ne peut pas s'appliquer directement ici puisque les textes considérés proviennent tous du genre du communiqué de presse.

- (2) The perpetrators of gender violence **should** be actively pursued [...] (1998)
- (3) The government **should** pressure those institutions to allow girls to return to school. (1999)
- (4) Greek authorities **should** read the 1993 United-Nations Declaration on Violence against Women [...]. (1999)
- (5) Governments **should** be called upon to ensure effective communication about the existence and meaning of such documents. (2000)

L'observation des contextes de *should* permet d'identifier des préférences de l'ONU en termes de communication. Tout d'abord, il convient de déterminer qui doit ou ne doit pas faire certaines choses dans les communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes. Nous avons cherché quels étaient les sujets des propositions contenant l'auxiliaire modal *should* dans le sous-corpus étudié et avons identifié trois façons d'utiliser l'auxiliaire modal *should*.

La première façon d'utiliser l'auxiliaire modal *should* est de l'utiliser avec un sujet désignant une entité de l'ONU comme *Council*, qui renvoie au conseil de Sécurité de l'ONU, ou encore *committee*, qui renvoie à la Troisième Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU ou plus largement à des commissions internationales, tout comme *commission*, ou encore *we* pour dire ce que ces entités devraient faire pour lutter contre la violence envers les femmes, voir exemples (6) et (7) ci-dessous, sélectionnés au hasard :

- (6) For that reason, the Council **should** develop a monitoring mechanism to help prevent and redress violence against women. (2007)
- (7) International committees **should** come together to expedite the prosecution of those who committed crimes of human trafficking and exploitation. (2006)

La deuxième façon d'utiliser l'auxiliaire *should* dans le corpus observé est de l'utiliser avec un sujet désignant un État ou des États et leur lui dire ce qu'ils devraient faire. Il

s'agit ici de rappeler aux États leur devoir moral d'agir pour lutter contre la violence envers les femmes. Le modal *should* est utilisé pour faire des recommandations à différents pays dans des contextes semblables à ceux-ci, comme dans les exemples (8) et (9) ci-dessous :

- (8) Moroccans **should** take a sincere, fair approach to this referendum as it was taking place under the auspices of the United-Nations. (1998)
- (9) All States **should** set up national bodies for combating trafficking in human beings [...]. (2002)

La troisième façon d'utiliser *should*, celle qui représente la majorité des occurrences de cet auxiliaire modal, est de l'utiliser dans une proposition dans laquelle le sujet qui doit faire est implicite mais déductible du contexte, comme illustré dans l'exemple (10) ci-dessous :

- (10) The gender differentiated effects of globalization must be well understood, [the representative of Malaysia] said. Groups of people, such as illegal immigrants and refugees, had not had access to education, legal resources, or health and social benefits. Their well-being **should** be ensured by appropriate measures.

Dans cet extrait d'un communiqué publié en 2000, on peut déduire du contexte que la représentante de Malaisie s'adresse aux gouvernements des États dont les représentant·e·s assistent à son intervention, à qui elle demande de mettre en place des mesures appropriées.

L'auxiliaire modal *must* fait, comme *should*, partie des auxiliaires modaux sur-employés dans la période 1996-2009. Comme pour *should*, une très large majorité des occurrences de *must* a une valeur déontique dans notre corpus. Le constat est donc similaire à celui fait pour l'auxiliaire *should*. L'organisation somme les États d'accomplir leur devoir moral en protégeant les femmes et punissant les auteurs

d'actes de violence envers les femmes. Les exemples (11) et (12) ont été sélectionnés au hasard parmi les occurrences de *must* :

- (11) The [chilean] Government **must** protect women. (1999)
- (12) It was imperative that all States address this at the national, regional and local levels. If rights were to be protected, she continued, a concentrated effort **must** be made to identify traffickers and punish them. (2000)

L'auxiliaire *must* est utilisé à la fois pour sommer des États membres d'accomplir leur devoir moral en prenant des mesures pour lutter contre la violence envers les femmes, mais également par l'organisation pour rappeler que ses propres organes s'engagent également à accomplir leur devoir de cette manière. Nous donnons quelques exemples sélectionnés au hasard pour illustrer ces utilisations de l'auxiliaire *must* ci-dessous en (13), (14) et (15) :

- (13) [...] the Council **must** ensure that proper training was introduced at the time a mission was established. (2006)
- (14) States **must** ensure that the perpetrators of such crimes were punished. (2007)
- (15) Member States have enacted legislation banning violence against women—legislation covering the home, workplace and society at large. They have introduced protection services and trained professionals to take effective action. They have launched campaigns to make all sectors of society understand that violence against women is unacceptable in any form. But we **must** do much more.

À partir de 2010, non seulement les contextes de *should* et de *must* se raréfient, comme le montrent les faibles scores de spécificité obtenus pour la période 2010-2019, mais ils deviennent aussi moins variés. Dans la majorité de leurs occurrences, *must* et *should* sont précédés du pronom *we*, et une façon d'utiliser ces auxiliaires semble

disparaître : plus aucun État précis n'est le sujet de *must* et *should* dans le corpus. Le pronom *we* renvoie à des entités onusiennes, ou à l'humanité dans son ensemble, mais l'ONU ne fait plus de recommandation et ne dit plus ce qui doit être fait à des États en particulier, ce qui est visible dans les extraits de concordances en Fig. 55 et 56 avec des contextes comme "*we must ensure accountability and deterrence*", ou encore "*We should recognize and support the resilience of [...] survivors*", en 2018.

FIGURE 55 – Extrait de concordance de *must* dans le sous-corpus CP EN après 2010

20160307	and girls. The 2030 Agenda recognizes that	we must	end violence against women — and it includes related targets across the
20170309	participant said, " Whatever the challenge,	we must	never give up. " All agreed to commit time, energy
20170918	deeply rooted in gender inequality and discrimination,	we must	work to promote gender balance throughout the United Nations family and in
20170918	laid out four major commitments. First,	we must	elevate the voice of victims ; put their rights and dignity at
20170918	stigma and discrimination they face. Second,	we must	end impunity for those guilty of sexual exploitation and abuse. Third
20170918	of sexual exploitation and abuse. Third,	we must	draw on the wisdom and guidance of all those who have been
20180416	solid network of support. And fourth,	we must	raise awareness worldwide and increase our own transparency around this issue.
20181119	are to prevent these crimes being repeated,	we must	ensure accountability and deterrence. In that context, I welcome the
20190619	seed funding for a global movement in which	we must	play a role. It is that global movement that we celebrate
20190917	the Elimination of Sexual Violence in Conflict,	we must	hear the survivors and recognize their needs and demands. They are

FIGURE 56 – Extrait de concordance de *should* après 2010

20171122	and to the institution itself. These initiatives	should	help us deliver transformative change. But, much more needs to
20180312	and societies. That is why all men	should	support women's rights and gender equality. And that is why I
20180416	also social justice and economic empowerment. We	should	recognize and support the resilience of the many survivors who are working
20180927	gangs, traffickers or others. No woman	should	die because she is a woman. Through the Spotlight Initiative,
20180927	Amina J. Mohammed. 'No woman	should	die because she is a woman. '12 women are killed
20181119	given the scale of the need. It	should	be seen as seed funding for a global movement in which we
20181123	small given the scale of need. It	should	be seen as seed funding for a global movement. Not until
20190225	between September and December last year. We	should	also remember that all forms of violence against women, including domestic
20190926	the Sustainable Development Goals. Women and girls	should	be able to turn to fair and effective institutions to access justice

Tout ceci nous permet de tirer des conclusions sur l'évolution du discours de l'ONU au fil du temps, et plus précisément sur le rôle que se donne l'ONU par rapport aux différents acteurs avec lesquels elle interagit. En effet, les auxiliaires modaux *should* et *must* sont sur-employés entre 1996 et 2009 et à cette période, ils sont utilisés pour dire aux États ce qu'ils doivent faire et leur rappeler leur devoir moral d'agir contre la violence envers les femmes, alors que ce n'est plus le cas à partir de 2010. Ce changement pourrait être la marque discursive d'une perte d'autorité de l'organisation, alors peut-être moins légitime à faire des prescriptions à ses destinataires.

## 1.2 Les noms de Participants<sup>65</sup> *States et government*

Cette tendance à dire aux États comment agir entre 1996 et 2009 est aussi remarquable grâce à certains noms de Participants sur-employés pendant la période, à savoir *States et government*. À titre d'exemple, *States* est utilisé entre 1996 et 2009 pour faire des recommandations aux États, comme dans l'exemple (16) ci-dessous.

- (16) Also by the draft, the Assembly would urge **States** to take fully into account the recommendations of the Committee against Torture on reports being considered. (2000)

En ce qui concerne le mot *government*, il est utilisé entre 1996 et 2009 principalement pour faire référence à des gouvernements nationaux précis, comme dans les exemples suivants (17) et (18) :

- (17) Violence could only thrive where society and **government** ignored it. In **Bulgaria**, there seemed to be a “hidden tolerance” for the phenomenon. (1998)
- (18) The report provided an overview of the equality policy pursued **by the German Government** after the change of government in 1998. (2004)

Il s'agit, dans ces contextes, d'évaluer l'implication des gouvernements des États dans la lutte contre la violence envers les femmes, et parfois de formuler des reproches. En revanche, à partir de 2010, on observe deux tendances : celle à féliciter certains États pour leur implication dans la lutte contre la violence envers les femmes, comme illustré par l'exemple (19), et celle à ne plus mentionner aucun gouvernement d'un État en particulier, comme on peut le voir avec l'extrait de concordance en Fig. 57 qui rassemble toutes les occurrences de *government* du sous-corpus de communiqués anglais à partir de 2010.

---

65. Nous utilisons ici la terminologie de M.A.K Halliday, un Participant désignant une entité prenant part à un procès.

- (19) **Turkey**, being the host of the international meeting, echoes the leading role the country has played as the first **government** to ratify the Istanbul Convention (2015)

FIGURE 57 – Extrait de concordance de *government* dans le sous-corpus CP EN à partir de 2010

20130307	Maternal, Newborn & Child Health will introduce	government	representatives. Contacts : Fadéla Chaib, WHO : + 41 22
20140427	been extended into the camps and the regional	government	is now actively working with the United Nations to provide more durable
20141124	events in Kyrgyzstan engaging Members of Parliament,	government	officials, donors, and civil society. As part of the
20150217	Istanbul Convention, including by being the first	government	to sign it. The Istanbul Convention is in line with the
20151207	role the country has played as the first	government	to ratify the Istanbul Convention, which sets legally binding standards to
20171120	on ASEAN countries. In his address to	government	representatives, trade unions and NGOs working on migrant rights and violer
20190927	the many survivors, activists, advocates,	government	and community leaders who have joined the initiative we are pushing ahead
20191104	UN Trust Fund grantees will come together with	government	partners and the private sector to reflect and strategize on how to
20191104	150 participants, from civil society organizations,	government	partners and the private sector, implementing around 100 projects around the
20191125	, 150 participants from civil society organizations,	government	partners and the private sector, implementing around 100 projects around the

### 1.3 Le verbe à particule *carry out* et les noms d'action *progress* et *action*

En plus de la tendance prescriptive des textes de l'ONU envers les États sur la période 1996-2009, plusieurs mots lexicaux dans la liste des mots sur-employés sur cette période semblent indiquer une seconde tendance marquée qui consiste en la mention des actions déjà réalisées en faveur de l'élimination de la violence envers les femmes. Cela se manifeste notamment à travers les différents emplois du verbe à particule *carry out* ainsi que des noms *progress* et *action* sur la période considérée.

Le mot *out* fait en effet partie des mots grammaticaux sur-employés entre 1996 et 2009 et sous-employés entre 2010 et 2019. Les trois co-occurents les plus fréquents du mot *out* sont *carried*, *carry* et *carrying*. Leurs fréquences sont indiquées en Fig. 58.

FIGURE 58 – Principaux co-occurents de *out* dans le sous-corpus CP EN et leurs fréquences

Cooccurrent	Fréquence	CoFréquence
carried	112	97
carrying	28	26
carry	46	29

L'observation des contextes du verbe *carry out* nous permet de voir que ce verbe est utilisé principalement pour faire référence à des actions menées par certains États pour lutter contre la violence envers les femmes. Il s'agit toujours d'actions déjà menées, comme en témoigne l'utilisation de formes verbales en <had + v-EN>. Nous donnons deux exemples sélectionnés au hasard ci-dessous en (20) et (21) :

- (20) The report spoke of a number of programmes to cope with the implementation of a national plan, one expert noted. She wanted to know what specific actions had been **carried out** in that regard. (1999)
- (21) On the legal status of the Convention, she had no information on the direct application of the Convention by the German courts. Regarding gender-budgeting issues, one study had been **carried out** under the heading of a time-budget study. (2004)

Ceci contraste avec les rares occurrences de *carry out* présentes dans les communiqués de 2010 à 2019, dans lesquelles *carry out* renvoie principalement à des actions pour éliminer la violence envers les femmes encore non accomplies, comme dans les exemples (22) et (23) ci-dessous :

- (22) Activities will be **carried out** during the civil society-driven 16 Days of Activism against Gender-Based Violence. (2016)
- (23) The Prosecution Support Cells in the Democratic Republic of Congo [...] are a positive example of combining the two approaches. Other peacekeeping operations intend to **carry out** similar projects. (2013)

Ces observations de *carry out* semblent ainsi indiquer que dans la période 1996-2009, l'ONU salue le travail déjà accompli dans la lutte contre la violence envers les femmes, une pratique discursive qui pourrait s'affaiblir dans la période suivante.

Cette hypothèse semble confirmée par l'observation du nom *progress*, qui est lui aussi sur-employé entre 1996 et 2009 et sous-employé entre 2010 et 2019. Entre 1996 et 2009, ce nom apparaît de nombreuses fois dans les communiqués onusiens sur la violence envers les femmes dans des contextes où l'organisation se félicite des avancées faites dans la lutte contre la violence envers les femmes, comme on peut le voir avec les exemples (24), (25) et (26).

- (24) [...] it was largely as a result of grass-roots campaigns such as hers that what was once taboo will this year be debated by governments in the General Assembly. This is important **progress**. (1998)
- (25) Women heads of household, in particular, were protected. Much remained to be done for rural women, but there had been some **progress**. (1999)
- (26) Chile had made a certain amount of **progress** in this regard ever since President Michelle Bachelet had taken the post. Her Government had developed a gender policy for the next three years. (2007)

Le mot *progress* est moins fréquemment employé à partir de 2010. On observe deux types de contextes différents : des contextes similaires à ceux observés de 1996 à 2009, dans lesquels l'ONU salue les progrès faits par différents États, comme dans l'exemple (27). Un nouveau type de contexte apparaît cependant : l'ONU adopte un point de vue plus pessimiste sur les avancées, et insiste sur le fait que ces dernières sont insuffisantes et qu'il y a encore beaucoup à faire pour éliminer la violence envers les femmes.

- (27) We recognize the considerable **progress** Turkey has made with regard to the legislation to combat violence against women and commend the Turkish Government for its leadership in promoting the Istanbul Convention. (2015)

- (28) We have made **progress**, but too often these efforts have been piecemeal, without the necessary political commitment and dedicated resources. (2017)

Quant au nom *action*, il est également sur-employé dans les communiqués pendant la période 1996-2009, en partie parce que l'organisation parle des actions de discrimination positive (« *affirmative action* ») pour lutter contre les discriminations subies par les femmes, mises en place dans les années 1990. Il est cependant intéressant de comparer les contextes d'utilisation du mot *action* des deux périodes. Entre 1996 et 2009, *action* entre en co-occurrence avec le verbe *to promote* et avec le nom *plans*. Nous donnons des exemples de tels contextes en (29) et (30). Les actions de lutte contre la violence envers les femmes sont représentées comme des projets à promouvoir dans les communiqués datant d'avant 2010.

- (29) ROSA MELENDEZ JIMENEZ (Chile) stressed the need to promote social **action** to attack structural factors, such as poverty, which created the predisposition to crime. (1996)
- (30) [...] it was the responsibility of the State to combat domestic violence, she announced that her country would prepare its second plan of **action** this year (2003)

Mais à partir de 2010, le mot *action* est utilisé, comme dans les exemples (31) et (32), dans des contextes où il ne s'agit alors plus de prévoir ou de promouvoir des actions, mais d'inciter ses destinataires à agir.

- (31) It is time for united **action** from all of us, so that women and girls around the world can live free from all forms of violence. (2017)
- (32) The 16 days campaign is a moment for the world to come together and take **action**. (2019)

Il apparaît ainsi que l'étude des mots sur-employés entre 1996 et 2009 permet d'identifier deux caractéristiques saillantes du discours de l'ONU sur cette période : d'une

part, l'observation des contextes de *should* et *must* ainsi que de ceux de noms de Participants comme *States* et *government* démontrent que l'organisation tend à faire des reproches à des États précis et à leur prescrire des actions à mener pour éliminer la violence envers les femmes, et d'autre part, l'observation des contextes de *carry out*, *progress* et *action* semble indiquer que l'organisation a pour habitude de mentionner des actions déjà réalisées pour la lutte contre la violence envers les femmes. Comme l'emploi de tous ces mots se raréfie à partir de 2010, nous postulons que ces deux tendances s'affaiblissent également sur la période 2010-2019. Afin de vérifier cette hypothèse, nous allons nous intéresser dans le reste de cette section aux mots sur-employés dans cette seconde période.

#### 1.4 L'auxiliaire modal *will*

L'observation que l'emploi de certains mots grammaticaux et lexicaux identifiés plus haut voient leur emploi décroître sur la période 2010-2019 invite naturellement à se demander si l'emploi d'autres mots n'a pas augmenté en compensation. La question est particulièrement pertinente dans le cas des mots grammaticaux : si *should* et *must* se font plus rares à partir de 2010, ont-ils été remplacés par l'usage d'un autre auxiliaire modal ? Cela semble confirmé par nos observations réalisées en section 1, qui révèlent le sur-emploi d'un troisième auxiliaire modal, *will*, précisément au cours de cette période, alors qu'il apparaît au contraire comme sous-employé sur la période 1996-2009.

Entre 1996 et 2009, l'auxiliaire modal *will* est utilisé dans une majorité d'occurrences pour décrire les événements à venir à l'ONU, comme des réunions ou des publications à venir, et a alors une valeur épistémique (Huddleston & Pullum, 2005 : 56-57) comme l'illustrent les exemples (33), (34), sélectionnés au hasard :

(33) The Committee **will** meet at 3PM. (1996)

(34) The final outcome of the project **will** be a special publication. (1998)

- (35) ECOSOC **will** resume its meeting on Wednesday, 25 July at 10 a. m., when it **will** consider a wide range of issues. (2007)

La seconde façon la plus fréquente d'utiliser *will* dans le sous-corpus de communiqués est de l'utiliser pour donner des statistiques concernant les violences subies par les femmes au cours de leur vie, et relève également de la modalité épistémique. Il a valeur de constat, comme dans l'exemple suivant :

- (36) One in every six Dominican woman **will** be a victim of physical violence in her lifetime. (1998)

Après 2009, on retrouve toujours des occurrences de *will* dans des contextes dans lesquels il s'agit de décrire les événements ayant lieu dans les institutions onusiennes, comme dans l'exemple (37) :

- (37) [...] side events organized by Member States and entities of the United Nations system **will** take place in the North Lawn Temporary Conference Building. (2013)

Comme pour la période précédente, on observe également après 2010 l'auxiliaire modal *will* lorsque sont données des statistiques concernant la violence envers les femmes :

- (38) [...] one in three girls **will** be married as a child bride. (2013)

À partir de 2010, *will* est utilisé par l'ONU pour exprimer de manière régulière son engagement dans la lutte contre la violence envers les femmes et son intention, sa volonté d'éliminer la violence envers les femmes dans le monde. Nous donnons quelques exemples ci-dessous :

- (39) We declare that we **will** prosecute crimes against women. (2013)
- (40) This year, UN Women **will** help turn this Global Strategy into a worldwide reality. (2010)
- (41) We **will** not relent until we stop all attacks against women and girls. (2015)

Ce qui distingue cette nouvelle façon d'utiliser le modal *will*, c'est sa co-occurrence avec le pronom personnel *we*, qui a pour conséquence un glissement de la valeur du modal. Il ne s'agit plus d'une valeur purement épistémique, mais il y a ici une part de modalité déontique qui fait intervenir une volonté du référent du sujet grammatical qui rend possible l'action (Larrea & Rivière, 2014 : 85-86). L'organisation martèle ainsi son engagement dans la lutte contre la violence envers les femmes.

### 1.5 Le verbe *need*

Un autre marqueur saillant du discours plus récent où l'ONU manifeste son engagement et la nécessité d'agir est le verbe *need*, qui est également sur-employé entre 2010 et 2019 et sous-employé auparavant. Comme dans l'exemple (42) ci-dessous, il est en effet le plus souvent utilisé dans des contextes où l'ONU exprime cette nécessité d'agir contre la violence envers les femmes. Dans cet exemple, le verbe *need* prend un air de vœu pieux.

- (42) We **need** strong laws to end violence against women, including female genital mutilation, and we **need** enforcement. (2016)

Le fait que *need* soit sur-employé à partir de 2010 permet de mettre au jour le fait que la nécessité d'agir exprimée par l'ONU se fait plus pressante qu'elle ne l'était avant 2010. Cependant, il est surprenant de constater un fort contraste entre les tournures à visée prescriptive observées précédemment dans les textes des années 1996 à 2009 et ces formulations bien moins autoritaires qui ressemblent davantage à un souhait, voire un vœu pieux qu'à une injonction.

## 2 Comment interpréter ce possible changement de stratégie de communication ?

### 2.1 Une question de diplomatie

L'observation des contextes d'utilisation des modaux *should*, *must* et *will* ainsi que des mots lexicaux *carry out*, *progress*, *action* et *need* dans le sous-corpus de communiqués permet d'observer ce qui pourrait constituer un changement de stratégie de communication de l'ONU. Alors que de 1996 à 2009, l'ONU formule des suggestions à l'égard des États et leur dit ce qu'ils devraient ou doivent faire pour lutter contre la violence envers les femmes tout en se félicitant des progrès déjà accomplis, à partir de 2010, l'ONU préfère affirmer son engagement dans la lutte contre ce problème social, et présenter les actions qu'elle va mener dans le cadre de cette lutte, se présentant elle-même en tant qu'actrice responsable du changement social dans son propre discours<sup>66</sup>.

Ce possible changement de stratégie de communication peut être interprété de la manière suivante : à partir de 2010, l'ONU cherche visiblement à produire un discours plus consensuel, c'est-à-dire qui suscite moins, voire aucune réaction d'opposition, pour des raisons diplomatiques. Cette volonté de faire consensus se manifeste par un lissage discursif, comme le souligne Raus :

le discours international a une composante diplomatique qui n'est pas présente dans le discours national et qui lisse la matérialité discursive.  
(Raus, 2021 : 136).

Cette composante diplomatique fait partie du discours de l'ONU depuis la fondation de l'organisation et par conséquent, il est certain que des éléments de lissage

---

66. Les actions en question consistent principalement à mandater des expert-e-s pour étudier le phénomène de la violence envers les femmes à divers endroits du monde, mener des enquêtes, rédiger des rapports, créer des programmes d'action, développer des opérations de sensibilisation, et inciter les acteurs et actrices sociaux et politiques à agir.

discursif aient déjà été présents dans le discours de l'organisation avant 2010. Notre hypothèse est plutôt ici que des événements contextuels autour de l'année 2010 ont poussé l'ONU à adopter une nouvelle posture diplomatique se manifestant par un renforcement du lissage discursif.

Nous reprenons donc pour notre analyse cette notion de lissage discursif telle qu'introduite en 2.2.1 de la partie Méthodes.

L'ONU, en tant qu'organisation internationale, aspire au pouvoir. Cependant, en pratique, elle est aujourd'hui condamnée à recommander plutôt qu'à ordonner, en espérant obtenir la coopération des États. La seule arme de l'organisation est alors sa rhétorique, dont le pouvoir réside dans sa capacité à faire consensus (Rist, 2002 : 19). Le pouvoir des mots de l'ONU ne peut alors s'exercer que si ces mots font consensus et ne sont pas contredits. Risquer d'être contredite, ou encore laisser apparaître des conflits sous-jacents mettrait également en danger la légitimité de l'organisation, et donc le pouvoir de ses mots, comme le décrit Maingueneau :

Dans le cas des textes produits par les organisations internationales il y a aussi des rivalités [...] ces luttes sont vouées à rester dans l'ombre [...]. Les rendre visibles, ce serait ruiner la légitimité même de ces institutions [...] (Maingueneau in Rist, 2002 : 129)

Or, dire à un État ce qu'il devrait faire, c'est s'exposer à une potentielle réaction d'opposition. Ainsi, pour maximiser ses chances de faire consensus, de voir ses recommandations respectées et ne pas risquer de se voir perdre en légitimité, l'ONU fait de son mieux pour se protéger d'éventuelles résistances de certains États en cessant de formuler des prescriptions directement adressées à des États précis. Plutôt que de dire directement aux États concernés ce qu'ils devraient faire pour lutter contre la violence envers les femmes, l'organisation préfère dire ce qu'elle va faire à l'avenir, comment elle va agir, ce qui est un exemple de lissage discursif. Pour convaincre un public large et hétérogène, il faut diffuser un message incontestable

qui minimise les oppositions de valeurs, quel que soit le sujet abordé (Rist, 2002 : 138).

La réduction des félicitations pour le travail déjà accompli dans la lutte contre la violence envers les femmes pourrait également entrer dans cette logique : en effet, adresser de telles louanges à certains États tout en pointant du doigt les manquements d'autres États nuit à l'unité et au consensus, dans la mesure où cela augmente les chances de devoir faire face à des résistances de la part d'États qui s'estimeraient injustement traités. Renoncer à ces félicitations participerait ainsi à une stratégie de réaffirmation de l'autorité de l'ONU à travers la construction d'une unité consensuelle autour de la lutte contre la violence envers les femmes.

La notion de faces développée par Brown & Levinson et plus tard par Kerbrat-Orecchioni permet également de comprendre les enjeux qui sous-tendent l'utilisation d'auxiliaires modaux comme *must* et *should* avec une valeur déontique et leur disparition au profit de *will*. Comme évoqué en 2.2.1 de la partie Méthodes, la notion de face, couplée à celle de politesse, permet d'envisager l'ONU comme une entité qui cherche à préserver une certaine image d'elle-même. Bien que ces notions ont été initialement développées dans le cadre d'interactions verbales orales en présence de deux êtres humains dans une même pièce, nous estimons qu'elles sont particulièrement éclairantes dans le cas des communiqués de presse de l'ONU dans la mesure où ce type de texte a une dimension dialogique au sens bakhtinien. En effet, selon Bakhtine et Volochinov, toute communication verbale, sous une forme écrite comme orale est par nature dialogique car est influencée par ou fait référence à quelque chose qui a été écrit ou dit auparavant, et anticipe les réponses des personnes qui le lisent ou l'écoutent, ou dont on imagine qu'elles le liront ou l'écouteront (Volochinov, 1995 : 139).

Cela est d'autant plus opératoire dans le cas des communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes, car ces derniers sont écrits pour rapporter au grand public le contenu de réunions de l'ONU lors desquelles des représentant·e·s de divers pays échangent sur un sujet précis et cherchent à défendre leur point de vue devant

d'autres représentant·e·s afin de mettre en place des mesures pour lutter contre la violence envers les femmes, ou lors desquelles le Secrétaire Général se félicite, devant un public de représentant·e·s de différents pays, des avancées faites dans la lutte contre la violence envers les femmes ou défend la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre ce problème. L'organisation est alors contrainte, comme le sont les représentant·e·s et le Secrétaire, de maintenir une face positive, soit une bonne image de l'organisation pour continuer à interagir avec les représentant·e·s des pays du monde faisant partie des Nations Unies. Il est également crucial pour l'organisation de maintenir la face négative des pays auxquels elle s'adresse, car le gouvernement d'un pays, quel qu'il soit, aura du mal à accepter que l'ONU empiète sur sa liberté d'action. Ainsi, derrière son contenu informationnel, qui est la raison d'être officielle du communiqué de presse, il y a dans un communiqué de presse une partie importante de contenu à valeur relationnelle :

Une part importante du matériel produit au cours de l'interaction se justifie surtout par sa valeur relationnelle (quête d'un rapprochement ou d'une suprématie, souci de protéger sa face, de ménager celle d'autrui, ou de la lui faire perdre...). (Kerbrat-Orecchioni, 1995 : 71)

Rappelons que dans le modèle de Brown & Levinson, la politesse, cet ensemble de procédés qui permet le maintien de la face lors d'une interaction verbale, peut être soit positive, soit négative. Nos résultats suggèrent que ce qui différencie les communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes des années 1990 et 2000 de ceux des années 2010, c'est l'utilisation particulièrement fréquente des auxiliaires modaux *must* et *should* avec une valeur déontique, dans des contextes où il s'agit de dire à un État ce qu'il doit faire pour lutter contre la violence envers les femmes, ce qui revient à menacer sa face négative en voulant restreindre le champ de ses possibilités d'action. Nous donnons un exemple de tel contexte en (43). Ici, aucun procédé relevant de la politesse n'est employé pour préserver la face de la Bulgarie ou de ses représentant·e·s, même si la prescription faite par l'ONU est adoucie par une forme passive indirecte : “*should do something to ensure that effective measures were undertaken.*”

- (43) One expert said that violence “seemed to be an overwhelming fact of life in the new Bulgaria”. She drew attention to the increasing trends in battering, rape, kidnapping, hooliganism and sexual harassment. Those figures, as shocking as they were, probably underestimated the extent of the problem, given the usual number of unreported cases. Yet, those figures were “unacceptably high” and **the Bulgarian Government should do something “drastic” to ensure that effective measures were undertaken to eliminate such violence against women.** (1998)

En revanche, nos résultats suggèrent qu'à partir de 2010, de tels exemples de menaces de la face négative d'États du monde tendent à disparaître au profit de stratégies relevant de la politesse négative : l'organisation adopte une stratégie d'évitement, qui consiste à ne plus formuler d'ordres ou de suggestions à l'encontre d'États précis, et préfère dire ce que l'organisation ou la « famille des Nations Unies » va accomplir pour lutter contre la violence envers les femmes. L'organisation adapte donc sa stratégie de communication : elle fait preuve de plus de politesse qu'auparavant, de plus de diplomatie, afin de ne plus apparaître comme une institution qui tente d'empiéter sur la liberté d'action des États et de s'immiscer dans leurs affaires.

Nos résultats suggèrent donc que la composante diplomatique du discours international dont parle Raus, qui se manifeste par un lissage des éléments qui pourraient susciter des réactions d'opposition ou des polémiques, peut se manifester par des procédés relevant de la politesse négative selon la typologie de Brown & Levinson, et qu'elle s'est renforcée au fil du temps avec une adaptation de la stratégie de communication de l'organisation qui est repérable dans certains textes de l'ONU. Il n'est plus dit que tel État spécifique doit prendre telle mesure, mais que « nous avons besoin de lois » (“*We need strong laws to end violence against women*” (2016)) pour lutter contre la violence avec les femmes. Il convient maintenant de se demander pourquoi un tel changement a pu être observé précisément à partir de 2010 dans notre sous-corpus CP EN. Quelles sont les raisons de cette évolution ?

## 2.2 Pourquoi 2010 ?

### 2.2.1 Le quinzième anniversaire de la conférence de Pékin, un tournant ?

Les résultats obtenus à partir du sous-corpus CP EN, comme le sur-emploi et les contextes de noms *action*, *progress* et du verbe à particule *carry out* dans les années 2010 et le sur-emploi de l'auxiliaire modal *will* dans les communiqués de cette période montrent que la communication de l'ONU sur la violence envers les femmes semble plutôt se concentrer sur l'exposé des avancées faites dans la lutte contre la violence envers les femmes dans le monde : l'organisation ne dit plus la nécessité de promouvoir des actions pour éliminer la violence envers les femmes, et ne parle plus de plans d'action, mais demande directement au monde d'agir, et au plus vite.

Pour quelle raison l'ONU a-t-elle changé de stratégie à partir de 2010 ? Pourquoi cette date précisément ? La prise en compte du contexte historique peut se révéler particulièrement éclairante : le 2 mars 2010, l'assemblée générale de l'ONU a célébré le quinzième anniversaire de la Conférence de Pékin et de l'adoption de la Déclaration et Plateforme d'Action de Pékin lors d'une réunion commémorative. Ce document était un véritable manifeste de l'engagement politique de l'ONU et des États assistant à la Conférence pour le droit des femmes et contre la violence à leur égard. En 2010, l'anniversaire de ce document n'a pas simplement été un moment de commémoration, mais également le moment d'évaluer la mise en œuvre du programme d'action énoncé en 1995 et les avancées réalisées depuis la Conférence de Pékin. À l'issue de cette réunion, les remarques conclusives de Garen Nazarian, président de la Commission sur le statut des femmes, sont sans appel :

There is still much to be done at international, regional and national levels to ensure the achievement of gender equality and the empowerment of women. As we heard throughout this session, **we must move from commitment to implementation – the time for action is now.**

Alors que l'ONU, depuis 1995, se contentait de dire son engagement et celui des États dans la défense des droits des femmes, qui implique la lutte contre la violence à leur égard, elle reconnaît en 2010 qu'il faut passer à la vitesse supérieure, et ne plus seulement affirmer son engagement, car il est temps d'agir concrètement.

Tout nous porte alors à croire que ce changement de ton donné lors de la commémoration de la Conférence de Pékin se retrouve par la suite dans les documents publiés par l'ONU à la suite de cette réunion, que ce soit dans l'apparition de nouveaux contextes à partir de 2010 pour certains mots, ou encore dans le sur-emploi d'autres mots à partir de cette même date. Nous avons ainsi vu que *need* est sur-employé à partir de 2010 dans des contextes où il est utilisé pour exprimer la nécessité d'agir contre la violence envers les femmes et que *progress*, utilisé dans un premier temps pour féliciter les États pour leur engagement en faveur des droits des femmes, est de moins en moins utilisé, et l'est dans des contextes où il est rappelé que le progrès est insuffisant. Nous avons également vu que le nom *action*, entre 1996 et 2009, était utilisé dans des contextes où il s'agissait de promouvoir des actions et de les planifier plutôt que de les réaliser, alors qu'en 2010, il est utilisé dans des contextes où il s'agit d'agir sans attendre. Enfin, l'utilisation très fréquente du verbe *carry out* dans des contextes où l'organisation se félicite des actions déjà menées en faveur de la lutte contre la violence envers les femmes entre 1996 et 2009 contraste très fortement avec les contextes d'utilisation de ce verbe après 2010, où il est principalement utilisé pour parler d'actions qui doivent encore être mises en place.

Nous estimons la corrélation entre ces observations et le contexte historique à la date estimée des changements observés trop forte pour n'être qu'une simple coïncidence : à la lumière des déclarations de l'ONU lors de la commémoration de la Conférence de Pékin en 2010, il est vraisemblable que l'organisation ait adapté son discours pour appuyer ce changement de paradigme.

### 2.2.2 La fin de l'âge d'or de l'universalisme des droits de l'homme

Toutefois, d'autres éléments extérieurs à l'organisation ont pu influencer ses choix en matière de communication. Nous pensons en effet que si l'ONU a décidé de changer de stratégie de communication à partir de 2010 et de lisser son discours en utilisant des procédés relevant de la politesse négative (Brown & Levinson in Jarowski & Coupland, 1999 : 317) à partir d'un moment précis de l'histoire mondiale et pas un autre, c'est parce que des événements ou changements particuliers l'y ont poussée.

Dans les années 1990, « l'universalisme des droits de l'homme », qui peut être défini comme une chaîne de valeurs qui garantit à chaque être humain, partout dans le monde, un corpus de droits dont la jouissance repose sur le simple fait d'être un être humain (Tononbge, 2016) bénéficiait d'un consensus international, un consensus qui était alors à son apogée (Burgorgue-Larsen, 2021). C'est en 1993, que fut adoptée par consensus, sous l'égide de l'ONU, la *Déclaration et le Programme de Vienne sur les droits de l'Homme*. Cette déclaration définit ces droits voulus universels et recommande que chaque État envisage un plan d'action pour promouvoir et protéger ces droits. Cinq ans plus tard, en 1998, le monde célébrait le 50ème anniversaire de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, rédigée par les démocraties libérales occidentales à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale. Partout dans le monde, on donna alors une place de première importance à la protection des droits humains tels que définis dans ces deux documents.

Nous pensons que le consensus indéniable autour de l'universalisme des « droits de l'homme » défendus par l'ONU permet à l'organisation et à ses représentant-e-s entre 1996 et 2009 de se sentir suffisamment légitime et puissante pour formuler des demandes et suggestions à l'égard d'États ne respectant pas les principes des droits humains définis dans la Déclaration de 1948 et réaffirmés en 1993 sans imaginer perdre la face - sa face positive, dans le modèle de Brown & Levinson - en le faisant, car qui s'opposerait au consensus des droits humains universels, et défendrait une position minoritaire qui risquerait de lui faire perdre la sienne aux yeux des autres,

en osant nier l'indéniable, et en s'opposant à des valeurs garanties par l'adoption de la DUDH et par plusieurs institutions régionales comme la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ou encore la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Pour reprendre les propos de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU de 1996 à 2006 :

Qui peut nier que nous partageons la même horreur de la violence ? Qui peut nier que nous cherchions à vivre à l'abri de la peur, de la torture, de la discrimination ? Qui peut nier que nous cherchions à nous exprimer librement et à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés ? (UN, 1998 : 2)

Mais ce consensus a connu un déclin : l'universalisme des « droits de l'homme » a été remis en question à tel point qu'aujourd'hui, il semble difficile de parler encore de « droits de l'homme universels » sans que se pose la question de la relativité de ces droits selon les cultures. En 2021, Laurence Bourguogues-Larsen, professeure de droit international, va jusqu'à parler d'une « crise [ayant atteint] son paroxysme ». En 2018, la chancelière allemande Angela Merkel avait évoqué le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme avec nostalgie lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, faisant le constat du déclin de l'universalisme des droits humains tels que défendus par l'ONU :

Serions-nous aujourd'hui capables, en tant qu'assemblée des nations, d'approuver, comme en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Je n'en suis pas si sûre<sup>67</sup>.

Tout d'abord, bien il convient de noter que dans les années 1990, la DUDH avait considérablement perdu de son influence, comme le reconnaît Emmanuel Decaux :

on ne peut que constater une certaine perte d'influence de la Déclaration universelle. Plusieurs textes importants [des années 1990], qu'il s'agisse

---

67. La citation provient de l'article du monde intitulé « 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : la fin d'une utopie ? », publié le 6 décembre 2018, accessible à l'adresse suivante : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/06/70e-anniversaire-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-la-fin-d-une-utopie\\_5393556\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/12/06/70e-anniversaire-de-la-declaration-universelle-des-droits-de-l-homme-la-fin-d-une-utopie_5393556_3232.html).

de ceux mettant en place le droit d'assistance humanitaire, ou du statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, ne font aucune référence à la Déclaration. On peut y voir le signe d'un recul progressif de cette norme « source », qui revient progressivement à son statut de « Déclaration-manifeste » (Decaux, 2009 : 32)

Ensuite, bien que l'universalisme des droits humains ait été remis en cause bien avant les années 1990, notamment sous la forme d'abstentionnisme lors du vote de la DUDH<sup>68</sup>, c'est à la fin des années 2000 et au début des années 2010 que l'on a pu voir cette remise en cause monter en puissance et le consensus autour des droits de l'homme s'effriter. Alors que la chute du mur de Berlin avait marqué une étape historique en 1989 et mis fin aux débats idéologiques sur les droits de l'homme, et que la Conférence Mondiale de Vienne réunissant plus de 150 États en 1993 avait marqué la fin du conflit idéologique opposant l'Est et l'Ouest et réaffirmé l'indivisibilité et l'universalité de ces droits, un conflit idéologique Nord Sud au sujet de ces droits se raviva et leur universalité fut remise en cause par les membres de la Conférence des États islamiques qui défendirent alors les préceptes de la sharia et dénoncèrent les droits de l'homme qu'ils qualifièrent de « forme de néocolonialisme imposé par les puissances occidentales » (Decaux, 2009 : 40)<sup>69</sup>. Le consensus autour des droits de l'homme et de leur universalité fut alors sauvé de justesse en 1993 à l'issue des négociations de la Conférence de Vienne, ce qui donna un nouveau souffle à l'universalisme, qui permirent de réaffirmer l'universalité des « droits de l'homme » et de mettre en oeuvre un plan d'action de protection de ces droits en créant une

---

68. Les États abstentionnistes étaient l'Afrique du Sud, qui à l'époque de l'apartheid refusait l'affirmation du droit à l'égalité devant la loi sans distinction de naissance ou de race, l'Arabie saoudite qui contestait l'égalité entre hommes et femmes, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, l'Union soviétique, l'Ukraine et la Biélorussie qui désapprouvaient la définition du principe d'universalité tel qu'il apparaissait dans la Déclaration. Les détails concernant le vote sont accessibles à l'adresse suivante : <https://web.archive.org/web/20190121232151/http://unbisnet.un.org:8080/ipac20/ipac.jsp?session=140243550E15G.60956&profile=voting&uri=full=3100023~!909326~!676&ri=1&aspect=power&menu=search&source=~!horizon>.

69. Il convient de noter ici que de nombreux conflits dans le monde ont eu lieu pour toile de fond des questions religieuses. On peut par exemple citer la guerre d'Afghanistan de 1996 à 2001 puis de 2001 à 2021 qui a eu lieu contre le régime taliban.

dynamique entre les États participants et les ONG impliquées dans la lutte contre les violations de ces droits (Decaux, 2009 : 41).

En 1998, lors du 50ème anniversaire de la DUDH, le consensus autour de l'universalisme des droits humains est encore fort, comme le prouve l'adoption de la symbolique *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de protéger et promouvoir les Droits de l'homme et les libertés fondamentales internationalement reconnus*, qui affirme le droit de chaque individu de promouvoir la protection des droits de l'homme aux niveaux national et international et demande à ce que chaque État protège, promeuve et rende effectifs ces droits, ainsi que la création de la Cour pénale internationale, instance créée pour juger les crimes contre l'humanité.

Mais les attentats du 11 septembre 2001 ravivèrent les débats concernant l'universalité des droits de l'homme, à laquelle s'opposent des valeurs alternatives comme le communautarisme religieux. À partir de ce moment de l'histoire mondiale, s'est instaurée une

inflexible rivalité entre deux visions du Monde. La religion musulmane fut instrumentalisée à des fins de conquête, tant des esprits que des territoires. Le terrorisme islamiste ne frappait plus uniquement les pays du Moyen-Orient, mais saisissait également les terres occidentales. Un affrontement idéologique à l'échelle planétaire prenait place. (Burgorgue-Larsen, 2021)

En 2003, une véritable crise touche la Commission des Droits de l'Homme, organe onusien où étaient discutés et adoptés des instruments de protection des droits de l'homme. En effet, la Libye, qui ne respecte pas les droits de l'homme tels que définis par l'ONU accède à la présidence de cet organe, ce qui précipite sa dissolution. Le 27 mars 2006, cette Commission tint une dernière séance lors de laquelle fut mis fin au mandat pour le « progrès des Droits de l'homme » qui lui avait été confié en 1945.

En 2006, dans la résolution adoptée par l'Assemblée Générale à l'issue du Sommet mondial de 2005, l'organisation formule les lignes directrices pour la création d'un organe chargé de promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme et d'examiner la violation de ces droits dans le monde, pour remplacer la Commission des Droits de l'Homme. De 2007 à 2009, sous la présidence efficace et respectée des diplomates mexicain de Alba et roumain Costea, le Conseil des Droits de l'homme réussit à mener à bien sa mission malgré quelques négociations difficiles menant à des concessions (Decaux, 2009 : 47).

L'année 2010 marque l'ouverture d'une décennie catastrophique pour l'universalité des droits de l'homme : les lignes de fracture sur ce sujet entre les États du monde ne furent jamais aussi marquées. À partir de 2012, le Conseil des Droits de l'Homme est secoué par une nouvelle crise à cause de l'État d'Israël qui décide de couper tout contact avec cet organe et refuse de se soumettre à l'examen de la situation des droits humains en son sein, avant de céder quelques mois plus tard. En 2018, les États-Unis prennent la décision de quitter le Conseil, un départ qui n'avait jamais connu de précédent, motivé par les vives critiques qui leur furent adressées par Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme au sujet de leur politique de séparation d'enfants de leurs parents sans-papiers à la frontière mexicaine. L'ambassadrice états-unienne Nikki Haley critique alors vivement le Conseil, qu'elle qualifie de cloaque de partis pris politiques ne méritant pas son nom et faisant des droits de l'homme un sujet de moquerie<sup>70</sup>.

Comme le décrit Burgorgue-Larsen en 2021, c'est dans la décennie 2010 qu'une « stratégie de sortie » des traités internationaux et systèmes de protection des droits de l'homme s'est développée pour la première fois :

---

70. Voir les articles « Washington claque la porte du Conseil des droits de l'homme de l'ONU » [archive], lci.fr, 20 juin 2018 et « Les États-Unis claquent la porte du Conseil des droits de l'homme de l'ONU » [archive] Le Figaro, 20 juin 2018. accessibles aux adresses suivantes : <https://www.lci.fr/international/les-etats-unis-claquent-la-porte-du-conseil-des-droits-de-l-homme-de-l-onu-2090998.html> et <https://www.lefigaro.fr/international/2018/06/19/01003-20180619ARTFIG00418-les-etats-unis-claquent-la-porte-du-conseil-des-droits-de-l-homme-de-l-onu.php>.

[cette stratégie de sortie] est le signe du déploiement d'une politique juridique extérieure marquée par une radicalité affichée et revendiquée. Dénoncer l'appartenance à des organisations internationales, à des traités multilatéraux ou encore à des systèmes juridictionnels de garantie des droits de l'homme – autant d'approches permises par les règles du droit international public – devient une politique en soi, le curseur d'un nouveau rapport au monde. (Burgorgue-Larsen, 2021)

Un autre exemple particulièrement frappant de cette stratégie de sortie de traités internationaux défendant des droits humains universels est celui du retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul, dont le nom complet est la *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique* en 2021, une grande première dans l'histoire mondiale. Jamais auparavant un pays européen ne s'était retiré d'une convention internationale de protection des droits humains<sup>71</sup>. Le projet final de la Convention avait été présenté en 2010, elle fut signée en 2011 et saluée par l'ONU qui la reconnaît comme norme d'excellence. À cet égard, la directrice exécutive adjointe d'ONU Femmes avait annoncé en 2013 que l'ONU travaillait conjointement avec le Conseil de l'Europe pour promouvoir cette convention et inciter d'autres pays, en dehors de l'Europe, à signer cette convention.

Aujourd'hui, et depuis la décennie 2010, les critiques des droits de l'homme ont envahi la sphère politique, et ont également pris pour cibles des organes onusiens de protection et de promotion des droits de l'homme, amenant certains États à quitter des traités internationaux relatifs à ces droits. Les valeurs alternatives à celles défendues par l'ONU en matière de droits humains sont moins marginales qu'elles ne l'étaient avant le passage en 2010.

---

71. Voir à ce sujet l'article d'*Amnesty International* « La sortie de la Turquie de la Convention d'Istanbul relance le combat pour les droits des femmes à travers le monde », le 30 juin 2021, accessible à l'adresse suivante : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2021/06/turkeys-withdrawal-from-the-istanbul-convention-rallies-the-fight-for-womens-rights-across-the-world/>.

Notre hypothèse est que la fin de l'âge d'or des droits de l'homme et les critiques formulées à l'égard de l'organisation et de ses organes, à l'image de celles de l'ambassadrice Nikki Hailey, a pu conduire l'ONU à modifier sa stratégie de communication dans ses communiqués de presse sur la violence envers les femmes<sup>72</sup>. L'étude du contexte historique des années 1990, 2000 et 2010, jusqu'en 2021, tend à confirmer cette hypothèse. En effet, comment envisager de continuer à dire ce qu'ils doivent ou devraient faire à des États qui sont désormais prêts à bafouer les droits de l'homme et le système onusien ainsi qu'à mettre en péril la crédibilité et le fonctionnement des organes de protection des droits de l'homme, ou à quitter des traités internationaux relatifs aux droits humains s'ils sont critiqués ou pointés du doigt ? Une telle approche, qui, nous le rappelons, a pour effet d'être perçue comme une tentative d'empiéter sur la liberté d'agir d'un État, risquerait d'attiser encore plus les réactions d'opposition et d'hostilité envers des instances onusiennes. Au contraire, utiliser l'auxiliaire modal *will* en co-occurrence avec le pronom *we* pour parler de ce qui doit être fait conjointement pour protéger les droits des femmes pour remplacer *should* et *must*, et donc les protéger de la violence qu'elles peuvent subir, est une stratégie d'évitement, qui permet de ne pas heurter d'État en particulier, tout en continuant de fixer des objectifs à atteindre pour lutter contre la violence envers les femmes. Il convient alors de se demander si l'ONU n'a pas perdu en efficacité et en influence en lissant autant son discours. Est-il réellement possible d'éliminer la violence envers les femmes dans le monde sans formuler de suggestions à l'égard des États dont les actions pour l'éliminer sont insuffisantes, ou en se retenant de le faire ?

---

72. L'ONU a effectivement fait l'objet de nombreuses critiques de politiciens et politiciennes au cours de la décennie 2010, dont on peut se demander si elles n'ont pas eu pour effet de la pousser à lisser son discours sur les questions relevant des droits humains. Un autre exemple notable est celui de l'historien israélien Robert Wistrich qui a accusé l'organisation en 2010 de diriger un trop grand nombre de ses résolutions concernant les droits de l'homme contre Israël.

## 2.3 De la dominance du discours rapporté des expert·e·s et représentant·e·s à l'émergence d'une voix onusienne en 2010

### 2.3.1 De 1996 à 2009 : la dominance du discours indirect

Un ensemble de noms de Participants, sur-employés dans la période entre 1996 et 2009, nous permet de faire un nouveau constat : jusqu'en 2010, l'ONU a tendance à rapporter les paroles des représentant·e·s, expert·e·s prononcées lors des réunions et assemblées de l'organisation, ce qui n'est plus le cas à partir de 2010. En effet, à partir de cette date, l'ONU cite beaucoup plus occasionnellement les propos tenus lors des réunions de manière indirecte, et favorise plutôt le discours direct. Les mots qui permettent de faire ce constat sont les noms *representative* et *expert*.

FIGURE 59 – Extrait de concordance de *representative* dans le sous-corpus CP EN entre 1996 et 2009

19991012	experts questions, Carmen Teresa Martinez, a	representative	of Venezuela, said that doctors had gone on strike recently to
19991012	increasing violence against women and girls, a	representative	of the United Nations Children 's Fund (UNICEF) said such
20000306	were civilian women and not soldiers. A	representative	of Housewives in Dialogues, a non-governmental organization, said the invisibility
20000306	bodies at all levels was stressed by a	representative	of the International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU).
20000306	out that exercise. MISRAK ELIAS, a	representative	of the United Nations Children 's Fund (UNICEF), said

FIGURE 60 – Extrait de concordance de *representative* dans le sous-corpus CP EN entre 1996 et 2009 (2)

20031124	all forms of violence against women. The	representative	of the Sudan said her delegation supported all initiatives regarding the elimination
20031124	that this paragraph was not balanced. The	representative	of Syria said her delegation had joined the consensus in keeping with
20031124	brought to the Committee for consideration. The	representative	of Iceland, speaking on behalf of the Nordic Countries — Denmark
20040127	its historical sensitivities on the subject, a	representative	said. Summarizing the discussion, the Committee Chairperson and expert from

Entre 1996 et 2009, le nom *representative* est utilisé pour désigner les représentant·e·s des États qui assistent aux réunions et assemblées et rapporter leurs propos tenus lors de ces événements. Nous présentons quelques contextes en Fig. 59 et 60. Le

contraste avec la décennie 2010-2019 est saisissant : l'unique occurrence du nom *representative*, présentée en (44) et datant de 2010 renvoie à une représentante du Secrétaire Général de l'ONU, et non pas à un·e représentant·e d'un État précis, et ses paroles ne sont pas rapportées, alors qu'on pouvait trouver 431 occurrences de ce nom entre 1996 et 2009.

- (44) The Secretary-General's new special **representative** on the subject has just taken up her duties.

Le nom *expert* est toujours utilisé entre 1996 et 2010 pour rapporter les paroles prononcées par un·e expert·e lors d'une réunion. Nous présentons quelques exemples de ces contextes en Fig. 61 et 62. Mais on peut observer, à partir de 2010, une quasi-disparition du nom *expert*, avec seulement trois occurrences dans toute la décennie. Pour ces quelques occurrences, présentées en Fig. 63, ce ne sont pour deux des trois occurrences plus des expert·e·s qu'on identifie, mais des documents ou des conseils qu'on qualifie d'*experts*. On voit donc que la tendance de l'ONU à rapporter les paroles d'expert·e·s de différents États sur différents sujets s'atténue jusqu'à ne plus faire partie des phénomènes phraséologiques caractéristiques du discours onusien sur la violence envers les femmes.

FIGURE 61 – Extrait de concordance de *expert* entre 1996 et 2000 dans le sous-corpus CP EN

199701	in information campaigns, she added. An	expert	said the proposed study on female migration should also examine whether the
199701	the chance to gain employment skills. An	expert	questioned why the contribution of unpaid domestic workers was not included when
199701	Other Bodies CARLOTTA BUSTELO GARCIA DEL REAL,	expert	from Spain, reported to the Committee on the activities of the
199701	AM) 21 January 1997 GINKO SATO,	expert	from Japan, reported on the activities of the International Labour Organization
199701	and support for home workers. Discussion An	expert	asked if the Committee on Economic, Cultural and Social rights had
199701	the ones cited ? Ms. BUSTELO,	expert	from Spain, said there were references to the rights of women
199701	Economic, Cultural and Social Rights. Another	expert	said that Committee followed the recommendation of the meeting of the chairpersons

FIGURE 62 – Extrait de concordance de *expert* entre 1996 et 2000 dans le sous-corpus CP EN (2)

199901	. In connection with Greek courts, another	expert	was encouraged to know that various lawsuits regarding gender discrimination had been
199901	decriminalized and now regulated in Greece, one	expert	asked whether the connection between regulation and the fostering of trafficking of
199902	against Women. Several members of the 23-member	expert	body, which monitors compliance with the Women 's Convention, said
199902	was flatly outlawed under any circumstances. One	expert	noted that, according to a recent study, 26 out of

FIGURE 63 – Occurrences de *expert* à partir de 2010 dans le sous-corpus CP EN

20120607	my Cabinet and across the United Nations for	expert	advice and excellent work. Now think of this : more than
20130307	D., of WHO, a leading	expert	in violence against women. " The young girls are powerless to
20170918	proud to appoint Jane Connors, a distinguished	expert	, to serve as the first-ever United Nations Victims 'Right Advocate

Le mot grammatical *that* est également sur-employé entre 1996 et 2009 et sous-employé à partir de 2010. En observant les contextes de ses occurrences dans le sous-corpus de communiqués anglais, l'on voit que pour l'écrasante majorité des cas, *that* est utilisé comme conjonction de subordination pour rapporter les paroles d'intervenant·e·s de manière indirecte. Ainsi, les co-occurents les plus fréquents de *that* dans le sous-corpus sont *said* et *noted*. Nous donnons quelques exemples sélectionnés au hasard parmi ces nombreuses occurrences en (45), (46) et (47).

- (45) The Special Rapporteur suggested **that** international instruments be used to reinforce the duty of sending countries to apprise citizens of their rights [...] . (1996)
- (46) [...] an expert noted **that** the report mentioned tuberculosis as one of the main causes of death among adults. She wondered if there were any reasons for that. (1997)
- (47) [...] the representative of Mali said **that** restoring macroeconomic balance was certainly important. (2000)

Cependant, les contextes d'occurrence de *that* sont plus variés à mesure que le temps passe, et l'utilisation de *that* pour rapporter des paroles de manière indirecte se raréfie. À partir de 2000, le mot apparaît de façon fréquente dans d'autres contextes qu'en tant que conjonction de subordination pour rapporter des paroles de manière indirecte, comme on peut le voir en (48) et (49). Au fil du temps, l'utilisation de *that* autrefois majoritaire s'est raréfiée au point qu'on ne trouve aucun contexte de ce type entre 2010 et 2019.

- (48) It was a matter of satisfaction **that** the Covenant had primacy over domestic law. (2001)

- (49) In **that** respect, the Ministry of Health had implemented free health insurance favouring male workers, women, boys, girls and future mothers. (2003)

Nos recherches dans le sous-corpus suggèrent ainsi que la tendance de l'ONU à rapporter de manière indirecte dans ses communiqués sur la violence envers les femmes les propos tenus par des expert·e·s ou représentant·e·s d'États s'atténue jusqu'à disparaître. Mais quelle voix prend la place de celle des expert·e·s et représentant·e·s, qui participent pourtant toujours aux réunions de l'organisation ?

### 2.3.2 Une voix onusienne qui monte en puissance dans la décennie 2010-2019

À partir de 2010, alors que le discours des expert·e·s et représentant·e·s n'est plus rapporté au discours indirect dans les communiqués anglais de l'ONU sur la violence envers les femmes, une autre voix émerge et devient de plus en plus imposante : il s'agit de la voix de l'organisation elle-même, qui s'incarne en la personne du Secrétaire Général.

L'un des signes les plus visibles de l'émergence d'une voix onusienne, outre la disparition progressive du discours indirect des expert·e·s et représentant·e·s, est le sur-emploi des pronoms *we* et *I* à partir de 2010. Ces pronoms sont utilisés bien plus fréquemment qu'auparavant dans les communiqués onusiens à partir de 2010, dans des contextes où il s'agit d'unifier la société toute entière sous la bannière de l'ONU, dont le Secrétaire Général se fait le porte-parole, pour lutter contre la violence envers les femmes, un propos qui est formulé de manière directe par le Secrétaire Général dans les communiqués, comme si ce dernier s'adressait directement à l'humanité en lui écrivant :

- (50) As Secretary-General, **I** can pick up the phone and call just about any leader in the world. Government officials are critical to ending gender-based

violence. But if a man is beating his wife, the best person to address the problem may be his local minister. [...] On this problem like on so many others, **we need to come together as one society, one world.** (2011)

- (51) In my inaugural speech as Secretary-General, I pledged to work closely with Member States on structural, legal and operational measures to make zero tolerance a reality. [...] Since exploitation is also deeply rooted in gender inequality and discrimination, **we must work to promote gender balance throughout the United Nations family** and in our missions and peacekeeping forces. (2017)

Il convient également d'ajouter que le nombre de communiqués de presse sur le thème de la violence envers les femmes émis par le Secrétariat Général a sensiblement augmenté à partir de 2010, ce qui renforce l'hypothèse d'une montée en puissance de la voix onusienne, qui s'exprime à travers son représentant le plus haut placé et le plus neutre possible<sup>73</sup>. Ceci explique également pourquoi le mot *Secretary-General* fait partie des mots sur-employés entre 2010 et 2019. Nous pouvons en effet noter que les Secrétaires Généraux ne peuvent pas être citoyens d'un État membre permanent au Conseil de Sécurité de l'organisation. Nous présentons en Fig. 64 le nombre de communiqués émis par le Secrétariat Général entre 1996 et 2019.

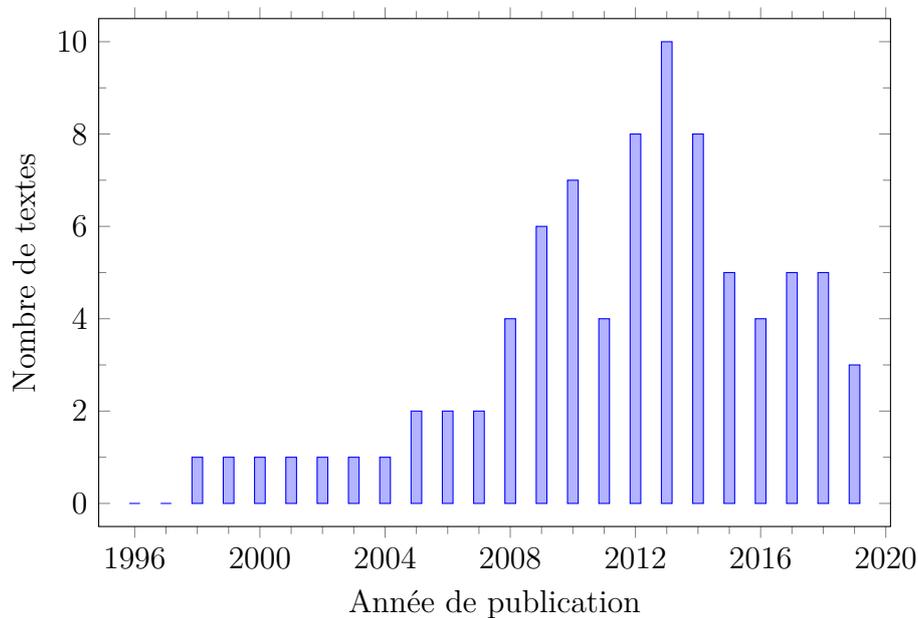
Nous pensons que la montée en puissance de cette voix qui se fait de plus en plus présente au fil du temps dans le discours de l'ONU peut faire partie d'une stratégie de lissage discursif mise en place par l'organisation. Les notions d'engagement et d'hétéroglossie développées par Martin & White sont ici particulièrement utiles pour comprendre comment fonctionne ce lissage discursif et pourquoi il a pu être mis en place par l'organisation. Ces notions reposent sur la conception bakhtinienne des textes selon laquelle toute communication verbale est dialogique, c'est-à-dire que la personne ou l'institution qui prononce ou écrit un texte répond toujours d'une manière ou d'une autre à ce qui a pu être dit ou écrit auparavant par d'autres personnes ou institutions sur le même sujet et anticipe les réactions des destinataires

---

73. Cette neutralité est revendiquée par l'ONU, mais il semble difficile d'imaginer qu'il s'agisse d'un représentant réellement neutre.

à ce qui est prononcé ou écrit (Martin & White, 2005 : 99-100, 103 ; Hyland & Jiang, 2016 : 30-31). L'engagement est alors défini dans notre cas comme la façon dont l'ONU se positionne par rapport aux autres voix qui s'expriment sur le sujet de la violence envers les femmes, à savoir celles des États qui sont représentés aux Nations Unies, et la façon dont l'organisation anticipe les réactions à son discours en masquant les traces d'un manque d'unité et de conflits qui se sont renforcés à partir de 2010, comme nous l'avons évoqué en 2.2.2.

FIGURE 64 – Nombre de textes CP EN émanant du Secrétariat Général par année



Dans notre sous-corpus de communiqués anglais, l'ONU efface les voix discordantes des autres États qui s'expriment à travers leurs représentant·e-s à partir de 2010, ce que l'on constate grâce à la quasi-disparition des mots mentionnant les personnes qui portent ces voix à partir de 2010 et par le sur-emploi des pronoms de la première personne qui contribuent à représenter l'ONU comme une voix unique correspondant à une entité unie. Alors que l'ONU avait pour habitude de rapporter les paroles des représentant·e-s de divers États et d'expert·e-s, elle ne le fait plus à partir de 2010, alors que ces personnes continuent de s'exprimer lors des réunions dont les attaché·e-s

de presse font le résumé dans les communiqués de presse. L'hétéroglossie consiste prototypiquement à rapporter les paroles de quelqu'un (Martin & White, 2005 : 103). Cette forme d'hétéroglossie disparaît donc à partir de 2010 et est remplacée par une monoglossie : les propos des représentant·e·s et expert·e·s, qui étaient présentées comme des propositions parmi d'autres ne sont plus visibles, contrairement à la parole de l'organisation, et celle du Secrétaire Général, visage de l'organisation, qui se fait plus présente et semble monopoliser le discours de l'ONU.

Ce changement peut être vu comme une manière d'effacer la présence de conflits entre les États au sujet des droits humains qui se sont intensifiés à partir de 2010. Il s'agirait alors de donner à voir aux médias et au grand public une image favorable de l'organisation, de montrer l'unité des Nations sur un sujet comme la violence envers les femmes. L'organisation anticipe ainsi la réaction des destinataires des communiqués et évite de potentielles attaques sur les fractures internes qui, si elles étaient pointées du doigt publiquement, pourraient fragiliser la crédibilité de l'organisation et ses institutions.

## 2.4 Une possible influence du discours entrepreneurial

Il est également possible d'envisager le sur-emploi de l'auxiliaire modal *will* et la disparition des suggestions ou recommandations à l'attention d'États précis à partir de 2010 sous une autre perspective, celle du genre discursif et des évolutions que celui-ci peut subir au fil du temps. Comme l'avait souligné Bhatia, la plupart des genres discursifs utilisés dans un cadre professionnel sont sujets à l'innovation et au changement (Bhatia, 1997 : 634-635). Il nous semble tout à fait envisageable que le genre du communiqué de presse utilisé par l'ONU ait pu être influencé par d'autres genres, comme celui du communiqué de presse d'entreprise, ou *corporate press release*, et que cette influence ait pu conduire au sur-emploi d'un auxiliaire modal avec une valeur particulière. Les résultats obtenus par McLaren et McLaren et Gurău dans leurs études portant sur le genre du communiqué de presse d'entre-

prise nous évoquent en effet certains résultats observés dans notre sous-corpus de communiqués anglais à partir de 2010.

Dans son analyse quantitative d'un corpus de communiqués de presse d'entreprise, McLaren observe que le communiqué de presse d'entreprise contient un grand nombre d'affirmations catégoriques sur l'avenir sans dispositif de réserve (en anglais *hedge*) dont près de la moitié sont des propositions impliquant l'utilisation de l'auxiliaire modal *will* et conclut que cet auxiliaire apparaît très fréquemment dans les communiqués de presse d'entreprise :

Whereas [...] very few instances of plain predictions in economics forecasts [were found], in corporate press releases predictions with 'will' occur quite frequently (McLaren, 2008 : 644).

L'auxiliaire modal *will* fonctionne, dans le contexte des communiqués de presse d'entreprise ainsi que ceux de l'ONU que nous étudions, comme un *booster* au même titre que des adverbes comme "clearly" ou "obviously", ou que la locution adverbiale "of course", c'est-à-dire un élément linguistique qui permet à la personne ou à l'institution qui l'utilise d'affirmer quelque chose sans réserve. Hyland le formulait de la manière suivante :

'will' serves a modal function [...] which 'allow[s] writers to express conviction and assert a proposition with confidence, representing a strong claim about a state of affairs' (Hyland, 1998a, Hyland, 1998b : 350 in McLaren, 2008 : 644).

C'est effectivement ce que nous pouvons observer parmi les occurrences de cet auxiliaire modal dans le sous-corpus CP EN. Les exemples (52) et (53) illustrent cette valeur de l'auxiliaire modal.

- (52) We are confident our efforts **will** have a sustainable and transformative impact, and **will** make a real difference to the lives of women and girls. (2018)

(53) We **will** replace impunity with justice and indifference with action. (2019)

McLaren apporte une précision particulièrement intéressante qui éclaire également nos résultats : dans les communiqués de presse d'entreprise, une partie est réservée aux commentaires du Président-Directeur Général (PDG ou *CEO* en anglais) de l'entreprise, et c'est dans cette partie que se trouvent des occurrences de *will* où ce dernier permet de faire les affirmations les plus fortes :

the CEO's comments, on the other hand, are perhaps the most positively evaluative section of the press release – it is here that the most significant claims are made [...]. (MacLaren, 2005 : 24-25)

Le Secrétaire Général de l'ONU, représentant le plus haut gradé de l'organisation emploierait dans les communiqués rapportant ses paroles ou écrits en son nom un style proche de celui du PDG d'une entreprise pour présenter les résultats et objectifs de l'organisation qu'il représente.

Pourquoi se montrer si catégoriquement positif sur l'avenir de la lutte contre la violence envers les femmes par l'ONU ? Tout d'abord parce que d'un point de vue moral, il est inacceptable pour l'organisation de cautionner la violence subie par les femmes et les filles en ne se prononçant pas sur la question et en ne parlant pas de la lutte contre ces formes de violence. Ensuite, il nous semble que la nécessité de maintenir sa légitimité est une explication possible : l'organisation se doit de montrer que la lutte avance et va continuer à avancer pour continuer à collaborer avec les États du monde et à obtenir des financements. L'organisation doit également prévenir les éventuelles critiques qui pourraient être formulées à son égard, par exemple sur son impuissance ou incapacité à faire évoluer le monde, et en l'occurrence, à éradiquer la violence envers les femmes dans le monde. Enfin, l'on pourrait également voir cette insistance sur la lutte contre la violence envers les femmes et sur le succès escompté comme une façon de défendre l'universalisme des droits humains face à la montée en puissance des valeurs alternatives à cet universalisme dans le monde, portées par des doctrines religieuses comme les fondamentalismes chrétiens et islamistes.

### **3 Comparaison de la distribution des marqueurs d'un possible changement de stratégie de communication de l'ONU entre les différents sous-corpus**

Dans la section précédente, nous avons identifié des marqueurs d'un possible changement de communication de l'ONU sur la question de la violence envers les femmes. Dans une perspective contrastive, nous allons maintenant comparer les résultats obtenus à partir de notre sous-corpus de communiqués anglais (CP EN) avec ceux obtenus pour le sous-corpus de rapports anglais, afin de déterminer si le même changement est observable dans les deux genres discursifs que nous avons choisi d'étudier. Dans la section suivante, nous comparerons également nos résultats pour le sous-corpus anglais (CP EN et RO EN) avec ceux obtenus pour le sous-corpus français (CP FR et RO FR), ce qui nous permettra de constater des différences entre nos textes rédigés dans les deux langues officielles de l'ONU.

#### **3.1 Les auxiliaires modaux *should* et *must* : comparaison de leur distribution dans les communiqués de presse et les rapports**

Les résultats obtenus pour les auxiliaires modaux *should* et *must* dans le sous-corpus RO EN sont similaires à ceux obtenus pour le sous-corpus CP EN mais il y a tout de même des différences significatives. Il semblerait que dans un genre discursif comme dans l'autre, l'ONU ait cessé de dire à des États précis ce qu'ils devraient faire pour lutter contre la violence envers les femmes à un moment donné, alors qu'elle le faisait avant, ce qui est illustré par les scores de spécificité positifs des auxiliaires à partir de 2010. Les spécificités de *should* et *must* dans le sous-corpus RO EN tout au long de la période sont présentées en Fig. 65 et 66. Une nuance importante qu'il convient de

prendre en compte, est que *should* a été à nouveau fréquemment employé à partir de 2016 dans des contextes où il s'agissait de dire à des États ce qu'ils devaient faire pour lutter contre la violence envers les femmes. Un tel retour de la modalité déontique n'a pas été observé dans les communiqués.

FIGURE 65 – Scores de spécificité de l'auxiliaire modal *must* dans le sous-corpus RO EN

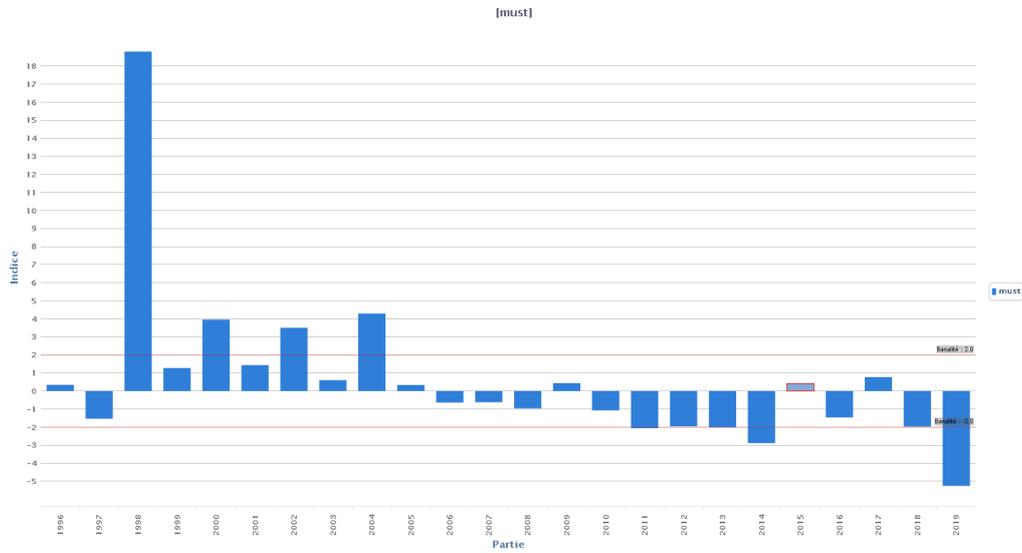
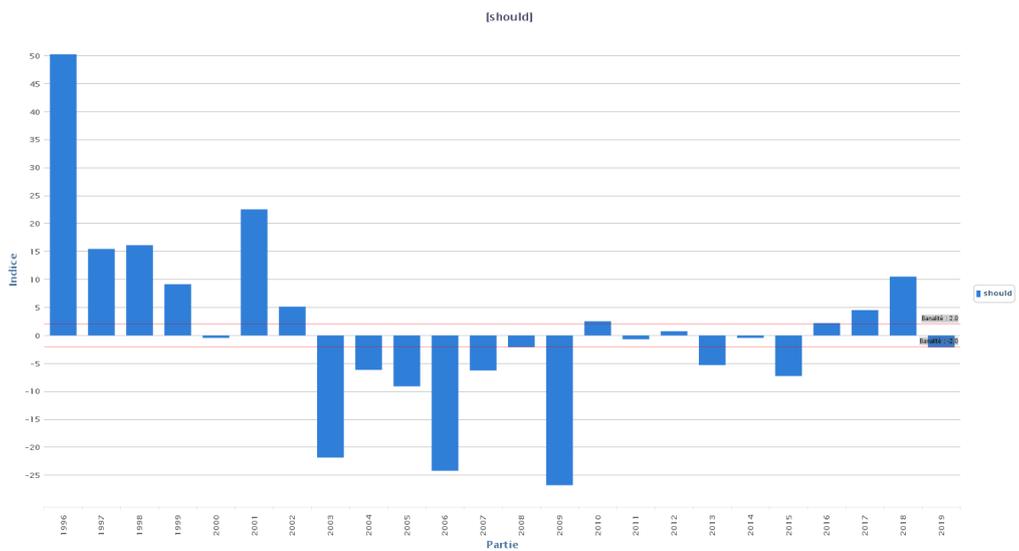


FIGURE 66 – Scores de spécificité de l'auxiliaire modal *should* dans le sous-corpus RO EN



L'observation des contextes de *must* et *should* dans le sous-corpus RO EN nous a également permis de confirmer qu'il y avait bel et bien une diminution remarquable du nombre d'occurrences de ces auxiliaires dans des contextes où il s'agit de dire aux États ce qu'ils doivent faire pour lutter contre la violence envers les femmes, mais que ce type de recommandation a refait surface avec *should* entre 2016 et 2019, comme en attestent les exemples (54) et (55), tirés de RO EN. De plus, le sous-emploi de *should* et *must* commence plus tôt que dans CP EN, respectivement, en 2003 pour *should*, et 2004 pour *must*.

- (54) the Government of Canada **should** increase the provision of and funding for support services that are culturally relevant and community- and survivor-based. (2019)
- (55) States **should** strengthen the collaboration among different sectors of the Government to prevent and respond to violence against women and girls and increase investments in this area (2016)

Comment expliquer ce décalage entre les deux sous-corpus ? En observant les rapports du sous-corpus RO EN de plus près, on peut voir que les contextes des occurrences de *should* dans les rapports anglais du corpus d'étude, *should*, lorsqu'il sert à faire des recommandations aux États ou gouvernements, apparaît dans une section particulière des rapports nommée soit « Recommendations » ou « Conclusions and recommendations ». Nous montrons un exemple d'une telle section en Fig. 67. Ce n'était pas le cas dans le sous-corpus CP EN. Les communiqués de presse n'ont pas de structure apparente et explicitement définie comme les rapports, et n'ont donc pas de section spécifique consacrée aux recommandations à formuler à l'encontre des États.

FIGURE 67 – Aperçu de la section recommandations d'un rapport du sous-corpus RO EN (rapport publié en 2018)

**B. Recommendations for States**

93. States should recognize online and ICT-facilitated violence against women as a human rights violation and a form of discrimination and gender-based violence against women, and duly apply core international human rights instruments.

94. States should implement the principle that the human rights and women's rights protected offline should be protected online by the ratification and implementation of all core human rights treaties.

95. States should, in accordance with the principle of due diligence, enact new laws and measures to prohibit new emerging forms of online gender-based violence. Such laws should be grounded in international women's human rights law and standards, as outlined in the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (with due consideration for general recommendations Nos. 19 and 35 of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women) and the Declaration on the Elimination of Violence against Women, and in other global and regional women's human rights instrument, such as the Inter-American Convention on the Prevention, Punishment and Eradication of Violence against Women (Belém do Pará Convention), the Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence and the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa. Furthermore, States should ensure that their legal frameworks adequately protect all women's human rights online, including the right to life free from violence, freedom of expression and access to information, and the right to privacy and data protection.

96. States should collect and publish data disaggregated by sex on Internet and ICT availability, and take measures to eliminate any gender inequality in access to technologies, in accordance with article 4.1 of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women.

97. States should also promote digital literacy in the use of the Internet and ICT for all, without sex- or gender-based discrimination, and promote gender equality at all levels of education, including online education, from early childhood onwards.

À cela s'ajoute le fait que le co-occurent le plus fréquent de *should* est *States* dans le sous-corpus RO EN dans des contextes où il est sujet grammatical de *should*, alors qu'il n'est pas un co-occurent très fréquent de *should* dans le sous-corpus CP EN. Le logiciel TXM indique en effet que *States* est le co-occurent le plus fréquent de *should* dans le sous-corpus de rapports RO EN, alors qu'il fait partie des co-occurents les moins fréquents de *should* dans le sous-corpus de communiqués CP EN. Alors que *should* a plutôt tendance à être utilisé dans des structures de la forme < States + should + V > dans les rapports, où V est un verbe désignant une action ou une

mesure que les États devraient réaliser afin de lutter contre le problème social qu'est la violence envers les femmes, comme *guarantee, ensure, develop, provide* ou encore *inform*, dans les communiqués de presse, les sujets de l'auxiliaire *should* sont plus variés : on trouve plus rarement *States*, mais on trouve le plus fréquemment des noms renvoyant à des actions, des mesures elle-mêmes comme sujet grammatical de l'auxiliaire *should* dans une structure passive, comme dans les exemples (56) et (57).

- (56) Solutions **should** be reached through global efforts and the serious commitment of all parties. (2009)
- (57) Instead of only a campaign to end such violence, a campaign **should** be developed to focus on loving women. (2008)

Nous pensons que ces éléments soulignent une différence entre nos deux genres : les rapports sont des textes dans lesquels des recommandations aux États sont faites de manière plus directe, plus explicite que dans les communiqués de presse, dans lesquels on observe plus de tournures passives avec des sujets dont les référents ne sont pas des pays ou des gouvernements, mais des mesures, des actions à prendre. Toute évolution du point de vue de la formulation de ces recommandations dans les rapports serait donc particulièrement révélatrice d'une possible évolution de la stratégie de communication des instances onusiennes dont émanent les rapports.

- (58) First, I **recommend** that the Government of El Salvador : [...] (2004)
- (59) In view of my findings, I **would like to make the following recommendations** to the Congolesee State institutions : [...] (2008)

En effet, les recommandations aux États n'ont pas toujours été formulées de la même manière au fil du temps. Les ruptures observées au niveau de l'emploi de *should* dans le sous-corpus RO EN en 2003 et 2016 concordent avec les changements de Rapporteuses Spéciales sur la violence envers les femmes ayant rédigé un grand nombre des rapports qui composent notre sous-corpus. Nous supposons qu'il peut y avoir une corrélation entre les scores de spécificité obtenus pour *should* dans le

sous-corpus RO EN et le style adopté par les Rapporteuses Spéciales. On observe par exemple que le style de Yakin Ertürk, dont le mandat a duré de 2003 à 2009, se caractérise par une préférence pour l'utilisation du verbe *recommend* ou de la nominalisation *recommendation* dans le contexte de recommandations faites aux États, plutôt que l'utilisation de *should*, comme illustré dans les exemples (58) et (59).

Entre 2010 et 2015, le rôle de Rapporteuse Spéciale sur la violence envers les femmes est tenu par Rashida Manjoo, dont le style est assez proche de celui de Yakin Ertürk, c'est-à-dire qu'elle favorise l'utilisation du verbe *recommend* ou de la nominalisation *recommendation*. En revanche, à partir de 2016, la nouvelle Rapporteuse Spéciale Dubravka Šimonović a plutôt tendance à utiliser l'auxiliaire modal *should* dans la section des recommandations aux États, comme l'illustrent les exemples (60) et (61).

- (60) States **should** recognize online and ICT-facilitated violence against women as a human rights violation [...]. (2018)
- (61) Concerning women refugees and asylum seekers, the Government of Canada **should** : [...]. (2019)

Les évolutions dans la distribution de l'auxiliaire modal *should* relèveraient donc ici du style choisi par les différentes Rapporteuses Spéciales pour formuler les recommandations aux États, d'où le contraste observé avec les communiqués de presse, dont les auteurs ou autrices ne sont pas identifiables et qui ne contiennent pas de section explicitement consacrée aux recommandations à faire aux États.

Il convient de noter que certains rapports sont rédigés par le Secrétaire Général. Ces rapports sont très différents de ceux publiés par les Rapporteuses Spéciales sur la violence envers les femmes en ce qui concerne les recommandations faites aux États : les recommandations ne sont pas adressées directement aux États ou aux gouvernements tout au long de la période étudiée et sont plutôt adressées aux organes onusiens, comme l'illustrent les extraits présentés en (62) et (63).

- (62) The United Nations system **should** further strengthen inter-agency collaboration in order to better support women [...]. (2017)
- (63) **I urge** the Security Council : (a) To ensure that efforts to prevent violent extremism and counter terrorism reinforce efforts to prevent sexual violence in conflict [...]. (2017)

Si on a pu observer des éléments qui peuvent suggérer un possible changement de stratégie de communication dans les communiqués de presse onusiens, avec un lissage discursif dont les traces se retrouvent dans la distribution du lexique, pour ce qui est des rapports, on constate que des recommandations sont faites aux États par les Rapporteuses Spéciales sur la violence envers les femmes de manière continue tout au long de la période, avec des variations selon la Rapporteuse en question. Entre 2003 et 2009, le style de Yakin Ertürk menace moins la face négative des États ciblés, pour reprendre les termes du modèle de Brown & Levinson (Brown & Levinson in Jarowski & Coupland, 1999, : 311), car la demande est présentée comme émanant explicitement d'elle-même "*I would like to recommend that...*". Il y a alors, pour l'État visé, d'autres alternatives envisageables, alors qu'avec "*States should...*", la recommandation apparaît comme une recommandation qui n'émane pas d'un sujet, mais plutôt comme une sorte de recommandation de l'ordre de l'absolu, n'émanant pas d'un sujet identifié. Si l'on peut donc penser que la stratégie de Dubravka Šimonović était de moins lisser son discours que ses prédécesseuses, il reste que l'on peut tout de même observer une tendance au lissage discursif de la part du Secrétaire Général tout au long de la période, ainsi que de la part de certaines Rapporteuses Spéciales entre 2003 et 2015, ce qui concorde avec les observations réalisées sur les communiqués de presse.

### **3.2 Comparaison de la distribution de l'auxiliaire modal *will* et du verbe *need* dans les communiqués de presse et les rapports**

En ce qui concerne l'auxiliaire modal *will*, les résultats obtenus pour le sous-corpus RO EN sont très différents de ceux obtenus pour le sous-corpus CP EN. Les scores de spécificité de *will* ne témoignent en effet d'aucune augmentation significative sur la période, contrairement à ce qui a pu être observé dans le sous-corpus CP EN. Les scores de spécificité de *need* dans RO EN sont, dans la grande majorité des cas, proches de zéro. On ne peut donc pas observer ici une augmentation de l'utilisation de cet auxiliaire modal dans les rapports sur la violence envers les femmes.

Pour le verbe *need*, pour lequel on avait pu voir qu'il était sur-employé dans le sous-corpus CP EN entre 2010 et 2019, il n'y a, dans le sous-corpus RO EN, aucune tendance nette qui se dessine quant au sous-emploi ou sur-emploi de ce mot.

Les résultats obtenus à partir de ces deux mots ne permettent donc pas de révéler d'éléments allant dans le sens d'un possible changement de stratégie de communication, ce qui était pourtant le cas dans les communiqués de presse onusiens traitant du même sujet. Quant aux autres mots dont la distribution nous menait à l'hypothèse d'un changement de stratégie de communication de la part de l'ONU dans les communiqués de presse, ils ne nous ont pas permis d'identifier de telles tendances dans les rapports.

## 4 Comparaison avec les sous-corpus français (RO FR et CP FR)

Maintenant que nous avons comparé les résultats obtenus pour les communiqués avec ceux obtenus pour les rapports, nous allons nous intéresser dans la présente section aux différences observables entre les résultats obtenus pour le sous-corpus anglais (CP EN et RO EN) et ceux obtenus pour le sous-corpus français (CP FR et RO FR).

### 4.1 Comparaison des quatre sous-corpus entre eux

Il est difficile de déterminer avec certitude pourquoi, comme on a pu le voir sur le diagramme de Venn présenté dans le chapitre précédent, les communiqués français se rapprochent plus des rapports que de leurs équivalents en anglais dans la dernière décennie de la période étudiée. Cela pourrait peut-être signifier que le genre de communiqué de presse n'a pas autant été influencé par le genre du communiqué de presse d'entreprise qu'il ne l'a été en anglais, ce qui expliquerait l'absence de sur-emploi d'équivalents de structures en *<I/We + will>*, ou que les traducteurs ou traductrices français·e·s ont peut-être considéré que le style du genre du rapport d'organisation internationale était un style de référence le plus approprié pour informer le public et les médias des activités de l'organisation sur le sujet de la violence envers les femmes. Dans tous les cas, ce résultat nous permet de constater que les communiqués anglais sont particulièrement intéressants à étudier puisqu'ils semblent se distinguer des autres textes de l'ONU sur la violence envers les femmes étudiés jusqu'ici.

Les mots sur-employés que les sous-corpus de RO EN et RO FR ont en commun avec CP FR sont principalement liés aux thèmes de la sécurité des femmes victimes de violence, à l'élimination de la violence envers les femmes et à l'engagement de

l'organisation dans cette lutte (« victimes », « sécurité », « efforts », « Nations », ou encore « Conseil » et leurs équivalents anglais le cas échéant), ce qui coïncide avec le possible changement de stratégie de communication observé précédemment dans le sous-corpus anglais ayant lieu à partir de 2010, qui consiste à ne plus parler des progrès réalisés jusqu'ici dans la lutte contre la violence envers les femmes, mais à réaffirmer l'engagement de l'organisation dans cette lutte et la nécessité, plus seulement de promouvoir et protéger les droits des femmes, mais d'éliminer complètement la violence envers les femmes dans le monde.

Malgré une proximité plus forte avec les rapports dans les deux langues, les communiqués français ont cependant cela en commun avec leurs équivalents anglais que le pronom de la première personne du pluriel *y* est sur-employé à partir de 2010 et jusqu'à 2019, ce qui est dû à la montée de la voix onusienne identifiée et évoquée en section 2.3.2 de ce chapitre, venue remplacer le discours rapporté des représentant·e·s et expert·e·s. Ce sur-emploi des pronoms de la première personne à partir de 2010 est donc typique des communiqués de presse, mais ne se retrouve pas dans les rapports. Il est probable que les pronoms de la première personne n'apparaissent pas dans la liste des mots sur-employés parce qu'il n'y a pas eu d'évolution significative dans l'emploi de ce pronom dans les rapports, parce que les Secrétaires Généraux et Rapporteuses Spéciales sur la violence envers les femmes ont toujours eu pour habitude d'utiliser ces pronoms dans leurs rapports pour formuler leurs suggestions et recommandations, comme l'illustrent les quelques exemples extraits des sous-corpus RO EN et RO FR ci-dessous.

- (64) This aspect should be reflected in the resolution. In general, **we** think that emphasis should be placed on the need for Member States to develop education and public awareness campaigns in host countries to promote the integration of women migrants and protect them against violence. (1997)
- (65) **I** urge donors to ensure sustainable funding for this valuable resource for the countries concerned. (2014)

- (66) À cet égard, et conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, **je** souligne l'importance de la pleine participation des femmes palestiniennes et israéliennes au processus de paix. (2005)
- (67) Ces avancées sont remarquables, mais il est maintenant essentiel que **nous** nous employions tous ensemble à concrétiser ces engagements politiques en prenant des mesures de prévention et en mettant en place des services sur le terrain. (2014)

## 4.2 Les équivalents des auxiliaires modaux *should*, *must* et *will*

En ce qui concerne les équivalents français des auxiliaires modaux *should* et *must* (à savoir « doivent », « devraient » ou encore « il faut que » et « il faudrait que ») dans des contextes où il s'agit de suggérer aux États ce qu'ils doivent ou devraient faire pour lutter contre la violence envers les femmes, ils apparaissent fréquemment dans le sous-corpus CP FR avant 2009 (l'exemple (68), sélectionné au hasard, en est une illustration) avant que les États ne cessent d'être évoqués à partir de 2010 et jusqu'en 2019. Le phénomène de lissage discursif faisant partie de ce qui pourrait être un changement de stratégie de communication de l'ONU à partir de 2010 identifié dans le sous-corpus de communiqués de presse anglais est donc également observable dans les équivalents français des textes qui composent ce sous-corpus, et qu'il n'y a pas de différence de ce point de vue entre les communiqués français et les communiqués anglais. Le constat est exactement le même pour le sous-corpus RO FR, il n'y a donc, à cet égard, pas de différence entre les rapports français et anglais, c'est-à-dire que le phénomène de lissage discursif n'est pas limité à une seule langue, et ne semble pas, au regard des éléments que nous avons pu observer, avoir été impacté par la traduction de l'anglais vers le français.

- (68) Les États **devraient** retirer leurs réserves, en particulier celles qui concernent les droits fondamentaux des femmes, à tous les instruments relatifs aux droits de l'homme. (1996)

En ce qui concerne l'auxiliaire modal *will*, il était sur-employé dans le sous-corpus anglais à partir de 2010 et jusqu'en 2019, et utilisé dans une très grande majorité de contextes avec les pronoms de la première personne du singulier et du pluriel, lorsqu'il s'agissait d'exprimer l'engagement de l'organisation, de son représentant, le Secrétaire Général, ou encore de l'humanité toute entière dans la lutte contre la violence envers les femmes. Dans le sous-corpus RO FR, nous ne pouvons pas observer de score de spécificité positif pour le pronom « nous », et aucune tendance générale à l'augmentation entre 2010 et 2019 pour « je ». Dans le sous-corpus CP FR, nous n'observons pas non plus de tendance générale au sur-emploi dans la période pour le pronom « nous » ni pour le pronom « je ».

Ces résultats permettent de voir que si le phénomène de lissage discursif concernant les suggestions faites aux États a été préservé en français, ces suggestions n'ont pas été remplacées par une augmentation de l'utilisation des pronoms de la première personne avec des verbes au futur pour parler des engagements de l'organisation. Il est donc possible que le cas de l'augmentation de l'utilisation de *will*, qui est potentiellement due à une influence du discours entrepreneurial, comme nous l'avons évoqué en section 2.4 soit un phénomène typique de la langue anglaise et n'ait pas d'équivalent direct en français<sup>74</sup>.

---

74. Nous avons également mené une recherche sur les équivalents du verbe *need*, sur-employé entre 2010 et 2019 dans le sous-corpus anglais, qui ont révélé qu'il n'y avait pas d'augmentation significative du nombre d'occurrences au cours de la période étudiée.

## 5 Bilan de l'étude des marqueurs d'un possible changement de stratégie de communication

Dans ce chapitre, nous avons mis au jour, grâce à l'observation de mots grammaticaux et lexicaux sur-employés dans notre corpus d'étude et à l'observation des contextes dans lesquels ils sont utilisés, des éléments qui pourraient témoigner d'un possible changement de stratégie de communication de la part de l'ONU dans ses communiqués de presse. Un tel changement pourrait se manifester à cause d'enjeux diplomatiques ou encore d'une possible influence du genre du communiqué de presse d'entreprise sur le communiqué de presse onusien. La mise en perspective des résultats obtenus sur le sous-corpus de communiqués avec le sous-corpus de rapports nous a permis de constater que dans les rapports, genre particulièrement propice à la formulation de recommandations, s'étaient également opérés des changements qui pourraient être attribués à un possible changement de stratégie de communication dans les rapports écrits par les Rapporteuses Spéciales sur la violence envers les femmes, qui tantôt lissent leur discours, tantôt formulent des recommandations plus absolues, alors que le Secrétaire Général, dans ses rapports, a toujours eu un discours lisse du point de vue des recommandations, qui s'adressent plutôt aux organes onusiens qu'aux États.

Par ailleurs, les communiqués de presse anglais de l'ONU sur la violence envers les femmes se distinguent particulièrement de leurs équivalents français ainsi que des rapports sur le même sujet lorsque l'on regarde l'évolution de la distribution de leur lexique. Les communiqués de presse français ne suivent en effet pas la même direction que leurs équivalents anglais : ils sont plus proches des rapports dans les deux langues lorsqu'il s'agit du lexique sur-employé entre 2010 et 2019, alors qu'ils appartiennent à un genre discursif différent. Nous n'avons pas de certitude concernant ce résultat surprenant, mais nous pouvons supposer que le genre du communiqué de presse d'entreprise n'a peut-être pas eu le même impact en France que dans le monde anglophone, ou que le genre du rapport a été considéré par les traducteurs et traductrices français·e·s comme une référence pour le processus de

traduction, sans prendre en compte la notion de genre discursif. Il ne s'agit bien sûr que d'hypothèses qui mériteraient d'être vérifiées dans le cadre de futurs travaux.

Enfin, nous avons pu observer que le phénomène de lissage discursif observé dans le sous-corpus de communiqués anglais à partir de 2010 est également à l'oeuvre dans le sous-corpus de communiqués français, et que ce phénomène n'est donc pas exclusif à la langue anglaise, mais pourrait relever, comme nous l'avons argumenté dans ce chapitre, d'un possible changement de stratégie de communication de l'ONU.

## Chapitre 4

# Zoom sur la disparition d'un terme : *crime of passion* et son équivalent « crime passionnel »

Si l'analyse factorielle des correspondances s'est avérée être un outil puissant pour identifier l'apparition de nouveaux termes et leur succès dans le discours de l'ONU ainsi que des changements de stratégie de communication à une période donnée dans notre corpus d'étude, et donc observer des changements de conceptualisation de la violence envers les femmes et une évolution de la stratégie de communication de l'ONU, certains éléments ont pu échapper à cet outil, qui n'est pas infallible et ne permet pas d'identifier toutes les évolutions du lexique employé dans ces textes. C'est notamment le cas pour des façons de nommer des actes de violence envers les femmes très peu fréquentes dans le corpus qui, lorsqu'elles apparaissent moins de 10 fois dans la totalité du corpus, n'ont pas des scores de spécificité assez élevés pour être considérées comme sur-employées dans une partie du corpus analysé. Il est également possible que la formation d'un terme ne soit pas aussi linéaire que celles que nous avons pu observer dans le chapitre précédent, avec une première occurrence une année donnée, un foisonnement d'expressions concurrentes, puis la forte augmentation de sa fréquence d'utilisation dans les années suivantes. Dans ce chapitre, nous croisons plusieurs outils terminologiques qui nous permettent d'observer

de manière plus précise un cas de disparition d'un terme relatif à la violence envers les femmes dans notre corpus, celui du terme *crime of passion* et de son équivalent français « crime passionnel ».

## 1 Quand la méthode factorielle ne suffit pas : outils terminologiques

Nous avons choisi de croiser l'utilisation de plusieurs outils afin de mettre au jour la disparition d'un terme relatif à la violence envers les femmes : le logiciel TermoStat, la banque de données terminologique UNTerm, et les fiches explicatives et typologies des formes de violence envers les femmes disponibles sur les sites internet officiels de l'ONU.

Pour identifier des termes relatifs à la violence envers les femmes qui auraient pu disparaître au cours de la période étudiée dans notre corpus d'étude, nous avons tout d'abord utilisé le logiciel TermoStat, présenté en II, pour générer une liste de mots du corpus d'étude VIOLENCE qui seraient potentiellement des termes spécifiques au discours de l'ONU sur la violence envers les femmes. Pour générer une liste de ces candidats termes, le logiciel met en opposition un corpus spécialisé, ici le corpus VIOLENCE, avec un corpus non spécialisé dont nous détaillons la constitution en section 2.1 de la partie Méthodes. Pour rappel, si la fréquence d'un candidat terme est élevée dans notre corpus d'étude par rapport à sa fréquence dans le corpus de référence utilisé par le logiciel, ce dernier considère qu'il s'agit d'un bon candidat terme, placé dans le haut de la liste. À l'inverse, un mot ou une suite de mots dont les scores d'apparition dans le corpus spécialisé et le corpus de référence sont proches ne sera pas classé dans la liste des candidats termes, ou très bas dans celle-ci, selon l'écart entre les deux fréquences.

Les listes de termes générées grâce à TermoStat et les termes identifiés grâce aux fiches explicatives et typologies de l'ONU sur la violence envers les femmes ne nous ont pas semblé suffisantes pour déterminer quels termes méritaient une étude plus approfondie. Les listes de Termostat contiennent en effet un très grand nombre de termes (près de 13 000 candidats par liste), et leur seule consultation ne permet pas d'identifier si un terme a pu être utilisé avant de disparaître, s'il a été utilisé à une période et pas à une autre, ou s'il a été remplacé par un autre. De même, les documents explicatifs sur la violence envers les femmes et les typologies onusiennes d'actes de violence envers les femmes que nous avons consultées ne couvrent pas toute la fenêtre temporelle étudiée, ce qui ne permet pas de prendre en compte d'éventuels termes disparus qui n'apparaîtraient pas dans les documents disponibles aujourd'hui sur le site de l'ONU. C'est pour cette raison que nous avons choisi de croiser ces listes de termes et les termes identifiés grâce aux documents explicatifs et typologies onusiennes avec des recherches menées dans la base de données terminologiques officielle de l'ONU, UNTerm, qui rassemble un grand nombre de données en anglais et en français.

## **2 *crime of passion* et « crime passionnel » disparaissent du corpus d'étude en 2013**

Nous avons ainsi pu observer la disparition du terme « crime passionnel » et de son équivalent anglais *crime of passion* dans le corpus VIOLENCE. Ce terme est référencé dans la base de données terminologiques de l'ONU, UNTerm. Il apparaît également dans la liste de candidats termes générée pour trois sous-corpus du corpus VIOLENCE sur quatre (il n'apparaît pas comme candidat terme pour CP EN). Dans ces listes de candidats termes, il n'apparaît jamais dans les termes situés en haut de cette liste, qui correspondent aux termes les plus saillants, qui sont les plus utilisés dans un corpus.

Ce terme n'est pas présent dans les fiches explicatives et typologies de la violence envers les femmes mises à disposition du grand public par l'ONU que nous avons consultées. Ce sont pour ces raisons que nous avons choisi de mener des recherches sur ce terme. Pourquoi est-il référencé dans la base de données terminologiques officielle de l'ONU, mais absent des documents de l'ONU décrivant les diverses formes de violence qui existent, alors qu'il semble désigner un type d'acte de violence envers les femmes ? Pourquoi n'apparaît-il pas dans la liste des candidats termes les plus saillants, alors qu'il désigne une forme de violence envers les femmes très grave, celle qui a pour résultat la mort d'une femme ? Nos recherches textométriques sur ce terme dans le corpus VIOLENCE nous servent de point de départ pour proposer une réponse à ces questionnements.

Le terme *crime of passion* et son équivalent français « crime passionnel » sont employés peu fréquemment dans le corpus : on dénombre en effet seulement 2 occurrences du terme *crime of passion* dans le sous-corpus CP EN et 13 dans le sous-corpus RO EN. Pour « crime passionnel », on compte 1 seule occurrence dans le corpus CP FR et 5 occurrences dans le corpus RO FR. Dans tous les sous-corpus qui composent le corpus d'étude VIOLENCE, le terme apparaît tôt dans les sous-corpus dans la période étudiée : en 1997 dans les sous-corpus de rapports, et en 2000 dans les sous-corpus de communiqués. Son utilisation cesse ensuite à partir de 2013, les dernières occurrences datant de 2012 dans le corpus de rapports comme dans celui de communiqués. Nous présentons ci-dessus les extraits de concordances et contextes d'utilisation plus ou moins restreints de ces termes dans notre corpus d'étude.

- (1) The representative of the Netherlands said those amendments could not be added because they limited the universally recognized language of the outcome document of Beijing Plus Five, which had placed no limitation on definitions of crimes of honour. It would therefore be wrong at this time to suggest that only premeditated crimes could be identified. While he understood that there was a greater likelihood of the prevention of crimes strictly identified

as premeditated, **crimes of rage and passion** could also be influenced by government policies.

- (2) the representative of Egypt said he had supported the amendments because premeditation made the distinction between crimes of honour and **crimes of passion**.
- (3) Le représentant de la Jordanie a présenté des amendements visant à ajouter que l'une des caractéristiques du crime d'honneur est la préméditation. Le but de ces précisions, a-t-il dit, est de distinguer le crime d'honneur du **crime passionnel** et de permettre aux gouvernements de prendre les différentes mesures de prévention qui s'imposent dans chaque cas.
- (4) In Argentina, violent emotion had been recognized in recent court decisions as a mitigating circumstance in “+**crimes of passion**” committed by either a man or a woman
- (5) Some non-governmental organizations raised the issue of the “honour defence” (*defensa de la onra*) or “**crime of passion**”, which used to justify wife murder in Brazil.
- (6) Une autre pratique courante est l'utilisation de catégories stéréotypées et potentiellement préjudiciables, y compris « **crime passionnel** » ou « maîtresse »

En observant les contextes immédiats des occurrences de *crime of passion* et « crime passionnel » dans notre corpus, on peut voir que l'ONU utilise ce terme uniquement dans des contextes dans lesquels elle rapporte les paroles d'autrui de manière directe ou indirecte, ce qu'illustrent les exemples (1), (2) et (3) dans lesquels nous voyons qu'il s'agit des paroles rapportées au discours indirect de représentants néerlandais, égyptien et jordanien. Souvent, le terme apparaît entre guillemets comme dans les exemples (4), (5) et (6). Dans notre corpus, l'ONU ne prend ainsi jamais la responsabilité d'utiliser le terme *crime of passion* et son équivalent « crime passionnel » en son nom.

En comparaison, nous avons pu observer que dans le corpus NOW (News On the Web), un corpus de textes de presse de plus de 12 milliards de mots, constitué de textes extraits de magazines et journaux en langue anglaise publiés en ligne depuis 2010, le terme *crime of passion* est toujours utilisé jusqu'en 2020, et pour nombre d'occurrences, *crime of passion* est utilisé sans qu'il n'y ait systématiquement de marqueurs linguistiques de discours rapporté. L'utilisation du terme semble assumée dans certains de ces contextes. Nous ne pouvons pas en dire autant pour le corpus VIOLENCE. Nous montrons quelques extraits de concordances du corpus NOW en Fig. 68.

FIGURE 68 – Extrait de concordances du corpus NOW pour le terme *crime of passion*

20-01-26 PH	news.abs-cbn.com	🔍	🔍	🔍	cultural traits... that as a Filipino, in the Philippines, the <b>crime of passion</b> caused by adultery is commonly grounds for acquittal, " the lawyer for the de
20-01-26 PH	news.abs-cbn.com	🔍	🔍	🔍	opium where a person would kill for no reason. " " A <b>crime of passion</b> is due to temporary insanity, " the prosecutor concluding it was the same cause
20-01-22 US	theringer.com	🔍	🔍	🔍	railroad station ca?, we learn jack could be responsible for a <b>crime of passion</b> , killing someone over his love for a chicken named Toototabon -- which
20-01-22 US	gizmodo.com	🔍	🔍	🔍	wants everyone on the same page. Jerome has gone from committing a <b>crime of passion</b> to full-on acts of violence and terror. The Flash # Speaking at
20-01-13 US	vanguardngr.com	🔍	🔍	🔍	if she is eventually released. # I also don't buy the <b>crime of passion</b> sentimentality that lets people off the hook for assassinating their cheating spouse
20-01-13 US	vanguardngr.com	🔍	🔍	🔍	feel that Maryam should serve a life sentence instead because hers was a <b>crime of passion</b> ... in the sense that it was motivated by intense romantic di
20-01-13 US	vanguardngr.com	🔍	🔍	🔍	and achieve them. That will also bring contentment. # > " <b>Crime of passion</b> " https: **31;11142;TOOLONG... Sat, 15 Feb 2020 06:48:06 +0000https: //w
20-01-10 IE	joe.ie	🔍	🔍	🔍	in great detail, the movements and machinations of betrayal in a multi-perspective <b>crime of passion</b> . There's no question who the real antagonist is he
20-01-02 --	Alabama Political Reporter	🔍	🔍	🔍	, creed, or disability. Murder to make money, in a <b>crime of passion</b> , or in the commission of a crime is murder. If a racist targets
20-01-01 CA	tvo.org	🔍	🔍	🔍	LOVE YOU! " BUT I DID NT KILL HIM OUT OF A <b>CRIME OF PASSION</b> . I DID NT KILL HIM FOR THE MONEY. She plays the Ukele and
20-01-01 TZ	ippmedia.com	🔍	🔍	🔍	in her view, downplay them - " family drama ", " <b>crime of passion</b> ", and so on. # When one of their search terms pings a
19-12-29 CA	thesubburystar.com	🔍	🔍	🔍	micro-genre of 80s courtroom tunes like I Did It For Love, <b>Crime of Passion</b> , and Innocence (" that's all you ever pleaded "), and
19-12-14 --	KnoxPages.com	🔍	🔍	🔍	left behind. # When some suggested that it could have been a <b>crime of passion</b> , Scully's friends scoffed. One old acquaintance said, " He liked women
19-12-13 CA	rabble.ca	🔍	🔍	🔍	excuse/justification of their misogyny, they know it will be depicted as a <b>crime of passion</b> , as opposed to the act of hate that it is. # I agree

Nous avons mené une recherche similaire dans le corpus Frenchweb 2017, inclus dans le logiciel d'exploitation de corpus SketchEngine. Il s'agit d'un corpus de près de 6 milliards de mots qui regroupe des textes collectés sur le web français jusqu'en 2017 provenant notamment de sites de magazines et journaux français. Dans ce corpus, nous avons pu trouver des occurrences de « crime passionnel » n'étant pas utilisé dans des contextes de discours rapporté datant de 2013, 2014 et 2017. Nous présentons un extrait de concordances en 69.

L'arrêt de l'utilisation du terme *crime of passion* et de son équivalent « crime passionnel » par l'ONU dans notre corpus à partir de 2013 est donc spécifique à notre corpus VIOLENCE, ainsi que son utilisation systématique dans un contexte de dis-

cours rapporté. On peut en conclure que dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, se manifeste un rejet du terme *crime of passion* et de son équivalent « crime passionnel ». Ce rejet relève d'une prise de position de l'ONU. Nous allons maintenant montrer comment cette prise de position peut s'expliquer par le caractère controversé de ce terme et par l'influence du discours féministe qui a été moteur de changements sociaux.

FIGURE 69 – Extrait de concordances du corpus French web 2017 pour le terme « crime passionnel »

1	blmtv.com	plus qu'il se soit passé à Trifouille la Noix, c'est du journalisme de bas étage ou alors faites relation avec tous les	crimes passionnels qui se passent en France et peu importe la nationalité du m
2	causeur.fr	la notion de "violences conjugales"), le mot nouveau paraît devoir suggérer que seules les femmes sont victimes de	crimes passionnels et que seuls les hommes en sont coupables. Exeur
3	ladepeche.fr	se ballader seule ? ne devenons pas parano. Nous ne connaissons rien de l'affaire, qui ? pourquoi ? accident de chasse,	crime passionnel, jalousie, détraqué sexuel...? la liste est longue et on ne sait
4	lesinrocks.com	publié en 1963, ce court texte policier fait le récit d'un amour adulterin entre un homme et une femme virant peu à peu au	crime passionnel. "C'est du pur Simenon, précise Paulo Branco, un livre rythr
5	morbihan.fr	2017 au 16 septembre 2018. 10 affaires à traiter ! Devenez tour à tour enquêteur, juge et, pourquoi pas accusé(e)...	Crimes passionnels, crimes crapuleux, infanticides... comme partout, le Morbih
6	regards.fr	en écoutant François Fillon ". Si l'amour n'excuse pas tout, peut-être le candidat LR envisage-t-il déjà de plaider le	crime passionnel devant les juges. Argument "François est victime de
7	regards.fr	amant. Une vérité sociale Mais cette atmosphère d'irréalité, qui a tout de ces bouffées délirantes qui conduisent au	crime passionnel, est aussi une bouffée de réalité, de vérité. Et cette

*Crime of passion* n'a pas toujours été un terme controversé, mais aujourd'hui, son utilisation pour parler d'actes de violence envers les femmes est vivement critiquée, ce qui a incité de nombreuses personnes à repenser la façon dont elles parlent de violence envers les femmes, comme l'ont fait les journalistes ayant rédigé un article publié le 6 mars 2020 dans *La libre*, intitulé « "L'histoire d'amour finit mal", "crime passionnel", "drame conjugal" : Mieux traiter journalistiquement les violences contre les femmes ».

Mais d'où vient le caractère controversé de l'utilisation de ce terme ? Pour répondre à cette question, il nous faut retracer l'histoire de ce terme et surtout celle de son utilisation en anglais et en français, ce qui permet d'identifier une éventuelle valeur sémantique ou une visée pragmatique du terme qui permettraient de mieux comprendre l'origine des critiques féministes récentes du terme. Nous allons maintenant présenter une série de contextes dans lequel ce terme a été utilisé, qui illustre quels sens le terme et son équivalent ont pris dans divers discours (académique, littéraire et juridique) au fil du temps et à quelles fins il a été utilisé.

## 2.1 Sens et utilisation de *crime of passion* au fil du temps dans différents types de discours

De nos jours, le terme *crime of passion* désigne le meurtre d'une personne commis sur le coup d'une émotion vive, sans préméditation, prototypiquement sous le coup de la jalousie dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime<sup>75</sup>. Cependant, il n'en a pas toujours été ainsi, comme le révèle une recherche des premières occurrences répertoriées de *crime of passion* et *crime passionnel* en anglais et en français. Les résultats de ces recherches mènent à trois conclusions : dans ses plus anciennes occurrences, premièrement, le terme *crime of passion* désignait déjà un acte de violence qui n'était pas nécessairement un meurtre. Deuxièmement, le sens du terme *crime of passion* s'est restreint au fil du temps : alors qu'il pouvait désigner plusieurs types d'actes criminels commis dans d'autres contextes que celui d'une relation amoureuse ou intime, il en est venu à n'être plus utilisé que pour qualifier les meurtres de femmes par un compagnon ou ex-compagnon, survenant dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime, commis sous le coup d'une vive émotion (jalousie, haine, colère ou vengeance). Troisièmement, la dimension excusable du crime passionnel a fait partie du sens de ce concept dès ses origines, et a perduré jusqu'à nos jours, ce qui a motivé les critiques à son égard et les décisions de ne plus l'utiliser pour parler d'actes de violence envers les femmes.

Le sens de *crime of passion* pouvait donc être bien plus général qu'il ne l'est aujourd'hui. Ce mouvement d'un sens générique (tout type de crime commis à cause d'une passion vive) à un sens plus particulier (meurtre d'une femme par un partenaire ou ex-partenaire masculin) est intéressant, car il montre que la « passion » n'est plus utilisée comme excuse ou circonstance atténuante uniquement que dans le cadre des violences conjugales, et pas d'autres crimes, ce qui explique l'attention qu'ont porté les mouvements féministes à l'utilisation de ce terme.

---

75. Voir par exemple la définition de The Free Dictionary, accessible à l'adresse suivante : <https://legal-dictionary.thefreedictionary.com/crime+of+passion>.

Un problème mis au jour par les féministes et dont l'ONU s'est emparée est celui de l'impunité dont jouissent les auteurs d'actes de violence envers les femmes, et de la tolérance de ces actes dans notre société. L'utilisation du terme *crime of passion* serait donc une façon de perpétuer cette impunité et cette tolérance, en particulier dans le cadre de procédures judiciaires, mais également dans la presse et les productions culturelles pour atténuer la responsabilité des auteurs d'actes de violence envers les femmes et nier ou passer sous silence le caractère systémique de ces dernières. Gleisi Hoffmann, avocate et femme politique brésilienne, le rappelle lorsqu'elle souhaite la fin des

interprétations juridiques anachroniques et inacceptables qui excusent les violences contre les femmes, en les classant comme « crime passionnel » (Machado, 2019).

Hoffmann défendait en 2019 l'introduction d'un nouveau terme qui permettrait de contrecarrer la notion juridique de « crime passionnel » jusqu'alors en vigueur au Brésil <sup>76</sup>.

L'utilisation du terme *crime of passion* peut aussi avoir pour effet de décentrer l'attention du public de la nature de l'acte et de la violence subie par la victime pour la recentrer sur l'homme responsable de cet acte de violence, et sur la mesure dans laquelle il avait réellement l'intention de le commettre. On attribue alors au meurtre d'une femme par son partenaire masculin une cause psychologique et émotionnelle plutôt qu'une cause sociale qui est la domination masculine des femmes, dont l'expression paroxystique est la violence qui conduit à la mort. L'utilisation de ce terme est donc une prise de position qui s'oppose à cette vision féministe de la violence envers les femmes, une vision que partage l'ONU, ce qui explique le rejet apparent de ce terme, et pourrait expliquer sa disparition de notre corpus par la suite.

Pour prendre la mesure des enjeux qui sous-tendent l'utilisation de ce terme, nous proposons ici une analyse qualitative des occurrences trouvées pour *crime of passion* depuis le XIX<sup>e</sup> siècle dans des productions écrites accessibles sur internet. Nous avons

---

<sup>76</sup>. Nous consacrons le chapitre suivant, à l'introduction de ce nouveau terme dans, entre autres, le discours onusien.

pu retrouver des occurrences de *crime of passion* dans des textes imprimés dès le XIX<sup>e</sup> siècle auxquels avons eu accès grâce à l'outil Google Ngram Viewer à ce qui est dans cette base de données la toute première occurrence du terme *crime of passion* dans un texte anglophone, en 1835. Il s'agit d'un numéro d'une revue académique américaine de 1835, *The Princeton Review*. L'extrait où le terme est utilisé est présenté ci-dessous en Fig. 70. Bien que la base de données utilisée ne permette malheureusement pas de prendre en compte toutes les occurrences de *crime of passion* et « crime passionnel » ayant jamais existé, elle nous donne toutefois accès à un certain nombre d'occurrences de *crime of passion* qui se trouvent dans des discours différents, à savoir les discours académique, littéraire, et juridique, et qui nous permettent d'observer une évolution au fil du temps mais également une différence dans le sens qui est attribué au terme dans ces différents discours.

FIGURE 70 – Extrait de *The Princeton Review*, édition de 1835, p. 223

not passion blinding reflection. There is one exception—rape: on the criminal scale, it stands by itself. So far as it is a **crime of passion**, having in it nothing vindictive or malign, it would seem excusable, but so far as it is a crime of reflection, and perpetrated by violence against the highest sanctity of the sex, it is of exceptional enormity, and so society has ever regarded and punished it.

Pour chaque recherche menée grâce à Google Ngram Viewer, nous avons sélectionné pour les rassembler dans le corps de notre texte et dans les tableaux 13, 14, 15, 16 et 17 des contextes lorsqu'ils étaient suffisamment larges pour nous permettre de déterminer le sens que pouvait prendre le terme *crime of passion* et son équivalent « crime passionnel » dans différents types de discours et, le cas échéant, à quelles fins il était utilisé.

Dans cet extrait, le viol est défini soit comme un crime passionnel, ce qui le rend excusable, soit comme un crime prémédité, qui mérite donc au contraire d'être puni par la société. Déjà, au XIX<sup>e</sup> siècle, le terme était associé d'une part à des actes de

violence envers les femmes, ici le viol, et d'autre part à un type de crime excusable qui ne mérite pas spécialement que l'on punisse son auteur. La seconde occurrence du terme *crime of passion* que nous avons trouvée dans un texte anglophone est extraite d'un sermon du théologien américain Theodore Parker. L'extrait concerné est présenté en Fig. 71.

FIGURE 71 – Extrait de *The New Crime Against Humanity A Sermon Preached at the Music Hall, in Boston, on Sunday*, de Theodore Parker, 1854, p. 67

**I have studied the records of crime — it is a part of my ministry. I do not find that any College Professor has ever been hanged for murder in all the Anglo-Saxon family of men, till Harvard College had that solitary shame. Is not that enough? Now she is the first to have a Professor that kidnaps men. “The Athens of America” furnished both!**

**I can understand how a man commits a *crime of passion*, or covetousness, or rage, — nay, of revenge, or of ambition. But for a man in Boston, with no passion, no covetousness, no rage, with no ambition nor revenge, to steal a poor negro, to send him into bondage,— I cannot comprehend the fact.**

Dans ce sermon, Theodore Parker s'insurge contre la loi de 1850 sur les esclaves fugitifs, le *Fugitive Slave Act*, qui dicte que tout citoyen étatsunien doit apporter son aide à la capture d'esclaves fugitifs, ce que l'auteur se refuse à faire et qualifie de kidnapping. Dans ce contexte, *crime of passion* ne désigne pas un meurtre commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime. La passion est présentée ici comme l'un des nombreux motifs pouvant conduire à un acte criminel, et l'auteur énumère plusieurs autres motifs qui sont des émotions vives envahissant l'auteur du crime, comme la colère, la cupidité ou encore la vengeance. Dans ce cas précis, le sens de l'expression *crime of passion* peut donc se déduire des éléments qui la composent : un crime de n'importe quel type, qui n'est pas prototypiquement un meurtre d'une femme par un conjoint. Cet exemple est particulièrement intéressant car à cette époque, *crime of passion* ne semble pas être un terme avec un sens restreint désignant un acte criminel très précis, mais est plutôt une expression parapluie qui peut désigner plusieurs types d'actes criminels, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui,

comme en témoignent les définitions que l'on peut trouver dans les dictionnaires actuels ou encore dans la base de données terminologiques officielle de l'ONU.

Parmi les autres occurrences du terme que nous avons trouvées pour le XIX<sup>e</sup> dans des textes en langue anglaise, celles datant des années 1870 sont issues de textes rédigés par des juristes. Dans *The Principles of Punishment As Applied in the Administration of the Criminal Law by Judges and Magistrates* de l'avocat anglais Edward William Cox, le terme *crime of passion* apparaît deux fois. Ces extraits sont présentés en Fig. 72 et Fig. 73.

FIGURE 72 – Extrait de *The Principles of Punishment As Applied in the Administration of the Criminal Law by Judges and Magistrates*, 1877, p. 106

Where no serious wrong is done to another by a **crime of passion**, the fact of its having been unpremeditated may be fairly taken into consideration and the punishment modified accordingly.

FIGURE 73 – Extrait de *The Principles of Punishment As Applied in the Administration of the Criminal Law by Judges and Magistrates*, 1877, p. 81

2. Rape is a **crime of passion**. But it is not an uncontrollable passion, like suddenly kindled wrath. The wrong done to the victim is enormous. The social terror it produces is great. There is always time for conscience to speak—always a full consciousness of the crime, and always it is as cowardly as it is cruel.

L'observation du contexte de l'extrait en Fig. 72 révèle que le crime passionnel, en 1877, d'un point de vue juridique, n'est pas nécessairement un meurtre puisqu'il est clairement envisagé que ce type de crime puisse ne pas constituer un grave préjudice à la personne qui le subit. Le sens de *crime of passion* reste donc générique, il peut s'agir de tout type de crime. Dans le second extrait en Fig. 73, le viol est identifié

comme un type de crime passionnel, ce qui renforce l'idée qu'à ses origines, le terme « crime passionnel » ne désignait pas un meurtre perpétré au sein d'un couple, mais d'autres types de crimes et également d'autres types d'actes de violence envers les femmes. Dans cet extrait, l'auteur affirme que le viol est un crime passionnel, mais que la passion qui est à l'origine de ce crime n'est pas une excuse et que la personne qui commet le crime est toujours consciente de ce crime. Il est intéressant de voir ici que l'auteur a eu besoin de préciser la nature de la passion en question : une passion non contrôlable serait une excuse pour un crime, mais le type de passion qui conduit à un viol n'est pas incontrôlable, c'est pourquoi le viol est un acte lâche et cruel d'après l'auteur. Le besoin de préciser qu'il existe différents types de passion - l'une étant excusable, l'autre non - témoigne bel et bien du fait que le terme peut être utilisé pour excuser une personne coupable d'un acte de violence envers une femme.

FIGURE 74 – Extrait de *The Female Offender*, 1895, p. 226

**Now, if we connect all these remarks with the frequency of virile characteristics in female criminals from passion, we shall find ourselves in possession of the key of our enigma. Women who kill their lovers from passion have a virile strength of sentiment. And this is the reason why even the woman guilty of a crime of passion so rarely offers the complete type of her class. Love alone does not excite her to crime: she is less moved by it than by egotistical sentiments which disillusion has set fermenting. Pure, strong passion, when existing in a woman, drives her to suicide rather than to crime.**

Nous avons pu trouver une occurrence du terme *crime of passion* en 1895, dans un ouvrage de criminologie intitulé *The Female Offender*. L'extrait concerné est présenté en Fig. 74. Il s'agit de la source la plus ancienne dans laquelle le crime passionnel est présenté uniquement comme un meurtre, et non pas comme n'importe quel type de crime. Cependant, dans cet ouvrage, il est seulement question de femmes tuant des hommes sous le coup de la passion. Néanmoins, il est intéressant

d'observer que l'auteur, criminologue, conclut que les femmes tuent leurs amants parce qu'elles auraient des caractéristiques masculines. C'est la première occurrence du terme *crime of passion* dans laquelle une référence aussi explicite au genre de la personne qui commet un crime est faite.

Au XX<sup>e</sup> siècle, les occurrences de *crime of passion* se multiplient dans les ouvrages en langue anglaise auxquels que nous avons pu avoir accès. *Crime of passion* est utilisé dans des textes juridiques, mais à cette période nous commençons également à le trouver dans des textes de fiction. Les occurrences étant de plus en plus nombreuses au fil du temps, nous avons répertorié les occurrences du terme exploitables dans le cadre de cette analyse datant du XX<sup>e</sup> siècle dans le Tab. 13 ci-dessous.

TABLE 13 – Occurrences de *crime of passion* répertoriées pour les textes anglophones du XX<sup>e</sup> siècle sur Google Ngram Viewer

Type de discours ou discipline académique	Titre du document et auteur/ contributeur	Contexte	Sens et/ou fonction de <i>crime of passion</i> déductible grâce au contexte
fiction	<i>McNaught's Monthly</i> Vol. 5, Virgil V. McNitt, 1926	The sensational Lefebvre murder, typical in its fundamental motives, is a disturbing example of the <b>crime of passion</b> which, on scrutiny, reveals itself as a crime of money. Madame Marie Lefebvre, the wife of a millionaire of Douai, shot and killed her daughter-in-law while they were driving on a lonely road in her son's car.	expression désignant un meurtre commis par une femme sur une autre femme, dont la motivation est l'argent
juridique	<i>Reports of cases decided in the Appellate Division of the Supreme Court of the state of New York</i> , Vol. 282, 1953	The defendant was given the maximum sentence for the crime itself and additional time because the crime was committed with a dangerous weapon. The sentence was excessive and should be reduced, in the light of the defendant's previous record and since the homicide was essentially a <b>crime of passion</b> .	terme désignant un type de crime
juridique / policier	<i>The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science</i> , Vol. 45, Illinois Academy of Criminology, 1955	The classification called " <b>crime of passion</b> " denotes this very fact. It is felt that these people, too, are not acting reasonably, but are motivated chiefly by overwhelming passion. In short, their mental faculties are considered to be inoperative; they are thought to be unable to bring past experience to bear upon the present. [...] To make a statement to the effect that the chief difference between a <b>crime of passion</b> and a crime due to temporary insanity is the financial status of the defendant is a rather serious indictment of our criminal procedure.	terme désignant un type de crime qui se distingue d'autres types de crimes

Ch.4. Disparition de *crime of passion* et « crime passionnel »

psychologie	<i>Nebraska Symposium on Motivation</i> , Vol. 26, Herbert E. Howe, Richard A. Dienstbier, 1979	may thus find himself in legal jeopardy; and the most likely charge in such cases is voluntary manslaughter, i.e., a <b>crime of passion</b> [...] the fourth criterion for a <b>crime of passion</b> (that there be a causal link between the provocation, passion, and homicide) may be considered in this light. If the causal link is deemed absent, then the individual may be held responsible [...].	terme ne s'appliquant qu'à des cas d'homicides volontaires commis en réaction à une provocation qui a causé une émotion vive chez l'auteur du crime
psychologie	<i>Human emotion</i> , Richard A. Dienstbier, 1979	in the study of Philadelphia killers by Wolfgang, it will be recalled that 36% of the convictions were for voluntary manslaughter. This suggests that the <b>crime of passion</b> is the most common form of criminal homicide [...]	terme désignant un type d'homicide
juridique	<i>The Federal Reporter</i> , Vol. 690, 1983	It has been suggested that a jury verdict of first degree murder, where the jury has been charged on both first and second-degree murder, indicates that the failure to give a manslaughter charge was harmless. The courts have reasoned that in these cases the jury has found not only malice, but deliberation, which is the antithesis of a <b>crime of passion</b> .	terme désignant un homicide non prémédité, commis sous le coup d'une vive émotion
juridique, criminologie, psychologie	<i>Murders and Madness Medicine, Law, and Society in the Fin de Siècle</i> , Ruth Harris, 1989	numbered women in using <b>crime of passion</b> as a defence [...] Real outrage greeted men who seemed to abuse the ritual scenario of the <b>crime of passion</b> to further "dishonourable" aims.	terme désignant un homicide commis par une femme ou d'un homme sous le coup de l'émotion
histoire	<i>Crimes of Passion Dramas of Private Life in Nineteenth-century France</i> , Joëlle Guillaud, 1991	the born criminal was characterized by a lethargic temperament, the perpetrator of a <b>crime of passion</b> by a fiery, nervous and sensitive temperament. Unlike the born criminal, the perpetrator of a <b>crime of passion</b> is not distinguished by any degenerative and/or pathological abnormalities : 'In this individual one rarely, if at all, observes the organic perpetrators of crimes of passion. Thus, wanting to demonstrate the impulsiveness of the <b>crime of passion</b> , Lombroso suddenly associated perpetrators of such crimes with epileptics : 'Far more than ordinary criminals, they resemble impulsive madmen because of the impetuosity, the instantaneousness and the wildness of their crimes.'	terme désignant un crime commis sous le coup d'une émotion vive
politique	<i>Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Justice and Solicitor General</i> , Canada. Parliament. 1991	John Rallo did not commit a <b>crime of passion</b> . John Rallo committed three well-planned, premeditated brutal murders. He then made every attempt to conceal the bodies of his victims [...].	terme désignant le meurtre d'un amant par une femme

cinéma et audio-visuel	<i>Canadian Journal of Film Studies</i> , Vol. 3-4, 1994	[...] to commit her final crime, a <b>crime of passion</b> . Likewise, Lilly does not kill Roy because she cannot possess him or is afraid of possessing him, but rather she accidentally kills him while trying to make away with his money.	terme désignant le meurtre d'un amant par une femme
psychologie	<i>Splitting Up. Enmeshment and Estrangement in the Process of Divorce</i> , Alvin Pam, Judith Pearson, 1998	I short, a <b>crime of passion</b> differs from "normal" acrimony only in that it goes to an alarming extreme. It is not the rage that produces it that is abnormal, and we can all empathize : "Hell hath no fury like a woman (or man) scorned!" We are not contending that crimes of passion are psychologically normal, only that the rage that produces them is normal. Thus, we identify psychopathology in the person who commits a <b>crime of passion</b> not by rage but by nihilistic loss of control. This criterion is met if vengeful, destructive impulses can no longer be contained so that an illicit measure not only is taken beyond the bounds of what can be socially tolerated, but is also counterproductive because the perpetrator has lost any rational sense of "future". [...] In terms of diagnosis, such behavior usually bespeaks a severe adjustment disorder that has been triggered by traumatic rejection in love, although often complicated by premonitory personality pathology.	terme désignant un crime commis sous le coup d'une émotion vive
sociologie	<i>Divided Passions. Public Opinions on Abortion and the Death Penalty</i> , Kimberly J. Cook, Kimberly J. Clark, 1998	abortion is a " <b>crime of passion</b> ". [abortion] is a " <b>crime of passion</b> ". Harold can understand "one mistake", but if there is a situation of "repeat abortions", their tubes should be tied, immediately.	terme utilisé au sens figuré pour qualifier d'autres actes que l'homicide d'un ou d'une (ex)-partenaire

Dans un ouvrage de fiction, en 1926, *crime of passion* est utilisé pour faire du sensationnalisme, comme le suggère le groupe nominal « *the sensational Lefebvre murder* ». *Crime of passion* désigne dans ce contexte un meurtre et pas un autre type de crime, comme cela a pu être le cas pour des occurrences plus anciennes.

Dans un extrait faisant partie du discours juridique des années 1950, le terme *crime of passion* est utilisé comme circonstance atténuante pour un crime, utilisé dans le cadre d'un procès afin d'alléger la peine de son auteur. Dans un des rapports de la Cour suprême de l'état de New-York de 1953, *crime of passion* désigne un crime commis sous le coup d'une vive émotion, très probablement un meurtre commis à l'arme blanche. Le contexte disponible ne nous permet cependant pas de déterminer

s'il s'agit d'un meurtre commis au sein d'un couple, par un homme ou par une femme.

Au XX<sup>e</sup> siècle, *crime of passion* apparaît dans des textes relevant du discours académique, et plus précisément dans une revue de droit et de criminologie. Dans des extraits de ces textes, comme celui du 45<sup>ème</sup> numéro de la revue *The Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, *crime of passion* désigne un type de crime particulier, pour lequel l'auteur du crime n'est pas considéré comme étant en pleine possession de ses moyens lorsqu'il commet son crime. L'utilisation de ce terme permet ainsi d'excuser l'auteur d'un crime, qui n'est pas considéré comme étant pleinement responsable de son acte.

D'autres occurrences de *crime of passion* dans des textes relevant du discours académique ont pu être retrouvées. Elles datent de deux décennies plus tard, et on peut supposer qu'il y a eu un changement, ou tout du moins, que le sens du terme *crime of passion* n'est pas le même que celui que nous avons pu observer dans les sources trouvées pour les siècles et décennies antérieures : dans le numéro 26 du *Nebraska Symposium on Motivation*, actes d'un colloque de psychologie, publié en 1979, le terme *crime of passion* désigne un crime commis à cause d'une émotion vive. Cependant, dans ce cas précis, le crime est envisagé uniquement comme un homicide, ce qui est un sens plus restreint que ceux observés précédemment. La même année, dans l'ouvrage de psychologie *Human emotion* de Richard Dienstbier, le terme *crime of passion* est associé de manière plus étroite encore à l'homicide : le crime passionnel y est défini comme étant « la forme la plus courante d'homicide ». Dans les extraits d'ouvrages universitaires trouvés pour les années 1980, *crime of passion* désigne exclusivement des homicides.

Dans l'ouvrage interdisciplinaire mêlant histoire des idées, philosophie, psychologie et droit, *Murders and Madness Medicine, Law, and Society in the Fin de Siècle*, de Ruth Harris, bien que le contexte disponible soit réduit, nous pouvons voir une réflexion sur la dimension genrée du crime passionnel et une critique de l'utilisation qui est faite de ce terme pour excuser un acte de violence : d'après l'autrice, le terme

*crime of passion* serait utilisé de manière trop fréquente et abusive par des hommes à des fins malhonnêtes.

En 1994, le terme est utilisé dans une revue d'études audiovisuelles, qui s'intéressent principalement à des œuvres relevant de la fiction. Dans ce contexte, le terme s'applique à un meurtre commis par une femme dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime. Il s'agit de la première occurrence du terme pour lequel son sens est si restreint : le crime qu'il désigne est plus précis que dans les autres exemples, de même que le contexte dans lequel ce crime est commis. Dans l'ouvrage de psychologie *Splitting Up. Enmeshment and Estrangement in the Process of Divorce*, publié en 1998, on peut voir que le terme désigne très clairement un homicide commis sous le coup d'une émotion vive dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime.

Dans l'ouvrage de sociologie *Divided Passions. Public Opinions on Abortion and the Death Penalty*, *crime of passion* est utilisé avec un sens très différent de ceux observés dans la décennie jusqu'ici. Il s'applique ici à l'avortement, qui ne correspond pas à un homicide commis sur un(e) partenaire. On s'éloigne donc du sens le plus fréquemment attribué au terme *crime of passion*. Cependant, il est intéressant de voir qu'ici, *crime of passion* a été sélectionné pour désigner l'avortement par un homme politique hostile au droit à l'avortement parce que ce terme était alors associé à un homicide commis sous le coup d'une émotion forte, et qu'il est commun chez les opposants au droit à l'avortement de qualifier l'avortement de meurtre d'un être humain, plutôt que de le considérer comme un acte médical résultant d'une réflexion et d'un choix rationnel.

Dans la seule occurrence relevée pour le XX<sup>e</sup> siècle ne relevant pas du discours académique, à savoir un extrait des retranscriptions des séances du parlement canadien datant de 1991, *crime of passion* désigne un homicide commis sous le coup d'une vive émotion et non prémédité, de la même manière que dans les discours juridique et académique.

Les occurrences de *crime of passion* trouvées pour les décennies 2000 et 2010 sont répertoriées dans le Tab. 14 ci-dessous. Dans le discours académique des années 2000,

*crime of passion* apparaît dans un ouvrage de droit américain, *Michigan Compiled Laws Service*, publié en 2001. Dans ce contexte, il est utilisé dans le cadre d’une affaire précise dans laquelle un homme a tué sa femme, pour désigner un homicide non prémédité. Dans l’ouvrage de criminologie *Crimes Types A Text/Reader* de Dean A. Dabney, le terme *crime of passion* désigne un crime non prémédité commis sous le coup d’une émotion vive. Ici, l’accent est mis sur la motivation du crime. D’après les contextes observés précédemment, il apparaît que ce terme est utilisé dans le discours académique de la psychologie pour répondre à une question qui préoccupe les chercheurs en psychologie, à savoir la question de savoir ce qui motive les auteurs de crimes à commettre un tel acte, cette interprétation étant renforcée par l’existence d’un colloque de psychologie consacré à la question de la motivation : *the Nebraska Symposium on Motivation*. Le sens de *crime of passion* dans le discours des psychologues semble d’ailleurs ne pas avoir évolué jusqu’en 2019, comme le suggère son occurrence dans l’ouvrage des chercheurs Paul Babiak et Robert D. Hare, *Snakes in Suits*, dans lequel *crime of passion* désigne un acte de violence qui se caractérise par le ressenti d’une vive émotion chez l’auteur du crime.

TABLE 14 – Occurrences de *crime of passion* répertoriées pour les textes anglophones du XXI<sup>e</sup> siècle sur Google Ngram Viewer

Type de discours	Titre du document et auteur/contributeur	Contexte	Sens et/ou de <i>crime of passion</i> déductible grâce au contexte
juridique	<i>Michigan Compiled Laws Service</i> , Vol. 65, John A. Frey, 2001	Where issue as to killing of defendant’s wife was whether it was a <b>crime of passion</b> or premeditation, introduction in evidence of summons in divorce proceedings to establish date of proceedings by defendant did not open door to introduction into evidence of wife affidavit in . . .	terme désignant un crime non prémédité commis, le meurtre d’une femme par son mari
fiction	<i>Crimes of Passion</i> , Nancy Means Wright, Maggie Price, Jonathan Harrington, B. J. Daniels, 2002	Ruthie, I told you, even if he did go meet her. Ernie confessed. The motive’s obvious in hi scase. Jealousy, revenge, anger—your classic <b>crime of passion</b> .	terme désignant un meurtre commis par un homme sous le coup d’une émotion vive, dans le cadre d’une relation amoureuse ou intime

Ch.4. Disparition de *crime of passion* et « crime passionnel »

criminologie	<i>Crime Types A Text/Reader</i> , Dean A	<i>Expressive motivation</i> is associated with emotional states in which the individual strikes out spontaneously in a <b>crime of passion</b> . <i>Instrumental motivation</i> is used to describe a more calculated mental state in which the offender is driven by the will to achieve a predetermined goal.	terme désignant crime non prémédité commis sous le coup d'une émotion vive
sociologie	<i>Social Theory and Practice</i> , Volume 31, Numéros 1-4, 2005	Taking a page from the United States legal system, there is the idea of a <b>crime of passion</b> . This is when a spouse, upon returning home, walks in on her or his partner having sexual relations with another person, and then shoots either or both of the parties found together, owing to uncontrollable rage on the part of the spouse seeing the situation.	terme désignant un meurtre commis par l'un des partenaires dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime, sous le coup d'une émotion vive, après avoir surpris l'autre partenaire en plein acte d'adultère
théologie	<i>Blessed are the Pacifists : The Beatitudes and Just War Theory</i> , Thomas N. Trzyna, 2006	In some cultures, a man who kills his wife or his wife's lover in the heat of the moment is excused. A <b>crime of passion</b> is an honorable and forgivable crime, while a calculated slaying to suppress a witness or a victim, done without passion, is considered . . .	terme désignant un homicide non prémédité commis dans un contexte d'adultère par l'homme trompé, sur sa femme ou l'amant de sa femme
fiction	<i>The Street Life Series : Is It Passion Or Revenge ?</i> , Kevin M. Weeks, 2008	Her DNA was found at each murder scene of the 3 male exotic dancers. We have 2 angles. The first angle is based on a <b>crime of passion</b> theory.	terme désignant un meurtre commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime
études de genre	<i>Local Violence, Global Media Feminist Analyses of Gendered Representations</i> , Sujata Moorti, 2008	Although the man traveled several hours from Lima to the city where his wife was living, pointing to the possibility of premeditation, the article characterises this murder as a <b>crime of passion</b> . Also, the possibility that the wife moved away from her husband to escape his violence was never mentioned . . .	terme désignant le meurtre d'une femme par son ex mari violent
juridique	<i>Report of Cases Argued and Determined in the Supreme Court and the Court of Appeals of the State of Arizona</i> , Vol. 229, 2011	. . . testified that "this [wa]s a very personal crime," a " <b>crime of passion</b> ," and that Johnson must have committed the crime with "an enormous amount of rage" and "anger."	terme désignant un meurtre commis sur une personne proche causé par une émotion vive
histoire	<i>South Dakota History</i> Vol. 44, Numéro 1, 2014	As to other forms of serious crime, there had been one homicide during the three years since he had taken up the job, and that was a <b>crime of passion</b> in which a young man had killed his girlfriend.	terme désignant le meurtre d'une femme par un homme dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime

fiction	<i>The Diabolical Miss Hyde An Electric Empire Novel</i> , Viola Carr, 2015	But such interesting killers are not often so meticulous, nor so restrained. It does rather tend to rule out a purposeless <i>crime of passion</i> .	terme désignant un meurtre non prémédité
psychologie	<i>Snakes in Suits, Revised Edition</i> , Paul Babiak & Robert D. Hare, 2019	This type of violence is often described as affective violence, or as a <b>crime of passion</b> accompanied by an intense emotional state and typically followed by feelings of remorse and guilt for the harm done to others.	terme désignant un acte de violence commis sous le coup d'une vive émotion

Le terme apparaît également en 2005 dans une revue de philosophie sociale. Dans ce contexte, *crime of passion* est clairement défini comme un meurtre commis par l'un des partenaires dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, sous le coup d'une émotion vive après la découverte d'un adultère. Cette occurrence est particulièrement intéressante car elle nous permet de constater qu'une sélection a été opérée pour définir ce terme, qui dans le discours juridique a pu être utilisé dans ce type d'affaire pour défendre un homme accusé d'un tel crime, mais qui a également été utilisé pour qualifier d'autres types de crimes survenant dans d'autres contextes que celui d'une relation amoureuse ou intime ou de la découverte d'un adultère. Ce n'est que ce sens bien plus restreint qui a été choisi pour définir ce qu'est un crime passionnel, alors que ne s'agissait à l'origine que d'un exemple de crime passionnel. Ceci nous amène à penser que l'utilisation du terme *crime of passion* dans le contexte juridique, lors de procès pour défendre des hommes ayant tué leur partenaire ou ex-partenaire féminine, la représentation de ces affaires dans la presse ainsi que dans des œuvres de fiction (comme celles publiées en 2002, 2008 et 2015 qui font partie du Tab. 14) qui érigent ces affaires en exemple prototypique du crime passionnel, "*your classic crime of passion*" (*Crimes of passion*, Nancy Means Wright) ont eu pour effet la restriction du sens du terme *crime of passion* qui ne s'applique aujourd'hui plus qu'à ce type de crime bien précis.

Dans le livre de théologie *Blessed are the Pacifists : The Beatitudes and Just War Theory*, le sens du terme est le même que celui commenté ci-dessus, à la différence

près que le caractère excusable du crime passionnel est mentionné. Ce sens plus restreint de *crime of passion* ne se trouve pas que dans les textes du discours académique appartenant à une seule discipline.

Le terme est utilisé quelques années plus tard dans l'ouvrage de Sujata Moorti de 2009 qui fait partie du champ des études de genre. Ici, l'auteur souligne le fait que dans les médias, le terme *crime of passion* a été utilisé pour désigner le meurtre d'une femme, très certainement prémédité, commis par son mari violent. Ceci trahit complètement le sens originel du terme, qui désignait, dans les discours juridique et académique de plusieurs disciplines s'intéressant particulièrement aux crimes, un meurtre non prémédité, commis sous le coup d'une vive émotion, comme nous avons pu le voir dans les contextes des occurrences plus anciennes.

Les occurrences de *crime of passion* dans des textes relevant du discours académique dans les années 2010 semblent pouvoir confirmer ce sens plus restreint que prend le terme, comme dans le numéro 44 de la revue d'histoire américaine *South Dakota History* publié en 2014, dans lequel *crime of passion* désigne le meurtre d'une femme par son petit ami.

Ces explorations diachroniques, prenant en compte une diversité de contextes dans lesquels le terme *crime of passion* a pu être utilisé, nous révèlent que le sens de ce terme s'est restreint au fil du temps, jusqu'à n'être plus utilisé que pour des homicides commis au sein de couples ou de personnes entretenant ou ayant entretenu une relation amoureuse ou intime. Nous reconnaissons alors dans ce phénomène un processus de spécialisation sémantique, tel que l'avons introduit en sous-section 5.2 de la partie Cadre théorique : nous constatons ainsi que *crime of passion* y a certainement été sujet.

Elles révèlent également une influence réciproque entre les différents discours observés (académique, juridique et fiction). La fiction et le discours juridique semblent en effet s'être influencés mutuellement : *crime of passion* désignait en 1877 dans le discours juridique un crime pouvant ne pas porter de préjudice grave à une victime,

alors qu'au fil du temps, il est de plus en plus utilisé lors de procès pour qualifier des meurtres relevant de violence conjugale, ce qui se retrouve également dans la fiction : les crimes passionnels des œuvres de fiction les plus récentes sont tous des meurtres ayant lieu dans le cadre de relation amoureuses ou intimes, alors que ce n'était pas toujours le cas dans des œuvres de fiction plus anciennes, comme dans l'extrait du volume 5 de *McNaught's Monthly*, dans lequel une femme tue une autre femme sous le coup d'une émotion vive, mais pour une question d'argent. Différentes disciplines académiques semblent aussi s'être influencées entre elles : l'auteur d'un crime passionnel est présenté comme n'étant pas en pleine possession de ses moyens et donc comme ne pouvant pas être jugé pleinement responsable de son crime, tant dans le discours académique des criminologues que dans le discours juridique des années 1950, une idée que l'on retrouvera également chez les psychologues des années 1980.

L'idée que le crime passionnel est par nature excusable, ce qui contribue à rendre l'utilisation de ce terme controversée, se retrouve quant à elle dès le XIX<sup>e</sup> siècle dans le discours juridique, puis plus tard dans des ouvrages académiques récents, comme l'ouvrage de théologie de Thomas N. Trzyna publié en 2006.

Ainsi, le terme *crime of passion* a été utilisé dans divers contextes pour excuser les auteurs de crimes passionnels. À cela s'ajoute le fait que *crime of passion* n'est plus utilisé désormais que pour qualifier des actes de violence envers une personne, majoritairement des homicides commis par un·e partenaire dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, phénomène que nous avons reconnu comme un processus de spécialisation sémantique. Enfin, il a été associé de manière constante et pérenne à l'idée d'une vive émotion comme motivation de l'acte criminel. Ces éléments expliquent le caractère controversé du terme et sa critique, relayée par les féministes, ainsi que le choix de l'arrêt de son utilisation par certaines institutions comme l'ONU. En effet, d'un point de vue féministe, lorsqu'un homme tue une femme qui est ou a été sa partenaire, ce n'est pas simplement une émotion vive qui est à l'origine de l'acte de violence, mais bien sa position de dominant, et l'acte de violence est alors la manifestation physique d'un abus de cette position de dominant.

## 2.2 Sens et utilisation du terme « crime passionnel » au fil du temps dans différents contextes

L'évolution du sens de *crime passionnel* est-elle comparable à celle subie par le terme *crime of passion*? Nos recherches ne nous ont pas permis d'identifier si le terme était d'origine française, qui aurait été empruntée par les anglophones et adaptée, mais au vu de l'influence qu'a exercé le français sur l'anglais, cette hypothèse est envisageable. Néanmoins, nos recherches nous ont permis de retrouver les sens de « crime passionnel » et ses utilisations au fil du temps dans des textes français, et d'observer des similitudes mais aussi des différences entre les deux termes. Les occurrences trouvées grâce à l'outil Google NGram Viewer sont présentées dans les Tab. 15, 16 et 17 ci-dessous et dans les pages suivantes.

TABLE 15 – Occurrences de *crime passionnel* répertoriées pour les textes francophones du XIX<sup>e</sup> siècle sur Google Ngram Viewer

Type de discours	Titre du document et auteur/contributeur	Contexte	Sens et/ou fonction de <i>crime passionnel</i> déductible grâce au contexte
littéraire	<i>La Revue des Deux Mondes</i> , Vol. 216, 1831	Mais il faut y regarder de plus près et plus profondément. On s'aperçoit alors que ce que le <b>crime passionnel</b> est essentiellement, et avant tout, c'est une autre manière de se rendre justice à soi-même. Le mari qui tue sa femme, la maîtresse qui tue son amant, non-seulement oublie pour quelle part ils sont souvent eux-mêmes dans la trahison de l'amant ou dans la faute de la femme, mais ils s'érigent en juges de leur propre cause, et en exécuteurs d'une sentence qu'ils n'avaient pas le droit de prononcer.	terme désignant le meurtre d'une femme par un homme dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime
économie	<i>Journal des économistes</i> , 1841	Un véritable scandale se produisit lorsqu'un jour, un homme assassina l'amant de sa femme, <b>crime passionnel</b> qu'aujourd'hui on excuse.	terme désignant le meurtre d'une femme par un homme dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime

Ch.4. Disparition de *crime of passion* et « crime passionnel »

juridique	<i>La Belgique judiciaire : gazette des tribunaux belges et étrangers</i> , 1842	Parmi les crimes et délits qui figurent pour la plus grande part dans la criminalité féminine, on peut citer <i>l'empoisonnement, l'infanticide, le vol</i> — surtout le vol domestique — l'avortement et le <b>crime passionnel</b> .	terme désignant un type de crime ou délit commis par une femme
littéraire	<i>Revue bleue</i> , 1863	Non content d'accoler désormais à un crime des épithètes atténuantes comme crime politique ou <b>crime passionnel</b> , la basse presse arrive à transformer ce crime en drame. Dès lors, c'est un spectacle de sang dont on raconte les péripéties, comme si on faisait le compte rendu d'un cinquième acte.	terme utilisé pour qualifier un crime en atténuant sa gravité
criminologie	<i>L'homme criminel; criminel né, fou moral, épileptique, criminel fou, criminel d'occasion</i> , Vol. 1, Cesare Lombroso, 1876	17. — <i>Date du mobile</i> . — Presque toujours la cause du <b>crime passionnel</b> non seulement est grave, mais elle date de peu de temps. [...] Et le crime n'est donc jamais prémédité, ou seulement depuis peu de temps; jamais depuis des années, ni même des mois.	terme désignant un crime non prémédité
juridique	<i>Revue des grands procès contemporains</i> , Vol. 10, 1883	Dans le <b>crime passionnel</b> , c'est un fait constant, le meurtrier se livre lui-même à la justice. Il ne nie pas son crime. Il l'affirme. Emporté par l'amour, la haine ou la jalousie, il a tué parce qu'il devait tuer. C'est le justicier qui fait œuvre de justice; ou c'est le malheureux affolé par la passion qui a fait acte de folie et pleure sa victime.	terme désignant un meurtre commis sous le coup d'une vive émotion (amour, haine ou jalousie)
juridique	<i>Revue des grands débats parlementaires et des grands procès contemporains</i> , Vol. 16, 1883	Vous vous souvenez, Messieurs, certainement, de l'épouvantable drame judiciaire d'Aïn-Fezza. Il s'agissait d'empoisonnement, si je ne me trompe, tenté par une femme sur son mari, dans des conditions étranges, <b>crime passionnel</b> dont les détails surexcitèrent au plus haut point l'opinion.	terme désignant le meurtre d'un mari par sa femme
histoire, lettres, arts	<i>Revue bourguignonne</i> , Vol. 1, 1884	...comme une sorte d'amoureux transi, qui, désespéré de ne pouvoir faire partager ses désirs à sa victime, aurait préféré l'immoler que de la voir appartenir à un autre, elle transformait un crime morbide en un <b>crime passionnel</b> vulgaire.	terme désignant le meurtre d'une femme commis par un homme dans le contexte d'une relation amoureuse sous le coup de la jalousie
théologie	<i>Revue de l'enseignement chrétien</i> , 1884	En revanche, nous nous attribuons d'autant plus sûrement la paternité d'une action que nous pouvons mieux nous rendre compte des motifs qui nous l'ont fait accomplir. Un crime prémédité est toujours plus coupable qu'un <b>crime passionnel</b> .	terme désignant un crime non prémédité moins coupable qu'un crime prémédité
fiction	<i>Magasin littéraire</i> , Vol. 11, 1884	...quand on a dit <b>crime passionnel</b> , les avocats ont la voix mouillée, dans l'auditoire les dames promènent des mouchoirs sur leur figure, et les jurés sont vaincus par l'émotion.	terme utilisé pour défendre l'auteur d'un crime en suscitant l'émotion chez son auditoire

littéraire	<i>Revue illustrée</i> , Vol. 10, 1885	Aussi, dans une semaine du mois dernier, le jury de la Seine a-t-il eu cette joie d'absoudre et de magnifier trois « <b>crimes passionnels</b> » : un « crime passionnel » n'est pas un crime — pas plus que l'économie politique n'est l'économie ; M. Rouvier vous le dira, si M. Léon Say ne vous le dit pas !	terme utilisé pour qualifier un crime et en atténuer la gravité
littéraire	<i>La Revue de Paris</i> , Vol. 2-3, 1894	...jurés sont remplis d'indulgence pour les <b>crimes passionnels</b> , parce qu'ils ont tous été amoureux : mais combien trouverait-on de jurés pour qualifier votre action de <b>crime passionnel</b> ?...	terme désignant un crime commis par amour, qui suscite l'indulgence des jurés
sociologie	<i>L'Année sociologique</i> , 1898	Parmi les dissertations annexes, on trouvera une étude intéressante sur la manière dont se forment, très progressivement, les concepts abstraits que manie le juriste. Il s'agit de la notion de <b>crime passionnel</b> par opposition au crime prémédité.	terme désignant un crime non prémédité

Parmi les usages les plus anciens de « crime passionnel » retrouvés dans des textes français du XIX<sup>e</sup> siècle en menant notre recherche, le plus ancien date de 1831. Il apparaît dans un numéro de la revue littéraire *La Revue des Deux Mondes*. Déjà à cette époque, le terme renvoie à un crime commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime. C'est le cas non seulement dans des contextes littéraires, comme le suggère cette occurrence du terme, mais aussi dans des extraits d'ouvrages relevant du discours académique dans les années 1840, comme le montre l'exemple tiré du numéro du *Journal des économistes* de 1841.

Nous avons trouvé une occurrence du terme dans un texte relevant du discours juridique, dans la *Gazette des tribunaux belges et étrangers* en 1842. Dans ce contexte, il désigne un crime commis par une femme. Il convient de noter que dans les contextes cités précédemment, datant de 1831 et 1841 et relevant des discours littéraire et académique, le terme ne désignait pas uniquement le meurtre d'une femme par son mari, amant ou conjoint, mais également le meurtre d'un homme par sa femme, amante ou conjointe.

En 1863, nous avons pu trouver une occurrence du terme dans un numéro de la revue littéraire *La Revue bleue*. Dans ce contexte, un commentaire est fait sur l'utilisation

de *crime passionnel* dans la presse : l'auteur accuse les journalistes d'atténuer la gravité de certains crimes en les qualifiant de *crime passionnel*.

En 1876, le terme apparaît dans un ouvrage d'anthropologie criminelle. Dans ce contexte, il désigne un crime non prémédité. En 1883, le terme apparaît dans un contexte juridique, dans la *Revue des grands procès contemporains*. Il désigne alors un meurtre commis sous le coup d'une émotion vive, soit la jalousie, l'amour ou la haine. La même année, dans un contexte juridique, dans la *Revue des grands débats parlementaires et des grands procès contemporains*, le terme est encore utilisé pour désigner le meurtre d'un homme par sa femme. Un an plus tard, dans un contexte académique, comme l'illustre l'exemple tiré du premier volume de *La Revue bourguignonne*, le terme désigne également le meurtre d'une femme par un homme dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime motivé par une forte jalousie.

En 1884 apparaît l'idée que le crime passionnel est un crime moins grave qu'un crime prémédité, et que son auteur est donc moins coupable et devrait être jugé moins sévèrement. La même année et l'année suivante, dans un contexte littéraire, on voit poindre l'idée selon laquelle l'utilisation du terme « crime passionnel » lors d'un procès permet de susciter l'empathie de l'auditoire, public comme jurés, pour l'auteur du crime en tentant de les émouvoir. En 1885, dans la revue littéraire *La Revue illustrée*, on retrouve à nouveau une critique de l'utilisation du terme pour désigner des crimes commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, que l'on accuse de relever d'une volonté d'atténuer la gravité du crime en question. En 1894, le terme apparaît dans un contexte littéraire, dans la *Revue de Paris*, et désigne alors un crime commis par amour, qui suscite l'empathie et l'indulgence de jurés lors d'un procès. Enfin, en 1898, dans la revue académique *L'Année sociologique*, le terme « crime passionnel » un crime non prémédité.

Pour le début du XX<sup>e</sup> siècle, nous avons retrouvé des occurrences de « crime passionnel » dans des contextes académique et littéraire. Dans la *Revue de morale sociale*, en 1901, l'on apprend que le terme est souvent utilisé lors de procès pour obtenir l'acquiescement d'une femme coupable d'un crime. Dans ce contexte, l'auteur s'indigne

du fait que des femmes soient traitées de manière plus indulgente que les hommes et dénonce le non-respect du principe d'égalité devant la loi.

TABLE 16 – Occurrences de *crime passionnel* répertoriées pour les textes francophones du XX<sup>e</sup> siècle sur Google Ngram Viewer

Type de discours	Titre du document et auteur/contributeur	Contexte	Sens et/ou fonction de <i>crime passionnel</i> déductible grâce au contexte
sciences politiques	<i>Revue de morale sociale</i> , 1901	On dira que nous exagérons. Pour répondre il suffirait de citer toute la longue et douloureuse série des acquittements pour <b>crime passionnel</b> , qui sont, à notre époque, une honte, en même temps qu'un objet de tristesse, pour ceux qui ont le sentiment profond de l'égalité dignité et du droit égal des deux sexes devant la loi, comme devant la morale.	terme utilisé pour obtenir l'acquittement d'une femme coupable d'un crime
anthropologie	<i>Actes du Congrès international d'Anthropologie criminelle</i> , Vol. 5, 1901	...une autre impulsion économique des cas d'assassinat passionnel (jalousie, vengeance, haine). Pendant que l'auteur de celui-là agit tranquillement après avoir réfléchi, le <b>crime passionnel</b> est caractérisé par la spontanéité, la rapidité, et l'impulsivité.	terme désignant un crime commis de manière impulsive, sans préméditation, motivé par la jalousie, la vengeance ou la haine
philosophie	<i>Revue philosophique de la France et de l'étranger</i> , 1901	Le dernier chapitre du livre traite de la responsabilité du criminel par passion. « Les uns, dit M. Proal, prétendent que l'amour excuse tout, d'autres soutiennent que le <b>crime passionnel</b> est le plus grand des crimes. [...] »	terme désignant un crime commis par amour, pouvant être utilisé pour excuser l'auteur d'un crime
littéraire	<i>La Belgique artistique et littéraire</i> , 1908	...enfin, la publicité frénétique et tapageuse dont la presse honore tous les drames où la luxure se mêle au sang. Le <b>crime passionnel</b> , pour peu qu'il soit un peu corsé, s'évade de la rubrique habituelle des faits-divers et envahit la première page du journal, sous une voyante enseigne !	terme utilisé pour faire du sensationnalisme
juridique	<i>Cours de droit criminel et de science pénitentiaire</i> , Vol. 2, 1921	Ce qui, toutefois, caractérise le <b>crime passionnel</b> , c'est que sa victime a commis vis-à-vis de son auteur une faute morale ou sociale plus ou moins grave, dont la loi ou les mœurs n'assurent pas une réparation suffisante [...]	terme désignant un crime commis par quelqu'un qui a subi une faute morale ou sociale de la part d'un ou une membre de son entourage
criminologie	<i>Annales de médecine légale et de criminologie</i> , Vol. 11, 1931	Dans le langage habituel des Parquets, des Cabinets de juges d'instruction et de la Cour d'assises, le terme de <b>crime passionnel</b> est plus étroitement défini : il est identifié au crime par amour.	terme juridique désignant un crime commis par amour

Ch.4. Disparition de *crime of passion* et « crime passionnel »

fiction	<i>Théâtre complet : Le Banque Nemo. Les Fontaines lumineuses. Maître Bolbec et son mari</i> , Louis Verneuil, 1942	Qu'est-ce que vous voulez que je plaide ? Le <b>crime passionnel</b> , évidemment. Vous avez fait ça pour avoir votre Isabelle. [...]	terme désignant un crime commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, par amour
fiction	<i>Mémoires d'un condamné à mort</i> , Pierre Lassieur, 1950	Et si crime il y eut, ce fut <b>crime passionnel</b> . Ceux-ci obtiennent, ordinairement, la clémence.	terme utilisé pour obtenir une peine moins lourde pour l'auteur d'un crime ou éviter une peine
fiction	<i>Château sans femmes</i> , Claude Virmonne, 1957	Le crime de M <sup>me</sup> Dutertre est un <b>crime passionnel</b> , avait-il dit, un crime de jalousie, commis par une femme. C'est une femme qui a versé le poison, une femme qui détestait la belle Mildred et qui souhaitait sa mort...	terme désignant un crime commis par une femme sur une autre femme, par jalousie
fiction	<i>Morts brutales</i> , Graham Livandert, 1961	James Crower, qui connaissait bien son métier, coupa d'un ton acerbe : — En criminologie pure, certes, ceci serait un <b>crime passionnel</b> : vengeance d'un amoureux jaloux, revanche d'un humilié, désespoir aveugle d'un rival malchanceux, c'est la théorie classique du meurtre à coups de poignard répétés.	terme désignant un crime commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, commis par un homme humilié ou jaloux
psychologie	<i>Alcoolisme, criminalité et délinquance : l'alcoolique devant l'expert et devant le juge</i> , Paul Perrin et Geneviève Simon, 1962	Contrairement à une opinion trop répandue, le <b>crime passionnel</b> n'est nullement la réaction inattendue et quasi inévitable d'un malheureux, fou de passion. Comme tous les crimes (exceptés ceux des aliénés ou des sujets ivres, ce qui est la même chose), ils sont l'aboutissement d'une longue maturation.	terme désignant un crime étant l'aboutissement d'une longue maturation
juridique	<i>Le droit sans peines : aspects de la dépénalisation en Belgique et aux Etats-Unis</i> , Michel Van de Kerchove, 1987	[...] au nom de l'Antitrust Division, D.I. Baker justifiait cette nouvelle politique à la lumière de plusieurs considérations : la première réside dans le fait que ce type d'infraction n'est pas un <b>crime passionnel</b> commis sous l'impulsion du moment, mais un crime prémédité fondé sur un calcul économique [...]	terme désignant un crime commis sous le coup d'une émotion vive, non prémédité
histoire	<i>Les années soixante en Grande-Bretagne</i> , John Prince, 1988	Hériti[ère] d'un système judiciaire particulièrement sévère, qui, au début du XIX <sup>e</sup> siècle, appliquait encore, du moins théoriquement, la peine de mort pour 220 crimes et délits différents et qui jusqu'au jour de l'abolition ne reconnut jamais la distinction entre crime et <b>crime passionnel</b> , [la Grande-Bretagne] sut profiter de la nouvelle ambiance des années 1960 pour adopter un système plus humanitaire.	terme permettant d'acquitter l'auteur d'un crime ou d'obtenir une peine plus légère

littéraire	<i>L'année 1989 du polar, de la S.F., du fantastique et de l'espionnage</i> , Jean-Claude Alizet, 1990	<b>Crime passionnel</b> (For love). Giroux, amoureux fou de sa voisine, tue son voisin en l'expédiant dans un ravin après l'avoir assommé et placé au volant.	terme désignant un meurtre commis par un homme par amour pour une femme
littéraire	<i>La Jalousie dans tous ses états</i> , Laurence Jyl, 1992	La spécificité du <b>crime passionnel</b> , c'est qu'il n'est pas nécessaire pour le perpétrer d'être un détraqué de longue date, ni n'avoir une âme de criminel. [...] Il suffit de subir une déception proportionnelle à son amour-propre et d'être doté d'un amour-propre au-dessus de la moyenne raisonnable. À partir de là, n'importe quel homme sensé peut devenir assassin. N'importe quelle femme douce aussi. La déception alliée à l'orgueil blessé est un filtre puissant.	terme désignant un crime commis par un homme ou une femme sain ou saine d'esprit suite à une déception atteignant son amour-propre
vulgarisation scientifique	<i>Les nourritures affectives</i> , Boris Cyrulnik, 1993	[Les] juges d'ailleurs condamnaient peu ces <b>crimes passionnels</b> qui étaient presque légitimes, en tout cas bien compréhensibles, n'est-ce pas ? Alors qu'aujourd'hui, c'est la violence du <b>crime passionnel</b> qui crée le sentiment d'horreur.	terme désignant un type de crime autrefois peu condamné car compréhensible
fiction	<i>Pourquoi les hommes et les femmes ne s'entendent plus</i> , Henri Barte et Pascale Solignac, 1998	Le terme de <b>crime passionnel</b> est apparu vers le XVIII <sup>e</sup> siècle. Cette élégante manière de se débarrasser d'un partenaire encombrant est généralement reçue avec tolérance, voire bienveillance, par l'opinion populaire. Le caractère passionnel de l'assassinat exerce une fascination sur un public qui l'assimile à un acte d'amour extrême. À ce stade, l'amour ne peut être qu'excusé sinon pardonné ! Cette clémence, cependant, ne s'applique qu'à l'homme. Bafoué, il est de son devoir de venger son honneur, se faire justice et punir. Il s'agit de défendre, si nécessaire jusqu'à l'acte ultime, une virilité poussée à bout et dont l'hypertrophie est flatteuse.	terme utilisé pour excuser l'auteur du crime en question

La même année, le terme apparaît dans les *Actes du Congrès international d'Anthropologie*. Il désigne dans ce contexte un crime non prémédité, commis sous le coup d'une vive émotion, comme la jalousie, la haine, ou la vengeance. En 1908 « crime passionnel » est utilisé dans la revue littéraire *La Belgique artistique et littéraire*. Dans ce contexte, il est mentionné que le terme est utilisé par la presse pour romancer des crimes et faire du sensationnalisme.

En 1921, le terme apparaît dans un *Cours de droit criminel et de science pénitentiaire*. Dans ce contexte, un nouvel élément est ajouté à la définition du crime

passionnel : il est motivé par une faute morale ou sociale commise par un ou une membre de l'entourage de l'auteur du crime, ce qui est évocateur de l'adultère ou de l'infidélité dans une relation amoureuse ou intime.

En 1931, il apparaît dans des *Annales de médecine légale et de criminologie*, dans lesquelles il désigne un crime commis dans le contexte d'une relation amoureuse ou intime, un crime commis « par amour ». En 1942, « crime passionnel » apparaît dans un contexte littéraire, celui d'une pièce de théâtre, et désigne un crime commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime.

Pour ce qui est des années 1950, notre terme est apparu dans deux œuvres de fiction. Dans les *Mémoires d'un condamné à mort* de Pierre Lassieur, on apprend que le terme est toujours utilisé, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, pour obtenir l'acquittement de l'auteur d'un crime ou une peine moins lourde, comme c'était le cas au début du siècle. En 1957, dans le roman *Château sans femmes* de Claude Virmonne, le terme désigne le meurtre d'une femme par une autre femme, commis sous le coup de la jalousie.

Dans un contexte académique, Paul Perrin et Geneviève Simon utilisent le terme en 1962 dans leur ouvrage *Alcoolisme, criminalité et délinquance : l'alcoolique devant l'expert et devant le juge*. Ils ont un point de vue différent sur le crime passionnel : il ne s'agirait pas d'un crime commis sans préméditation, sous le coup d'une émotion vive, mais le fruit d'une longue maturation, comme tous les autres crimes. Ce point de vue est minoritaire pour l'époque, dans les contextes observés jusqu'ici, qui présentaient en majorité le crime passionnel comme un crime non prémédité, commis sous le coup d'une jalousie, de haine, ou d'une passion forte.

En 1961, le terme apparaît dans le roman *Morts brutales* de Graham Livandert. Il y désigne un crime commis par un homme sur une femme, dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, sous le coup de l'humiliation ou de la jalousie.

Pour les années 1980, nous avons retrouvé des occurrences du terme en contexte académique. Dans un ouvrage de droit pénal, le terme désigne un crime non prémédité, commis sous le coup d'une émotion vive, tandis que dans un ouvrage d'histoire britannique, le terme est utilisé pour obtenir un acquittement ou une peine plus légère.

En 1990, dans un contexte littéraire, dans *L'Année 1989 du polar, de la S-F, du fantastique et de l'espionnage* de Jean-Claude Alizet, le terme est utilisé pour désigner un meurtre d'une femme commis par un homme dans le cadre d'une relation amoureuse. En 1992, dans un roman de Laurence Jyl, le terme désigne un crime commis par un homme ou une femme ne souffrant pas d'une pathologie psychologique, en réaction à une atteinte à son amour-propre, ce qui évoque les situations d'humiliation ou de jalousie dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, et/ou d'un adultère.

En 1993, dans *Les nourritures affectives*, Boris Cyrulnik, confirme ce que nous avons vu dans d'autres contextes datant du début du XX<sup>e</sup> siècle : le crime passionnel était connu pour être peu lourdement condamné, car compréhensible. L'occurrence du terme dans la fiction de Henri Barte et Pascale Solignac de 1998 nous permet également de voir que nombreuses étaient les personnes soulignant cette tendance à pardonner et excuser les auteurs de crimes passionnels.

TABLE 17 – Occurrences de *crime passionnel* répertoriées pour les textes francophones du XXI<sup>e</sup> siècle sur Google Ngram Viewer

Type de discours	Titre du document et auteur/contributeur	Contexte	Sens et/ou fonction de <i>crime passionnel</i> déductible grâce au contexte
fiction	<i>Nicolas</i> , Dominique Fernandez, 2000	Irait-il se jeter sur Escamillo ? L'hypothèse est tellement contraire à la psychologie de la passion, que le simple fait de la formuler est absurde. Un <b>crime passionnel</b> commis sur la personne d'un tiers, cela n'existe pas. Je comprends que vous cherchiez à défendre votre ami, en présentant son crime sous l'aspect le moins défavorable. Mais si ce que vous affirmez était vrai, si la peur de perdre son amant avait égaré M. Aboulker, il n'aurait pas tué sa femme, il aurait tué son amant.	terme désignant un crime commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, utilisé pour atténuer la gravité d'un crime
vulgarisation scientifique	<i>Crime et folie ? Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires</i> , Marc Renneville, 2003	Les juristes de l'ancien droit trouvaient déjà dans la jalousie et la colère des motifs possibles d'atténuation de la peine. Le <b>crime passionnel</b> et l'amour violent, subit et imprévu, étaient assimilés à l'ivresse et à la folie pour motiver une imputabilité partielle [...]. Bellart expliqua lors du procès qu'il existait diverses espèces de fous et qu'il fallait distinguer ceux que la nature avait condamnés à la perte de leur raison et ceux qui ne la perdaient que par intermittence, par l'effet d'une grande douleur, d'une forte surprise ou d'une passion [...].	terme désignant un crime commis par amour, sous l'effet d'une vive émotion, utilisé pour obtenir une peine plus légère
fiction	<i>Cauchemar</i> , Erica Spindler, 2005	— C'est en effet une possibilité, admit Crane. Le meurtre de Victoria Vanmeer peut être présenté comme un <b>crime passionnel</b> , donc involontaire. Celui de Marsha Tanner, d'une autre côté, était bien plus odieux et de toute évidence prémédité.	terme désignant un crime non prémédité, moins odieux qu'un crime prémédité, commis de manière involontaire
littéraire	<i>Association des amis de Jean Giono</i> , numéros 63-66, 2005	Alors que le <b>crime passionnel</b> , lui, est excusable au fond, même par le Code civil. Et ce qui est l'horreur est le crime rationnel, l'horreur rationnelle.	terme désignant un crime commis sous le coup d'une émotion vive, qui est excusable
psychologie	<i>Amour et violence. Le défi de l'intimité</i> , Roland Coutanceau, 2006	un regard moqueur, une phrase que l'homme va vivre comme une provocation, une agression, une humiliation de plus, et qui va signifier pour lui, qu'il est véritablement méprisé, défié, qu'il n'a plus d'existence pour l'autre. Ce détail, cette attitude, ces mots sont souvent le facteur final déclenchant le <b>crime passionnel</b> .	terme désignant un crime commis par un homme dans le cadre d'une relation amoureuse, déclenché par un acte touchant à l'amour propre de l'auteur

fiction	<i>Le temps a une mémoire. Les souris jouent au chat.</i> , So-khna Benga, 2007	— Un <b>crime passionnel</b> , un mari vengeur de l'honneur de sa belle. Je ne crois pas!	terme désignant un meurtre commis par un homme sur un tiers dans le cadre d'une relation amoureuse
études de genre	<i>Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française (1980-2010)</i> , Christine Delphy, 2010	2. Quand l'avocat-e utilise le « <b>crime passionnel</b> » - qui est purement un système de défense, et non une catégorie du Code pénal - pour excuser un meurtre, la peine est divisée par deux.	terme utilisé comme système de défense lors de procès pour obtenir une peine moins lourde pour l'accusé ne constituant pas une catégorie du Code pénal
psychologie	<i>Le passage à l'acte dans la famille. Perspectives psychologique et sociale</i> , Suzanne Léveillé et Julie Lefebvre, 2011	En Europe, il est courant d'utiliser l'expression « crime passionnel » pour faire référence à l'homicide d'un conjoint (et plus précisément d'une conjointe). Selon Houel, Mercader et Sobota (2003), dans le droit ancien, et ce jusqu'en 1791, le <b>crime passionnel</b> jouissait d'une reconnaissance légale.	terme utilisé couramment en Europe pour désigner l'homicide d'une conjointe par un homme
fiction	<i>Cours toujours</i> , François Log, 2015	Quant au <b>crime passionnel</b> , il est plus souvent commis par l'homme que par la femme et le processus en est assez différent.	terme désignant un crime commis plus souvent par des hommes que par des femmes
fiction	<i>Guêpier à Trégulier. Les enquêtes de Bernie Andrew - Tome 7</i> , Bernard Enjolras, 2016	Le <i>crime passionnel</i> , vous le savez aussi bien que moi, c'est tout simplement un meurtre ou une tentative de meurtre qui est commis par une personne sous l'emprise de la passion ou de la jalousie amoureuse. Dans 8 cas sur 10, l'assassin est un homme. En France, c'est avec ce genre de crime que la justice est la plus indulgente...	terme désignant un meurtre ou une tentative de meurtre commis dans le cadre d'une relation amoureuse sous le coup d'une émotion vive, commis dans une majorité de cas par un homme, puni moins sévèrement que d'autres types de crimes
vulgarisation scientifique	<i>3 minutes pour comprendre l'organisation et les règles de la justice française</i> , 2019	Pendant un temps, une forme de folie passagère, liée à l'amour ou à la jalousie, s'est imposée sur le vocable romanesque de « <b>crime passionnel</b> ». Si le <b>crime passionnel</b> , essentiellement commis par des hommes sur des femmes, a pu susciter au XIX <sup>e</sup> siècle et pendant une partie du XX <sup>e</sup> l'indulgence du tribunal, il n'en est désormais plus rien.	terme désignant un type de crime commis essentiellement par des hommes dans le cadre d'une relation amoureuse qui jusqu'en 1994 permettait d'obtenir une peine moins lourde

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le terme apparaît dans des œuvres de fiction. Dans le roman *Nicolas*, de Dominique Fernandez, il désigne un meurtre commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, et le terme y est encore une fois présenté comme étant utilisé pour atténuer la gravité d'un crime. Une définition similaire en tous points peut être attribuée au terme lorsqu'il est utilisé en 2003 dans l'ouvrage de vulgarisation scientifique *Crime et folie : deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, de Marc Renneville.

Le terme est utilisé en 2005 dans le roman d'Erica Spindler, *Cauchemar*, et le crime passionnel désigne alors un crime non prémédité commis de manière involontaire, moins odieux qu'un crime prémédité, une définition que nous avons déjà observée pour des occurrences plus anciennes, dans des contextes similaires (œuvres de fiction) mais aussi dans des contextes différents (juridique, académique).

Le terme apparaît également dans la revue littéraire de l'*Association des amis de Jean Giono* et désigne un crime commis sous le coup d'une émotion vive, de manière irrationnelle, et qui est excusé et excusable. Dans l'ouvrage de psychologie *Amour et violence. Le défi de l'intimité*, publié en 2006, Roland Coutanceau utilise le terme « crime passionnel » pour désigner un crime commis par un homme dans le cadre d'une relation amoureuse, déclenché par un acte touchant à l'amour-propre de l'auteur, comme la découverte d'un adultère. Le terme apparaît également en 2007 dans un autre roman, publié par Sokhna Benga pour désigner le meurtre d'un tiers par un homme commis dans le cadre d'une relation amoureuse, par vengeance, une définition déjà apparue précédemment dans d'autres contextes.

Christine Delphy, sociologue féministe, utilise le terme dans son ouvrage *Un universalisme si particulier. Féminisme et exception française* en 2010. Elle nous rappelle que le crime passionnel, bien qu'il ne constitue pas une catégorie du Code pénal français, est utilisé par la défense d'un accusé pour négocier une peine moins lourde. Dans leur ouvrage de psychologie publié en 2011, Suzanne Léveillée et Julie Lefebvre confirment que le terme ne jouit plus d'une reconnaissance légale depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et considèrent que le terme « crime passionnel » est utilisé en Eu-

rope pour désigner l'homicide d'une femme par son conjoint dans le cadre d'une relation amoureuse.

Dans le roman de François Log, *Cours toujours*, publié en 2015, le terme « crime passionnel » désigne un type de crime commis plus souvent commis par des hommes que par des femmes. C'est également ainsi que le terme peut être défini d'après son utilisation dans un autre roman de 2016, *Guêpier à Tréguier* par Bernard Enjolras. Dans ce contexte, le crime passionnel est aussi défini comme un meurtre ou une tentative de meurtre dans le cadre d'une relation amoureuse sous le coup d'une émotion vive. L'idée d'un crime moins sévèrement puni que d'autres, observée dans des contextes plus anciens et n'étant pas nécessairement des extraits d'ouvrages de fiction, apparaît également dans ce contexte.

Pour finir, dans notre contexte le plus récent, datant de 2019, qui est un ouvrage de vulgarisation du droit français, le terme « crime passionnel » désigne un crime commis dans le cadre d'une relation amoureuse, essentiellement par des hommes, qui permettait jusqu'en 1994 d'obtenir une peine moins lourde pour l'accusé<sup>77</sup>.

Ainsi, l'observation de contextes d'occurrences du terme « crime passionnel » dans des textes français publiés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à 2019 nous permet de mettre en évidence plusieurs phénomènes. Tout d'abord, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, le terme « crime passionnel » était utilisé pour désigner un type spécifique de crime, commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, ce qui n'était pas le cas pour *crime of passion*, qui était utilisé pour désigner des crimes commis en dehors de ce cadre.

Un second phénomène qui mérite une attention toute particulière est le fait que ce terme, dès les années 1840, et peut-être même avant, ce que pourrait éventuellement révéler une étude prenant en compte davantage de contextes d'occurrences de ce terme que la nôtre, désignait aussi bien un crime commis par un homme que par une femme. Cependant, à partir des années 2000, un changement de conceptualisation

---

77. Bien que des contextes d'occurrence soient disponibles pour les années 2020 et 2021, nous avons choisi de ne pas les inclure à cette étude car ils auraient été ultérieurs aux textes les plus récents de notre corpus d'étude.

du crime passionnel peut être observé. Dans des contextes de plus en plus nombreux, qu'ils relèvent du discours littéraire ou académique, « crime passionnel » est utilisé pour désigner des crimes commis par des hommes. Enfin, dans les années 2010, on observe que des chercheuses comme des auteurs et autrices d'œuvres de fiction, lorsqu'ils utilisent le terme, affirment que ce type de crime est commis plus souvent par des hommes que par des femmes, affirmation qui n'était pas présente dans les contextes antérieurs. On a d'ailleurs pu remarquer un certain nombre de contextes où il s'agissait uniquement de parler de crimes passionnels commis par des femmes.

Ce qui constitue une différence majeure avec les observations faites pour les contextes d'occurrence de *crime of passion* en anglais, c'est que le sens de « crime passionnel » ne s'est pas spécialisé en français (Geeraerts, 2010 : 27). En effet, nos contextes nous montrent que le terme ne semble pas avoir été utilisé autrement que pour désigner d'autres crimes que ceux commis par une personne entretenant une relation amoureuse ou intime avec une autre. L'idée de non-préméditation du crime, de crime commis sous le coup d'une émotion vive, motivé par la jalousie, la haine ou l'amour, perdure quant à elle dans les usages du terme depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusque dans la décennie 2010, comme on peut le voir dans d'innombrables titres d'articles de journaux relatant des meurtres de femmes par leur compagnon ou ex-compagnon, comme par exemple « Thomas Cooijman reconnu coupable de crime passionnel contre sa compagne : “Elle m'a rendu fou” », publié en 2019 dans le journal belge Sudinfo, on encore « Une querelle de séparation serait à l'origine du crime passionnel » dans le journal de Montréal en 2019 également, ou encore « Lauren étranglée à Marnay : Un vrai crime passionnel » dans le journal français La Nouvelle République en 2018.

En anglais comme en français, l'idée que le crime passionnel est par nature excusable est présente dès le XIX<sup>e</sup> siècle et perdure jusque dans les années 2010. Cette excusabilité existe car ces crimes ont lieu dans le contexte d'une société patriarcale, au sein de laquelle une femme appartient à son partenaire masculin et ne doit pas lui désobéir, être infidèle ou le quitter, ce qui explique que le *Code Pénal* français de 1810 stipule que

Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse, ou par celle-ci sur son époux, n'est pas excusable [...] Néanmoins, dans le cas d'adultère, prévu par l'article 336, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable.

Dans les contextes français, l'inexistence de la catégorie juridique de « crime passionnel », qui n'empêche cependant pas son utilisation par des avocats ou avocates lors de procès pour obtenir un allègement de peine ou un acquittement en suscitant l'indulgence des jurés, est souvent mentionnée.

Pour finir, il convient de noter que les définitions du terme « crime passionnel » que l'on a pu reconstituer à partir des contextes disponibles ne semblent pas diverger selon le type de discours dans lequel le terme apparaît : que ce soit dans des extraits relevant du discours académique, juridique ou littéraire, on retrouve des éléments de définition similaires peu importe la période. Il n'est donc pas possible, en français, d'identifier une influence d'un type de discours sur l'autre, alors que c'était le cas pour les contextes observés en anglais. En effet, nous avons remarqué en 2.1 qu'en anglais, la fiction littéraire semblait, d'après les données dont nous disposions, avoir influencé le discours juridique dans sa définition de *crime of passion*. Sur la base de l'observation des contextes recueillis pour cette étude, l'on a pu constater que *crime of passion* semble avoir été utilisé dans un premier temps dans des contextes relevant du discours juridique pour désigner des crimes n'étant pas nécessairement des homicides commis dans le cadre d'une relation amoureuse ou intime, et ce n'est qu'après avoir été utilisé dans des œuvres littéraires pour désigner des homicides qu'il a été utilisé pour caractériser ce type d'homicides dans le discours juridique.

L'observation de contextes d'occurrence du terme *crime of passion* et de son équivalent « crime passionnel » permet alors de mieux comprendre les critiques formulées à l'égard de l'utilisation de ce terme pour parler d'un acte de violence commis envers une femme menant à sa mort. En anglais, que ce soit dans le discours littéraire, académique ou juridique, le sens de *crime of passion* semble s'être spécialisé pour ne plus

désigner que des actes d'homicides d'une femme par un homme dans le cadre d'une relation amoureuse, et ce, même dans des contextes juridiques sous l'influence de la fiction littéraire, alors que le terme, comme son équivalent français, ne constitue pas une catégorie juridique reconnue dans le Code pénal français, anglais ou américain, contrairement à « homicide », *homicide* ou *manslaughter*. Dans les deux langues, le caractère excusable du crime passionnel, qui cristallise les critiques formulées à l'égard du terme, est un élément définitoire de ce dernier, présent dans les trois types de discours depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et qui perdure encore aujourd'hui. Plaider le crime passionnel était et demeure un moyen de déresponsabiliser l'auteur d'un crime qui est reconnu comme victime de ses émotions, et d'obtenir une peine minimale ou un acquittement. Dans un très grand nombre de cas, l'auteur de ce crime est un homme ayant tué sa conjointe ou son ex-conjointe car il a été submergé par une émotion trop forte. Arrêter d'utiliser ce terme permettrait alors de décentrer l'attention de tout un chacun sur les émotions de l'auteur de l'acte de violence et de ne plus susciter l'indulgence de l'opinion publique et des acteurs et actrices juridiques. De tels actes pourraient alors être punis à la mesure du crime commis, ce qui permettrait, *in fine*, de lutter contre l'impunité des auteurs, un problème majeur dans la lutte actuelle contre la violence envers les femmes, contre laquelle l'ONU concentre ses efforts.

### **3 Bilan de l'étude de l'évolution du sens et de l'utilisation des termes *crime of passion* et « crime passionnel »**

Pour résumer, nous avons vu à travers l'étude historique des emplois des termes *crime of passion* et « crime passionnel » que ces derniers, désignant initialement un crime quelconque mené sous le coup d'une émotion vive, ont vu leur signification restreinte au meurtre d'une femme dans un cadre conjugal. Au fil du temps, ces termes ont conservé un élément définitoire commun : celui de l'excusabilité du crime commis. C'est à cause de cet élément, qui malgré le temps écoulé et la circulation

des termes dans différents discours, demeure indissociable de ces termes, que ces derniers ont été vivement critiqués par des féministes, des intellectuelles mais aussi des journalistes. On retrouve néanmoins ces termes dans le discours de l'ONU dans les années 1990 et 2000, où il est cependant utilisé dans des contextes où l'ONU attribue le terme à d'autres instances énonciatives, grâce à l'utilisation de guillemets ou d'incises.

Selon nous, les critiques formulées à l'encontre de ces termes ont amené l'ONU à cesser d'utiliser ces termes dans ses rapports et ses communiqués de presse. Cependant, malgré les problèmes qu'ils posaient, ces termes permettaient à l'ONU - et à d'autres - de désigner des actes de violence envers les femmes dont il était nécessaire de parler dans le cadre de la lutte contre ce type de violence. Observer une disparition totale de ces termes à un moment donné dans le corpus d'étude suggère donc qu'une alternative à ces termes est apparue et est progressivement devenu le terme prédominant pour désigner ce type d'actes dans le discours onusien sur la violence envers les femmes. De quelle alternative s'agit-il? Dans le chapitre suivant, nous étudions le candidat terme devenu prédominant pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une ou plusieurs femmes dans notre corpus : *femicide* et son équivalent français « féminicide ».

## Chapitre 5

# Zoom sur l'apparition d'un terme, *femicide* et son équivalent « féminicide » dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes

Après avoir étudié le cas particulier du terme *crime of passion* et de son équivalent français « crime passionnel », nous nous intéressons dans ce chapitre au cas du terme simple *femicide* et de son équivalent français « féminicide »<sup>78</sup>. Ce terme a retenu notre attention de par le fait qu'il cristallise les tensions, les débats et les oppositions quant à son utilisation dans différents contextes et à sa définition, tout particulièrement depuis la deuxième moitié des années 2010.

---

78. Un terme simple est un terme composé d'un seul mot.

# 1 Fréquences d'apparition de *femicide* et « féminicide » et « fémicide » dans le corpus d'étude : un terme prédominant en anglais, un terme parmi d'autres en français

Nous présentons en Fig. 18 et 19 les fréquences d'apparition relatives de ces termes dans nos sous-corpus anglais et français<sup>79</sup>. Les termes retenus pour cette analyse sont *femicide*, *crime of passion*, *gender-related killing*, *honour killing*, *crime of honour* et *homicide* et leurs équivalents français « féminicide », « fémicide », « crime d'honneur », « homicide », « meurtre sexiste » et « meurtre sexiste de femmes ». Nous avons établi cette liste de termes qui sont utilisés pour désigner le même type d'actes de violence à partir des typologies d'actes de violence envers les femmes et des typologies de féminicide établies par l'ONU et ONU Femmes. Ces ressources sont citées en Annexes 2 et 2bis.

TABLE 18 – Termes désignant un acte de violence envers une ou plusieurs femmes conduisant à leur mort et leurs fréquences brutes et relatives dans le corpus VIOLENCE

terme	RO EN		CP EN	
	fréq. brute	fréq. relative	fréq. brute	fréq. relative
femicide	271	0,0094	35	0,0057
crime(s) of passion	11	0,0004	1	0,0002
crimes of honour <sup>80</sup>	10	0,0003	3	0,0004
honour killing(s)	76	0,003	25	0,004
gender-related killing(s)	165	0,006	1	0,0001
homicide(s)	219	0,008	7	0,001

79. Les fréquences relatives correspondent aux fréquences brutes d'apparition des termes divisées par le nombre de mots dans chaque sous-corpus, ce qui permet ici une meilleure représentativité des données puisqu'il existe une asymétrie importante entre les quatre sous-corpus.

TABLE 19 – Termes désignant un acte de violence envers une ou plusieurs femmes conduisant à leur mort et leur fréquence relative dans le corpus VIOLENCE en français

terme	RO FR		CP FR	
	fréq. brute	fréq. relative	fréq. brute	fréq. relative
féminicide	46	0,002	1	0,0005
fémicide	49	0,003	2	0,001
crime(s) passionnel(s)	11	0,0006	3	0,002
crime(s) d'honneur	22	0,001	7	0,004
meurtre(s) sexiste(s)	118	0,006	0	0
homicide(s)	138	0,007	1	0,0005

Dans nos sous-corpus anglais, le terme *femicide* est le terme prédominant parmi tous les termes utilisés pour désigner des actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes, comme en témoignent ses fréquences brutes et relatives nettement plus élevées que celles des autres termes observés. Il convient tout de même de noter que le terme *homicide* a une fréquence relative élevée, et semble être dans le sous-corpus RO EN un concurrent sérieux au terme *femicide*, ce qui n'est pas le cas dans le sous-corpus CP EN, dans lequel *homicide* est très peu utilisé en comparaison. Nous pensons que cela peut venir du fait que les communiqués de presse sont des textes plus concis et moins fouillés que les rapports, qui au contraire, sont les documents qui servent à fournir des statistiques et données concernant la violence envers les femmes à leurs destinataires. Les communiqués, quant à eux, servent plutôt à synthétiser les activités de l'organisation, ses avancées et les mesures à prendre ou à venir.

Dans les sous-corpus français en revanche, les termes « féminicide » et « fémicide » ne sont pas prédominants pour désigner des actes de violence menant à la mort d'une ou plusieurs femmes. On peut remarquer ici que c'est la variante « fémicide » qui est utilisée la plus fréquemment dans notre sous-corpus, suivie de près par « féminicide ». C'est pourtant le terme « féminicide » qui est généralement utilisé dans la presse française. Les organes émetteurs des textes étudiés semblent s'être alignés sur l'OMS, qui, lorsqu'elle s'est intéressée au concept de féminicide, a choisi de s'y

référer par la variante « féminicide » (Gruber, 2020 : 19)<sup>81</sup>. Dans le sous-corpus RO FR, le terme prédominant est « homicide », suivi de près par « meurtre sexiste », ce qui constitue une différence majeure avec les sous-corpus anglais dans lequel *femicide* est prédominant. Il convient de noter que les fréquences d'apparition des termes à l'étude sont trop faibles dans le sous-corpus CP FR pour que nous puissions en tirer de réelles conclusions.

Comment la prédominance de ces termes anglais s'est-elle établie au cours de la période étudiée ? Nous présentons en Fig. 75 les courbes de progression des termes à l'étude dans les sous-corpus anglais<sup>82</sup>. Pour rappel, une courbe de progression représente le nombre d'occurrences d'un mot ou d'une séquence de mots dans un corpus au fur et à mesure de la lecture des textes dans l'ordre chronologique. Les courbes de progression représentées sont celles des termes désignant des actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes que nous avons pu identifier à partir des typologies d'actes de violence disponibles sur les sites de l'ONU et d'ONU Femmes consultables en Annexes 2 et 2bis. On peut voir que la courbe bleue, qui correspond au terme *femicide* dans les sous-corpus CP et RO EN, a une évolution linéaire à partir d'environ 1 600 000 mots, ce qui correspond à l'année 2006.

Cette évolution est similaire à celle subie par le terme *homicide* dont la progression est représentée par la courbe marron, à ceci près que ce terme présente un nombre d'occurrences significativement plus important que *femicide* dans la période allant jusqu'aux 2 800 000 mots, ce qui correspond à l'année 2012. La progression de ces deux termes est autrement similaire tout au long de la période couverte par les textes du corpus, présentant notamment les mêmes pics d'utilisation vers 2 800 000 mots, soit en 2012, et vers 3 400 000 mots, soit en 2015 ; et ce jusqu'aux environs de 3 650 000 mots, ce qui correspond à l'année 2016, période à partir de laquelle le terme *femicide* connaît une évolution exponentielle et devient nettement plus fréquent que *homicide*, jusqu'à devenir le terme le plus fréquemment utilisé pour désigner un acte

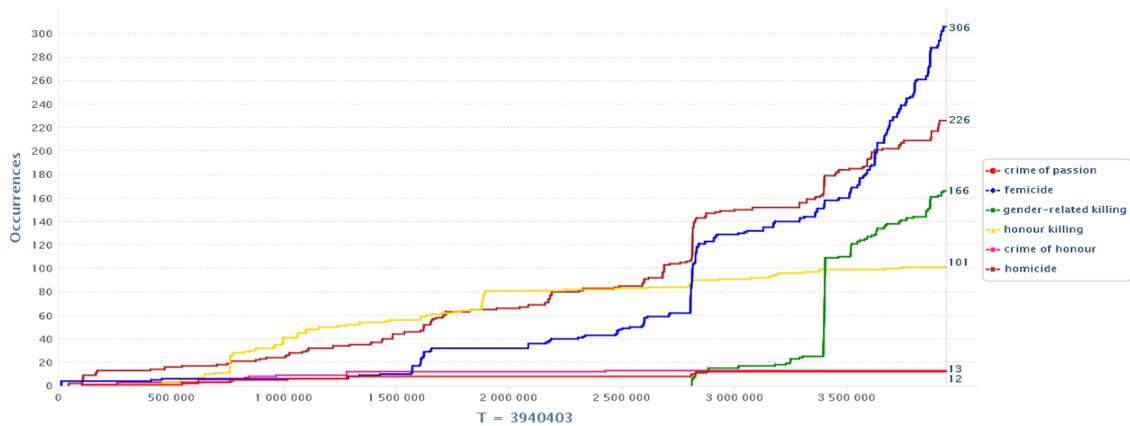
---

81. Gruber explique que le terme prédominant est « féminicide » dans la presse française à cause de l'influence de la théorisation du concept de *feminicidio* au Mexique (Gruber, 2020 : 14-19).

82. Pour ce faire, nous avons fusionné les sous-corpus RO EN et CP EN en un seul sous-corpus.

de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes dans les sous-corpus CP EN et RO EN.

FIGURE 75 – Courbes de progression des termes désignant des actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes dans les sous-corpus RO EN et CP EN

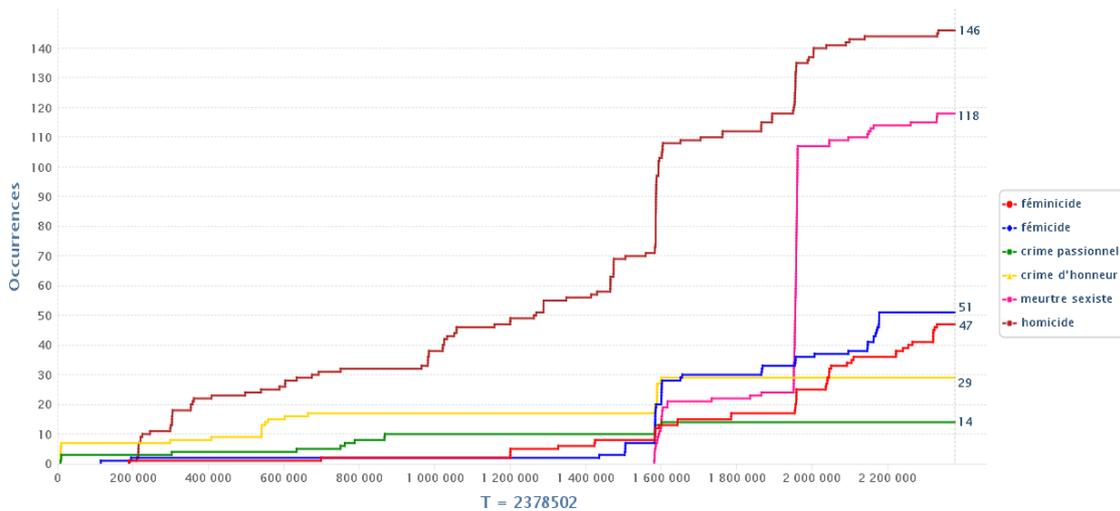


Aucun autre terme désignant ce type d'acte de violence ne semble connaître une évolution similaire. Le terme *honour killing*, dont la courbe de progression est jaune, a ainsi connu une évolution linéaire depuis 1996 jusqu'en 2011, mais à partir de 2012, la progression de ce terme stagne dans le corpus. Quant au terme *gender-related killing*, il fait une apparition tardive dans le corpus, et sa progression se caractérise par un pic d'utilisation à partir de 3 400 000 mots environ, ce qui correspond à l'année 2015. Passé ce pic, le terme poursuit une évolution linéaire, mais demeure nettement moins fréquemment utilisé que les termes *femicide* et *homicide*. Il peut être intéressant de noter ici que l'adjectif *gender-based*, dont le co-occurent le plus fréquent est *violence*, a également vu son utilisation augmenter de façon significative entre 2010 et 2019 dans notre sous-corpus anglais, ce qui suggère que le concept de genre, lorsqu'il s'agissait de parler de violence envers les femmes, a été plus souvent mobilisé au cours de cette décennie qu'auparavant. Enfin, le terme *crime of passion* a été utilisé tôt dans le corpus, dès la fin des années 1990, peu fréquemment, et est entré dans une phase de stagnation à partir de 1998, au moment même où *femicide* et *homicide* ont commencé leur évolution linéaire. Le terme cessera ensuite

complètement d'être utilisé à partir de 2012. Ces éléments nous amènent à penser qu'un processus de remplacement des termes désignant les actes de violence résultant en la mort d'une ou plusieurs femmes par *femicide* est aujourd'hui encore en cours, et que des termes moins fréquemment utilisés dans le discours de l'ONU, comme *crime of passion*, ont déjà été remplacés.

Dans les sous-corpus français, les courbes de progression des termes « féminicide » « femicide » suivent une évolution comparable. Ces dernières sont représentées en Fig. 76. La courbe correspondant au terme « féminicide » est de couleur rouge et celle correspondant au terme « femicide » est de couleur bleue. Les deux termes ont connu une stagnation jusqu'à 1 200 000 mots environ, ce qui correspond à l'année 2008, puis ont connu une progression que l'on pourrait nommer « en escaliers » caractérisée par une augmentation significative du nombre d'occurrences sur de courtes périodes de manière répétée entrecoupées de périodes de quasi-stagnation. Ainsi, les dates où l'on retrouve le plus grand nombre d'occurrences pour ces deux termes sont les années 2012 et 2015.

FIGURE 76 – Courbes de progression des termes désignant des actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes dans les sous-corpus RO FR et CP FR



Les courbes correspondant aux termes « homicide » et « meurtre sexiste », respectivement en marron et en rose, suivent une évolution comparable à celles des termes « fémicide » et « féminicide », à la différence près que la courbe de « meurtre sexiste » augmente de manière beaucoup plus importante que toutes les autres en 2015. En ce qui concerne la courbe d'« homicide », alors que toutes les autres courbes stagnent, elle augmente de manière linéaire entre 1996 et 2012. Les courbes jaune et verte correspondent respectivement aux termes « crime d'honneur » et « crime passionnel ». Leur évolution peut également être qualifiée d'évolution « en escaliers » mais avec des fréquences beaucoup plus faibles que pour les courbes observées précédemment. On peut également remarquer que les courbes de progression de ces deux termes ont commencé à stagner au moment où « fémicide », « féminicide » et « meurtre sexiste » sont apparus, c'est-à-dire en 2012.

Que conclure de l'observation de ces évolutions dans le sous-corpus français ? Tout d'abord, nous avons vu que le terme prédominant dans le sous-corpus français pour désigner un acte menant à la mort d'une ou plusieurs femmes est « homicide » depuis le début de la période étudiée. Il est alors particulièrement intéressant de constater que le terme « meurtre sexiste », dont la fréquence relative est très proche d'« homicide » est apparu nettement plus tard qu'« homicide » dans le sous-corpus, en 2012, soit la même année que les termes « féminicide » et « fémicide ». Ces données nous portent à croire que « meurtre sexiste », « féminicide » et « fémicide » étaient des termes concurrents à partir de 2012, et que le terme « meurtre sexiste » a fini par être préféré à « féminicide » et « fémicide », ce qui contraste avec les résultats obtenus dans le sous-corpus anglais, dans lequel le terme *femicide* prédomine. Nous reviendrons sur les raisons qui expliquent ce contraste en section 4 de ce chapitre.

## 2 Le féminicide, une nouvelle préoccupation de l'ONU dans les années 2010

L'observation des fréquences brutes, relatives ainsi que des courbes de progression de termes désignant des actes menant à la mort d'une ou plusieurs femmes dans notre corpus d'étude tend à suggérer que de nouveaux termes, à savoir *femicide* en anglais, « fémicide », « féminicide » et « meurtre sexiste » sont apparus dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes entre 1996 et 2019 et que certains de ces termes sont devenus les termes prédominants pour parler d'actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes. Ainsi, *femicide* est devenu, dans le sous-corpus anglais, le terme le plus fréquemment utilisé pour désigner ce type d'actes, tandis que « meurtre sexiste » est devenu un sérieux concurrent au terme prédominant « homicide » dans le sous-corpus français.

Comment se fait-il que les termes *femicide*, « fémicide », « féminicide » et « meurtre sexiste » aient pénétré le discours de l'ONU à un certain moment jusqu'à devenir prédominants ? Nous pouvons trouver une piste de réponse à cette question dans les origines militantes du terme *femicide*. Le terme fut utilisé pour la première fois pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes par la militante féministe américaine Diana Russell lors du Tribunal International des Crimes contre les Femmes qui eut lieu en 1976. L'objectif de ce tribunal était alors de faire reconnaître sur la scène internationale le caractère systémique de ce type de violence envers les femmes et de faire reconnaître que les meurtres de femmes dans le monde n'étaient pas des actes isolés ou des actes commis sous le coup de la folie, comme le serait un « crime passionnel », mais que ces actes de violence avaient une dimension politique :

We must realize that a lot of homicide is in fact femicide. We must recognize the sexual politics of murder. From the burning of witches in the past, to the more recent widespread custom of female infanticide in many societies, to the killing of women for “honor,” we realize that femicide

has been going on a long time. But since it involves mere females, there was no name for it until [...] the word “femicide”. (Russell, 2011).

Russell proposa par la suite une définition du terme *femicide* dans laquelle il est présenté comme meurtre de femmes par des hommes motivé par la misogynie : “the misogynistic killing of women by men” (Radford & Russell, 1992 : 3 ; Russell, 2011). La théorisation féministe de ce concept et l'introduction du terme correspondant lors d'occasions comme ce Tribunal ou d'autres rassemblements organisés par des organisations internationales comme l'ONU est un instrument de lutte contre ce type de violence dans la mesure où, pour lutter contre un problème social, il faut en premier lieu le rendre visible en le quantifiant. Or, comme a pu le souligner Ailbhe Smyth dans son article sur les résistances féministes à la violence masculine, pour quantifier un problème, il faut d'abord le nommer, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'actes de violence envers les femmes, qui ont tendance à être minimisés, remis en question ou encore passés sous silence (Smyth, 2002 : 79-80).

Russell fut par la suite invitée à plusieurs reprises entre 1996 et 2019 à des événements organisés par l'ONU à l'occasion desquels elle se prononça sur la question du féminicide. Ce fut par exemple le cas lors du Symposium sur le féminicide organisé par l'ONU en 2012, lors duquel Russell donna un discours sur le concept de féminicide, proposa sa définition et rappela l'importance de ce concept et du terme qui lui est associé<sup>83</sup>. C'est d'ailleurs à l'issue de ce Symposium que l'ONU proposa sa propre définition du terme *femicide* et de ses équivalents français « femicide » et « féminicide » et décida d'écrire la *Déclaration de Vienne sur le féminicide* qui fut signée par 150 représentants et représentantes venu·e·s du monde entier en novembre 2012. Dans cette déclaration, les signataires s'inquiètent de la hausse observée du nombre de meurtres de femmes dans le monde et reconnaissent que, partout dans le monde, des femmes sont tuées parce qu'elles sont des femmes. Si l'ONU a organisé cet événement et s'est intéressée d'aussi près à la question du féminicide dans les années 2010, ce qui peut expliquer la hausse remarquée du nombre d'occurrences du

---

83. Voir Russell, 2012.

terme *femicide* et de ses équivalents français de notre corpus d'étude à cette période, ce n'est cependant pas uniquement grâce à l'influence de Russell, bien que celle-ci fut notable.

Le concept de féminicide s'est en effet diffusé dans de nombreux pays du monde participant aux activités de l'ONU entre les années 1990 et les années 2010. Ce fut notamment le cas en Europe, aux États-Unis et en Amérique Latine. Ainsi, par exemple, Marcela Lagarde théorisa au Mexique le concept de *feminicidio* à partir des travaux de Russell en 1994 (Fragoso, 2019 : 88 ; Gruber, 2020 : 8). Dans les décennies 2000 et 2010, le concept de féminicide fit l'objet de nombreuses recherches dans les milieux académique, militant et politique alors qu'une augmentation pré-occupante des meurtres de femmes fut observée par les institutions nationales et internationales<sup>84</sup>. On peut à cet égard citer les meurtres de plusieurs centaines de femmes ayant eu lieu à la frontière entre le Mexique et les États-Unis et ceux ayant lieu au Guatemala dans la seconde moitié des années 2000, dénoncés par l'ONU et l'OMS à cette époque<sup>85</sup>.

Dans ce climat intellectuel, militant et politique, plusieurs pays du monde décidèrent d'inclure le concept de féminicide dans leur appareil législatif et pénal. C'est ainsi qu'en 2015, le concept de féminicide fut inclus dans le code Pénal brésilien. Cette décision fut à l'époque présentée comme un outil de protection et de garantie des droits des femmes. Eleonora Menicucci, ministre des droits des femmes brésilienne, avait en effet déclaré :

Le féminicide distingue le crime violent contre les femmes des crimes en général. C'est un projet pour le bien du Brésil parce qu'il est favorable

---

84. Une liste d'ouvrages académiques sur le concept de féminicide est consultable dans l'article "Femicide" de la base de données bibliographiques *Oxford Bibliographies*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oxfordbibliographies.com/view/document/obo-9780195396607/obo-9780195396607-0270.xml>, consultée le 2 mars 2022.

85. Voir à ce sujet la fiche de l'OMS sur le femicide et les sources qui y sont citées sur les cas de féminicide dans la seconde moitié des années 2000. La fiche est disponible à l'adresse suivante : [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO\\_RHR\\_12.38\\_fre.pdf](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/86253/WHO_RHR_12.38_fre.pdf), consultée le 22 mars 2022.

aux femmes et contre la violence qui touche n'importe quelle femme, nous leur donnons un instrument de protection et de garantie.<sup>86</sup>

Entre 2013 et 2016, plusieurs pays choisirent également d'adopter des lois sur le féminicide. Ce fut le cas de l'Argentine, de la Bolivie, ou encore de l'Italie. Avant que de telles mesures ne soient adoptées dans ces différents pays, l'utilisation de termes comme *crime of passion* ou *homicide* pour désigner des cas de meurtre de femmes par des hommes avait été vivement critiquée par des activistes comme Russell, mais également par des personnalités politiques impliquées dans les activités onusiennes ainsi que sur la scène internationale. Par exemple, Gleisi Hoffmann, avocate et sénatrice brésilienne, avait défendu en 2015 la création de la catégorie de féminicide dans le système juridique brésilien et la cessation de l'utilisation du terme *crime of passion* qui permet, comme on a pu le voir dans le chapitre précédent, d'excuser de tels crimes, et contribue ainsi à leur pérennité en favorisant l'impunité de leurs auteurs, ces crimes pouvant alors être considérés comme « excusables ».

[...] la création de la catégorie de féminicide vise également à invalider les interprétations juridiques anachroniques et inacceptables qui excusent les violences contre les femmes, en les classant comme « crime passionnel » (Hoffmann in Machado, 2019 : 7).

Pour conclure sur ce point, lorsque l'on considère la circulation du terme et du concept de *femicide* dans différents pays du monde et des événements historiques centrés sur le concept de féminicide, il semble peu surprenant de voir se dessiner une prédominance du terme *femicide* à la fin de la décennie 2010 dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes.

---

86. La citation provient de l'article « Le Brésil reconnaît le féminicide dans son Code pénal » publié le 4 mars 2015 dans le journal canadien *La Presse*.

### 3 Le lissage du sens du terme *femicide* et de ses équivalents français « féminicide » et « fémicide »

Il conviendra cependant de nuancer l'idée selon laquelle l'utilisation prédominante du terme *femicide* dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes est uniquement un instrument de changement social qui a contribué à la lutte contre les meurtres de femmes dans le monde. Bien que nous ayons pu voir dans la section précédente que la diffusion de ce concept et du terme qui lui est associé a pu avoir pour conséquence de mobiliser des acteurs politiques et la prise de mesures politiques et législatives permettant de lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes de violence, le terme *femicide* semble avoir subi une forme de lissage dans le discours de l'ONU (Oger & Ollivier-Yaniv, 2006 : 54 ; Née, Oger & Sitri, 2017 : 16 ; Gruber, 2020 : 14).

Dans un premier temps, la consultation de la base de données terminologiques officielle de l'ONU, UNTerm, suggère en effet que le caractère misogyne du féminicide, et le fait qu'il soit commis par des hommes, une partie cruciale dans la définition du concept proposée par Diana Russell, ne fait pas partie de la définition du terme formulée par l'organisation, qui est la suivante :

the generally accepted definition of femicide is the gender-related killing of a woman or women or a girl or girls. The term derives from homicide, adding the nuance of a crime specifically affecting women and girls.

The term feminicide is more often understood to have the wider implication of State complicitness in the impunity surrounding crimes perpetrated against women and girls, such as in a lack of response in such cases or the failure to fulfill its international obligations, including the duty to investigate and punish perpetrators.

On peut également observer l'absence du caractère misogyne de ce type d'actes de violence ainsi que d'une responsabilité masculine dans la définition française du terme accessible depuis la base de données UN Term :

Homicide d'une femme, d'une jeune fille ou d'une enfant en raison de son sexe. Le féminicide peut désigner un meurtre à caractère individuel ou systématique.

Dans un second temps, l'observation des contextes dans lesquels le terme *femicide* et ses équivalents sont utilisés dans le corpus d'étude a révélé que ces termes semblaient également subir une forme de lissage discursif. Ces termes semblent ainsi prendre le sens d'« homicides dont la ou les victimes est/sont des femmes » et pas d'un meurtre commis par un ou des hommes motivé par la misogynie. Il arrive également que *femicide* et *gender-related killing* soient utilisés de manière interchangeable, ou encore que *femicide* soit utilisé en co-occurrence avec « homicide » comme si un féminicide n'était qu'un simple homicide dont la ou les victimes seraient des femmes, comme le suggèrent les extraits suivants :

Studies have shown that in some countries between 40 and 70 per cent of female murder victims are killed by an intimate partner. South Africa is among those countries, making it one of the countries with **the highest femicide rate**. A 2009 national study showed that homicide was declining, that there was a reduction in **female homicide**, but that the reduction was lesser among intimate partner femicides while **rape** homicides had proportionately increased. (2016)

Further improve the collection of comparable data on **gender-related killings of women or femicides** by setting up at the federal level a system charged with collecting data from all jurisdictions ; (b) Consider expanding the mandate of homicide panels to **homicide / femicide panels** or establishing or designating other bodies to perform such a role [...]. (2018)

Nous n'avons pu trouver de tels contextes dans le sous-corpus français, dans lequel les termes « femicide » et « féminicide » désignent toujours un meurtre lié au genre de la victime. Cependant, la notion de misogynie et la responsabilité d'un ou de plusieurs hommes demeure absente des contextes d'utilisation de ces termes dans le sous-corpus d'étude. Nous nous intéresserons de plus près au cas spécifique du terme « meurtre sexiste » en section 4.

Ces éléments qui tendent à confirmer l'hypothèse d'une forme de lissage du sens du terme *femicide* et de ses équivalents dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes nous amènent à l'idée, défendue notamment par certaines intellectuelles et militantes féministes des années 2000, qu'il semble impossible de parvenir à éliminer ce type d'actes de violence envers les femmes en omettant ou en atténuant le motif misogynie de ces crimes ainsi que la responsabilité des hommes :

Diverses expressions couramment employées pour parler de la violence sont particulièrement dangereuses. À commencer par le terme « violence contre les femmes », utilisé par tout le monde, même par les militantes féministes, les praticien·ne·s et les victimes, alors qu'il ne précise pas qui est l'auteur de ces violences. Elles ne tombent pourtant pas des nues comme des incidents désincarnés. [...] Il faut clairement désigner ces violences comme des crimes, perpétrés par des criminels, aussi familiers soient leurs visages. « Oublier » l'action et la responsabilité des hommes coupables permet de contourner le processus judiciaire, normal pour d'autres crimes, et le rend même inutile. Car un crime sans criminel ne peut être puni. Il reste un des mystères de la vie, inexplicable, et donc insoluble. Ces « oublis » ne sont jamais innocents et contribuent puissamment à maintenir des rapports de force genrés, ancrés dans la violence (Smyth, 2002 : 86-87).

Dans cette perspective, le processus de lissage discursif qui concerne le concept de féminicide observable dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes ferait donc partie du problème qu'est l'impunité dont jouissent les auteurs d'actes

de violence envers les femmes, impunité qui favorise leur perpétration. Ce processus s'inscrirait donc dans une dynamique de maintien du *status quo* concernant le problème de la violence envers les femmes et de maintien des relations de domination des hommes sur les femmes dans notre société (Wodak, 1996 : 17).

#### **4 La prédominance des termes « homicide » et « meurtre sexiste » en français au détriment de « femicide » et « féminicide » : quelle signification ?**

Nous avons observé en section 1 de ce chapitre qu'il existait des termes concurrents à *femicide* et « féminicide » et « femicide ». Nous avons notamment pu constater que dans le sous-corpus français, c'est le terme « homicide » qui prédomine pour désigner les actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes, mais que ce dernier trouve un concurrent sérieux en « meurtre sexiste ». Se pose alors la question de la signification de la prédominance de ces termes dans le sous-corpus français là où « femicide » prédomine dans un sous-corpus parallèle anglais. Nous proposons quelques pistes de réponse à cette question dans cette section.

Les termes « meurtre sexiste » et « homicide » semblent plus neutres<sup>87</sup> que « femicide » et « féminicide ». Leur prédominance sur d'autres termes moins neutres pourrait donc être le signe d'une tendance au lissage discursif, qui nous le rappelons, permet de rendre un discours politique plus neutre et plus consensuel en masquant certaines positions pouvant être jugées excessives. Le terme « homicide » est un terme relevant de la terminologie judiciaire qui désigne un

---

87. Nous parlons ici de neutralité sans prétendre que celle-ci soit absolue : il s'agit d'une neutralité relative que nous attribuons à certains termes que nous comparons avec des termes perçus comme « moins neutres » puisqu'ils sont visiblement d'origine militante et servent d'appui à des revendications politiques et sociales.

[d]ommage corporel infligé à un individu et ayant entraîné sa mort, l'homicide est réprimé très différemment, dans le droit français, selon l'intention de l'auteur ; on distingue l'homicide volontaire, l'homicide préterintentionnel, l'homicide par imprudence<sup>88</sup>.

Si le terme « homicide » n'est pas un terme controversé ou qui suscite des oppositions, nous ne pouvons pas en dire autant de « fémicide » et « féminicide ». De manière générale, ce sont les origines militantes du terme et la composante polémique de la définition du concept de féminicide, qui était défini par Russel et Radford comme un meurtre misogyne commis par un ou des hommes, “the misogynistic killing of women by men”, qui sont sujettes à controverse (Russell & Radford, 1992, 3 ; Russell 2011). L'identification de la misogynie, soit la haine dirigée envers les femmes, comme motivation de meurtres systémiques, est une idée qui est loin de faire l'unanimité, et le terme « féminicide » et ses équivalents sont devenus les symboles de la reconnaissance de cette misogynie, ce qui explique les critiques et les résistances face à son utilisation. Russell synthétisait d'ailleurs en 2012 les critiques formulées à l'égard du terme « féminicide » : il serait injuste de pointer du doigt ou de blâmer les hommes pour les actes isolés de quelques fous, ce qui revient à nier la dimension systémique et politique de tels actes de violence envers les femmes, ce qui contribue à perpétuer la violence envers les femmes.

Men tell us not to take a morbid interest in these atrocities. [...] Men tell us that they cannot be blamed for what a few maniacs do. Yet the very process of denying the political content of the terror helps to perpetuate it, keeps us weak, vulnerable, and fearful (Russell, 2012).

Mais qu'en est-il de l'acceptation du terme « féminicide » en France ? Bien que la Commission générale de terminologie et de néologie française ait proposé une définition pour le terme « féminicide » en 2014 et que le terme ait également fait son entrée dans le dictionnaire *Le Robert* en 2015, son emploi a fait et fait encore débat

---

88. Cette définition provient de l'article « Homicide » de l'encyclopédie Universalis, accessible à l'adresse suivante : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/homicide/>, consultée le 23 mars 2022.

en France : l'Académie française refuse toujours de reconnaître le terme en 2022, et le dictionnaire *Le Robert*, à notre connaissance, est le seul à reconnaître ce terme. Le terme « féminicide » (ou sa variante « femicide ») ne fait pas non plus partie du Code Pénal français et n'est pas reconnu comme un concept juridique du droit français, alors que c'est le cas dans plusieurs pays du monde, comme nous avons pu l'évoquer en section 2. Alors qu'une prise de conscience sur la violence conjugale a eu lieu en France en 2019, des juristes français·e·s se sont opposés à l'inclusion de ce terme dans le Code Pénal français cette même année<sup>89</sup>.

L'objection formulée par les juristes français·e·s peut se résumer en deux points principaux : tout d'abord, l'inclusion du concept de féminicide dans le Code Pénal n'est pas jugée nécessaire car ce dernier contiendrait déjà toutes les notions nécessaires à la condamnation d'actes de violence envers les femmes menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes et la notion de circonstance aggravante est appliqué dans les cas où l'auteur du crime entretenait une relation amoureuse ou intime avec la femme tuée, et il ne serait donc pas nécessaire de distinguer les meurtres des hommes de ceux des femmes. Clarisse Serre et Charles Evrard, avocats français, écrivaient ainsi en 2019 :

Le code pénal dispose [...] déjà de tous les outils nécessaires à la répression efficace des crimes et délits commis en raison du genre. [...] inclure une qualification spécifique de féminicide serait redondant avec les qualifications déjà prévues par le code pénal<sup>90</sup>.

Un second argument avancé par les juristes contre la création de la catégorie de féminicide dans le Code Pénal français est que cela serait contraire au principe

---

89. L'étude menée par Vanessa Gruber dans Gruber, 2020, montre en quoi l'année 2019 est une année durant laquelle s'est opérée une prise de conscience sur la question des violences conjugales en France qui s'est manifestée par l'utilisation et la diffusion du terme « féminicide » dans l'espace médiatique français.

90. Ces deux avocats proposent un argumentaire en plusieurs points détaillant précisément pourquoi il ne serait ni nécessaire ni souhaitable d'inclure la catégorie de féminicide dans le Code Pénal français intitulé « Non, le féminicide ne doit pas être pénalement qualifié », publié le 8 octobre 2019 et accessible à l'adresse suivante : <https://www.dalloz-actualite.fr/node/non-feminicide-ne-doit-pas-etre-penalement-qualifie#.YjtDKDXjI2>.

d'égalité devant la loi. Céline Parisot, présidente de l'Union syndicale des magistrats, déclarait ainsi en 2019 que

[l]e principe d'égalité devant la loi s'oppose à ce que les crimes soient « genrés ». [...] [et que] [l]e droit pénal a pour objet de qualifier les infractions, puis de les sanctionner lorsque la preuve en est rapportée. Les termes qu'il utilise sont souvent techniques, ils doivent être précis pour que chacun sache quels sont les interdits au nom du principe de légalité des délits et des peines, et son caractère universel impose de l'appliquer à tous de manière égale. Aussi, la terminologie juridique ne doit pas être calquée sur une terminologie sociologique, aujourd'hui très médiatique<sup>91</sup>.

Il apparaît qu'en France, l'utilisation du terme « féminicide » est encore loin de faire l'unanimité, ce qui pourrait expliquer qu'il ne prédomine pas dans nos sous-corpus français de textes onusiens, mais que des termes en apparence plus neutres, moins controversés, lui soient préférés, comme « homicide » ou « meurtre sexiste ».

Le terme « meurtre sexiste », s'il n'a quant à lui pas été aussi médiatisé que le terme « féminicide » en France, est, dans notre sous-corpus français, le second terme le plus utilisé pour parler d'actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes. Le meurtre sexiste n'est pas non plus, comme « féminicide », un concept juridique faisant partie du Code Pénal français. Pourtant, ce terme apparaît dans les textes français de l'ONU sur la violence envers les femmes de façon fréquente, avec une augmentation notable de sa fréquence dans les années 2010, et plus particulièrement entre 2015 et 2019. Comment expliquer cette augmentation significative de l'utilisation de ce terme dans notre sous-corpus dans les dernières années de la période étudiée, et surtout le fait que ce dernier semble être préféré au terme « féminicide » ou à sa variante la plus proche, « femicide » ?

---

91. Ces propos sont tirés de l'article « Féminicide : Le principe d'égalité devant la loi s'oppose à ce que les crimes soient "genrés" », publié le 12 septembre 2019 dans *Le Monde*, disponible à l'adresse suivante : [https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/12/feminicide-le-principe-d-egalite-devant-la-loi-s-oppose-a-ce-que-les-crimes-soient-genres\\_5509347\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/12/feminicide-le-principe-d-egalite-devant-la-loi-s-oppose-a-ce-que-les-crimes-soient-genres_5509347_3232.html), consultée le 23 mars 2022.

Une piste de réponse à ce questionnement émerge en consultant la base de données terminologiques de l'ONU. Le terme « meurtre sexiste » y apparaît comme la traduction du terme *gender-related killing*. Il s'agit donc d'un meurtre lié au genre de sa ou de ses victimes. Il est cependant intéressant de noter qu'aucune définition de ce terme n'est proposée dans la base de données terminologiques onusienne. Celui-ci est simplement référencé comme apparaissant dans plusieurs textes onusiens anglais et français. Ce terme est plus neutre que « féminicide » car même s'il est question de reconnaître le caractère genré d'un acte criminel, ce à quoi les juristes français·e·s s'opposent, de par ses origines et au contraire du terme *femicide*, ce terme ne renvoie ni à un acte motivé par une haine des femmes, la misogynie, ni à une prise de position féministe pouvant être jugée excessive. Les termes *gender-related killing* et « meurtre sexiste » pourraient ainsi désigner le meurtre d'une personne tuée parce qu'elle est une femme, un homme, une personne non binaire, ou en raison de son orientation sexuelle. On peut en effet voir dans notre corpus que les termes *gender-related killing* et « meurtre sexiste » sont toujours utilisés dans des contextes où il est précisé qu'il s'agit de meurtre sexiste de femmes, ou de femmes et de filles, comme l'illustrent les exemples (1) et (2) tirés du corpus d'étude.

- (1) Collect and analyse data on indirect forms of **gender-related killing of women** [...]. (2015)
- (2) Le **meurtre sexiste** de femmes et de filles est souvent l'acte ultime d'une série continue de violences qui a progressivement pris de l'ampleur. (2015)

Ici, c'est le terme *gender*, traduit par « sexe » ou sexiste en français qui est utilisé et non pas la racine « fem- » ou « fém- » qui renvoie explicitement et uniquement au genre féminin des victimes. *Gender* et sexe renvoient à des notions qui incluent, mais ne se limitent pas aux discriminations et violences subies par les femmes, mais également les violences subies par des personnes en raison de leur identité de genre, quelle qu'elle soit, ou à leur orientation sexuelle. L'épisode du statut de Rome de la Cour pénale internationale adopté lors d'une conférence des Nations Unies en 1998 est à ce titre un exemple révélateur du fait que le terme *gender* et sa traduction par

« sexe » peuvent être perçus comme englobant une réalité plus large que la violence envers les femmes parce qu'elles sont des femmes. Les délégations de certains États<sup>92</sup> avaient alors souhaité que l'une des clauses de l'article 21 du statut de Rome, qui atteste que l'application et l'interprétation du droit doivent être exemptes de toute discrimination fondée sur le genre - entre autres - ne soit pas retenue. D'autres délégations avaient souhaité que cette clause soit retenue, mais que le terme *gender* en soit retiré pour être remplacé par *woman, man and child*. La crainte formulée notamment par les délégations du Qatar, de la Syrie, du Venezuela et du Guatemala était que le terme *gender* recouvre également la notion d'orientation sexuelle, et ne corresponde donc pas à la notion de droits humains telle qu'elle était appliquée dans ces États. Au Qatar et en Syrie, l'homosexualité était et est toujours pénalisée à l'heure actuelle, et au Venezuela, l'homosexualité venait à peine d'être dépenalisée en 1997.

En revanche, *gender-related killing* et « meurtre sexiste » ne sont pas des termes qui ont des origines militantes similaires à celles du terme *femicide*. Ils semblent plutôt avoir pour origine la politique de transversalisation des questions de genre initiée à l'ONU dans les années 1990 et défendue lors de la Conférence de Pékin en 1995, nommée *gender mainstreaming*, qui consista en l'avènement de politiques internationales axées autour du concept de genre (Raus, 2014 : 1). Ces politiques avaient un objectif principal : mettre les femmes au centre des politiques de développement en s'attaquant aux causes des différences sociales entre les hommes et les femmes (Raus, 2014 : 2).

Ainsi, en formant un terme contenant le mot *gender* et un dérivé de son équivalent français dans le discours onusien, « sexe » plutôt que le terme militant « féminicide », l'ONU fait le choix d'un terme historiquement associé à ces politiques centrées sur

---

92. Les délégations australienne, belge, canadienne, chilienne, colombienne, costaricaine, finlandaise, française, grecque, italienne, kenyane, mexicaine, mozambicaine, néerlandaise, néo-zélandaise, norvégienne, samoane, sénégalaise, slovène, sudafricaine, et étatsunienne se sont prononcées en faveur de l'inclusion du terme *gender*. Les délégations bahreïniennes, brunéienne, égyptienne, guatémaliennne, iraniennne, koweïtienne, lybienne, omanaise, qatarie, saoudienne, soudanaise, syriennne, turque, émiratie, vénézuéliennne, et yéménite ont réclamé la suppression du terme (Oosterveld, 2005).

le développement et les inégalités hommes-femmes plutôt que sur la misogynie et la responsabilité masculine. Cette préférence pour un terme qui n'est pas autant associé au milieu militant féministe que « féminicide » relève selon nous d'un processus de lissage discursif : il est donné moins d'importance à ce terme pouvant être associé à une prise de position excessive, qui consisterait à montrer du doigt la misogynie dont sont victimes les femmes dans le monde, et la responsabilité des hommes, et d'utiliser plus volontiers un terme plus neutre, historiquement associé aux travaux de l'ONU sur le développement des pays et les inégalités hommes-femmes<sup>93</sup>.

Pour résumer, nous pensons qu'il peut exister une corrélation entre une augmentation significative de l'utilisation du terme « meurtre sexiste » dans le discours de l'ONU en français sur la violence envers les femmes entre 2015 et 2019, qui en fait le terme prédominant pour désigner des actes de violence menant à la mort d'une ou plusieurs femmes et les oppositions qui ont été exprimés à l'égard de l'utilisation du terme « féminicide » en France, et les pics d'utilisation du terme *femicide* dans le sous-corpus anglais, qui sont également observables pour les termes « femicide » et « féminicide » en 2012 et 2015. Le terme « meurtre sexiste » apparaîtrait alors comme une alternative moins controversée, dont les origines militantes ne sont pas aussi faciles à retracer que le sont celles du terme « féminicide » : c'est pourquoi cette alternative serait devenue prédominante dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes.

## 5 Bilan de l'étude du terme *femicide* et de ses équivalents dans le corpus d'étude

Dans ce chapitre, nous avons vu que dans les sous-corpus anglais et français du corpus d'étude VIOLENCE, on peut constater une première augmentation de la

---

93. Pour l'ONU, la réduction des inégalités entre hommes et femmes, entre autres, est en effet un indicateur de développement d'un pays.

fréquence d'utilisation des termes *femicide* et « féminicide » et « femicide » à partir de 2006. Dans les deux sous-corpus, ces termes suivent une évolution comparable, notamment marquée par des pics d'utilisation en 2012 et 2015, dans un contexte où une prise de conscience sur les meurtres de femmes et l'importance du concept de féminicide semble s'opérer. Dans le sous-corpus anglais, le terme *femicide* a une évolution très similaire au terme *homicide*, mais il finit par devenir le terme prédominant à partir de 2017, soit vers la fin de la période étudiée. Ce résultat diverge du résultat obtenu pour le sous-corpus français, dans lequel ce sont les termes « homicide » et « meurtre sexiste » qui prédominent.

Le terme *femicide* a des origines militantes. Ce dernier a en effet été introduit afin de répondre au besoin de nommer une forme de violence spécifique et ses causes profondes et de faire reconnaître le caractère systémique, politique et misogyne d'actes de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes. Le concept de féminicide a par la suite été inclus dans les appareils législatifs et pénaux de différents pays du monde impliqués dans les activités de l'ONU et a également fait son apparition dans le discours de l'ONU ainsi que dans celui de l'OMS. Notre étude nous a cependant permis d'observer une forme de lissage discursif dans le discours onusien en français sur la violence envers les femmes qui consiste à utiliser de manière significativement plus fréquente un terme moins controversé et moins militant que « féminicide » pour désigner les actes de violence envers les femmes menant à leur mort. Le terme « meurtre sexiste », équivalent français du terme *gender-related killing*, est en effet plus proche du concept de genre faisant partie de la politique de *gender mainstreaming* onusienne des années 1990, mettant l'accent sur le concept de développement des pays et sur les inégalités entre les hommes et les femmes plutôt que sur la misogynie et la responsabilité des hommes commettant des actes de violence envers les femmes. Cette politique semble être avoir été mise en avant dans le discours de l'ONU entre 2010 et 2019, comme le suggèrent le pic d'utilisation du terme *gender-related killing* en 2015 dans notre corpus et la nette augmentation de l'utilisation de l'adjectif *gender-based* dans la décennie 2010. Cette divergence entre les deux corpus pourrait s'expliquer par le fait que le débat sur le terme « féminicide » battait encore

son plein en France en 2019, et que l'utilisation de ce terme et son inclusion dans le Code Pénal français suscite encore aujourd'hui beaucoup de résistances.

Cependant, la tendance au lissage discursif dans le discours onusien sur la violence envers les femmes est telle que même dans le sous-corpus anglais, dans lequel *femicide* est devenu le terme prédominant pour désigner le type d'actes, on peut constater une forme de lissage en observant les contextes d'utilisation de ce terme dans notre sous-corpus : il semble en effet être utilisé de manière interchangeable avec « homicide », comme si un féminicide n'était que l'homicide d'une femme, éludant ainsi une dimension particulièrement importante de la définition du terme héritée de Diana Russell : la misogynie et la responsabilité des hommes. La dimension militante du terme a donc été estompée dans le contexte du discours onusien. Dans les deux cas, il s'est agi de proposer un discours plus lisse, épuré d'éléments pouvant être perçus comme relevant de positions excessives, afin de produire un discours plus consensuel, moins susceptible de susciter des oppositions et résistances. Se pose alors à nouveau la question de l'impact d'un tel discours : est-il réellement possible d'éliminer la violence envers les femmes, comme l'organisation le martèle, sans faire mention des auteurs et de ce qui pourrait être un des motifs de ces actes, la misogynie, en ne faisant pas apparaître ces éléments dans ses textes à destination du grand public et des décideurs et décideuses politiques ?

## Chapitre 6

# Analyse de l'utilisation et de l'évolution des métaphores employées dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes

Les métaphores sont omniprésentes dans de nombreux types de discours (Zinken & Mussolf, 2009 : 1). Dans le discours politique, dont relève le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, objet de notre étude, les métaphores sont très fréquentes et se révèlent être des outils particulièrement efficaces pour convaincre un public, changer son point de vue sur un sujet et légitimer un propos et des actions, ainsi que des mesures recommandées dans le cadre de la lutte contre un problème social en représentant ce problème social d'une certaine manière. C'est pour ces raisons que dans le cadre de notre étude de la représentation de la violence envers les femmes dans le discours de l'ONU et des effets de cette représentation, nous avons choisi de nous intéresser aux métaphores dans notre corpus d'étude, à leur fréquence au cours de la période étudiée et aux rôles qu'elles ont pu jouer.

Nos recherches, menées en suivant la démarche présentée en 2.1.3 de la partie Méthodes, montrent que dans les textes onusiens anglais et français de notre corpus, deux métaphores sont très fréquemment employées dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes pour la représenter d'une certaine manière : la violence envers les femmes est tantôt comparée à une maladie qui touche le monde entier à la manière d'une pandémie mondiale, tantôt à un ennemi qu'il faut combattre dans le cadre d'une guerre. Nous cherchons ici à déterminer si ces deux métaphores sont utilisées tout au long de la période de 1996 à 2019 ou si on peut observer une augmentation ou une diminution de leur fréquence d'utilisation. Nous interrogerons également les rôles et effets de ces métaphores.

## 1 La violence envers les femmes comme pandémie mondiale : une métaphore prédominante et dont l'utilisation augmente au fil du temps

### 1.1 La métaphore de la maladie dans le discours politique : quelles origines ?

La métaphore qui prédomine dans notre corpus d'étude est celle de la maladie. La violence envers les femmes dans le monde est en effet comparée à une pandémie mondiale, en anglais comme en français :

- (1) Responses to the **pandemic of violence against women** are hampered by a lack of accurate data and statistics about its scope and prevalence. (2006)
- (2) Il a été signalé que **l'éradication de la pandémie mondiale de violence à l'égard des femmes et des filles**, dans la sphère publique comme dans la sphère privée, constituait une priorité de premier plan pour de nombreux États (2016).

Plusieurs contributions de chercheurs s'intéressant aux métaphores et au discours politique ont détecté et étudié la métaphore qui consiste à représenter les problèmes sociaux comme des maladies. L'ONU ne fait donc pas ici preuve d'une originalité particulière, mais reprend au contraire une image fréquente dans le discours politique moderne, utilisée pour parler d'autres problèmes sociaux, dont les premières occurrences remontent à plusieurs siècles en arrière. On peut ainsi voir dans le répertoire de métaphores conceptuelles MetaNet, présenté en 2.2.2, que les métaphores SOCIAL PROBLEM ARE DISEASES, SOCIAL PROBLEMS ARE PHYSICAL AFFLICTIONS et ADDRESSING SOCIAL PROBLEMS IS TREATING AN ILLNESS sont répertoriées comme métaphores politiques. Plusieurs travaux ont également mis en lumière l'utilisation de cette métaphore dans le discours politique émanant de pays occidentaux. Thomas Hobbes, dans *Le Léviathan*, publié en 1651, décrivait déjà les dangers auxquels l'État était exposé en les présentant comme maladies menaçant le « corps politique » (Hobbes 1996 : 221-230 in Musolff, 2003 : 328). La métaphore de la maladie et de la thérapie furent également utilisées en France un siècle plus tard, à l'époque de la Terreur, pour justifier cette politique en la présentant comme un remède qui permettrait de soigner la maladie morale qui touchait la société française à cette époque (Arendt 1974 : 60-62, 144-145 in Musolff, 2003 : 328).

On peut également citer le travail d'Andreas Musolff sur l'utilisation de la métaphore de la maladie dans l'ouvrage d'Adolf Hitler, *Mein Kampf* (Musolff, 2007). Dans ce contexte, il semble que la métaphore de la maladie crée une forme d'angoisse, voire de peur chez les destinataires des textes dans lesquels elle est employée afin de rendre l'acceptation de la solution (présentée comme « remède ») au problème social :

By describing threats to the Nazi state as dangerous diseases the fascist national socialist ideology prepared the German mind for the mass killings of the Jewish people. Musolff (2007) argues that Hitler in his medical metaphors as early as 1924–5 in *Mein Kampf* deliberately put forward the illness–cure scenario as a blueprint for genocide. The images of disease arouse anxiety and suggest necessary acceptance of the therapy proposals (Gaus, 2004 ; Beer and De Landtsheer, 2004 ; De Landtsheer, 1987 ; Edelman, 1977) (De Landsteer, 2009 : 64).

Cette métaphore aurait eu un impact particulièrement notable dans la culture occidentale et aurait joué un rôle dans le développement et la diffusion des idéologies totalitaires au XX<sup>e</sup> siècle, ce qui témoigne de son pouvoir persuasif :

[Western culture] has seen the emergence of fatalistic diagnoses of diseases in the body politic, which culminated in totalitarian ideologies that favoured images of all-powerful “master illnesses” (Musolff, 2007 : 5).

Une autre occurrence notable de la métaphore de la maladie pour désigner un problème social au XX<sup>e</sup> siècle est la métaphore du communisme comme maladie à éradiquer :

The metaphor of communism as a disease communicated a particular political argument – i.e. the speed and inevitability of the spread of communism that entailed the need to take remedial action. (Charteris-Black, 2009 : 108).

Parmi les différentes métaphores qui ont été identifiées par les chercheurs et chercheuses étudiant les métaphores dans le discours politique, la métaphore du problème social comme maladie serait l’une des plus puissantes parce qu’elle serait capable de susciter plus d’émotions chez son lecteur, ce qui pourrait expliquer sa fréquence dans le discours politique. Cette efficacité de la métaphore du problème social comme maladie tiendrait au fait qu’elle renvoie au corps humain et à sa fragilité, dont chacun·e fait l’expérience individuelle.

The category that is attributed the highest metaphor power [...] is the category of body, disease, medical and death [...] metaphors. According to Gregg (2004), metaphors have more emotive power if they are closely related to the body, because ‘embodied meaning’ plays a central role in our cognitive processes. (De Landsteer, 2009 : 68).

La métaphore SOCIAL PROBLEMS ARE DISEASES appliquée à la violence envers les femmes par l'ONU peut être décrite de la manière suivante :<sup>94</sup> la violence envers les femmes est une maladie dont souffre la société, et les programmes d'action de l'ONU sont les traitements prescrits afin de guérir la société de la maladie qu'est la violence envers les femmes et stopper cette pandémie mondiale. La propagation du problème au sein des pays du monde est comparée à la propagation d'une maladie contagieuse, et les traitements prescrits visent à permettre aux femmes et aux filles de se protéger et de se prémunir de la maladie qu'est la violence envers les femmes.

La métaphore du problème social comme maladie est considérée comme une métaphore puissante, qui pourrait contribuer à la diffusion d'idéologies, et persuader le grand public de la légitimité de certaines prises de positions et actions. Mais avant de nous intéresser au rôle et aux effets que peut avoir cette métaphore dans le discours de l'ONU, nous allons dans un premier temps voir quelle est la fréquence d'utilisation de cette métaphore dans notre corpus d'étude ainsi que son évolution dans la fenêtre temporelle étudiée.

## 1.2 Utilisation de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie dans le corpus d'étude

Quelle est la fréquence d'utilisation de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie, et sous quelles formes se manifeste-t-elle le plus fréquemment dans notre corpus ? Pour répondre à ces questions, nous avons cherché quels étaient les mots avec lesquels les mots *violence* et « violence » entraient en co-occurrence le plus fréquemment et qui pouvaient contribuer à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie. Ainsi, nous proposons ci-dessous dans le Tab. 77 une liste des co-occurents des mots *violence* et « violence » qui contribuent à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie dans notre

---

94. Nous décrivons ici la structure de cette métaphore en utilisant des catégories proposées par Lakoff dans la base de données MetaNet évoquée précédemment.

corpus<sup>95</sup>. Considérés séparément, ces co-occurents peuvent ne pas sembler avoir nécessairement de rapport avec le concept de maladie. On peut par exemple en effet parler d'incidence ou d'élimination de quelque chose d'autre qu'une maladie. Néanmoins, nous estimons que ces co-occurents ont en commun le fait de faire partie des modes d'expression et des schémas de déduction courants permettant de décrire et de comprendre des maladies.

FIGURE 77 – Co-occurents de *violence* et « violence » contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie dans le corpus VIOLENCE et leurs fréquences brutes et relatives

co-occurent de <i>violence</i>	fréquence brute	fréquence relative	co-occurent de « violence »	fréquence brute	fréquence relative
eliminate	739	0,02	éliminer	540	0,03
elimination	456	0,013	élimination	817	0,04
response	418	0,012	réaction	14	0,0007
eradicate	152	0,004	éradication	18	0,0008
widespread	86	0,002	répandre	15	0,007
incidence	108	0,003	incidence	56	0,003
prevent	1156	0,033	prévenir	533	0,027
prevention	424	0,012	prévention	477	0,023
expose	113	0,003	exposer	151	0,007
/	/	/	exposition	13	0,06
vulnerable	172	0,005	vulnérable	56	0,003
/	/	/	causer	8	0,0004
/	/	/	traiter	137	0,007
/	/	/	disparaître	22	0,001
/	/	/	reculer	14	0,0007
/	/	/	gravité	17	0,0008
/	/	/	prémunir	14	0,0007

95. Les co-occurents mentionnés sont des lemmes, ce qui signifie que nous comptabilisons les occurrences de ces mots dans le corpus au singulier comme au pluriel ainsi que les formes conjuguées des verbes.

Dans ce tableau, les fréquences relatives calculées à partir des occurrences des co-occurents de *violence* et « violence » nous permettent de mesurer la fréquence de la métaphore de la maladie dans notre corpus : en anglais, en additionnant les fréquences relatives de chaque co-occurent identifié comme contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie, nous obtenons une fréquence relative totale de 0,107, ce qui correspond à une occurrence en moyenne tous les 1000 mots, ce qui semble non négligeable. En français, en additionnant les fréquences relatives de chaque co-occurent identifié comme contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie, c'est la fréquence relative totale de 0,212 que nous obtenons, ce qui correspond à une occurrence tous les 500 mots. La métaphore de la violence comme maladie est donc encore plus fréquente dans le sous-corpus français (composé de RO FR et CP FR), ce qui est probablement dû à un nombre de co-occurents contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie nettement plus élevé que dans le sous-corpus anglais.

Non seulement la violence envers les femmes est qualifiée par l'ONU et certains de ses organes de « pandémie », mais un certain nombre de co-occurents des mots *violence* et « violence » sont associés au concept de maladie. Nous proposons ci-dessous une sélection faite au hasard de contextes dans lesquels co-occurents de *violence* et « violence » sont utilisés dans notre corpus d'étude.

- (3) The Task Force enhanced timely information exchange, coordination and collaboration among United Nations entities, including through the inventory of United Nations system activities to **prevent and eliminate** violence against women. (2012)
- (4) Il importe d'utiliser plus systématiquement et plus efficacement les connaissances accumulées et les outils élaborés lors de la décennie écoulée visant à **prévenir et éliminer** la violence à l'égard des femmes pour mettre un terme à toutes les formes de violence dont elles sont victimes. (2006)
- (5) Similarly, while data on the nature, prevalence and **incidence** of all forms of violence against women has increased significantly in recent years, information is not yet comprehensive. (2006)

- (6) Compte tenu de l'**incidence** élevée de la violence familiale au Brésil, les programmes de rééducation pourraient réduire sensiblement les taux de récurrence, (1997)
- (7) Her concern is heightened in view of the serious nature of reports received concerning allegations of **widespread** violence against women, especially sexual violence and related violence, particularly in the Darfur region. (2006)
- (8) des projets viseront à renforcer les capacités institutionnelles des ONG et des syndicats [...] et à améliorer l'accès des rescapées de la violence à des services vitaux et apprendre aux enfants et aux jeunes à **se prémunir** et se protéger de la violence sexuelle (État de Palestine). (2015)

En effet, les co-occurents de *violence* identifiés dans notre corpus sont en réalité des termes utilisés dans le cadre de la modélisation de maladies infectieuses. C'est le cas de *elimination*, *prevention*, *incidence*, *eradication* et *exposed*, qui font partie du *Glossary of Terms for Infectious Diseases* du Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses de l'université de Manitoba au Canada, publié en 2016 et financé par l'Agence de Santé Publique canadienne<sup>96</sup>. Ces termes y sont définis de la façon suivante :

**Elimination** – The term 'elimination' refers to the absence of a disease in a time period or geographic region. A disease must be eliminated before it can be considered for eradication. A disease that has been eliminated may reappear over time.

**Eradication** – Eradication refers to the elimination of a disease which can no longer reappear. Although a reproduction number [...] in disease models is used to indicate the threshold of disease eradication theoretically, this threshold does not necessarily correspond to eradication epidemiologically. A more appropriate use of this term would be to control or eliminate the disease.

---

96. Ce glossaire n'est disponible qu'en version anglaise. Il est accessible à l'adresse suivante : <https://nccid.ca/publications/glossary-terms-infectious-disease-modelling-proposal-consistent-language/>, consultée le 6 avril 2022.

**Exposed** – The term ‘exposed’ is used when an individual has encountered a disease causative pathogen. This is necessary for infection or transmission to take place. However, it is not necessarily the case that infection or transmission occurs. The term ‘exposed’ does not correspond to ‘infected’ and should be avoided when modelling diseases. An alternative term to be used in mathematical models is ‘latent’ [...].

**Incidence** – Incidence refers to the number of new cases of a disease over a period of time. In continuous time disease transmission models, the definition of ‘incidence’ becomes an issue where the incidence is measured at a single time point. Here, it has been suggested that the term ‘instantaneous incidence’ be used instead.

**Prevention** – The term ‘prevention’ refers to the lack of disease occurrence despite exposure to, or transmission of a causative disease agent. Disease prevention strategies may be considered as a subset of disease control strategies [...].

Quant à *widespread*, on peut constater, en observant ses contextes d’utilisation dans un corpus de la langue anglaise, ici le COCA, qu’il est utilisé dans une variété de contextes, et pas uniquement lorsqu’il s’agit de parler d’une véritable maladie. Il peut par exemple s’agir de parler d’une idée ou d’une croyance répandue, ou encore d’un phénomène climatique<sup>97</sup>. On trouve en effet les exemples suivants :

- (9) The Catholic Church has zero chance of changing this widespread and deeply-felt view of marriage.
- (10) There’s been a widespread belief that the Palestinians were wary of provoking a major Israeli response.
- (11) The widespread drought that has touched more than half the country won’t affect farmers here [...].

---

97. Le *Corpus of Contemporary American English*, dit COCA, est un corpus de langue anglaise d’un milliard de mots, rassemblant des textes de huit genres discursifs différents publiés entre 1990 et 2019 et sans unité thématique. Il est accessible à l’adresse suivante : <https://www.english-corpora.org/coca/>.

Mais si *widespread* semble s'appliquer à des concepts qui n'ont au premier abord pas grand chose à voir avec une quelconque maladie, cet adjectif provient du verbe *spread* qui s'applique à des affections sur les individus, que ce soit sur le plan de la pensée, c'est-à-dire des idées ou des émotions, ou des maladies, comme le suggèrent les entrées du *Cambridge Dictionary* pour ce verbe :

*to affect more and more places, people, or things, or to make something do this.*

— *Discontent among junior ranks was rapidly spreading.*

— *If disease is allowed to spread, it will cause widespread devastation.*

— *The virus is spread through contact with blood and other fluids.*

— *They would then be free to impose their will and spread their totalitarian ideology.*

Le verbe *spread* est également utilisé par des organisations spécialisées dans le domaine de la santé comme l'OMS, dans des documents officiels traitant du sujet des maladies infectieuses<sup>98</sup>. Considérer « *widespread* » en tant qu'adjectif dérivé du verbe « *spread* » justifie son introduction dans le cadre de nos recherches sur la métaphore maladie dans notre corpus d'étude. La variété de contextes dans lesquels *widespread* est utilisé en langue anglaise, pour décrire d'autres phénomènes que des maladies ne pourrait être qu'un reflet de l'ubiquité de cette métaphore dans le discours politique, une caractéristique qui a d'ailleurs été soulignée par Zinken & Musolff :

In the current climate, it is taken for granted that metaphor is important and ubiquitous in language. Metaphor is no longer discussed as a 'violation' of normal verbal meaning [...], but rather as one form of normal verbal meaning (Zinken & Musolff, 2009 : 1).

Les co-occurents français répertoriés pour les occurrences de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie sont, pour la grande majorité, les équi-

---

98. Voir par exemple le document suivant : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/204722/B5123.pdf?sequence=1&isAllowed=y>, consulté le 5 juin 2022

valents français des co-occurents de *violence* dans le sous-corpus anglais. Le nombre total de co-occurents différents identifiés pour le sous-corpus français est cependant plus élevé. D'autres co-occurents de « violence » ne semblant pas avoir d'équivalent parmi les co-occurents anglais de *violence* comme « gravité » ou encore « prémunir » ont en effet été répertoriés. La métaphore de la violence envers les femmes comme maladie semble donc être exprimée avec une plus grande variété de mots en français qu'en anglais dans notre corpus d'étude.

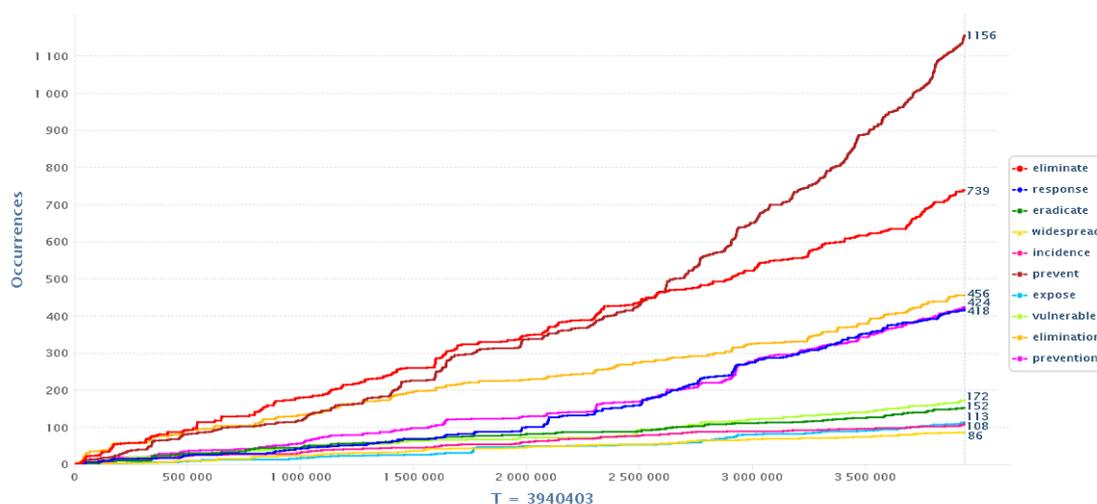
On peut voir dans le Tab. 77 présenté précédemment où sont répertoriés les co-occurents de *violence* et « violence » que les lemmes *prevent* et *eliminate* ont les fréquences relatives les plus élevées, ce qui signifie que ce sont les co-occurents de *violence* les plus fréquemment employés dans le sous-corpus d'étude anglais (composé de RO EN + CP EN) au cours de la période étudiée. En français, ce sont les lemmes « élimination », « éliminer » et « prévenir » qui sont les plus fréquemment employés, ce qui est similaire aux résultats obtenus pour le sous-corpus anglais. Il n'y a donc, de ce point de vue, pas de différence notable entre les deux langues.

On peut constater en observant les courbes de progression des co-occurents des mots *violence* et « violence » dans notre corpus d'étude que les courbes, pour la plupart, forment des droites, ce qui est le signe d'une progression stable car linéaire. La fréquence relative est constante tout au long de la période étudiée. Cependant, on peut noter que certaines courbes s'écartent de ce schéma d'évolution. En effet, la courbe bordeaux en Fig. 78, qui correspond au lemme *prevent*, connaît une évolution exponentielle à partir d'environ 2 500 000 mots, ce qui correspond à l'année 2009.

Cela signifie que l'utilisation de *prevent* a fortement augmenté au cours de la période étudiée, en particulier entre 2009 et 2019. Ce n'est en revanche pas le cas du lemme *eliminate*, dont la courbe rouge connaît une évolution linéaire tout au long de la période, et aucune évolution exponentielle, contrairement à la courbe représentant la progression de *prevent*. Les courbes bleue et rose, qui correspondent respectivement aux lemmes *response* et *prevention*, suivent une évolution similaire, c'est-à-dire une évolution linéaire jusqu'à environ 2 300 000 mots, ce qui correspond à l'année 2008

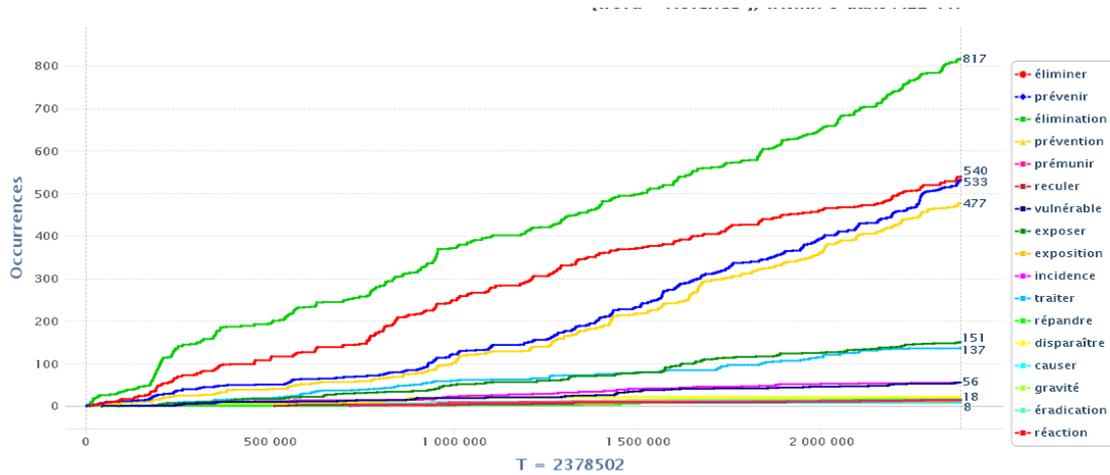
avant de connaître une augmentation exponentielle à partir de 2008 et jusqu'à 2019. Cette évolution contraste avec celle observée pour le lemme *elimination*, dont la courbe est jaune orangée, et dont l'évolution est linéaire tout au long de la période. Ainsi, les lemmes *prevent* et *prevention* ont connu une augmentation significative de leur utilisation entre 2009 et 2019, alors que *elimination* et *eliminate* n'ont pas réellement connu d'augmentation de leur utilisation. Tous les autres lemmes représentés sur ce graphique connaissent une évolution linéaire, et le nombre total de leurs occurrences respectives les rend moins significatives que les courbes décrites ci-dessus.

FIGURE 78 – Courbes de progression des co-occurents du lemme *violence* contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie dans le sous-corpus anglais (RO EN + CP EN)



En observant la Fig. 79, on peut voir deux courbes légèrement incurvées par rapport à toutes les autres : il s'agit des courbes bleue et jaune, qui représentent respectivement la progression de « prévenir » et « prévention » équivalents français de *prevent* et *prevention*. Cette incurvation témoigne, comme observé au sujet du sous-corpus anglais, d'une fréquence d'utilisation qui augmente au fil du temps dans la fenêtre temporelle étudiée pour ces deux lemmes à partir d'environ 1 100 000 mots, ce qui correspond à l'année 2007.

FIGURE 79 – Courbes de progression des co-occurents du lemme « violence » contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie dans le sous-corpus français (RO FR + CP FR)



L’observation des courbes de progression de ces co-occurents de *violence* et « violence » dans notre corpus d’étude nous a donc permis de constater que la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie a été utilisée par l’ONU de manière fréquente entre 1996 et 2019, mais qu’elle l’a été de manière plus fréquente encore dans la décennie 2010. Il reste maintenant à déterminer quel sont les rôles et effets de cette métaphore dans le discours de l’ONU et pourquoi son utilisation a augmenté dans la seconde moitié de la fenêtre temporelle étudiée.

### 1.3 La métaphore VIOLENCE AGAINST WOMEN (AND GIRLS) IS A DISEASE : quel rôle, quels effets et que signifie l’augmentation de son utilisation ?

Un des rôles possibles que peut jouer cette métaphore de la violence envers les femmes comme maladie dans le discours de l’ONU pourrait être d’aider le grand public à comprendre la violence envers les femmes en le simplifiant. En effet, comme vu

en 2.2.2, les métaphores conceptuelles induisent souvent une simplification de phénomènes complexes, parmi lesquels on peut compter la violence envers les femmes.

Si le rôle de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie est de simplifier, de rendre plus facilement compréhensible un phénomène complexe, nous avons de bonnes raisons de penser, comme a pu le constater Mio dans des travaux sur les métaphores dans les discours publics, qu'il devrait y avoir sensiblement plus de métaphores dans les communiqués de presse de l'ONU que dans les rapports, puisque, nous le rappelons, les communiqués de presse sont destinés au grand public, pour l'informer des activités de l'organisation et des avancées faites et des défis à relever dans la lutte contre la violence envers les femmes de manière claire et simplifiée, alors qu'au contraire, les rapports sont de longs documents traitant de problèmes complexes de manière détaillée, avec des données statistiques, destinés à un public d'expert·e·s chargé·e·s de prendre des décisions politiques. En effet, Mio avait observé en 1990 que des discours adressés au grand public contenaient deux fois plus de métaphores que des discours adressés à un public plus restreint :

In an evaluation of public speeches, I found that speeches addressing the general public contained twice as many metaphors as those addressing more limited audiences (Mio, 1990) (Mio, 1997 : 128).

C'est pour cette raison que nous avons décidé de comparer la fréquence de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie dans les communiqués de presse de notre corpus d'étude avec sa fréquence dans les rapports de notre corpus d'étude.

Comme nous pouvons l'observer en Tab. 20, les observations de Mio ne se retrouvent pas dans notre corpus. Les sommes totales des fréquences relatives des co-occurents de *violence* contribuant à la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie sont proches, et cette métaphore est même un peu plus présente dans les rapports : 0,07 pour le sous-corpus CP EN, et 0,099 pour le sous-corpus CP EN, ce qui correspond à une occurrence de métaphore de la violence envers les femmes de

la maladie tous les 1500 mots dans les communiqués de presse anglais, et tous les 1000 mots dans les rapports anglais. En ce qui concerne les sous-corpus français, le constat est similaire : dans le Tab. 21 ci-dessous, on peut voir que la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie semble, sur la base des co-occurents répertoriés dans ce chapitre, légèrement plus fréquente dans le sous-corpus de rapports français que dans celui de communiqués français : la fréquence relative totale des co-occurents est de 0,12 pour le sous-corpus de communiqués français, et de 0,14 pour le sous-corpus de rapports français. Une nouvelle fois, nos résultats suggèrent que cette métaphore ne semble pas être employée pour aider le grand public à mieux comprendre un phénomène complexe.

TABLE 20 – Co-occurents de *violence* contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie dans les sous-corpus CP EN et RO EN et leurs fréquences brutes et relatives

<b>co-occurent de <i>violence</i> dans CP EN</b>	<b>fréquence brute</b>	<b>fréquence relative</b>	<b>co-occurent de <i>violence</i> dans RO EN</b>	<b>fréquence brute</b>	<b>fréquence relative</b>
eliminate	108	0,017	eliminate	631	0,005
elimination	58	0,009	elimination	398	0,013
response	16	0,003	response	402	0,014
eradicate	36	0,006	eradicate	116	0,004
widespread	19	0,003	widespread	67	0,002
incidence	9	0,001	incidence	99	0,003
prevent	130	0,021	prevent	1026	0,036
prevention	36	0,006	prevention	388	0,013
expose	8	0,001	expose	105	0,004
vulnerable	19	0,003	vulnerable	153	0,005

TABLE 21 – Co-occurents de « violence » contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme maladie dans les sous-corpus CP FR et RO FR et leurs fréquences brutes et relatives

<b>co-occurent de « violence » dans CP FR</b>	<b>fréquence brute</b>	<b>fréquence relative</b>	<b>co-occurent de « violence » dans RO FR</b>	<b>fréquence brute</b>	<b>fréquence relative</b>
éliminer	51	0,03	éliminer	489	0,026
élimination	106	0,06	élimination	711	0,038
réaction	1	0,0005	réaction	13	0,0007
éradication	5	0,003	éradication	13	0,0007
répandre	1	0,0005	répandre	14	0,0007
incidence	2	0,001	incidence	52	0,003
prévenir	27	0,015	prévenir	506	0,027
prévention	18	0,01	prévention	459	0,025
exposer	4	0,002	exposer	147	0,008
exposition	0	0	exposition	13	0,0007
vulnérable	1	0,0005	vulnérable	55	0,003
causer	1	0,0005	causer	6	0,0003
traiter	2	0,001	traiter	135	0,007
disparaître	1	0,0005	disparaître	21	0,001
reculer	0	0	reculer	14	0,0007
gravité	0	0	gravité	17	0,0009
prémunir	0	0	prémunir	14	0,0007

Ces résultats révèlent que dans notre corpus d'étude, la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie est deux fois plus présente dans les rapports que dans les communiqués, ce qui ne nous permet pas de confirmer l'hypothèse selon laquelle le rôle de cette métaphore dans notre corpus serait de simplifier, de rendre plus facilement compréhensible au grand public le phénomène complexe qu'est la violence envers les femmes. Quel peut donc être le rôle de cette métaphore ?

Y a-t-il alors un rôle de cette métaphore identifiable clairement dans notre corpus ? Les métaphores SOCIAL PROBLEMS ARE DISEASES peuvent également avoir, comme

l'ont souligné plusieurs chercheurs et chercheuses s'intéressant aux métaphores dans le discours politique, un rôle persuasif qui consiste à convaincre un public en suscitant chez lui de l'émotion. Cette fonction persuasive de la métaphore intéressait déjà Aristote, qui avait mis en lumière la métaphore et le rôle qu'elle pouvait jouer dans le processus de persuasion d'un auditoire (Hellsten, 2002 ; Roberts, traduction de Aristote, 2004 : 24 in De Landsteer, 2009 : 60). Selon ce dernier, si l'argumentation aurait un pouvoir persuasif en suscitant de l'émotion chez un interlocuteur ou une interlocutrice. L'appel aux émotions, au *pathos*, pour reprendre la terminologie d'Aristote, est ainsi un pont qui permet d'accéder à ce que pense l'interlocuteur ou l'interlocutrice sur un sujet particulier, soit le *logos*, et de l'influencer. Utiliser l'image de la maladie pour parler de la violence envers les femmes en tant qu'organisation internationale serait donc une manière de persuader le grand public, les représentant-e-s de différents pays du monde de l'existence d'actes de violence envers les femmes dans le monde, de leur fréquence, de leur gravité et de la nécessité de mettre en place des mesures pour protéger les femmes de ces actes. L'utilisation de cette métaphore dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes pourrait donc être vue comme une stratégie discursive permettant la reconnaissance de ces formes particulières de violence que subissent les femmes dans le monde et comme un instrument de lutte contre cette violence, au même titre que l'est la création et l'utilisation du terme *femicide* que nous avons présentée dans le chapitre 5.

Il convient alors de se questionner sur ce qui contribue au pouvoir persuasif de cette métaphore. Pourquoi parler de la violence envers les femmes comme maladie serait plus à même de persuader le monde de l'existence des actes de violence infligés aux femmes, de leur fréquence, et de la nécessité de lutter contre cette violence ? Une piste de réponse a été identifiée par Mio, et avant lui Edelman : une métaphore comme celle de la maladie permet à celui ou celle qui l'utilise une communication plus efficace car il ou elle fait appel à des thèmes latents, déjà présents dans la conscience de son auditoire ou lectorat :

[Metaphors] have assisted politicians in communicating more effectively by addressing latent symbolic themes residing in segments of the public consciousness. (Edelman 1964, 1981, 1977, 1988) [...] at the core of poli-

tical communication [is the] ability of the politician to use metaphor and symbols that awaken latent tendencies among the masses (Mio, 1997 : 113).

Comme nous avons pu l'évoquer lorsque nous présentions plus haut la métaphore SOCIAL PROBLEMS ARE DISEASES, la maladie est un thème latent déjà présent dans la conscience des êtres humains, qui l'ont déjà tous et toutes expérimentée au cours de leur vie. La maladie, lorsqu'elle est grave, qu'elle se répand dans le monde, et qu'elle fait de nombreuses victimes, menant pour certaines jusqu'à leur mort, éveille également un sentiment de peur et d'angoisse chez les populations auxquelles des personnes ou institutions politiques s'adressent dans leur discours, émotions qui peuvent persuader de la nécessité d'agir pour protéger les femmes de cette violence.

Les données extraites de notre corpus d'étude et représentées sous la forme de courbes de progression nous ont permis d'observer que la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie ne s'est pas essouffée dans notre corpus, mais, bien au contraire, qu'elle est devenue encore plus fréquente dans le discours de l'ONU à partir de 2009. Comment expliquer cette pérennité de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie jusqu'en 2019 et l'augmentation de son utilisation à partir de 2009 ? Comme ont pu le souligner des chercheurs s'intéressant à la métaphore dans le discours politique, cela serait dû à la nature politique du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes. D'après ces chercheurs, les instances et personnalités politiques ne cherchent pas à inventer et utiliser des métaphores nouvelles, mais répètent constamment les mêmes métaphores afin de créer la réaction espérée chez l'auditoire ou le lectorat, c'est-à-dire une réaction d'adhésion au propos tenu, et non pas une réaction de résistance ou d'opposition :

the goal of political discourse is not to find novel metaphors but to use simple metaphors that are repeated continuously. [...] Chronic repetition of clichés and stale phrases that serve simply to evoke a conditioned, uncritical response is a time-honored habit among politicians and a men-

tally restful one for their audiences (Edelman, 1964 in Mio, 1997 : 119, 124-125).

Cette métaphore n'est cependant pas uniquement pérenne dans le discours de l'ONU, mais a également connu une augmentation de sa fréquence d'utilisation à partir de l'année 2009 dans notre corpus d'étude composé de communiqués de presse et rapports sur la violence envers les femmes. Comment expliquer cette augmentation à ce moment précis de l'histoire ? En partant du principe que le rôle de cette métaphore est persuasif, on peut trouver une explication possible à cette augmentation de la fréquence d'apparition de la métaphore dans le discours onusien à partir de 2009 : cette année correspond approximativement au début d'un tournant dans l'histoire de l'ONU et de la défense des droits humains. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, de nombreux marqueurs linguistiques indiquent un possible changement de stratégie de communication de l'ONU entre 2010 et 2019, et notamment l'émergence d'une voix onusienne qui s'impose comme actrice de la lutte contre la violence envers les femmes. Au vu de la proximité des dates, il est naturel d'envisager que l'augmentation du nombre d'occurrences de la métaphore de la maladie puisse avoir un lien avec ce possible changement de stratégie de communication. Nous pouvons envisager deux hypothèses allant dans ce sens. La première serait que si la métaphore a pour fonction de renforcer l'adhésion du public au discours tenu par l'organisation, alors augmenter la fréquence d'utilisation contribue d'autant plus à renforcer cette adhésion, ce qui aurait pour effet d'asseoir davantage la légitimité de l'organisation et des actions qu'elle recommande de mener pour lutter contre la violence envers les femmes. La seconde hypothèse porte sur le rôle joué par l'organisation au sein du schéma de la métaphore : ce schéma associe les figures d'autorité aux médecins qui traitent la maladie et prescrivent un protocole pour éradiquer cette dernière. Aussi peut-on imaginer que l'augmentation du recours à cette métaphore aurait pour but de souligner le positionnement de l'organisation comme actrice du traitement de la maladie, et donc de s'imposer comme figure d'autorité sur la question de la violence envers les femmes.

Si le rôle persuasif de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie semble pouvoir être une des raisons qui expliquent sa présence et sa fréquence dans le discours de l'ONU, il reste qu'une métaphore peut avoir pour effet, en représentant un phénomène d'une certaine manière pour persuader un certain public de penser ou de faire certaines choses, de masquer, de manière délibérée ou non, certains éléments au sujet du phénomène dont il est question :

[...] the hiding-as-it-reveals quality of metaphor was anticipated by Edelman, 1971 : "Each metaphor can be a subtle way of highlighting what one wants to believe and avoiding what one does not wish to face." (Edelman, 1971 : 67 ; De Landsteer, 2009 : 61).

Dans cette perspective, la métaphore de la violence envers les femmes pourrait être un moyen de masquer subtilement certains éléments concernant le problème de la violence envers les femmes qui pourraient être une source de conflits, de désaccords, ou qui pourraient sembler trop difficiles à combattre, ou pourraient, sans que l'instance énonciative n'en soit consciente, avoir cet effet, ce qui relève du lissage discursif (Raus, 2021 : 136 ; Cussò & Gobin, 2008 : 8 ; Raus, 2017 : 95 ; Née, Oger & Sitri, 2017 : 16.). L'hypothèse que nous souhaitons défendre ici est que cette métaphore masque la responsabilité des hommes dans le discours observé. En effet, affirmer que les hommes sont responsables de la violence envers les femmes a été et est encore un propos qui suscite beaucoup de réactions hostiles et une position qui demeure difficile à tenir. À partir de notre corpus d'étude, nous avons pu voir que dans le discours de l'ONU, la violence envers les femmes est représentée comme une maladie dont les femmes doivent pouvoir se protéger et contre laquelle elles devraient pouvoir se prémunir grâce à des mesures proposées et défendues par l'ONU, si cette violence est une pandémie mondiale dont l'incidence est inquiétante. La dimension inquiétante de la violence envers les femmes repose donc sur l'incidence de la violence envers les femmes dans le monde, et sur le fait que les femmes sont une population à risque, mais pas sur le fait que les actes sont commis en majorité par des hommes sur les femmes ni sur les raisons de cet état de faits. Le schéma de la métaphore de la maladie ne laisse pas de place à un responsable qui est coupable de l'acte de violence,

mais uniquement à des personnes touchées par une maladie qu'il faut prendre en charge et protéger.

En conséquence, les mesures proposées et défendues par l'ONU sont axées sur la protection de cette population à risque que sont les femmes et les filles dans le monde, mais pas sur la responsabilisation et la prise en charge des hommes. Pour reprendre la métaphore de la maladie, cette représentation de la violence envers les femmes nous incite à agir sur les symptômes de la violence envers les femmes plutôt que sur sa cause : l'on propose des hébergements d'urgence aux femmes victimes de violence, une réponse judiciaire plus systématique et plus sévère aux actes de violence, ou encore un soutien financier, médical et psychologique aux victimes d'actes de violence. Bien que ces mesures soient évidemment nécessaires et pertinentes, force est de constater qu'aucune mesure ne semble concerner directement les auteurs de ces actes. Dans son étude sur la violence conjugale, Delage a montré que depuis les années 2000, en France et aux États-Unis, le problème de cette forme de violence envers les femmes qu'est la violence conjugale s'est articulé autour d'un discours sur la sécurité des femmes en tant que victimes, ce qui explique un recours à des politiques d'aide aux victimes comme celles mentionnées ci-dessus. Mais d'après elle, l'accent mis sur ces dernières dans les politiques publiques

tend également à rendre invisible, voire à remplacer, la dimension sociale et structurelle de la violence conjugale, participant de cette façon à occulter son caractère politique [dans un modèle qui privilégie] la protection des femmes battues plutôt [que] l'accompagnement des auteurs. (Delage, 2017 : 124-128).

Delage évoque d'ailleurs l'existence de structures d'accueil pour les hommes auteurs d'actes de violence conjugale financées dans les années 1970 aux États-Unis et en France, mais dont le caractère controversé et le manque de fréquentation a mené à leur fermeture et à leur abandon. Cet abandon reflète une certaine invisibilisation des auteurs d'actes de violence envers les femmes (Delage, 2017 : 19). Il nous semble que son propos est également pertinent pour les autres formes de violence qui sont

considérées comme de la violence envers les femmes par l'ONU (mutilations génitales féminines, crimes d'honneur, féminicides, etc). En résumé, le caractère controversé de l'affirmation de la responsabilité des hommes en ce qui concerne la violence subie par les femmes dans le monde peut se manifester dans un discours par une forme d'évitement de la mention de cette responsabilité. Cette forme d'évitement reflète et entretient selon nous une lutte contre la violence envers les femmes axée sur la protection et le soutien des victimes plutôt que sur la prise en charge des hommes et des auteurs d'actes de violence envers les femmes.

## **2 La métaphore de la guerre : la violence envers les femmes comme guerre devant cesser**

### **2.1 Utilisation et fréquence de la métaphore de la guerre dans le corpus d'étude**

Nous avons pu identifier, en observant les co-occurents de *violence* et « violence » dans notre corpus, une seconde métaphore dans notre corpus d'étude. Il s'agit de la métaphore de la guerre : la violence envers les femmes est représentée comme une guerre mondiale devant cesser. En (12), (13), (14) et (15) nous présentons quelques occurrences de cette métaphore choisies au hasard dans notre corpus d'étude. On peut voir que parfois, les deux métaphores peuvent être combinées dans une seule et même phrase, comme dans l'exemple (15), dans laquelle il s'agit de combattre la pandémie mondiale qu'est la violence envers les femmes. Dans cet exemple, la violence envers les femmes, qui est une maladie, doit être combattue, elle est donc l'ennemie dans une guerre menée par l'ONU. Dans les autres exemples, qui ne concernent que la métaphore de la guerre, on peut voir que la violence envers les femmes est représentée comme un ennemi à combattre et à vaincre. Dans certains contextes, comme celui présenté en (13), la violence envers les femmes semble être elle-même présen-

tée comme une guerre à laquelle il faut mettre fin, “*end violence against women*” rappelant l’expression “*end the war*”.

- (12) **Combating** violence against women is one of the major objectives of the Global Plan for Equal Opportunities [...]. (2003)
- (13) Through this Network, let us, once and for all, **end** violence against women and girls. (2009)
- (14) Pendant la période à l’examen, les organes intergouvernementaux et les organes d’experts des Nations Unies ont continué de **combattre** la violence à l’égard des femmes.(2012)
- (15) [...] le Fonds concentre son action sur trois objectifs prioritaires : concrétiser les engagements pris en faveur des femmes et des filles ; déterminer quelles mesures sont efficaces pour **combattre** la pandémie de violence qui les frappe [...]. (2010)

La métaphore de la guerre, est, comme celle de la maladie, une métaphore qui a été et est encore utilisée de manière très fréquente dans le discours politique. Elle a été répertoriée dans la base de données évoquée précédemment MetaNet sous l’intitulé ADDRESSING SOCIAL PROBLEMS IS WAGING WAR<sup>99</sup>. Dans le schéma descriptif de cette métaphore, la société est un champ de bataille, le problème social est un ennemi qui l’attaque, les mesures et programmes sociaux proposés sont des stratégies pour mener la guerre, et les combattants ou l’armée sont les autorités et les représentant·e-s des pays du monde. Plusieurs contributions ont souligné et regretté l’omniprésence de cette métaphore qui aurait envahi tous les domaines de la vie sociale et politique (Cespedes, 2014 ; Hartmann-Mahmud, 2002 ; Huckins, 2016 ; Larson, 2005 ; Simons, 2015) :

---

99. La fiche de cette métaphore est accessible à l’adresse suivante : [https://metaphor.icsi.berkeley.edu/pub/en/index.php/Metaphor:ADDRESSING\\_SOCIAL\\_PROBLEMS\\_IS\\_WAGING\\_WAR](https://metaphor.icsi.berkeley.edu/pub/en/index.php/Metaphor:ADDRESSING_SOCIAL_PROBLEMS_IS_WAGING_WAR), consultée le 14 avril 2022.

Calling for a ceasefire, [they] hope to scale back our reliance on the warfare metaphors that have invaded nearly every domain of social and political life (Flusberg *et al.*, 2018 : 2).

Une étude de Karlberg & Buell a même révélé qu’entre 1981 et 2000, 17% des articles publiés dans le *Time Magazine* et 15% des articles publiés dans *Newsweek* au cours la même période contenaient au moins une métaphore de la guerre (Karlberg & Buell, 2005 in Flusberg *et al.*, 2018 : 2). Cette métaphore semble donc, au même titre que la métaphore de la maladie, être une métaphore très courante.

Nous répertorions en Tab. 22 les co-occurents des mots *violence* dans le sous-corpus anglais composé de CP EN et RO EN, et les co-occurents de « violence » dans le sous-corpus français composé de CP FR et RO FR qui relèvent de la métaphore de la violence envers les femmes comme maladie ainsi que leurs fréquences brutes et relatives. La différence frappante avec la métaphore de la maladie dans notre corpus est que celle de la guerre est moins présente dans notre corpus d’étude : en premier lieu, il y a nettement moins de co-occurents identifiés pour chacune des deux langues. Ensuite, les fréquences relatives des co-occurents sont plus faibles.

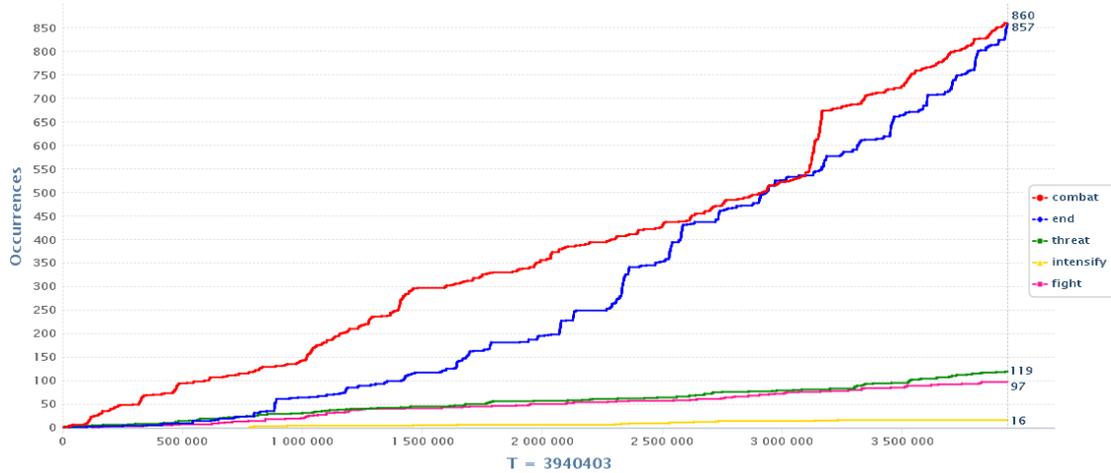
TABLE 22 – Co-occurents de *violence* et « violence » contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme guerre dans les sous-corpus anglais (CP EN + RO EN) et français (CP FR + RO FR) et leurs fréquences brutes et relatives

co-occurent de <i>violence</i>	fréquence brute	fréquence relative	co-occurent de « violence »	fréquence brute	fréquence relative
combat	857	0,025	combattre	317	0,016
end	860	0,025	lutter	471	0,023
fight	97	0,003	attaquer	76	0,004
threat	119	0,003	stratégie	115	0,006
intensify	16	0,0005	rescapé	36	0,002

On peut constater que les mots *combat* et *end* sont les plus fréquents dans le sous-corpus anglais, et que « combattre » et « lutter » sont les plus fréquents dans le sous-corpus français. Les fréquences relatives totales sont de 0,06 pour le sous-corpus anglais et de 0,05 pour le sous-corpus français, ce qui représente une occurrence de la métaphore de la guerre environ tous les 1700 mots en anglais et tous les 2000 mots en français. Il n'y a donc pas d'écart significatif entre les deux langues au niveau de la fréquence de cette métaphore. En revanche, on peut noter que cette métaphore est nettement moins fréquente que celle de la maladie dans le discours de l'ONU, qui était présente environ une fois tous les 1000 mots en anglais et une fois tous les 500 mots en français. Elle reste cependant suffisamment présente pour que nous nous intéressions à sa signification et à son rôle.

Les courbes de progression des co-occurents de *violence* qui relèvent de la métaphore de la guerre sont présentées en Fig. 80. La courbe rouge, qui représente la progression du lemme *combat* dans notre sous-corpus anglais composé de RO EN et CP EN, suit une évolution linéaire tout au long de la période, à l'exception d'une forte augmentation de son utilisation à entre 3 100 000 mots et 3 200 000 mots qui correspond aux textes de l'année 2013. Avant et après cette période, non seulement l'évolution de l'emploi de *combat* est linéaire, mais la fréquence relative du lemme est également la même au cours de la période étudiée. En ce qui concerne le lemme *end*, dont la progression est représentée par la courbe bleue, elle est incurvée dans sa première moitié, soit jusqu'à 2 500 000 mots, ce qui signifie que le lemme *end* était peu fréquemment utilisé dans les premières années de la période étudiée, soit jusqu'en 2003, avant d'être employé de plus en plus fréquemment à partir de 2003 jusqu'en 2019. De manière assez remarquable, les deux courbes de *combat* et *end*, les courbes rouge et bleue, se rejoignent et évoluent conjointement sur la période entre 2 500 000 mots et 3 100 000 mots. On peut également remarquer qu'à la fin de la période étudiée, leurs nombres d'occurrences sont très proches, ce qui signifie qu'en dépit de leurs divergences respectives, la progression des deux mots tend à être très similaire dans notre sous-corpus d'étude.

FIGURE 80 – Courbes de progression des co-occurents du lemme *violence* contribuant à la représentation de la lutte contre la violence envers les femmes comme guerre dans le sous-corpus français (RO EN + CP EN)

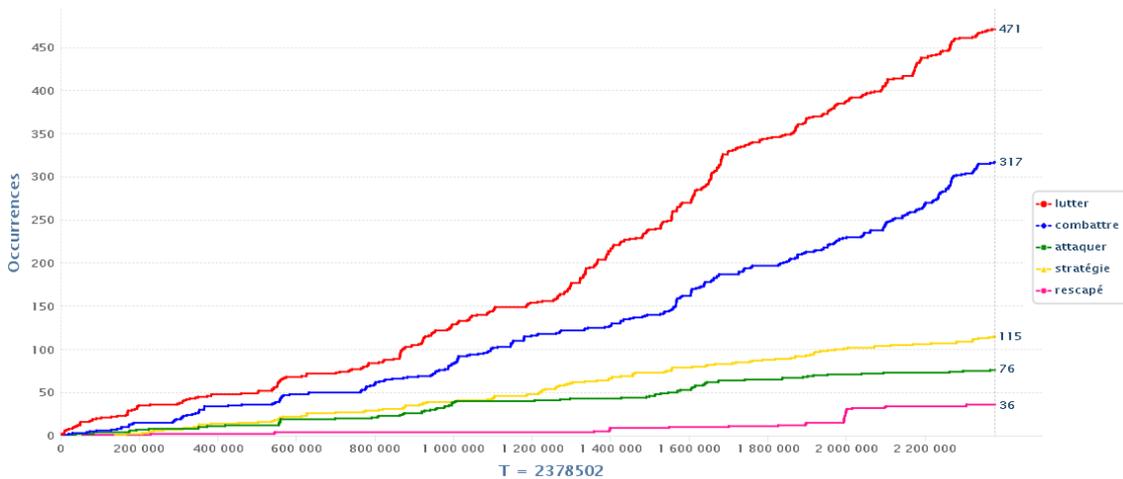


En ce qui concerne les trois autres co-occurents de *violence* identifiés dans le cadre de la métaphore de la guerre, leurs courbes connaissent également une progression linéaire, sans variation notable, mais leurs fréquences respectives restent bien plus faibles que celles observées pour les mots *end* et *combat*.

En ce qui concerne le sous-corpus français, composé des sous-corpus RO FR et CP FR, la progression des co-occurents français de « violence » contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme guerre en Fig. 81 est similaire, c'est-à-dire qu'on observe assez peu de variations dans l'évolution des courbes. En effet, la courbe rouge, qui représente la progression du lemme « lutter », est d'abord linéaire, jusqu'à environ 900 000 mots, ce qui correspond à l'année 2004, ce qui est proche de ce que nous avons observé pour *end* dans le sous-corpus anglais, avant de devenir incurvée entre 2003 et 2013, ce qui témoigne d'une augmentation de l'utilisation du lemme « lutter » dans le même contexte que « violence », puis de redevenir linéaire jusqu'à la fin de la période étudiée. En ce qui concerne la courbe bleue, qui correspond à la progression du lemme « combattre », les évolutions sont encore moins marquées que pour « lutter », qui est linéaire tout au long de la période, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu d'augmentation particulière de l'utilisation du lemme

dans ce sous-corpus au cours de la période étudiée. Enfin, les courbes correspondant aux trois derniers co-occurents identifiés, « attaquer », « stratégie » et « rescapé » sont également linéaires<sup>100</sup>.

FIGURE 81 – Courbes de progression des co-occurents du lemme « violence » contribuant à la représentation de la lutte contre la violence envers les femmes comme guerre dans le sous-corpus français (RO FR + CP FR)



L'observation des courbes de progression suggère donc qu'il ne semble pas y avoir d'augmentation significative de l'utilisation de la métaphore de la guerre dans notre corpus d'étude à partir d'un moment précis, comme cela a pu être observé précédemment pour la métaphore de la maladie. La métaphore est utilisée tout au long de la période de manière linéaire.

100. Nous rappelons ici qu'il s'agit de lemmes, comme pour la métaphore étudiée précédemment, les formes conjuguées ainsi que les formes au pluriel et au féminin de ces mots ont donc été prises en compte.

## 2.2 Rôles possibles de la métaphore de la guerre dans le corpus d'étude

Quel est le rôle de cette métaphore de la guerre dans le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes ? Nous avons vu qu'un des rôles d'une métaphore pouvait être de faciliter au grand public la compréhension d'un phénomène complexe, mais que cela ne semblait pas être la raison principale de la fréquence de la métaphore de la maladie de notre corpus, car nous n'avons pas pu observer de différence significative entre la fréquence de cette métaphore dans les communiqués de presse onusiens, destinés au grand public et sa fréquence dans les rapports, destinés à un public d'expert·e·s.

Qu'en est-il concernant la métaphore de la guerre ? On peut voir à partir du Tab. 23 que la fréquence relative totale des co-occurents identifiés dans le sous-corpus CP EN est égale à 0,08 et qu'elle est égale à 0,05 pour RO EN. Cela correspond à une occurrence de la métaphore tous les 1250 mots dans le sous-corpus de communiqués anglais, et à une occurrence tous les 2000 mots dans le sous-corpus de rapports anglais. Ces valeurs sont trop proches pour considérer qu'il y a sensiblement plus de métaphores de la guerre dans le sous-corpus de rapports que dans le sous-corpus de communiqués, et considérer que le rôle de cette métaphore est de simplifier un phénomène complexe pour le grand public. Cela nous semble d'autant plus probable que l'on peut voir grâce au Tab. 24 que les fréquences relatives totales des co-occurents identifiés pour la métaphore de la guerre sont de 0,03 dans le sous-corpus CP FR, et de 0,05 pour le sous-corpus RO FR. Il semble donc y avoir en français encore moins d'occurrences de la métaphore de la guerre dans les communiqués de presse que dans les rapports.

TABLE 23 – Co-occurents de *violence* contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme guerre dans les sous-corpus CP EN et RO EN et leurs fréquences brutes et relatives

co-occurent de <i>violence</i> dans CP EN	fréquence brute	fréquence relative	co-occurent de <i>violence</i> dans RO EN	fréquence brute	fréquence relative
combat	117	0,02	combat	743	0,026
end	334	0,05	end	523	0,02
fight	35	0,006	fight	62	0,002
threat	14	0,002	threat	105	0,004
intensify	1	0,0002	intensify	15	0,0005

TABLE 24 – Co-occurents de « violence » contribuant à la représentation de la violence envers les femmes comme guerre dans les sous-corpus CP FR et RO FR et leurs fréquences brutes et relatives

co-occurent de « violence » dans CP FR	fréquence brute	fréquence relative	co-occurent de « violence » dans RO FR	fréquence brute	fréquence relative
combattre	15	0,008	combattre	289	0,016
lutter	35	0,02	lutter	436	0,024
attaquer	7	0,004	attaquer	69	0,004
stratégie	2	0,001	stratégie	113	0,006
rescapé	1	0,0005	rescapé	35	0,002

Si l'hypothèse d'une utilisation de la métaphore de la guerre permettant de simplifier un phénomène trop complexe pour le grand public ne nous semble pas suffisamment solide, il reste que la métaphore de la guerre pourrait avoir, au même titre que la métaphore de la maladie, une fonction persuasive. En plus de représenter une partie importante de la vie humaine car elle est omniprésente dans notre histoire et notre quotidien, la guerre est une image fréquente dans le discours politique parce qu'elle suscite des émotions fortes qui peuvent contribuer à façonner ou à changer la perception que l'on peut avoir d'un problème social et inciter à l'action (Flusberg *et al.*, 2018 : 4). D'après De Landsteer, la métaphore de la guerre ferait partie d'une

catégorie de métaphores très puissantes, capables de réveiller des émotions très fortes de désespoir, d'agressivité, d'angoisse et toute autre forme d'émotion négative et permettent ainsi à celui ou celle qui les utilise d'impliquer émotionnellement les destinataires de son discours :

Disaster and violence metaphors [of which war metaphors are part] are much less neutral than the metaphor categories mentioned above. They have in common the expression of despair, depression or aggression. The images employed naturally refer to anxiety and other negative emotions, but the citizen may still be active or in control [...]. Their ominous character implies a stronger emotional involvement (De Landsteer, 2009 : 68).

La peur est également l'une des émotions que la guerre suscite chez l'être humain. Plusieurs analyses des métaphores de la guerre dans le discours politique ont ainsi mis en avant cette fonction de la métaphore de la guerre : éveiller la peur concernant un problème social particulier (Alexandrescu, 2014 ; Coleman, 2013 ; Flusberg *et al.*, 2018 ; George, Whitehouse, & Whitehouse, 2016 ; Mirghani, 2011). Pourquoi éveiller la peur chez son destinataire ? Pour Flusberg *et al.*, qui ont étudié les effets persuasifs de la métaphore de la guerre en comparaison avec d'autres métaphores, comme celles de la course, la réponse à cette question tient au fait que la peur suscitée par l'image de la guerre incite les êtres humains à être plus attentifs à un problème social, à faire évoluer leurs croyances sur un sujet et surtout à prendre des mesures, à agir, ce qui n'est pas le cas pour d'autres métaphores moins aptes à susciter la peur (Flusberg *et al.*, 2018 : 7 ; Flusberg *et al.*, 2017). On comprend alors mieux l'intérêt que peut avoir l'ONU à utiliser cette métaphore, puisqu'il s'agit de convaincre les représentant·e-s des différents pays du monde représentés à l'ONU et aux gouvernements d'agir contre la violence envers les femmes et de le faire de la manière dont l'organisation le recommande.

Cependant, l'utilisation de cette métaphore a plusieurs inconvénients. Flusberg *et al.* ne manquent pas de mentionner le fait que de nos jours, la métaphore de la guerre

est omniprésente et utilisée dans une variété de contextes de manière hyperbolique, par exemple “*The War on traffic congestion*”, “*The War on salad*”, “*The War on gluten*”, etc., ce qui peut, à terme, la rendre moins efficace en créant une forme de lassitude chez le ou la destinataire qui voit cette image utilisée dans le contexte de problèmes sociaux plutôt futiles tout comme dans le contexte de problèmes sociaux très sérieux comme la violence envers les femmes ou la pauvreté (Flusberg *et al.*, 2018 : 9-11). Un second problème réside dans le fait que toute guerre est supposée avoir sa fin. Or, comment évaluer qui a gagné ou qui a perdu la guerre contre la violence envers les femmes, ou si cette guerre a pris fin ? Que signifie gagner cette guerre ? Le but de l’ONU, si l’on en croit son discours, est que la guerre qu’est la violence prenne fin, mais l’organisation ne donne jamais de conditions précises à cette victoire ou à une potentielle défaite. Faudrait-il, pour gagner cette guerre que plus aucune femme ne soit victime de violence dans le monde, ou d’atteindre un nombre de victimes plus bas que celui enregistré au moment où l’organisation écrit ? Cette guerre n’a-t-elle pas été perdue, dans la mesure où les femmes sont toujours victimes d’actes de violence demeurant souvent impunis dans le monde en 2019 ? Rien de tout cela n’est précisé. Le fait qu’il y ait très peu d’évolution entre 1996 et 2019 dans l’utilisation de cette métaphore dans notre corpus d’étude suggère que l’ONU présente l’image d’une guerre sans fin, et un chemin vers la victoire qui reste flou. Des analystes du discours des organisations internationales avaient identifié le flou comme caractéristique du discours de ces dernières : les organisations internationales tiennent un discours flou qui est gage de consensus. (Perrot in Rist, 2002 : 54). Ce flou est identifiable dans le langage et traduit les désaccords des États membres sur les sujets abordés, dont la violence envers les femmes fait partie. (De Senarclens in Rist, 2002 : 133). Au vu de nos observations, nous pensons que la métaphore de la guerre serait donc un des éléments langagiers qui permettent de tenir un discours flou.

Un dernier point concernant la métaphore de la guerre dans le discours onusien sur la violence envers les femmes nous semble devoir être mentionné ici : dans notre corpus d’étude, c’est l’attention du lecteur ou de la lectrice qui est portée sur la violence envers les femmes, qui est considérée comme l’ennemi à vaincre. Comme c’était le cas

pour le métaphore de la maladie, nous pensons que ce type de métaphore participe à invisibiliser les responsables des actes de violence qui touchent les femmes en les faisant disparaître du scénario, avec les répercussions que cela peut avoir sur la formulation de mesures de lutttes contre la violence envers les femmes. Le schéma de la métaphore ne laisse en effet pas de place aux auteurs de ces actes de violence, qui disparaissent derrière le concept de violence envers les femmes.

### **3 Bilan de l'analyse des métaphores prédominantes dans le corpus d'étude**

Dans ce chapitre, nous avons montré que deux métaphores conceptuelles très, voire trop fréquemment utilisées pour parler d'une variété de problèmes sociaux, et parfois de sujets d'une gravité moindre, sont utilisées de manière fréquente dans notre corpus d'étude. La première, celle qui prédomine, est celle de la violence envers les femmes comme maladie. Comparée à une pandémie mondiale dans le discours de l'ONU, la violence envers les femmes est une maladie qui fait de nombreuses victimes dans le monde, et cette dernière prescrit des traitements et des mesures pour secourir et protéger ses victimes ou potentielles victimes. Nous avons pu observer une augmentation notable de l'utilisation de cette métaphore entre 2009 et 2019 dans notre corpus de communiqués de presse et rapports onusiens sur la violence envers les femmes. Nous pensons que cette augmentation de l'utilisation de la métaphore de la maladie dans le discours de l'ONU entre 2009 et 2019 fait partie d'un possible changement de stratégie de communication qui tend à réaffirmer la légitimité de l'organisation dans une période critique de remise en question de ses organes de protection et de défense des droits humains et de sortie de certains États membres de traités internationaux concernant ces droits (voir chapitre 2). Cette évolution pourrait être liée à la visée persuasive de cette métaphore de la maladie, ainsi que de celle de la seconde métaphore identifiée dans notre corpus d'étude, celle de la guerre. Ces métaphores permettent à l'organisation de tenter de persuader son public d'agir

contre la violence envers les femmes en faisant appel à ses émotions négatives, ici l'angoisse et la peur suscitées par la maladie et la guerre, qui sont universelles. Cependant, comme on a pu l'évoquer dans ce chapitre, ces deux métaphores sont de nos jours tellement communes, voire surexploitées, qu'il est naturel de venir à douter de venir à douter de leur réel impact sur les destinataires du discours onusien.

Au-delà de leur visée persuasive, ces métaphores ont pour effet de contribuer à un effet de flou fréquemment observé dans le discours des organisations internationales, mais également de lissage discursif, en masquant certains éléments qui pourraient être controversés, susciter des désaccords, être jugés trop extrêmes ou en ne les précisant pas (Raus, 2021 : 136 ; Cussò & Gobin, 2008 : 8 ; Raus, 2017 : 95 ; Née, Oger & Sitri, 2017 : 16). Nous avons également observé ce phénomène dans les chapitres 2 et 5. La métaphore de la guerre est ainsi utilisée de 1996 à 2019 dans notre corpus, sans aucun changement au cours de la période, sans que les conditions de victoire ou de défaite ne soit précisées, ou que des étapes de la guerre ne soient identifiées. Les métaphores de la guerre et de la maladie ont également pour effet de ne pas rendre visibles – ou d'invisibiliser ? – les hommes responsables d'actes de violence, que cela soit fait de façon consciente ou non par l'organisation, ce qui a influencé et continue d'influencer les politiques de lutte contre la violence envers les femmes. Cela illustre à quel point le langage peut influencer la manière dont un problème est pensé, et donc le changement social, ou le maintien d'un état de faits existant, le *status quo* consistant à essayer de protéger les femmes de leurs agresseurs ou agresseurs potentiels en espérant que cela suffira à faire disparaître la violence envers les femmes<sup>101</sup>.

---

101. On peut d'ailleurs noter ici que le choix de ne pas utiliser le terme *male violence against women*, dont nous avons observé l'apparition éphémère en 2006 dans notre corpus (voir chapitre 2, a le même effet

## Chapitre 7

# Analyse de la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans le discours onusien entre 1996 et 2019

Dans les chapitres précédents, nous nous sommes intéressée de près à la façon dont étaient désignés et représentés les actes de violence envers les femmes dans le discours de l'ONU, en déterminant quels étaient les termes prédominants utilisés dans notre corpus pour désigner ces actes et comment et pourquoi l'utilisation de ces termes a pu évoluer entre 1996 et 2019, comme par exemple pour *femicide* au chapitre 5, mais également en nous intéressant aux métaphores utilisées par l'ONU pour représenter la violence envers les femmes au chapitre 6. Dans ce chapitre, nous ne nous intéressons plus aux termes utilisés pour désigner certains actes de violence envers les femmes ou le concept de violence envers les femmes en lui-même, mais à la façon dont sont représentés les auteurs de ces actes. Cette question, qui est apparue en filigrane au cours de notre étude du terme *crime of passion* et de son équivalent français où nous avons vu que ces termes permettent d'excuser l'auteur d'un acte de violence, ainsi qu'au cours de notre étude des métaphores de la violence envers les femmes comme maladie et comme ennemi d'une guerre à mener où nous avons vu

que ces métaphores ont pour effet de masquer la responsabilité des auteurs d'actes de violence, sera ici abordée sous un angle différent : nous cherchons à obtenir une vision plus complète de la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans le discours de l'ONU, en complétant nos observations réalisées précédemment sur ces auteurs avec une analyse quantitative de notre corpus d'étude qui nous permettra de déterminer de la manière la plus objective possible si leur responsabilité est vraiment masquée ou effacée dans le discours onusien, comment ils sont représentés le cas échéant, et si leur représentation a pu évoluer au fil du temps.

Pour mener à bien cet objectif, nous avons commencé par rechercher dans nos quatre sous-corpus les propositions référant à des actes de violence envers les femmes. Nous avons par la suite utilisé la typologie des stratégies de représentation des acteurs sociaux en discours établie par Van Leeuwen, introduite en 2.2.3 de la partie Méthodes, qui nous a permis d'identifier comment étaient représentés ces auteurs d'actes de violence dans notre corpus. Nous nous sommes plus particulièrement intéressée à trois de ces stratégies qui apparaissent selon nous comme les plus pertinentes pour notre objet d'étude, à savoir la mise en arrière-plan (*backgrounding*), l'activation et la passivation (*activation, passivation*), l'identification et la fonctionnalisation (*identification, functionalisation*).

Ainsi, nous déterminons dans ce chapitre dans quelle mesure les auteurs d'actes de violence sont représentés dans le discours de l'ONU comme étant les forces actives, dynamiques à l'origine de leurs actes violents, dans quelle mesure ces derniers sont mentionnés lorsque leurs actes le sont, et quels sont les éléments utilisés les plus fréquemment pour les identifier : est-ce plutôt leur genre, leur occupation, leur origine, ou encore leur lien avec les victimes de violence qui servent le plus souvent à leur identification ? Ces stratégies de représentation ont-elles évolué entre 1996 et 2019 ? Les résultats obtenus nous permettent de proposer une réponse plus complète à l'une de nos questions de recherche, qui est posée dans le cadre de l'analyse critique du discours : de quelle manière sont représentés les acteurs sociaux responsables d'un

problème social dans le discours d'une organisation qui peut avoir les moyens et la possibilité de contribuer à résoudre de ce problème ?

Par la suite, ces résultats d'ordre quantitatif ont été confrontés au contexte dans lequel ces stratégies de représentation des auteurs d'actes de violence sont employées, qui nous permet de comprendre pourquoi ces stratégies ont été choisies plutôt que d'autres. En effet, comme nous l'avons évoqué et démontré dans les précédents chapitres, il est nécessaire de sortir d'un corpus d'étude pour répondre à certaines questions que l'on se pose sur un objet d'étude et de prendre en compte le contexte socio-historique de production des textes qui le constituent. C'est pourquoi, dans ce chapitre, nous adoptons à nouveau une approche historique qui consiste à prendre en compte des données extra-linguistiques afin d'éclairer des résultats obtenus après l'utilisation d'outils textométriques comme TXM sur un corpus.

## **1 Une prédominance des nominalisations de procès pour désigner les actes de violence envers les femmes**

Nous avons dans un premier temps cherché à identifier les manifestations langagières des stratégies de représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans notre corpus d'étude VIOLENCE. Nous avons commencé par voir si ces derniers étaient fréquemment mis en arrière-plan et s'ils étaient représentés comme des forces actives, dynamiques dans la réalisation de procès référant à des actes de violence, et si donc la stratégie de *backgrounding* et de l'activation telle que définie par Van Leeuwen étaient fréquemment employées dans de notre corpus. Pour ce faire, nous avons commencé par collecter les données associées aux procès sémantiques exprimés sous la forme de schémas transitifs, aux nominalisations de procès et aux structures passives désignant des actes de violence envers les femmes dans notre corpus d'étude. D'après Van Leeuwen, la transitivité et les voix active et passive jouent en effet un

rôle crucial dans la représentation des acteurs sociaux comme agents ou patients d'un procès (Van Leeuwen, 2008).

Nous avons également établi quelle était la proportion de procès matériels parmi les procès présents dans les schémas transitifs de notre corpus d'étude. Le procès matériel, nous le rappelons, désigne un type de procès qui consiste en ce qu'une entité « fasse » quelque chose à une autre. Parmi les différents types de procès que peuvent dénoter des verbes, nous avons sélectionné les procès matériels et les procès mentaux pour notre étude, car à notre sens, ils sont à même de rendre compte de la représentation d'actes de violence envers les femmes, dans lesquels un ou plusieurs êtres humains font subir un acte violent à une ou plusieurs femmes.

Tous ces éléments nous permettront de répondre à la question suivante : est-ce que dans le discours étudié, les procès désignant des actes de violence envers les femmes sont décrits comme étant causés par quelqu'un ou quelque chose, représenté comme une force active, dynamique dans la réalisation du procès, que seraient les auteurs des actes de violence envers les femmes, ou ces procès sont-ils représentés comme n'ayant pas de cause apparente ?

### **1.1 Répartition des nominalisations de procès et des procès sémantiques exprimés sous la forme de schémas transitifs dans les rapports et communiqués en anglais (sous-corpus CP EN et RO EN)**

Intéressons-nous tout d'abord à la répartition des procès sémantiques exprimés sous forme de schémas transitifs et des nominalisations de procès dans les communiqués de presse et rapports anglais de notre corpus d'étude. En ce qui concerne le sous-corpus CP EN, parmi les 1000 verbes les plus fréquemment utilisés dans ce dernier, seulement 166 dénotent des procès matériels, et parmi ces 166 verbes, seulement 30

dénotent des actes de violence envers les femmes dans certains de leurs contextes d'utilisation.

Dans le sous-corpus RO EN, on compte un nombre plus important de verbes dénotant des procès matériels que dans le sous-corpus CP EN, à savoir 310, pour seulement 51 verbes dénotant des actes de violence envers les femmes. Proportionnellement, la quantité de verbes utilisés pour dénoter des procès matériels qui sont des actes de violence envers les femmes est donc comparable dans les deux sous-corpus, soit entre 16 et 18% des verbes dénotant des procès matériels dans chaque sous-corpus.

Parmi ces 81 verbes dénotant des actes de violence envers les femmes, nous avons noté la présence de collocations composées d'un verbe suivi d'un nom que l'on nomme expressions verbo-nominales (Gledhill, 2008 : 59). Nous donnons ci-dessous deux exemples d'expressions verbo-nominales en (1) et (2). Nous commenterons l'utilisation de ces expressions verbo-nominales en section 2.

- (1) the report of the special rapporteur on violence against women (E/CN.4/2002/83) which continued to assert that there were so-called **honour crimes being committed** in Venezuela. (2002)
- (2) Women **are also subjected to heightened violence** in the home. (2004)

En ce qui concerne les nominalisations de procès, on peut tout d'abord noter que les noms représentant 26% des mots du sous-corpus CP EN, alors que les verbes n'en représentent que 15%, ce qui suggère qu'il y a une plus forte tendance à utiliser des noms que des verbes dans ce sous-corpus. Parmi tous ces noms, 25% sont des nominalisations de procès. Ces nominalisations représentent donc 8,6% de la totalité des mots de notre sous-corpus de communiqués anglais. Pour le sous-corpus de rapports anglais RO EN, les résultats sont proches de ceux obtenus dans le sous-corpus de communiqués : les noms représentent près de 27% des mots du sous-corpus, tandis que les verbes représentent seulement 13% des mots du sous-corpus.

Parmi les noms du sous-corpus RO EN, 38% sont des nominalisations de procès et représentent 10% de la totalité des mots de ce sous-corpus, ce qui est encore un peu plus élevé que dans le sous-corpus CP EN. En comparaison, Liu *et al.*, dans leur analyse de leur corpus de textes journalistiques britanniques, comptaient 6,5% de nominalisations sur la totalité des mots présents dans leur corpus (Liu *et al.*, 2014 : 105). Ce résultat suggère que la proportion de nominalisations de procès dans notre sous-corpus anglais est significativement plus élevée qu'elle ne l'est dans un corpus de textes journalistique non spécialisé sur les questions de violence envers les femmes et ne provenant pas d'une organisation internationale, et qu'elle est encore plus élevée dans les rapports que dans les communiqués de presse onusiens.

Parmi ces nominalisations de procès, dans le sous-corpus CP EN, 59 dénotent des actes de violence envers les femmes, ce qui représente 2007 occurrences. Ce nombre est bien supérieur à celui des propositions qui dénotent ce type d'actes, pour lesquelles on ne compte que 584 occurrences pour 30 verbes. Dans le sous-corpus RO EN, l'écart est encore plus grand, avec 46 nominalisations de procès dénotant des actes de violence envers les femmes, ce qui représente 20 455 occurrences, contre seulement 1558 occurrences pour 51 verbes dénotant des actes de violence envers les femmes. Les nominalisations de procès les plus fréquemment utilisées dans les sous-corpus CP EN et RO EN sont *abuse*, *exploitation*, *trafficking*, *assault*, *harassment*, *mutilation*, *rape* ou encore *prostitution*. Nous donnons des exemples de ces nominalisations de procès en (3), (4), (5) et (6). Dans ces contextes, les procès sont représentés à l'aide de noms plutôt que de schémas transitifs comme “*Women and girls are beaten by their husbands and others, sexually assaulted, enslaved, trafficked [...].*” ou encore “*Men raping their wives could be handled as indecent assault*”.

- (3) We will not relent until we stop all **attacks against women and girls**. This includes **beatings by their husbands and others, sexual assault, slavery, trafficking, female genital mutilation, child and forced marriages** and all forms of **abuse**. (2015)

- (4) Another expert expressed concern that **marital rape** could be handled as indecent assault. “**Rape is rape**”, she said, “whether it takes place within a marriage or outside of it.” (1999)
- (5) There had been very few complaints of **sexual harassment** or discrimination in the workplace. Whenever there were complaints, matters were usually settled outside of courts. The culture was ‘not there yet’ for a woman to go to court with a complaint of **sexual harassment**. (2005)
- (6) violence is the sixth leading cause of death among women in the Dominican Republic, and that **rape** occurs once every six hours (1998).

Ces données signifient que les actes de violence envers les femmes sont plus fréquemment représentés comme des entités que comme des procès dans le sous-corpus de communiqués anglais ainsi que dans le sous-corpus de rapports anglais. Dans notre cas, représenter les actes comme des entités plutôt que comme des procès a pour conséquence de favoriser une mise en arrière-plan des auteurs d'actes de violence, qui ne sont pas mentionnés dans une grande majorité de cas dans lesquels une nominalisation de procès est utilisée pour désigner un acte de violence envers les femmes.

En ce qui concerne les structures passives, on dénombre 230 occurrences de ces structures pour désigner des actes de violence envers les femmes dans le sous-corpus CP EN. Parmi ces 230 occurrences, 192 n'ont pas d'agent explicite, alors que seulement 38 ont un agent explicite. On peut donc considérer que les auteurs de violence sont peu fréquemment représentés comme des forces actives, dynamiques à l'origine d'un acte violent envers les femmes.<sup>102</sup> Parmi les groupes nominaux référant à ces 38

---

102. On pourrait arguer que ces chiffres ne sont pas nécessairement distincts de ceux rencontrés dans d'autres types de discours : il est en effet reconnu que les structures passives sont largement répandues dans le style d'écriture formel propre à de nombreux genres discursifs, dont les articles scientifiques, et les mesures du nombre de ces structures dans nos différents sous-corpus sont cohérentes avec des chiffres donnés dans des études comme celle de Jisa *et al.*, 2002. Nous pensons cependant que cet état de fait ne dessert pas nécessairement notre propos, dans la mesure où le simple décompte des structures passives sans agent occulte la question de la nature des agents non-exprimés. Dans un article scientifique, l'agent passé sous silence renvoie généralement à l'auteur de

agents, seulement 5 d'entre eux identifient les auteurs comme des hommes, tandis que le mot *male* n'est utilisé qu'une seule fois dans le contexte d'une structure passive dénotant un acte de violence. Dans d'autres cas, l'identification par le genre masculin se fait de manière plus implicite, avec des noms comme *husband* qui sont une forme d'identification relationnelle, c'est-à-dire qu'ici, l'acteur social est représenté à travers son lien à la victime de violence. Les exemples (7) et (8) font partie de ces rares exemples dans lesquels un agent est mentionné, ce qui contraste avec les exemples (9) et (10), bien plus fréquents dans le sous-corpus, dans lesquels aucun agent n'est mentionné. Les résultats obtenus à partir du sous-corpus RO EN sont similaires : on dénombre 41 701 structures passives, dont 36 969 sans agent mentionné, et seulement 47 avec un agent mentionné identifié explicitement par son genre masculin.

- (7) 70 per cent of women murder victims **were killed** by their male partners.
- (8) She asked how many women **had been killed** by their husbands last year.
- (9) We learn of horrific crimes of violence against women and girls on a daily basis. This year alone, we have seen **the kidnapping of more than 200 girls in Nigeria ; the Indian schoolgirls who were raped, killed and hung from a tree ; [...]**. (2014)
- (10) The representative for the World Adivasi Council said women and children faced a grave situation with regard to trafficking and sexual exploitation. **They were being misused, abused sexually and sold in the international market**. (2006)

Pour la majorité des structures passives dans lesquelles un agent est mentionné, les auteurs d'actes de violence sont représentés grâce à une stratégie de fonctionnali-

---

l'article lui-même, et si sa mise en arrière plan sert un but rhétorique (Riley, 1991). La situation est cependant toute autre dans notre corpus, où l'agent non exprimé ne désigne pas l'ONU mais des agents tiers, auteurs d'actes de violence envers les femmes, ce qui donne une dimension différente à l'interprétation et au rôle joué par les structures passives sans agent exprimé : elles participent directement au problème social qu'est la violence envers les femmes en renforçant notamment la responsabilité de la victime (Bohner, 2001).

sation ou d'identification relationnelle plutôt qu'identifiés par leur genre ou toute autre information les concernant, comme l'illustrent les exemples (8) ci-dessus et (11), (12), (13) et (14) ci-dessous.

- (11) 80 per cent of sexual violence was **perpetuated** by the other armed groups. (2009)
- (12) that crime was still being used as an instrument of vengeance and subjugation. It had been extensively **used** by Indian troops. (2003)
- (13) Indeed, women were **targeted** by States, politicians, soldiers, criminals, terrorists and gangs. Intimidation and assassination campaigns were used systematically to scare women. (2007)
- (14) Women victims of domestic violence are being **murdered** by their batterers with increasing frequency. (1996)

On peut ajouter à cela que l'observation des contextes du mot *men* dans le sous-corpus CP EN permet de constater que, bien que ce nom fasse partie des noms les plus fréquemment utilisés dans ce sous-corpus (en 15ème position avec 994 occurrences), il est utilisé le plus fréquemment dans des contextes où il s'agit non pas de parler d'actes de violence envers les femmes, mais plutôt d'égalité homme-femme et d'égalité de répartition des responsabilités entre hommes et femmes dans le cadre domestique (tenue du foyer, charge représentée par les enfants), comme l'illustrent les exemples présentés en (15) et (16). En revanche, ce que nous avons pu observer dans les deux sous-corpus anglais, c'est que le mot *man* est moins fréquent que *men* et qu'il est utilisé dans des contextes très différents de ceux observés pour *men*. En effet, alors que pour *men*, dans les deux sous-corpus, nous avons une majorité de contextes dans lesquels la notion d'égalité homme-femme et de répartition des responsabilités au sein du couple hétérosexuel était mobilisée, pour *man*, l'on se retrouve plutôt dans le contexte de la description d'un acte violent commis par un ou plusieurs hommes, comme illustré en (17) et (18).

- (15) systematic approach which presupposed the recognition of differences between men and women and the willingness to establish a **balanced distribution of responsibilities and obligations between women and men**. (2004)
- (16) Male domination was still an impediment and efforts were still required to change gender relations. **The equal sharing of responsibilities between men and women** was necessary to achieve gender equality. (2009)
- (17) The result is that a man **who beats, threatens or even kills his wife** is likely to enjoy impunity. (1996)
- (18) a woman who was allegedly **beaten and raped** by a man who intended to “cure” her from her sexual orientation. (2011)

Notons par ailleurs que l'observation des structures passives dans lesquelles un agent est mentionné révèle un phénomène particulier qui consiste à mentionner un auteur d'acte de violence envers les femmes en l'identifiant par son genre masculin quasi-exclusivement dans le contexte du récit d'un acte de violence à la manière d'un fait divers ou d'événements isolés, ou pour fournir des données statistiques sur la violence envers les femmes. Ce phénomène est particulièrement frappant dans le sous-corpus RO EN qui contient un plus large échantillon de structures passives avec agent mentionné du fait de sa plus très grande taille comparée à celle du corpus CP EN. Nous donnons des exemples de tels contextes en (19), (20), (21).

- (19) in a recent case concerning a girl, Hermela Wosenyeleh, who was reportedly continually **harassed** by a young man and could not get adequate police protection. (2002)
- (20) Sarva Begum, wife of Muhammad Sharief Khan, was reportedly **raped** by four men belonging to the Village Defence Committee (VDC) and Special Task Force (STF) in her residence in Kantoyee village, Kashtigargh, Doda district, State of Jammu and Kashmir, on the night of 30 / 31 January 2000. (2002)

- (21) In North Darfur, however, in particular in the Tawila area and in Gereida area of South Darfur, incidents of sexual violence have been mainly **perpetrated by men** who [sic] victims claimed were SLA / MM members. (2007)

Au contraire, dans les deux sous-corpus, le nom neutre, c'est-à-dire ni strictement masculin ni strictement féminin *perpetrators* a une préférence sémantique nette pour des mots appartenant au champ sémantique de la responsabilité comme *accountable*, *punish*, ou *arrest*, comme on peut le voir à travers les exemples (22), (23), (24), et (25). Ceci suggère qu'il y a une prédominance de noms neutres au niveau du genre dans notre sous-corpus anglais pour représenter les acteurs sociaux responsables d'actes de violence envers les femmes.

- (22) regional programme of cooperation with other countries **to arrest** the perpetrators of trafficking and prostitution. (1999)
- (23) the International Criminal Court held in Rome this July marked a significant step in the quest **to hold** the perpetrators of gender-related crimes **accountable**. (1998)
- (24) Hopefully, the international community would increase efforts **to punish** the perpetrators. (2000)
- (25) It was an obligation to provide adequate support for the survivors of violence, **to prosecute** the perpetrators and to combat the violence. (2000)

Un autre lemme neutre du point de vue du genre permettant de désigner les auteurs d'actes de violence envers les femmes est, comme on a pu l'observer dans certains des exemples cités jusqu'ici, *partner*. Ce nom apparaît plus fréquemment pour désigner des auteurs d'actes de violence envers les femmes que le lemme *man*. La liste des 20 co-occurents les plus fréquents de ces deux lemmes dans le sous-corpus anglais (CP EN + RO EN) en Fig. 82 est à ce titre très parlante : on peut voir un contraste saisissant entre les deux listes, avec la présence de plusieurs co-occurents de *partner* qui sont utilisés pour décrire des actes de violence envers les femmes, comme *physical*,

*killed*, *sexual* ou encore *violence*, tandis qu'aucun mot de la sorte n'apparaît comme co-occurent le plus fréquent du lemme *man*. On retrouve cependant les mots *equal*, *equality*, *responsibilities* que nous avons évoqués précédemment, qui ne sont pas utilisés pour décrire la violence envers les femmes, mais pour parler de la nécessité de défendre l'égalité entre les hommes et les femmes et le partage des responsabilités au sein du couple hétérosexuel.

FIGURE 82 – Liste des 20 co-occurents les plus fréquents des lemmes *partner* (à gauche) et *man* (à droite)

Cooccurrent	Fréquence	CoFréquence	Indice	Distance moyenne	Cooccurrent	Fréquence	CoFréquence	Indice	Distance moyenne
violence	32797	827	168	2,8	equal	1170	301	226	3,2
intimate	618	530	127	,1	between	3284	421	190	1,3
intimate	59	51	97	,1	women	43868	2354	127	3,2
or	14623	365	73	2,7	boys	796	443	127	1,3
their	12435	311	62	2,4	and	140244	4219	120	3,0
by	20538	407	55	3,1	equality	2485	283	115	3,5
former	542	67	54	1,4	than	2310	245	93	1,5
with	20994	377	41	3,2	roles	409	88	59	3,2
physical	1563	77	34	5,2	relations	447	90	58	2,9
cent	3953	119	31	6,3	unequal	182	62	55	3,7
current	756	52	30	2,8	young	1063	121	49	2,1
killed	485	43	29	3,5	power	695	98	48	3,3
experienced	490	41	27	4,0	both	2078	169	48	1,8
non-partner	25	16	27	2,8	compared	239	58	42	4,0
sexual	9673	192	26	4,1	engaging	196	53	41	,5
male	1041	53	24	1,4	armed	1542	134	41	1,2
per	4277	106	21	5,8	responsibilities	324	62	39	3,6
prevalence	615	39	21	4,3	men	3728	216	38	5,7
husbands	352	31	21	1,7	same	1098	107	38	4,4
partner	838	44	20	5,0	who	5514	269	35	2,5

Enfin, l'utilisation de la structure passive <victimized + by + N> dans les deux sous-corpus CP EN et RO EN nous semble également particulièrement révélatrice. En effet, dans ces deux sous-corpus, *victimized* n'est que très rarement suivi d'un agent désignant un auteur d'acte de violence envers les femmes. Il semble même avoir une préférence sémantique pour les noms dénotant des entités abstraites comme *abuse*, *poverty*, *violence* ou encore *armed conflict*, comme le suggèrent les exemples (26), (27) and (28)<sup>103</sup>.

- (26) A 1994 law penalizing domestic violence – essential in a country where women were **victimized** by violence in one of every four homes. (1999)

103. La préférence sémantique d'une unité lexicale désigne sa relation avec un groupe de mots sémantiquement liés les uns aux autres (Stubbs, 2001 : 65).

- (27) The representative of the Nepal Federation of Indigenous Nationalities said indigenous women in her country were disproportionately **victimized** by armed conflict. (2005)
- (28) Far too many women were **victimized** by poverty and abuse and much of that suffering had yet to be addressed [...]. (1997)
- (29) Indigenous women and girls, however, are three times more likely to be **victimized** by violence. (2019)

Dans les deux sous-corpus anglais, on n'a pu observer aucune évolution notable de la représentation des auteurs d'actes de violence au cours de la période grâce aux indicateurs à l'étude dans ce chapitre, ce qui témoigne d'une constance dans la mise en arrière-plan de ces auteurs, qui ne sont pas fréquemment identifiés comme les forces actives, dynamiques à l'origine d'actes de violence, et, quand ils sont identifiés comme ces forces, ils le sont par rapport à leur lien avec la ou les victimes par rapport à leur occupation, leur métier plutôt que par leur genre tout au long de la période allant de 1996 à 2019. On note cependant que lorsque les auteurs d'actes de violence envers les femmes sont mentionnés, ils le sont en grande majorité dans des contextes où il s'agit de décrire un fait divers ou un acte de violence isolé envers une ou plusieurs femmes.

## **1.2 Répartition des procès sémantiques exprimés sous la forme de schémas transitifs et des nominalisations de procès dans les rapports et communiqués en français (sous-corpus CP FR et RO FR)**

Les résultats observés dans les sous-corpus français de notre corpus d'étude sont comparables à ceux observés pour les sous-corpus anglais en ce qui concerne la répartition des procès sémantiques exprimées sous la forme de schémas transitifs.

Parmi les 1000 verbes les plus fréquemment utilisés dans le sous-corpus CP FR, 127 d'entre eux dénotent des procès matériels, et une faible proportion de ces derniers, seulement 12, dénote des actes de violence envers les femmes. Dans le sous-corpus RO FR, sur 205 verbes dénotant des procès matériels, 24 dénotent des actes de violence envers les femmes.

Dans les sous-corpus CP FR et RO FR, les noms représentent respectivement 27% des mots dans les deux sous-corpus, tandis que les verbes représentent respectivement 14% et 13% des mots, des résultats quasi-identiques à ceux obtenus pour les sous-corpus anglais, à moins d'1% près. On retrouve donc dans la totalité des sous-corpus qui constituent notre corpus d'étude plus de noms que de verbes. En ce qui concerne les nominalisations de procès, dans le sous-corpus de communiqués français, on en dénombre 790 différentes, pour un total de 10 814 occurrences, ce qui représente 6% des noms du sous-corpus CP FR, un taux inférieur à ceux de 8,6% et 10% observés respectivement dans les sous-corpus CP EN et RO EN. Parmi ces nominalisations, seules 11 dénotent des actes de violence envers les femmes, pour 217 occurrences. Dans le sous-corpus RO FR, on dénombre 2260 nominalisations différentes, pour un total de 97330 occurrences. Les nominalisations de procès représentent alors 19% de tous les noms de ce sous-corpus. On note encore une fois que la quantité de nominalisations de procès est sensiblement plus élevée dans les rapports que dans les communiqués. Parmi ces nominalisations de procès, seules 23 dénotent des actes de violence envers les femmes, pour un total de 6057 occurrences, soit une proportion similaire à celles observées dans les sous-corpus CP FR, CP EN et RO EN. Les nominalisations de procès les plus fréquentes sont les équivalents de celles identifiées dans les sous-corpus anglais : *viol*, *harcèlement*, *mutilation*, *prostitution*, *agression*, etc.

Pour ce qui est des structures passives dans le sous-corpus CP FR, on en dénombre 1639. Parmi ces structures passives, seulement 216 ont un agent mentionné. Parmi ces 216 agents, seulement 2 sont identifiés explicitement par leur genre masculin. Nous citons ces deux exemples en (30) et (31). Une seule de ces deux occurrences désigne explicitement les hommes comme auteurs d'actes de violence envers les femmes,

dans l'exemple (30). Dans le sous-corpus RO FR, on compte 18 572 structures passives, pour 2781 agents mentionnés et seulement 22 agents identifiés explicitement par leur genre masculin. Dans les deux cas, les données sont similaires à celles obtenus dans le sous-corpus anglais : les agents sont peu fréquemment mentionnés, et lorsqu'ils le sont, ils sont encore moins fréquemment identifiés explicitement par leur genre masculin, mais plus fréquemment non mentionnés, ou identifiés par leur occupation — ce qui correspond à une stratégie de fonctionnalisation — ou par leur relation à la victime — stratégie d'identification relationnelle —, avec des mots comme *mari*, *petit ami*, *voisin* ou encore *soldats*. Nous donnons quelques exemples tirés des corpus français en (32), (33) et (34).

On constate également que la majorité des contextes dans lesquels l'auteur d'un acte de violence est explicitement mentionné sont ceux de l'évocation d'un acte de violence isolé, à la manière d'un fait divers, comme illustré dans les exemples (32) et (34). L'exemple (33) est particulièrement intéressant, parce qu'il ne s'agit pas d'hommes, ni même de soldats, mais d'« éléments » d'une organisation qui ont commis ces actes de violence, ce qui donne une impression encore plus forte d'impersonnalité des agents, qui semblent moins humains et encore moins masculins que lorsque l'on les désigne par des noms comme « soldats » ou « hommes armés ».

- (30) Ces atrocités sont principalement infligées par des hommes. (2011).
- (31) Il apparaît que les États Membres, constatant que les violences à l'encontre des femmes sont souvent dues au fait que le pouvoir est essentiellement détenu par les hommes [...]. (2008)
- (32) Mme Tulumoni Devi aurait été violée par huit soldats affectés au camp de Barapujia le soir du 24 avril 1997 dans le district de Kopahera Ghumatigaonin Marigaon. (2000)
- (33) 4 femmes ont été enlevées à Dialoubé et violées par des éléments du Front de libération du Macina. (2019)
- (34) Une des femmes interrogées avait été violée pendant trois jours par six hommes différents. (2001)

Dans les sous-corpus français, le lemme « homme » fait partie des mots les plus fréquemment utilisés dans les sous-corpus français, comme c'était le cas dans les sous-corpus anglais. En effet, dans CP FR, « homme » est le 16ème nom le plus fréquemment utilisé, avec 258 occurrences, et « hommes » le 29ème nom le plus utilisé, avec 207 occurrences ; dans RO FR, « homme » est le 6ème nom le plus fréquemment utilisé avec 4113 occurrences, et « hommes » le 28ème nom le plus fréquemment utilisé. Le nom « homme » est aussi fréquent dans nos sous-corpus français car il est utilisé dans une écrasante majorité de contextes pour parler de « droits de l'homme » est des organes internationaux de défense de ces droits, là où dans le sous-corpus anglais, il est question de *human rights*. Quant au mot « hommes » au pluriel, il est utilisé le plus fréquemment, comme nous avons pu l'observer dans les sous-corpus anglais, dans des contextes où il s'agit de parler de la notion d'égalité entre les hommes et les femmes, et de partage des responsabilités, comme illustré par les exemples (35) et (36).

- (35) Le droit à l'égalité entre les femmes et les **hommes** n'est pas seulement le droit à la non-discrimination : il implique la mise en œuvre de mesures positives. (2001).
- (36) Les **hommes** et les garçons peuvent jouer un rôle positif dans la lutte contre les stéréotypes sexuels et pour que les attitudes et les comportements soient empreints de respect et prennent en compte l'égalité entre les **hommes** et femmes. (2014).

Comme nous l'avions remarqué pour le lemme *man* dans les sous-corpus anglais, les co-occurents les plus fréquents du lemme « homme » sont très différents des co-occurents les plus fréquents du lemme « auteur », un nom neutre du point de vue du genre. Alors que le lemme « auteur » a une préférence sémantique pour des mots relatifs au champ lexical de la responsabilité pénale, comme c'était le cas dans nos sous-corpus anglais, ce n'est pas le cas du lemme « homme » qui entre en co-occurrence le plus fréquemment avec des mots relatifs à l'égalité homme-femme, ce qui était également observable dans les sous-corpus anglais.

Enfin, nous n'avons pas identifié d'évolution notable concernant la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans notre corpus d'étude. La prédominance des nominalisations de procès pour désigner les actes de violence envers les femmes, ainsi que la prédominance des structures passives sans agent et des agents neutres du point de vue du genre, et la prédominance de l'identification explicite de l'auteur par son genre masculin et pas par sa relation à la victime ou par son occupation dans les cas de description de cas isolés sur le mode du fait divers restent des caractéristiques du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes tout au long de la période étudiée.

## **2 La mise en arrière-plan, identification relationnelle et fonctionnalisation des auteurs d'actes de violence dans le discours onusien sur la violence envers les femmes : une forme de lissage discursif**

Comme nous avons pu le constater à partir des données obtenues grâce à notre corpus d'étude, les auteurs d'actes de violence envers les femmes sont peu fréquemment mentionnés dans les rapports et communiqués de presse de l'ONU qui constituent notre corpus d'étude. Notre observation des manifestations langagières des différentes stratégies de représentation des acteurs sociaux (utilisation de nominalisations de procès, de structures passives avec évitement de l'agent, etc.) telles que définies par Van Leeuwen nous mènent à un premier constat, qui est le suivant : les auteurs d'actes de violence envers les femmes sont statistiquement peu représentés dans les rapports et communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes entre 1996 et 2019. Que signifie cette faible représentation des auteurs d'acte de violence envers les femmes ? Quels éléments pourraient la motiver ? Nous tentons ici d'apporter une réponse à ces questions.

Un procès peut être exprimé soit à l'aide d'un verbe, soit à l'aide d'un nom : dans ce dernier cas, il s'agit, comme le décrivent Halliday & Martin, de présenter d'une manière différente une action complexe qui a eu lieu à un moment donné, en la représentant comme une entité stable (Halliday & Martin, 1993). Alors qu'une action complexe qui a eu lieu à un moment est causée par un agent, une force dynamique à l'origine de cette action à ce moment, une entité stable existe et peut être représentée sans que son agent, la force dynamique qui est à l'origine de l'existence de cette entité, ne le soit. Le fait d'utiliser de manière beaucoup plus fréquente des nominalisations de procès plutôt que des verbes dans des structures transitives pour représenter des actes de violence envers les femmes révèle donc une tendance à la mise en arrière-plan des auteurs d'actes de violence envers les femmes (Van Leeuwen, 1996, 2009). L'utilisation d'expressions verbo-nominales est également une autre façon de représenter des actes de violence envers les femmes en reléguant les auteurs de ces actes à l'arrière-plan : ces structures impersonnelles permettent en effet de ne pas mentionner d'agent. À titre d'exemple, en (37), une autre possibilité, qui n'a pas été retenue, aurait été d'utiliser une autre structure personnelle, comme “[*there*] were women being killed by men in the name of honour in Venezuela.” ou encore “*women were being killed by men in the name of honour in Venezuela*”.

- (37) the report of the special rapporteur on violence against women (E/CN.4/2002/83) which continued to assert that [there] were so-called honour crimes **being committed** in Venezuela. (2002)

Cette mise en arrière-plan des auteurs d'actes de violence s'accompagne d'une prédominance de l'identification relationnelle et de la fonctionnalisation des auteurs d'actes de violence, c'est-à-dire que les auteurs sont plutôt identifiés par leur relation à la ou aux victimes grâce à des noms comme *husband*, *partner*, ou encore *neighbour*, et leurs équivalents français « mari », « partenaire » ou « voisin » ou par leur métier ou occupations, grâce à des noms comme *soldiers* et *policemen* et leurs équivalents, par exemple (Van Leeuwen, 1996, 2009). Alors que ces stratégies de représentation des auteurs d'actes de violence prédominent dans notre corpus,

l'identification des auteurs de violence par leur genre est, à travers l'utilisation de noms comme *men* ou « hommes » en comparaison, très peu fréquente.

La mise en arrière-plan des auteurs d'actes de violence et la préférence pour des stratégies d'identification relationnelle et de fonctionnalisation est d'autant plus intéressante que l'ONU avait affirmé explicitement, dès 1995, dans la *Plateforme et la Déclaration de Pékin* que la violence envers les femmes était causée par la domination des hommes sur les femmes :

Violence against women is a manifestation of the historically unequal power relations between men and women, which have led to domination over and discrimination against women by men and to the prevention of women's full advancement. (UN, 1995 : 49)

La mention explicite de la domination des hommes sur les femmes comme cause de la violence envers les femmes a été réaffirmée par l'ONU au cours de la période étudiée, notamment dans l'étude approfondie du Secrétaire Général sur la violence envers les femmes, publiée en 2006. L'ONU y rappelle les racines patriarcales de la violence envers les femmes :

The pervasiveness of violence against women across the boundaries of nation, culture, race, class and religion points to its roots in patriarchy — the systemic domination of women by men. (UN, 2006 : 28)

Dans cette étude, les auteurs d'actes de violence envers les femmes sont en effet fréquemment mentionnés, et le terme *male violence against women* est utilisé dans le document. Mais, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, ce terme a été utilisé de façon très fréquente en 2006 avant de disparaître, probablement à cause de l'influence de cette étude.

Comment expliquer alors une telle tendance à la mise en arrière-plan des auteurs d'actes de violence envers les femmes et de leur genre ? Notre hypothèse est qu'il s'agirait d'une forme de lissage discursif, tel que nous l'avons défini et observé dans

les chapitres 2, 3, 5 et 6. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, la désignation explicite et fréquente des hommes comme responsables d'actes de violence est une position difficile à tenir car elle suscite de nombreuses oppositions et est associée à une prise de position extrême tenue par les féministes. Les manifestations langagières des stratégies de représentation des auteurs d'actes de violence que nous avons pu observer permettent de produire un discours d'apparence plus neutre, moins extrême que le discours féministe. À cet égard, l'utilisation de nominalisations de procès pour décrire des actes de violence envers les femmes a pour effet de représenter la violence envers les femmes et ses manifestations comme des sources de préoccupation ou d'inquiétude plutôt que comme le résultat de la domination masculine sur les femmes.

La mention des agents quasi-exclusivement dans le cas d'exemples de d'évocation ou de description d'actes de violence envers les femmes précis sous la forme de faits divers est également révélatrice d'une position différente de celle tenue par Diana Russell, qui défendait l'idée que les féminicides n'étaient pas des actes isolés et que tous les actes de violence envers les femmes dans le monde étaient reliés par une seule et même cause profonde : la misogynie (Russell, 2011). Représenter des auteurs d'actes de violence envers les femmes lorsqu'il s'agit de décrire des événements isolés et ne pas identifier la misogynie comme cause profonde de ces actes relève alors d'une forme de lissage discursif.

La position de Russell demeure difficile à tenir pour une organisation comme l'ONU qui doit faire preuve de diplomatie pour que tous les États auxquels elle s'adresse suivent ses recommandations, et afin de préserver sa légitimité. L'outil le plus puissant dont dispose l'ONU pour que les États du monde appliquent ses recommandations est son discours. Pour ce faire, son discours ne doit pas être perçu comme étant extrême, mais plutôt comme étant le plus consensuel possible, surtout dans un contexte où les droits humains, et plus particulièrement la question de la lutte contre violence envers les femmes, ne font pas consensus, comme nous avons pu le souligner dans le chapitre 2 (Rist, 2002 : 19, 202). C'est pourquoi il est difficile d'imaginer à l'heure actuelle un discours dans lequel les auteurs d'actes de violence

seraient représentés très fréquemment, et pas uniquement pour décrire des actes de violence envers les femmes isolés, et dans lesquels le motif misogyne de ces actes serait souligné de manière fréquente.

### **3 Bilan de l'analyse de la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes dans le corpus d'étude**

En résumé, l'étude quantitative de la représentation des auteurs d'actes de violence envers les femmes sur notre corpus d'étude de rapports et communiqués de presse de l'ONU sur la violence envers les femmes, qui s'est appuyée sur la comptabilisation et l'observation de procès sémantiques, des nominalisation de procès et des structures passives avec et sans agents, révèle qu'il y a une forte tendance à ne pas représenter les auteurs d'actes de violence envers les femmes, en les occultants et en évitant de les représenter comme responsables. Il a été observé que les stratégies de mise en arrière-plan de ces auteurs, ainsi que de leur identification relationnelle et de leur fonctionnalisation, définies par Van Leeuwen dans le cadre d'une approche critique de l'analyse du discours prédominant dans notre corpus.

Dans nos quatre sous-corpus d'étude, c'est-à-dire dans les rapports et communiqués de presse en anglais et français sur la violence envers les femmes, on a pu observer des résultats similaires : les nominalisations de procès sont privilégiées pour désigner des actes de violence envers les femmes où les agents sont rarement mentionnés dans les structures passives, et la plupart du temps, sont identifiés par leurs occupations, leurs métiers ou leurs relations avec les victimes, et très peu fréquemment par leur genre. Dans l'intégralité de notre sous-corpus, les hommes sont identifiés explicitement par leur genre, toujours peu fréquemment, et représentés comme responsables d'actes de violence envers les femmes dans le cadre d'actes isolés, racontés sur le mode du fait divers.

Ces observations suggèrent que le rôle des hommes comme auteurs d'une très grande majorité d'actes de violence envers les femmes est le plus fréquemment passé sous silence. D'après nous, cela pourrait provenir de la difficulté éprouvée par une institution comme l'ONU à traiter le sujet polémique de la misogynie à l'origine des actes de violence envers les femmes, qui, bien qu'elle ait les moyens de lutter contre ce problème social, a besoin de conserver sa légitimité auprès des acteurs internationaux auxquels elle s'adresse. Les phénomènes langagiers ainsi observés dans ce chapitre relèvent alors d'après nous d'une forme de lissage discursif.

# Conclusion

## 1 Rappel des questions de recherche et de la démarche suivie

Dans cette thèse, nous avons souhaité apporter des réponses à la question de savoir comme était représentée la violence envers les femmes, les actes de violence envers les femmes ainsi que leurs auteurs. Nous avons également cherché à déterminer quelle était l'évolution de ces représentations dans le discours de l'ONU depuis la Conférence de Pékin tenue en 1995 sous l'égide de l'ONU, aussi connue sous le nom de quatrième Conférence Mondiale sur les femmes, un événement marquant dans le traitement du problème social qu'est la violence envers les femmes sur la scène internationale. Cette question a pour l'instant fait l'objet de peu de travaux, alors même que les corpus informatisés et la multitude d'outils qui nous permettent de les exploiter se sont démocratisés : ils peuvent désormais être utilisés non seulement par les chercheurs et chercheuses en sciences du langage, mais aussi dans d'autres disciplines comme les sciences de l'information et de la communication, ou encore l'histoire ou les sciences politiques. De plus, la langue joue un rôle crucial dans la théorisation des problèmes sociaux et dans leur traitement par les détenteurs et détentrices du pouvoir politique, influençant ainsi la façon dont ces derniers sont abordés par les puissances publiques et donc perçus non seulement par ces puissances, mais également par le grand public. Nous espérons que cette thèse aura permis de montrer que la linguistique de corpus est à la fois un cadre théorique et une méthode qui peut fournir beaucoup de résultats à quiconque s'intéresse à une partie de l'histoire

de l'humanité dans le cadre de l'étude de problèmes sociaux comme les questions de genre. Nous espérons également avoir montré qu'une approche critique et historique d'un discours permet aux linguistes de corpus d'étudier une palette encore plus large de thèmes et de discours, qui sont plus traditionnellement les objets d'études de spécialistes d'histoire, de sociologie, ou encore de sciences politiques, et d'apporter leur propre contribution à l'histoire de ces thèmes et discours.

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons constitué un large corpus informatisé de plusieurs millions de mots rassemblant des communiqués de presse et rapports onusiens en anglais et en français sur le thème de la violence envers les femmes et publiés entre 1996 et 2019, qui a été analysé à l'aide de logiciels de textométrie, en mobilisant leurs fonctions documentaires, statistiques et d'analyse multidimensionnelle, ainsi qu'un logiciel d'extraction semi-automatique de candidats-termes. Les résultats fournis par ces outils ont été confrontés à un corpus complémentaire de textes entrant en résonance avec les textes du corpus ainsi qu'avec le contexte socio-historique, géopolitique, et intellectuel de production de ces textes, ainsi qu'à l'histoire de l'ONU elle-même. Cette approche textométrique combinée à une analyse historique du discours nous a permis de mettre au jour des phénomènes d'apparition, de disparition de certains termes, et diverses formes de lissage discursif.

## 2 Résumé des principaux résultats

Les principaux résultats de cette thèse nous permettent de constater que le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, analysé à travers l'échantillon représentatif que constitue notre corpus d'étude, le corpus VIOLENCE, entre la Conférence de Pékin et l'année 2019. Une analyse multidimensionnelle a révélé que la distribution du lexique dans les textes du corpus d'étude avait très nettement évolué, et que les textes publiés entre 1996 et 2009 étaient très différents de ceux publiés entre 2010 et 2019. La combinaison de l'analyse multidimensionnelle et de l'analyse des contextes

dans lesquels les mots qui permettent de distinguer les textes de la première période de ceux de la deuxième période sont utilisés dans notre corpus d'étude a permis de révéler que de nouveaux termes sont apparus pour désigner la violence envers les femmes et certains actes de violence envers les femmes, comme par exemple le terme *violence against women and girls*, qui a remplacé *violence against women* au cours de la décennie 2010. De nouveaux termes liés à de nouvelles formes de violence envers les femmes infligées par le biais d'outils numériques, un concept encore en cours de théorisation, sont également apparus dans le discours de l'ONU à la fin de la décennie 2010. On a également pu relever des phénomènes terminologiques éphémères, comme l'émergence du terme *male violence against women* en 2006, un terme qui a par la suite cessé d'être employé par l'ONU dans ses rapports et ses communiqués. Nous attribuons ce phénomène temporel à une volonté, malgré des influences du discours féministes, de tenir une position plus consensuelle que celle consistant à dire que les hommes sont les responsables d'une très large majorité d'actes de violence envers les femmes et que la violence masculine envers les femmes est un problème structurel et la manifestation de rapports de domination défavorables aux femmes. Cette position plus consensuelle permet à l'ONU de susciter le moins d'oppositions possibles à son discours, et donc de conserver autant que possible sa légitimité dont dépend sa crédibilité, son pouvoir et même son existence.

Par la suite, nous avons observé la représentation d'actes de violence envers les femmes menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes à travers leur désignation. Ainsi, les termes comme *crime of passion* et *femicide*, et leurs équivalents français « crime passionnel » et « féminicide » ont fait l'objet d'études de cas. On a pu observer une prise de position de l'ONU consistant à cesser d'utiliser le terme controversé *crime of passion* et son équivalent français en 2012. Une étude historique de ces termes a révélé que malgré la circulation du terme *crime of passion* et de son équivalent français dans différents types de discours au fil du temps, ce terme, en anglais comme en français, a conservé un élément définitoire qui est l'excusabilité du crime. Ce terme, vivement critiqué parce qu'il permettrait de préserver l'impunité des auteurs d'actes de violence et de minimiser ou de nier la gravité ainsi que le caractère structurel d'actes de violence envers les femmes, a disparu du discours

onusien en 2012, et a par la suite été remplacé par le terme *femicide*, devenu le terme prédominant dans notre corpus d'étude pour désigner un acte de violence menant à la mort d'une ou de plusieurs femmes. L'étude de l'utilisation du terme *femicide* combinée à une étude historique de ce terme a contribué à révéler que ce terme a subi une forme de lissage discursif au sein du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes, s'écartant de ses origines militantes féministes, et que malgré une prise de conscience sur l'importance de reconceptualiser les meurtres de femmes, le terme *femicide* semble n'être devenu, dans le discours de l'ONU, que le pendant féminin du terme *homicide*, référant au meurtre de femmes, mais ne renvoyant plus au caractère structurel de ce type de violences et à leur motif misogyne. La comparaison avec le sous-corpus français s'est avérée particulièrement révélatrice à cet égard : en français, le terme « meurtre sexiste » est utilisé de façon nettement plus fréquente que le terme « féminicide », alors qu'en anglais, *femicide* est utilisé nettement plus fréquemment que *gender-related killing*. La prise en compte du contexte socio-historique de production des textes nous a permis d'avancer l'hypothèse qu'en 2019, le débat sur le terme « féminicide » battait encore son plein en France en 2019, et que l'utilisation de ce terme et son inclusion dans le Code Pénal français suscite encore aujourd'hui beaucoup de résistances en France.

L'observation de la distribution des mots grammaticaux et lexicaux dans notre corpus d'étude grâce aux méthodes statistiques, multidimensionnelles et documentaires a révélé qu'on observait un changement notable dans la manière dont l'ONU s'adresse aux États et aux gouvernements lorsqu'elle formule ses recommandations en matière de lutte contre la violence envers les femmes, et tient un discours lissé, moins prescriptif dans la décennie 2010. Un autre changement observé, prenant place au même moment, est celui de la montée en puissance d'une voix onusienne cherchant à effacer les voix discordantes et à montrer une face unie face aux défis restant à relever. Nous avons avancé l'hypothèse que ces changements peuvent s'expliquer par un contexte géopolitique particulier, par la fin d'un consensus international autour de l'universalisme des « droits de l'Homme » et par une crise au sein même de l'ONU qui a vu remise en question la légitimité et même l'existence des organes onusiens de protection et de défense des droits humains.

Nous nous sommes également intéressée à la question des métaphores utilisées pour représenter la violence envers les femmes dans le discours de l'ONU. Les métaphores prédominantes sont celles de la maladie et de la guerre. La métaphore de la violence envers les femmes comme pandémie mondiale est utilisée de manière de plus en plus fréquente au cours de la période, ce qui d'après nous fait partie d'un possible changement de stratégie de communication qui tend à réaffirmer la légitimité de l'organisation dans une période critique de remise en question de ses organes de protection et de défense des droits humains. Nous pensons que cette évolution est liée à la fonction persuasive de cette métaphore de la maladie, ainsi que de celle de la seconde métaphore identifiée dans notre corpus d'étude, celle de la guerre. Ces deux métaphores permettent à l'organisation de persuader les personnes et institutions auxquelles elle s'adresse d'agir contre la violence envers les femmes en faisant appel à ses émotions négatives, ici l'angoisse et la peur suscitées par la maladie et la guerre. Ces métaphores contribuent également au lissage du discours de l'ONU, de ne pas rendre visibles, voire d'invisibiliser, les auteurs d'actes de violence.

L'étude de la transitivité dans notre corpus d'étude nous a également permis de mettre au jour un phénomène constant dans le discours de l'ONU au cours de la période étudiée consistant à rarement représenter les auteurs d'actes de violence envers les femmes comme forces dynamiques, à l'origine de l'acte de violence, mais à plutôt favoriser des tournures sans agent ou des nominalisations pour représenter les actes de violence envers les femmes. Une tendance à l'évitement de l'identification de ces auteurs par leur genre masculin a également été observée. Ces phénomènes relèvent également d'une forme de lissage discursif qui consiste à éviter de tenir une position controversée, ne faisant pas l'unanimité, qui consiste à dire que ce sont des hommes qui sont responsables, en très grande majorité, des actes de violence que subissent les femmes aux quatre coins du monde.

Au cours de notre étude, les résultats obtenus pour deux genres discursifs et deux langues différentes ont été comparés. Tandis que les rapports sont de longs documents destinés à un public d'expert·e·s, les communiqués de presse sont de brefs documents destinés au grand public. Cependant, malgré cette distinction entre les

deux genres, dans de nombreux cas, les résultats obtenus pour les rapports étaient similaires à ceux obtenus pour les communiqués de presse. C'est par exemple le cas pour l'utilisation, la distribution et la fréquence des métaphores de la guerre et de la maladie dans les sous-corpus, qui étaient similaires. Les observations faites concernant la mise en arrière-plan des auteurs d'actes par des moyens comme l'évitement de l'agent au passif ou l'utilisation de nominalisations de procès, ainsi que la faible fréquence de leur identification par leur genre masculin étaient également très similaires entre les deux genres observés. Cependant, certaines différences ont pu être notées entre les deux genres : la structure spécifique des rapports, qui contiennent notamment une section consacrée aux recommandations faites aux États, a fait que les évolutions observées dans la communication de l'ONU étaient moins marquées que dans les communiqués de presse, dans lesquels les changements sont beaucoup plus marqués au niveau de la langue que dans les communiqués de presse, qui ont une structure beaucoup moins fixe et contrainte, ce qui témoigne, d'après nous, de la nécessité d'élargir ses observations à plus d'un seul genre discursif, et à ne pas se focaliser uniquement sur les rapports d'une organisation internationale lorsque l'on cherche à étudier son discours.

### **3 Limites de l'étude**

Malgré le soin apporté lors de chacune des étapes de cette thèse, notre étude présente un certain nombre de limites qu'il convient de souligner ici. Tout d'abord, le corpus informatisé sur laquelle elle repose ne représente qu'une partie d'un discours : il constitue un échantillon que nous avons voulu représentatif, mais, limitée par le temps et les moyens à notre disposition, il ne peut être qu'une représentation partielle de la réalité du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes depuis 1995. Le discours de l'ONU se diffuse en effet par le biais d'une multitude de genres discursifs, et pas uniquement par des rapports ou des communiqués de presse. Même si les documents que nous avons choisi d'étudier sont les traces les plus facilement accessibles pour l'analyste, une étude des échanges oraux ayant lieu lors de réunions

et d'assemblées de l'ONU pourrait peut-être fournir une vision plus complète de la façon dont est représentée la violence envers les femmes dans le discours onusien.

Au-delà de la limite du terrain que le corpus permet de couvrir, ce dernier présente une forte asymétrie. Ainsi, la masse de données observée pour la langue française était bien plus faible que celle étudiée pour la langue anglaise, bien que cela ne soit pas de notre ressort, et il faut garder à l'esprit que certains résultats obtenus pour le sous-corpus français se basent sur une plus faible quantité de données que ceux obtenus pour le sous-corpus anglais.

Nous admettons également que les observables choisis pour répondre à nos questions restent en nombre limité, qui ne peut, de fait, que fournir une réponse partielle à cette question, et qu'il resterait encore beaucoup de données à explorer dans notre corpus pour compléter notre première caractérisation de la représentation de la violence envers les femmes, des actes de violence envers les femmes et de leurs auteurs dans le discours onusien et de son évolution.

Nous admettons que malgré l'utilisation d'outils lexicométrique et textométrique comme TermoStat et TXM, d'une base de données terminologique et la consultation de sources extérieures au corpus dans une perspective discursive historique, d'autres méthodes pourraient être mobilisées pour apporter un autre regard sur le discours que nous nous sommes proposée d'étudier, et que notre approche présente des limites. Tout d'abord, il est possible que d'autres sources, dont nous n'avons pas connaissance à ce jour, puissent contribuer à mieux comprendre certains phénomènes observés dans notre corpus. Au-delà de la consultation de sources écrites, notre étude pourrait également être complétée par une enquête ethnographique de la communication onusienne, qui nous amènerait à observer des réunions tenues à l'ONU et à interroger des personnels de l'ONU sur les pratiques discursives de l'organisation. Notons enfin que notre approche repose en majorité sur une analyse quantitative : bien qu'elle soit d'une aide précieuse pour l'étude diachronique d'un corpus comme le nôtre, elle peut parfois échouer à cerner des phénomènes d'intérêt lorsque ceux-ci ne présentent que peu d'occurrences. Si nous avons essayé de compléter cette approche par des

études qualitatives qui nous aurons permis d'identifier certains termes pertinents, il est possible que d'autres aient été laissés pour compte alors qu'ils auraient pu suggérer des points de vues différents pour expliquer les changements observés dans notre corpus.

Même si nos recherches ont été menées simultanément sur des corpus parallèles anglais et français, cette approche comparative mériterait d'être approfondie afin de proposer un réel descriptif des différences entre le discours onusien français et anglais sur la violence envers les femmes. Une étude plus systématique des différences entre les deux versions d'un texte à différentes périodes pourrait par exemple permettre de mieux comprendre quels choix sont faits par les traducteurs et traductrices de l'anglais vers le français et quel peut être leur rôle dans l'évolution du discours de l'ONU sur la violence envers les femmes au fil du temps.

## 4 Perspectives pour des recherches futures

Le travail initié au cours de cette thèse soulève de nouvelles questions de recherche. Si nos recherches ont révélé une évolution marquée, d'un point de vue langagier, des textes de l'ONU sur la violence envers les femmes dans la décennie 2010, ainsi que des premières pistes d'interprétation de cette évolution, il nous semble que la mise au jour des raisons profondes ayant motivé les changements observés à partir de 2010 pourra faire l'objet de futurs travaux. Il serait intéressant de voir si une telle évolution est également observable dans des textes traitant d'autres thèmes liés aux questions de genre, comme par exemple les droits contraceptifs ou le droit à l'avortement, ou si cette observation est spécifique au thème de la violence envers les femmes. On pourrait également songer à une comparaison avec des thèmes n'ayant pas trait aux questions de genre, comme la protection de l'environnement par exemple, afin de déterminer si nos observations sont spécifiques au domaine de la violence envers les femmes, ou si elles concernent peut-être d'autres domaines de la communication onusienne.

Nous pensons qu'il pourrait également être pertinent de travailler sur les discours d'autres institutions internationales abordant ce sujet. Nous pensons qu'il pourrait par exemple être intéressant de voir comment le sujet a été traité par l'Organisation Mondiale de la Santé, dont nous n'avons pas analysé les textes à l'aide d'outils textométriques, et dans quelle mesure et comment cette dernière a contribué à la construction de la violence envers les femmes comme problème de santé publique.

Les résultats de notre étude diachronique nous amènent également à nous poser la question des résultats qui pourraient être obtenus si la fenêtre temporelle était élargie. Intégrer des textes de la décennie 2020 pourrait en effet s'avérer particulièrement intéressant dans la mesure où les années 2020, 2021 et 2022 ont été des années particulièrement marquantes dans l'histoire de la violence envers les femmes dans le monde. En effet, du fait de la pandémie mondiale de COVID-19, de nombreux gouvernements ont imposé en 2020 et 2021 plusieurs périodes successives de confinement à leurs populations, ce qui a rendu les femmes victimes de violence conjugale encore plus vulnérables face à ce type de violence, à cause de l'impossibilité de sortir du domicile conjugal. En 2022, dans le cadre la guerre en Ukraine, déclarée en février 2022, encore en cours à l'heure où nous écrivons ces lignes, des femmes subissent des violences sexuelles et physiques, la violence envers les femmes en situation de conflit étant encore, de nos jours, une tactique de guerre. Comment ces deux crises ont-elles affecté le discours de l'ONU sur la violence envers les femmes ? Les métaphores de la violence envers les femmes comme maladie, comme pandémie mondiale, ou comme guerre sont-elles toujours utilisées aussi fréquemment, et de la même manière en temps de réelle pandémie mondiale et de guerre en Europe, ou peut-on observer des changements ou des ajustements ? Dans la décennie 2020, les nouveaux termes apparus au cours de la décennie 2010 sont-ils toujours en cours de conceptualisation ou de reconceptualisation ? La responsabilité des hommes a-t-elle toujours tendance à être mise en arrière-plan ?

Toutes ces questions sont autant de nouvelles pistes de travail qui pourraient contribuer, à l'avenir, à enrichir nos connaissances sur la violence envers les femmes et sur le discours des organisations internationales.

# Bibliographie

- Adam, Jean-Michel. *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan, 1999.
- Ahmad, Nahla. « Analyse de La silenciation dans le discours politique : Cas du discours et des tweets de Trump ». *Research in Language Teaching*, **2**(15) pp. 197–232, 2021. ISSN 2535-2148. doi :10.21608/ssl.2021.72858.1070. URL [https://ssl.journals.ekb.eg/article\\_170897.html](https://ssl.journals.ekb.eg/article_170897.html).
- Alexandrescu, Liviu. « Mephedrone, assassin of youth :the rhetoric of fear in contemporary drug scares ». *Crime, Media, Culture : An International Journal*, **10**(1) pp. 23–37, 2014. ISSN 1741-6590. URL <https://doi.org/10.1177/1741659013511975>.
- Angermuller, Johannes, Wodak, Ruth & Maingueneau, Dominique. *The Discourse Studies Reader. Main currents in theory and analysis*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins edn., 2014.
- Anthony, Laurence. « AntConc : design and development of a freeware corpus analysis toolkit for the technical writing classroom ». Dans « Proceedings of the International Professional Communication Conference '05 », pp. 729–737. 2005.
- Arendt, Hannah. *De la révolution*. Gallimard, 1967. URL <https://www.gallimardmontreal.com/catalogue/livre/de-la-revolution-arendt-hannah-9782070450794>.
- Aristotle. *Rhetoric*. Mineola, N.Y : Dover Publications, Dover Thrift Edition edn., 2004.

- Atzeni, Célia. « From “violence against women” to “violence against women and girls”. The reconceptualisation of violence against women in United-Nations discourse. » *The ESSE Messenger*, **30**(2) pp. 28–43, 2022.
- Awawdeh, Noor-Aldeen Ahmad Faleh. *A Critical Discourse Analysis of President Donald Trump’s Speeches during the Coronavirus Pandemic Crisis*. Ph.D. thesis, Middle East University, Amman - Jordan, 2021.
- Bailey, Jane, Flynn, Asher & Henry, Nicola. *The Emerald International Handbook of Technology Facilitated Violence and Abuse*. Emerald Publishing Limited, 2021.
- Baker, Paul. *Using corpora in discourse analysis*. London : Continuum, 2006.
- Baker, Paul, Gabrielatos, Costas, Khosravini, Majid, Krzyżanowski, Michał, McEnery, Tony & Wodak, Ruth. « A useful methodological synergy ? Combining critical discourse analysis and corpus linguistics to examine discourses of refugees and asylum seekers in the UK press ». *Discourse & Society*, **19**(3) pp. 273–306, 2008. ISSN 0957-9265. URL <https://www.jstor.org/stable/42889197>.
- Bakhtine, Mikhaïl. *Esthétique de la création verbale*. Gallimard, 1984.
- Banks, David. *The Development of Scientific Writing : Linguistic Features and Historical Context*. Equinox, 2008.
- Beer, Francis A. & De Landtsheer, Christ’l. « Metaphors, politics and world politics ». Dans « Metaphorical World Politics », pp. 5–54. Michigan State University Press, 2004.
- Ben M’Charek, Leïla. *Etude lexicométrique : les discours royaux de Noël en Grande-bretagne de 1932 à 1997*. Ph.D. thesis, Université Sorbonne Nouvelle, 2000.
- Bhatia, Vijay K. « Genre analysis today ». *Revue belge de Philologie et d’Histoire*, **75**(3) pp. 629–652, 1997. doi :10.3406/rbph.1997.4186. URL [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1997\\_num\\_75\\_3\\_4186](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1997_num_75_3_4186).

- Biber, Douglas, Gray, Bethany, Staples, Shelley & Egbert, Jesse. « Investigating grammatical complexity in L2 English writing research : Linguistic description versus predictive measurement ». *Journal of English for Academic Purposes*, **46** p. 100869, 2020. ISSN 1475-1585. doi :<https://doi.org/10.1016/j.jeap.2020.100869>. URL <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1475158519305909>.
- Binard, Florence. « Beyond the Sex/Gender Bicategorizations ». Dans Leduc, Guyonne (ed.) « Comment faire des études-genres avec de la littérature : masquereading », *Des idées et des femmes*, pp. 45–60. Éditions Harmattan, 2014.
- Bloor, Meriel & Bloor, Thomas. *The Practice of Critical Discourse Analysis : an Introduction*. Routledge, 2013.
- Bohner, Gerd. « Writing about rape : Use of the passive voice and other distancing text features as an expression of perceived responsibility of the victim ». *British Journal of Social Psychology*, **40** pp. 515–529, 2001.
- Brown, Penelope & Levinson, Stephen C. « Politeness : some universals in language usage ». Dans « The Discourse Reader », pp. 311–323. Routledge, 1999.
- Brunet, Etienne. « Nouveau traitement des cooccurrences dans Hyperbase ». *Corpus*, **11**, 2012. URL <https://journals.openedition.org/corpus/2275>.
- Burgorgue-Larsen, Laurence. « Le basculement de l'Histoire? Les attaques contre l'universalisme des droits de l'homme ». *Revue des Droits et Libertés Fondamentales*, **06**, 2021. URL <http://www.revuedlf.com/droit-international/le-basculement-de-lhistoire-les-attaques-contre-luniversalisme-des-droits-de-lhomme/>.
- Busso, Lucia, Combei, Claudia Roberta & Tordini, Ottavia. « Narrating Gender Violence A Corpus-Based Study on the Representation of Gender-Based Violence in Italian Media ». Dans « Language, Gender and Hate Speech. A Multidisciplinary Approach », pp. 39–58. Edizioni Ca'Foscari, 2020. doi :10.30687/978-88-6969-478-3/002.

- Campbell, Karlyn Kohrs & Jamieson, Kathleen Hall. *Deeds Done in Words : Presidential Rhetoric and the Genres of Governance*. University of Chicago Press, 1990.
- Cartoni, Bruno, Zufferey, Sandrine & Meyer, Thomas. « Using the Europarl corpus for cross-linguistic research ». *Belgian Journal of Linguistics*, **27**(1) pp. 23–42, 2013. ISSN 0774-5141, 1569-9676. doi :10.1075/bjl.27.02car. URL <https://www.jbe-platform.com/content/journals/10.1075/bjl.27.02car>.
- Catenaccio, Paola. « Press Releases as a Hybrid Genre : Addressing the Informative/Promotional Conundrum ». *Pragmatics*, **18**(1), 2008. ISSN 1018-2101. URL [569.html](https://www.jbe-platform.com/content/journals/10.1075/prag.18.1.569).
- Cespedes, Frank V. « Stop Using Battle Metaphors in Your Company Strategy ». *Harvard Business Review*, 2014. URL <https://hbr.org/2014/12/stop-using-battle-metaphors-in-your-company-strategy>.
- Charaudeau, Patrick. *Langage et discours - Éléments de sémiolinguistique*. Hachette Université, 1983.
- Charaudeau, Patrick. « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique ». *Corpus*, **8** pp. 37–66, 2009. ISSN 1638-9808. URL <http://journals.openedition.org/corpus/1674>.
- Charteris-Black, Jonathan. « Metaphor and Political Communication ». Dans Mussolf, Andreas & Zinken, Jörg (eds.) « Metaphor and Discourse », pp. 97–115. London : Palgrave Macmillan UK, 2009. doi :10.1057/9780230594647\_7.
- Cloarec, Melwenn. « Discours direct et stratégie rhétorique dans les communiqués de presse de Greenpeace International ». *ASp*, 2015. doi :10.4000/asp.4695. URL <https://isidore.science/document/10670/1.wyi8tp>.
- Coleman, Michel P. « War on cancer and the influence of the medical-industrial complex ». *Journal of Cancer Policy*, **1**(3) pp. e31–e34, 2013. ISSN 2213-5383. doi : 10.1016/j.jcipo.2013.06.004. URL <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2213538313000076>.

- Cussó, Roser & Gobin, Corinne. « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? » *Mots. Les langages du politique*, **88** pp. 5–11, 2008. ISSN 0243-6450. doi :10.4000/mots.14203. URL <http://journals.openedition.org/mots/14203>.
- De Landtsheer, Christ'l. « Collecting Political Meaning from the Count of Metaphor ». Dans Musolff, Andreas & Zinken, Jörg (eds.) « Metaphor and Discourse », pp. 59–78. London : Palgrave Macmillan UK, 2009. doi :10.1057/9780230594647\_5.
- Decaux, Emmanuel. « Les Nations unies et les Droits de l'homme : 60 ans après... » *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, **7** pp. 33–47, 2009.
- Delage, Pauline. *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po, 2017. URL <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/violences-conjugales-du-combat-feministe-a-la-cause-publique>.
- Demonet, Michel, Geffroy, Annie, Gouazé, Jean, Lafon, Pierre, Mouillaud, Maurice & Tournier, Maurice. *Des tracts en mai 68 : mesures de vocabulaire et de contenu*. Paris : Armand Colin, 1975.
- Develey, Alice. « Faut-il parler de «féminicide» ou d'«uxoricide»? » *Le Figaro*, 2019. URL <https://www.lefigaro.fr/langue-francaise/actu-des-mots/faut-il-parler-de-feminicide-ou-d-uxoricide-20190903>. Section : Actu des mots.
- Dodge, Ellen, Hong, Jisup, Stickles, Elise & David, Oana. « The MetaNet wiki : A collaborative online resource for metaphor and image schema analysis. » Dans « 12th International Cognitive Linguistics Conference », 2013.
- Dubois, Jean & Sumpf, Joseph. « Problèmes de l'analyse du discours ». *Langages*, **13** pp. 3–7, 1969.

- Dufour, Françoise & Rosier, Laurence. « Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours "à la française" : perte ou profit ? » *Language et Société*, **140**(2) pp. 5–13, 2012.
- Duranti, Alessandro & Goodwin, Charles. « Rethinking Context : An Introduction ». Dans Duranti, Alessandro & Goodwin, Charles (eds.) « Rethinking Context : Language as an Interactive Phenomenon », pp. 1–42. Cambridge University Press, 1992.
- Dury, Pascaline & Drouin, Patrick. « L'obsolescence des termes en langues de spécialité : une étude semi-automatique de la nécrologie en corpus informatisés, appliquée au domaine de l'écologie ». *Conference : Online proceedings of the XVII European LSP Symposium 2009*, 2009. URL <https://www.semanticscholar.org/paper/L%27obsolescence-des-termes-en-langues-de-sp%C3%A9cialit%C3%A9%3A-Dury-Drouin/7bde81c7f69d19476fa4f1980d28d31d4e1465e9>.
- Dury, Pascaline & Picton, Aurélie. « Terminologie et diachronie : vers une réconciliation théorique et méthodologique ? » *Revue française de linguistique appliquée*, **Vol. XIV**(2) pp. 31–41, 2009. ISSN 1386-1204. URL <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2009-2-page-31.htm>.
- Edelman, Murray. *The Symbolic Uses of Politics*. University of Illinois Press, 1964. URL <https://www.press.uillinois.edu/books/?id=p012020>.
- Edelman, Murray. *Politics as Symbolic Action*. Academic Press, 1971. URL <https://www.elsevier.com/books/politics-as-symbolic-action/edelman/978-0-12-230650-1>.
- Edelman, Murray. *Political Language : Words That Succeed and Policies That Fail*. New York : Academic Press, 1977.
- Edelman, Murray. *Constructing the Political Spectacle*. Chicago, IL : University of Chicago Press, 1988. URL <https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/C/bo5948882.html>.

- Fairclough, Norman. « Discourse and Text : Linguistic and Intertextual Analysis within Discourse Analysis ». *Discourse & Society*, **3**(2) pp. 193–217, 1992. ISSN 0957-9265. doi :10.1177/0957926592003002004. URL <https://doi.org/10.1177/0957926592003002004>.
- Felber, Helmut. *Terminology Manual*. Vienne : Infoterm, 1984.
- Flusberg, Stephen J., Matlock, Teenie & Thibodeau, Paul H. « Metaphors for the War (or Race) against Climate Change ». *Environmental Communication*, **11**(6) pp. 769–783, 2017. URL [https://www.researchgate.net/publication/321667380\\_Metaphors\\_for\\_the\\_War\\_or\\_Race\\_against\\_Climate\\_Change](https://www.researchgate.net/publication/321667380_Metaphors_for_the_War_or_Race_against_Climate_Change).
- Flusberg, Stephen J., Matlock, Teenie & Thibodeau, Paul H. « War metaphors in public discourse ». *Metaphor and Symbol*, **33**(1) pp. 1–18, 2018.
- Foucault, Michel. *L'Archéologie du savoir*. Gallimard, 1989.
- Fragoso, Julia Estela Monárrez. « Femicidio sexual sistémico : impunidad histórica constante en Ciudad Juárez, víctimas y perpetradores. » *Estado & comunes, revista de políticas y problemas públicos*, **1** (8), 2019.
- Gabrielatos, Costas & Duguid, Alison. *Corpus Linguistics and CDA : A critical look at synergy*. 2014. doi :10.13140/2.1.4769.6645.
- Gambier, Yves. « Problèmes terminologiques des pluies acides : pour une socioterminologie ». *Méta (Presses Universitaires de Montréal)*, **32**(3) pp. 314–320, 1987. URL <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1987-v32-n3-meta317/002791ar/>.
- Gambier, Yves. « Travail et vocabulaire spécialisés : prolégomènes à une socioterminologie ». *Méta (Presses Universitaires de Montréal)*, **36**(1) pp. 8–15, 1989.
- Gaudin, François. « Socioterminologie : du signe au sens, construction d'un champ ». *Meta : journal des traducteurs / Meta : Translators' Journal*, **38**(2) pp. 293–301, 1993. ISSN 0026-0452, 1492-1421. doi :<https://doi.org/10.7202/002812ar>. URL <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1993-v38-n2-meta340/002812ar/>.

- Gaudin, François. *Socioterminologie*. De Boeck Supérieur, 2003. doi :10.3917/dbu.gaudi.2003.01. URL <https://www-cairn-info.ezproxy.u-paris.fr/socioterminologie--9782801113196.htm>.
- Gaus, Helmut. *Opgang en verval van extreem-rechts : bijdrage tot de studie van politieke cycli*. Academia Press, 2004.
- Geeraerts, Dirk. *Theories of Lexical Semantics*. Oxford University Press, 2010.
- George, Daniel R., Whitehouse, Erin R. & Whitehouse, Peter J. « Asking More of Our Metaphors : Narrative Strategies to End the ‘War on Alzheimer’s’ and Humanize Cognitive Aging ». *The American journal of bioethics : AJOB*, **16**(10) pp. 22–24, 2016. ISSN 1526-5161. doi :10.1080/15265161.2016.1214307. URL <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5070794/>.
- Gibbs Jr., Raymond W. *The poetics of mind : Figurative thought, language, and understanding*. New York, NY, US : Cambridge University Press, 1994.
- Gledhill, Christopher. « Portée, Pivot, Paradigme : trois termes pour faire le point sur les expressions verbo-nominales. I ». Dans Frath, Pierre (ed.) « Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur », 35, pp. 59–76. Stuttgart : Franz Steiner Verlag, 2008. URL [https://www.academia.edu/1995471/Port%C3%A9e\\_Pivot\\_Paradigme\\_trois\\_termes\\_pour\\_faire\\_le\\_point\\_sur\\_les\\_expressions\\_verbo\\_nominales\\_I](https://www.academia.edu/1995471/Port%C3%A9e_Pivot_Paradigme_trois_termes_pour_faire_le_point_sur_les_expressions_verbo_nominales_I).
- Gledhill, Christopher. « On the Phraseology of Grammatical Items in Lexicogrammatical Patterns and Science Writing ». Dans Paul Thompson, Giuliana Diani (ed.) « English for Academic Purposes : Approaches and Implications », pp. 11–42. Cambridge Scholars Publishing, 2015. URL <https://hal-univ-paris.archives-ouvertes.fr/hal-01220012>.
- Gledhill, Christopher. « Phraseology and Lexicogrammatical Patterns in Two Emergent Paragame Genres Videogame Tutorials and Walkthroughs ». Dans Ensslin, Astrid & Balteiro, Isabel (eds.) « Approaches to Videogame Discourse : Lexis, Interaction, Textuality », pp. 58–86. Oxford : Bloomsbury Academic, 2019. URL <https://hal-univ-paris.archives-ouvertes.fr/hal-03274243>.

- Gledhill, Christopher & Kübler, Natalie. « What can linguistic approaches bring to English for Specific Purposes ? » *ASp. la revue du GERAS*, (69) pp. 65–95, 2016. ISSN 1246-8185. doi :10.4000/asp.4804. URL <http://journals.openedition.org/asp/4804>.
- Gobin, Corinne & Deroubaix, Jean-Claude. « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré ». *Mots. Les langages du politique*, **94** pp. 107–114, 1994.
- Goffmann, Erving. « On Face-Work ». Dans « Interaction Ritual », New-York : Doubleday, 1967.
- Gregg, Richard B. « Embodied meaning in American public discourse during the Cold War ». Dans « Metaphorical World Politics », pp. 59–73. Michigan State University Press, 2004.
- Gruber, Vanessa. *Le mot « féminicide » dans la presse et les discours institutionnels en France en 2019 : analyse d'un corpus hétérogène*. Ph.D. thesis, Université de Bologne, 2020.
- Guilhaumou, Jacques. « Prises de parole démocratiques et pouvoirs intermédiaires pendant la Révolution française ». *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, **7**(26) pp. 86–107, 1994. doi :10.3406/polix.1994.1844. URL [https://www.persee.fr/doc/polix\\_0295-2319\\_1994\\_num\\_7\\_26\\_1844](https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1994_num_7_26_1844).
- Guilhaumou, Jacques. « Paroles de président. Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la Vème République. » *Corpus*, (4) pp. 218–221, 2005. ISSN 1638-9808. URL <https://journals.openedition.org/corpus/322>.
- Gumperz, John & Hymes, Dell (eds.) *Directions in sociolinguistics : The ethnography of communication*. Oxford : Basil Blackwell, 1986.
- Hagège, Claude. *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Fayard, 1985.

- Haider, Ahmad S. « A corpus-assisted critical discourse analysis of the Arab uprisings : evidence from the Libyan case. » 2016. doi :10.26021/4530. URL <https://ir.canterbury.ac.nz/handle/10092/13008>.
- Hall, Rebecca Jane. « Feminist Strategies to End Violence Against Women ». 2015. doi :10.1093/oxfordhb/9780199943494.013.005. URL <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199943494.001.0001/oxfordhb-9780199943494-e-005>.
- Halliday, M. A. K. & Kress, Gunther. *Halliday : system and function in language : selected papers*. London : Oxford University Press, 1976. URL <https://trove.nla.gov.au/version/45238529>.
- Halliday, M. A. K. & Martin, J. R. *Writing Science : Literacy And Discursive Power*. Bristol and London, the falmer press edn., 1993. URL <https://www.routledge.com/Writing-Science-Literacy-And-Discursive-Power/Halliday-Martin/p/book/9781138997585>.
- Halliday, M.A.K. *An Introduction to Functional Grammar*. London, Edward Arnold edn., 1985.
- Halliday, M.A.K. & Matthiessen, Christian. *An Introduction to Functional Grammar*. London, Arnold edn., 2004. doi :10.4324/9780203783771.
- Hardt-Mautner, Gerlinde. « Only connect. Critical Discourse Analysis and Corpus. » *UCREL Technical Papers*, **6**, 1995.
- Hart, Roderick P. *Verbal Style and the Presidency : A Computer-based Analysis*. Academic Press, 1984.
- Hartmann-Mahmud, Lori. « War as Metaphor ». *Peace Review*, **14**(4) pp. 427–432, 2002. URL <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1040265022000039213>.
- Heiden, Serge, Magué, Jean-Philippe & Pincemin, Bénédicte. « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie - conception et développement ».

- Dans Bolasco, Sergio, Chiari, Isabella & Giuliano, Luca (eds.) « Proceedings of the 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data - JADT 2010 », vol. 2, pp. 1021–1032. Edizioni Universitarie di Lettere Economia Diritto, 2010. URL <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00549779>.
- Hellsten, Iina. *The Politics of Metaphor : Biotechnology and Biodiversity in the Media*. Ph.D. thesis, University of Tampere, 2002. URL <https://trepo.tuni.fi/handle/10024/67206>.
- Hill-Collins, Patricia. « New Commodities, New Consumers : Selling Blackness in a Global Marketplace ». *Ethnicities*, **6**(3) pp. 297–317, 2006.
- Hobbes, Thomas. *Hobbes : Leviathan : Revised Student Edition*. Cambridge University Press, 1996.
- hooks, bell. *Feminist Theory : From Margin to Centre*. Boston : South End Press, 1984. URL <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/10130950.1987.9674676>.
- Horton, Lydia. « Introduction ». *Les cahiers du GRIF*, **14**(1) pp. 83–86, 1976. doi : 10.3406/grif.1976.1135. URL [https://www.persee.fr/doc/grif\\_0770-6081\\_1976\\_num\\_14\\_1\\_1135](https://www.persee.fr/doc/grif_0770-6081_1976_num_14_1_1135).
- Huckins, Rob. « Why We Need to Stop Using War Metaphors ». *Chasing Jade (medium.com)*, 2016. URL <https://medium.com/chasing-jade/why-we-need-to-stop-using-war-metaphors-1f18ea71a963>.
- Huddleston, Rodney & Pullum, Geoffrey K. *A Student's Introduction to English Grammar*. Cambridge University Press, 2005.
- Hunston, Susan. « Starting with the small words Patterns, lexis and semantic sequences ». *International Journal of Corpus Linguistics*, **13**(3) pp. 271–295, 2008. URL [https://www.researchgate.net/publication/233521843\\_Starting\\_with\\_the\\_small\\_words\\_Patterns\\_lexis\\_and\\_semantic\\_sequences](https://www.researchgate.net/publication/233521843_Starting_with_the_small_words_Patterns_lexis_and_semantic_sequences).
- Hyland, Ken. « Boosting, hedging and the negotiation of academic knowledge ». *Text & Talk*, **18**(3) pp. 349–382, 1998a. ISSN 1860-7349. doi :10.1515/text.1.1998.

- 18.3.349. URL <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/text.1.1998.18.3.349/html>.
- Hyland, Ken. *Hedging in Scientific Research Articles*. John Benjamins Publishing Company, 1998b.
- Hymes, Dell. « Modèles pour l'interaction du langage et de la vie sociale ». *Études de linguistique appliquée*, **37** pp. 125–153, 1972.
- Jaspard, Maryse. *Les violences envers les femmes au quotidien. Rapport final de l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff)*. Tech. rep., Institut de démographie de l'Université de Paris I, Paris, 2001.
- Jisa, Harriet, Reilly, Judy S., Verhoven, Ludo, Baruch, Elisheva & Rosado, Elisa. « Passive voice constructions in written texts : A cross-linguistics developmental study ». *Written Language & Literacy*, **5**(2) pp. 163–181, 2002.
- Kadim, Enas Naji. « A critical discourse analysis of Trump's election campaign speeches ». *Heliyon*, **8**(4) p. e09256, 2022. ISSN 2405-8440. doi :10.1016/j.heliyon.2022.e09256.
- Karlberg, Michael & Buell, Leslie. « Deconstructing the "war of all against all" : The prevalence and implications of war metaphors and other adversarial news schema in Time, Newsweek, and MacLean's. » *Peace and Conflict Studies*, **12**(1) pp. 22–39, 2005. ISSN 1082-7307.
- Kerbrat-Orecchioni, C. « La construction de la relation interpersonnelle : quelques remarques sur cette dimension du dialogue ». *Cahiers de Linguistique Française*, **16**, 1995.
- Kilgariff, Adam. « Sketch Engine as a Common Platform for Showcasing Language Resources ». Dans Tadić, Marko, Dimitrova-Vulchanova, Mila & Koeva, Svetla (eds.) « Proceedings of the Sixth International Conference on Formal Approaches to South Slavic and Balkan Languages », pp. 15–20. Zagreb : Croatian Language Technologies Society, 2008.

- Koehn, Philipp. « Europarl : A Parallel Corpus for Statistical Machine Translation ». 2005.
- Krieg-Planque, Alice & Oger, Claire. « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication ». *Mots. Les langages du politique*, **94** pp. 91–96, 2010.
- Källvik, Emma. *A Critical Discourse Analysis of Sexual Violence and Power*. Master's thesis, Linköping University, 2018.
- Kövecses, Zoltán. « Metaphor, Culture, and Discourse : The Pressure of Coherence ». Dans Musolff, Andreas & Zinken, Jörg (eds.) « Metaphor and Discourse », pp. 11–24. London : Palgrave Macmillan UK, 2009. doi :10.1057/9780230594647\_2. URL [https://doi.org/10.1057/9780230594647\\_2](https://doi.org/10.1057/9780230594647_2).
- Labbé, Cyril & Labbé, Dominique. « La diachronie dans le discours politique. Le général de Gaulle ». Dans Banks, David (ed.) « Aspects diachroniques du texte de spécialité », pp. 129–148. 2010.
- Labbé, Dominique & Monière, Denis. *Le discours gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000)*. Lettres Numériques. Honoré Champion, 2003. URL <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00286667>.
- Labov, William & Fanshel, David. *Therapeutic Discourse : Psychotherapy as Conversation*. New York : Academic Press, 1977.
- Lacombe, Delphine, Cîrstocea, Ioana & Marteu, Elisabeth. *La globalisation du genre. Mobilisations, cadres d'actions, savoirs*. Archives du féminisme. Presses Universitaires de Rennes, 2018.
- Lakoff, George & Johnson, Mark. *Metaphors We Live By*. Chicago, IL : University of Chicago Press, 2003.
- Larreya, Paul & Rivière, Claude. *Grammaire explicative de l'anglais : Livre seul*. Pearson Education France, 2014.

- Larson, Brendon MH. « The war of the roses : demilitarizing invasion biology ». *Frontiers in Ecology and the Environment*, **3**(9) pp. 495–500, 2005. ISSN 1540-9309. doi :10.1890/1540-9295(2005)003[0495:TWOTRD]2.0.CO;2. URL <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1890/1540-9295%282005%29003%5B0495%3ATWOTRD%5D2.0.CO%3B2>.
- Lebart, Lucien & Salem, André. *Statistique Textuelle*. Paris : Dunod, 1994.
- Leblanc, Jean-Marc. *Analyses lexicométriques des voeux présidentiels*. Londres : ISTE Editions Ltd, 2017. URL <https://www.istegroup.com/fr/produit/analyses-lexicometriques-des-voeux-presidentiels-2/>.
- Lee, David Y. W. & Chen, Sylvia Xiao. « Making a bigger deal of the smaller words : Function words and other key items in research writing by Chinese learners ». *Journal of Second Language Writing*, **18**(3) pp. 149–165, 2009. ISSN 1060-3743. doi :10.1016/j.jslw.2009.05.004. URL [https://scholars.cityu.edu.hk/en/publications/making-a-bigger-deal-of-the-smaller-words\(9c107e65-599e-4783-879a-b9551559eaf1\).html](https://scholars.cityu.edu.hk/en/publications/making-a-bigger-deal-of-the-smaller-words(9c107e65-599e-4783-879a-b9551559eaf1).html).
- Lee, Ivy. *Declaration of Principles*. Tech. rep., 1906.
- Lee, Roy S. K. *The International Criminal Court : The Making of the Rome Statute - Issues, Negotiations and Results*. Kluwer Law International, 1999.
- Leimdorfer, F & Salem, A. « Usages de la lexicométrie en analyse de discours ». *Cahier des Sciences Humaines*, **31** pp. 131–143, 1995.
- Lodge, David. *Deaf Sentence*. W. F. Howes Limited, 2008.
- Machado, Lia Zanotta. « Féminicide : nommer pour exister ». *Brésil(s). Sciences humaines et sociales*, **16**, 2019. ISSN 2257-0543. doi :10.4000/bresils.5576. URL <http://journals.openedition.org/bresils/5576>.
- MacKinnon, Catharine. *Towards A Feminist Theory of the State*. Harvard University Press, 1989.
- Maingueneau, Dominique. *Sémantique de la polémique*. L'Age d'Homme, 1983.

- Maingueneau, Dominique. « Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ? » Dans Rist, Gilbert (ed.) « Les mots du pouvoir : Sens et non-sens de la rhétorique internationale », Cahiers de l'IUED, pp. 119–132. Genève : Graduate Institute Publications, 2002. URL <http://books.openedition.org/iheid/2457>.
- Markham, David. *Imperial Glory : The Bulletins of Napoléon's Grande Armée, 1805-1814*. Greenhill Books, 2003.
- Mayaffre, Damon. « Les corpus réflexifs : entre architextualité et hypertextualité ». *Corpus*, 1, 2002. ISSN 1638-9808. URL <http://journals.openedition.org/corpus/11>.
- Mayaffre, Damon. « Les discours de Jacques Chirac (1995-2002) ». *Histoire & Mesure*, XVIII(3-4) pp. 289–311, 2003. URL <https://www.cairn.info/revue-histoire-et-mesure-2003-3-page-289.htm>.
- Mayaffre, Damon. « Corpus et web-corpus. Réflexion sur la corporalité numérique ». *Cahiers de praxématique*, (54-55) pp. 233–248, 2010. ISSN 0765-4944. URL <https://journals.openedition.org/praxematique/1170>.
- Mayaffre, Damon. *Nicolas Sarkozy ; mesure et démesure du discours (2007-2012)*. Presses de Sciences Po, 2012. URL <https://www.ombres-blanches.fr/politique-francaise/generalites/livre/nicolas-sarkozy---mesure-et-demesure-du-discours--2007-2012-/damon-mayaffre/9782724612431.html>.
- Mayaffre, Damon. « Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012) ». *Mots. Les langages du politique*, 3(103) pp. 73–87, 2013. URL <https://www.cairn.info/revue-mots-2013-3-page-73.htm>.
- Mayaffre, Damon M. & Poudat, Céline. « Quantitative approaches to political discourse : Corpus linguistics and text statistics ». Dans Fløttum, Kjersti (ed.) « Discourse Approaches to Politics, Society and Culture », vol. 49, pp. 65–84. Amsterdam : John Benjamins Publishing Company, 2013. doi :10.1075/dapsac.49.04may. URL <https://benjamins.com/catalog/dapsac.49.04may>.

- Mazière, Francine. *L'analyse du discours*. Presses Universitaires de France, 2005.  
URL <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004709>.
- McLaren, Yvonne & Gurău, Călin. « Characterising the Genre of the Corporate Press Release. » *LSP and professional communication (2001-2008)*, 5(1), 2005. ISSN 1601-1929. URL <https://rauli.cbs.dk/index.php/LSP/article/view/2041>.
- McLaren-Hankin, Yvonne. « 'We expect to report on significant progress in our product pipeline in the coming year' : hedging forward-looking statements in corporate press releases ». *Discourse Studies*, 10(5) pp. 635–654, 2008. URL [https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1461445608094216?casa\\_token=L0nWXEVZ5FEAAAAA%3A0AUnWWEygPB-LyT3C2vpW3bccP07gF8nhAMX8YJGt2jNBiKsoEJDLVynJUrFF9dsf3EnMA5IEC2z&fbclid=IwAR0Db0htHbsmjcmWc0Xw79Y1q2ouXQSHqsTx80m\\_-HxVYNTJcxiGVUq-d08](https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1461445608094216?casa_token=L0nWXEVZ5FEAAAAA%3A0AUnWWEygPB-LyT3C2vpW3bccP07gF8nhAMX8YJGt2jNBiKsoEJDLVynJUrFF9dsf3EnMA5IEC2z&fbclid=IwAR0Db0htHbsmjcmWc0Xw79Y1q2ouXQSHqsTx80m_-HxVYNTJcxiGVUq-d08).
- Mio, Jeffery Scott. « "A thousand points of lights" and other misuses of metaphor ». 1990.
- Mio, Jeffery Scott. « Metaphor and Politics ». *Metaphor and Symbol*, 12(2) pp. 113–133, 1997. ISSN 1092-6488, 1532-7868. doi :10.1207/s15327868ms1202\_2. URL [http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1207/s15327868ms1202\\_2](http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1207/s15327868ms1202_2).
- Mirghani, Suzannah. « The War on Piracy : Analyzing the Discursive Battles of Corporate and Government-Sponsored Anti-Piracy Media Campaigns ». *Critical Studies in Media Communication*, 28 pp. 113–134, 2011. doi :10.1080/15295036.2010.514933.
- Mohanty, Chandra T. *Feminism Without Borders : Decolonizing Theory, Practicing Solidarity*. Duke University, 2003.
- Mohanty, Chandra T., Riley, R. & Pratt, M. B. (eds.) *Feminism and War : Confronting U.S. Imperialism*. Duke University Press, 2003.
- Mukwege, Denis & Cadière, Guy-Bernard. *Réparer les femmes. Un combat contre la barbarie*. Harper Collins Poche, 2019.

- Musolff, Andreas. « Ideological functions of metaphor : The conceptual metaphors of health and illness in public discourse ». Dans « Cognitive models in language and thought », No. 24 dans *Cognitive Linguistics Research*, pp. 327–352. De Gruyter Mouton, 2003.
- Musolff, Andreas. « Metaphor Scenarios in Public Discourse ». *Metaphor and Symbol*, **21**(1) pp. 23–38, 2006.
- Musolff, Andreas. « What role do metaphors play in racial prejudice? The function of antisemitic imagery in Hitler’s *Mein Kampf*. » *Patterns of Prejudice*, **41**(1) pp. 21–43, 2007. URL <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00313220601118744>.
- Née, Emilie. *Méthodes et outils informatiques pour l’analyse des discours*. Didact Méthodes. Presse Universitaires de Rennes, 2017. URL <http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=4428>.
- Née, Emilie, Oger, Claire & Sitri, Frédérique. « Le rapport : opérativité d’un genre hétérogène. » *Le rapport, entre description et recommandation. Mots. Les langages du politique.*, **2**(114) pp. 9–24, 2017.
- Nguvi, Mary. *Sexism in Language : A Critical Discourse Analysis Perspective*. 2021. doi :10.51317/ecjlls.v3i1.210.
- Nugara, Silvia. *L’émergence de violence domestique comme rubrique du discours institutionnel : le cas du Conseil de l’Europe*. PhD thesis, Sorbonne Nouvelle, Paris, 2011.
- Oakley, Ann. *Sex, Gender and Society*. Ashgate Publishing, 2015.
- Oger, Claire & Ollivier-Yaniv, Caroline. « Conjurier le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel ». *Mots. Les langages du politique*, **81**(2) pp. 63–77, 2006.
- Oosterveld, Valerie. « The Definition of “Gender” in the Rome Statute of the International Criminal Court : A Step Forward or Back for International Criminal Justice? » *Harvard Human Rights Journal*, **18** pp. 55–84, 2005.

- ORVF. *Cyber-violences conjugales. Recherche-action menée auprès de femmes victimes de violences conjugales et des professionnel-le-s les accompagnant*. Tech. Rep. VI 248, ORVF, 2018.
- Paltridge, Brian. *Discourse Analysis : An Introduction*. A&C Black, 2006.
- Parisot, Céline. « Féminicide : « Le principe d'égalité devant la loi s'oppose à ce que les crimes soient "genrés" » ». 2019. URL [https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/12/feminicide-le-principe-d-egalite-devant-la-loi-s-oppose-a-ce-que-les-crimes-soient-genres\\_5509347\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/09/12/feminicide-le-principe-d-egalite-devant-la-loi-s-oppose-a-ce-que-les-crimes-soient-genres_5509347_3232.html).
- Partington, Alan. « Modern Diachronic Corpus-Assisted Discourse Studies (MD-CADS) on UK Newspapers : an overview of the project ». *Corpora*, **5**, 2010. doi :10.3366/cor.2010.0101.
- Partington, Alan. « Corpus Analysis of Political Language ». Dans « The Encyclopedia of Applied Linguistics. », John Wiley & Sons Inc. edn., 2012. URL <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/9781405198431.wbeal0250.pub2>.
- Partington, Alan, Duguid, Alison & Taylor, Charlotte. *Patterns and Meanings in Discourse. Theory and practice in corpus-assisted discourse studies (CADS)*. John Benjamins Publishing Company, 2013. URL <https://benjamins.com/catalog/sc1.55>.
- Pêcheux, Michel. *Analyse automatique du discours*. Paris : Dunod, 1969.
- Pêcheux, Michel. « Analyse du discours et informatique ». Dans « Actes du Congrès international informatique et sciences humaines », pp. 699–707. Université de Liège, 1982.
- Pélerin, Cyril. *Les voix de Donald Trump lors des primaires républicaines 2016 : une analyse critique du discours politique*. Ph.D. thesis, Université catholique de Louvain, 2019.
- Petitclerc, Adèle. « Introduction aux notions de contexte et d'acteurs sociaux en Critical Discourse Analysis ». *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et*

- discours*, (27), 2009. ISSN 0761-2990. URL <http://journals.openedition.org/semen/8540>.
- Philipose, Elizabeth. « Decolonizing the Racial Grammar of International Law. » Dans Riley, Robin, Talpade Mohanty, Chandra & Bruce Pratt, Minnie (eds.) « Feminism and War : Confronting U.S. Imperialism. », pp. 103–116. London and New-York : Bloomsbury Publishings, 2008.
- Phillips, Debby A. & Henderson, Dayton. « "Patient was hit in the face by a fist..." a discourse analysis of male violence against women. » *The American journal of orthopsychiatry*, **69**(1) pp. 116–121, 1999. doi :10.1037/h0080387.
- Pic, Elsa & Furmaniak, Grégory. « Impact du lectorat visé sur la grammaire ». *ASp. la revue du GERAS*, **65** pp. 69–86, 2014.
- Pinker, Steven. *The Stuff of Thought : Language as a Window into Human Nature*. Viking Press, 2007.
- Pride, J. « On the Dimensions of Sociolinguistics John J. Gumperz & Dell Hymes, eds, Directions in sociolinguistics . New York : Holt, Rinehart, Winston, 1972. Pp. x + 598. » 1973. doi :10.1017/S0047404500000737.
- Rastier, François & Pincemin, Bénédicte. « Corpus heterogeneity and textometry ». *Langages*, **187**(3) pp. 13–26, 2012. ISSN 0458-726X. URL <https://www.cairn.info/revue-langages-2012-3-page-13.htm>.
- Raus, Rachele. *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalité H/F dans le discours international*. Traducto. De Boeck Supérieur, 2013.
- Raus, Rachele. « Les rapports d'initiative au Parlement européen ou comment la traduction influe sur les aspects performatifs d'un genre discursif ». *Mots. Les langages du politique*, **114** pp. 95–115, 2017. ISSN 0243-6450. URL [https://journals.openedition.org/mots/22810#xd\\_co\\_f=MjMzNjJlNTQtZmMzNy00NzE1LWJmOTktMmMOYzk4YTc4NzAx~](https://journals.openedition.org/mots/22810#xd_co_f=MjMzNjJlNTQtZmMzNy00NzE1LWJmOTktMmMOYzk4YTc4NzAx~).
- Raus, Rachele. « Enjeux sociaux et culturels de la traduction française de « gender mainstreaming » dans les discours des acteurs internationaux (1995-2000) ».

2020. URL <https://www.dorif.it/reperes/rachele-raus-enjeux-sociaux-et-culturels-de-la-traduction-francaise-de-gender-mainstreaming-dans-les-discours-des-acteurs-internationaux-1995-2000/>.
- Raus, Rachele. « Les documents français de l'Union européenne sur la robotique et l'intelligence artificielle entre discours, politique et... littérature ». Dans Norci Cagianò, Letizia (ed.) « L'Europe des écrivains. Des lumières à la crise actuelle », pp. 137–154. Rome : TAB-Edizioni, 2021.
- Riley, Kathryn. « Passive Voice and Rhetorical Role in Scientific Writing ». *Journal of Technical Writing and Communication*, **21**(3) pp. 239–257, 1991.
- Risdaneva, Risdaneva. « A critical discourse analysis of women's portrayal in news reporting of sexual violence ». *Studies in English Language and Education*, **5**(1) pp. 126–136, 2018.
- Rissanen, Matti. « The diachronic corpus as a window to the history of English ». Dans « The diachronic corpus as a window to the history of English », pp. 185–210. De Gruyter Mouton, 2011. doi :10.1515/9783110867275.185. URL <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783110867275.185/html>.
- Rist, Gilbert (ed.) *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*. No. 13 dans Nouveaux Cahiers de l'IUED. Presses Universitaires de France, 2002.
- Russell, Diana. « Origin of Femicide ». 2011. URL [https://www.dianarussell.com/origin\\_of\\_femicide.html](https://www.dianarussell.com/origin_of_femicide.html).
- Russell, Diana. *Defining Femicide. Introductory speech presented to the United Nations Symposium on Femicide on 11/26/2012*. Tech. rep., Organisation des Nations Unies, 2012.
- Russell, Diana & Radford, Jill. *Femicide. The Politics of Woman Killing*. Open University Press, 1992.

- Salem, André & Miao, Jun. « Le texte se transforme...Analyse textométrique des rapports d'ouverture présentés aux congrès du Parti Communiste Chinois (1982-2017) », 2019. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02119927>.
- Salem, André. « Analyse factorielle et lexicométrie : synthèse de quelques expériences ». *Mots. Les langages du politique*, 4 pp. 147–168, 1982.
- Salem, André. « Les séries textuelles chronologiques ». *Histoire & Mesure*, 6(1) pp. 149–175, 1991. doi :10.3406/hism.1991.1390. URL [https://www.persee.fr/doc/hism\\_0982-1783\\_1991\\_num\\_6\\_1\\_1390](https://www.persee.fr/doc/hism_0982-1783_1991_num_6_1_1390).
- Sanchez, Moya. « Corpus-driven insights into the discourse of women survivors of Intimate Partner Violence ». *Quaderns de Filologia - Estudis Linguistics*, pp. 217–238, 2017.
- Sanchez, Moya. *Exploring digital discourses on intimate partner violence : a socio-cognitive approach*. Ph.D. thesis, Madrid University, 2019.
- (sans auteur). « Collocational frameworks in medical research papers : A genre-based study. » *English for Specific Purposes*, 19(1) pp. 63–86, 2000. URL [https://www.researchgate.net/publication/222514882\\_Collocational\\_frameworks\\_in\\_medical\\_research\\_papers\\_A\\_genre-based\\_study](https://www.researchgate.net/publication/222514882_Collocational_frameworks_in_medical_research_papers_A_genre-based_study).
- (sans auteur). « Le Brésil reconnaît le féminicide dans son Code pénal ». 2015. URL <https://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201503/04/01-4849409-le-bresil-reconnait-le-feminicide-dans-son-code-penal.php>.
- (sans auteur). *Cyber violence and hate speech online against women*. Tech. rep., European Parliament, 2018.
- Scott, Joan. « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique ». *Les cahiers du GRIF*, pp. 125–153, 1988.
- Serre, Clarisse & Evrard, Charles. « Non, le féminicide ne doit pas être pénalement qualifié ». 2019. URL <https://www.dalloz-actualite.fr/node/non-feminicide-ne-doit-pas-etre-penalement-qualifie#.Yj3QLzXjLb0>.

- Simons, Margaret. « What's with all the war metaphors? We have wars when politics fails ». *The Guardian*, 2015. ISSN 0261-3077. URL <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/feb/17/whats-with-all-the-war-metaphors-we-have-wars-when-politics-fails>.
- Sinclair, John. *Corpus, concordance, collocation*. Oxford : Oxford University Press, 1991.
- Sinclair, John. *Preliminary recommendations on Corpus Typology*. Tech. rep., EAGLES (Expert Advisory Group on Language Engineering Standards), 1996.
- Smadja, Frank. « Retrieving Collocations from Text : Xtract ». *Comput. Linguistics*, 1993.
- Smith, Andrea. *Conquest. Sexual Violence and American Indian Genocide*. Cambridge MA : South End Press, 2005.
- Smyth, Ailbhe. « Résistance féministe à la violence masculine contre les femmes. Quelles perspectives? » *Nouvelles Questions Feministes*, **Vol. 21**(2) pp. 76–92, 2002. ISSN 0248-4951. URL <http://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2002-2-page-76.htm>.
- Steen, Gerard. « Three Kinds of Metaphor in Discourse : A Linguistic Taxonomy ». Dans Musolff, Andreas & Zinken, Jörg (eds.) « Metaphor and Discourse », pp. 25–39. London : Palgrave Macmillan UK, 2009. doi :10.1057/9780230594647\_3. URL [https://doi.org/10.1057/9780230594647\\_3](https://doi.org/10.1057/9780230594647_3).
- Steinberger, Ralf, Pouliquen, Bruno, Widiger, Anna, Ignat, Camelia, Erjavec, Tomaž & Tufis, Dan. « The JRC-Acquis : A multilingual aligned parallel corpus with 20+ languages ». 2006.
- Stubbs, Michael. « Grammar, text, and ideology : computer-assisted methods in the linguistics of representation ». *Grammar, text, and ideology : computer-assisted methods in the linguistics of representation*, **15**(2) pp. 201–223, 1994. ISSN 0142-6001.

- Stubbs, Michael. *Words and Phrases : Corpus Studies of Lexical Semantics*. Wiley, 2001.
- Stuckey, M. E. *Playing the game : the presidential rhetoric of Ronald Reagan*. New York : Praeger, 1990.
- Swales, John M. *Genre Analysis : English in Academic and Research Settings*. Cambridge University Press, 1990.
- Taylor, Charlotte & Marchi, Anna (eds.) *Corpus Approaches to Discourse : A Critical Review*. Routledge, 2018. URL <https://www.routledge.com/Corpus-Approaches-to-Discourse-A-Critical-Review/Taylor-Marchi/p/book/9781138895805>.
- Temmerman, Rita. *Towards New Ways of Terminology Description : The sociocognitive approach / Rita Temmerman*. Terminology and Lexicography Research and Practice, John Benjamins Publishing Company, 2000a. URL <https://benjamins.com/catalog/tlrp.3>.
- Temmerman, Rita. « Une théorie réaliste de la terminologie : le sociocognitivism ».  
*Terminologie Nouvelles*, **21** pp. 58–64, 2000b.
- Thibodeau, Paul H. & Boroditsky, Lera. « Metaphors We Think With : The Role of Metaphor in Reasoning ». *PLoS ONE*, **6**(2) p. e16782, 2011. URL <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0016782>.
- Thomas, Marlène. « Les cyberviolences, l'autre calvaire des femmes ». *Libération*, 2018. URL [https://www.liberation.fr/france/2018/11/20/les-cyberviolences-l-autre-calvaire-des-femmes\\_1693147/](https://www.liberation.fr/france/2018/11/20/les-cyberviolences-l-autre-calvaire-des-femmes_1693147/).
- Tian, Lirong. « Critical Discourse Analysis of Political Discourse — A Case Study of Trump's TV Speech ». *Theory and Practice in Language Studies*, **11**(5) pp. 516–520, 2021. ISSN 2053-0692. doi :10.17507/tpls.1105.08. URL <https://tpls.academypublication.com/index.php/tpls/article/view/908>.
- Tognini-Bonelli, Elena. *Corpus Linguistics at Work*. John Benjamins Publishing, 2001.

- Tonongbe, Gautier. « L'universalité des droits de l'homme : entre fantasme et réalité ». 2016. URL [https://www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-1090\\_fr.html](https://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1090_fr.html).
- Toupin, Louise. « Les courants de pensée féministe ». Dans « Qu'est-ce que le féminisme? Trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années », 1997. URL <http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=84258&col=CF&format=htm&ver=old>.
- UN. *Universal Declaration of Human Rights*. Tech. rep., Organisation des Nations Unies, 1948.
- UN. *Declaration on the Elimination of Violence against Women*. Tech. rep., Organisation des Nations Unies, 1993a. URL <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>.
- UN. *Déclaration et Programme d'Action de Vienne*. Tech. rep., Organisation des Nations Unies, 1993b.
- UN. *Beijing Declaration and Platform for Action*. Tech. rep., Organisation des Nations Unies, 1995.
- UN. *Universal Declaration of Human Rights illuminates global pluralism and diversity*. Tech. Rep. ST/DPI/1937/G, Organisation des Nations Unies, 1998.
- UN. *Resolution adopted by the General Assembly on 16 September 2005 : 2005 World Summit Outcome*. Tech. Rep. A/RES/60/1, Organisation des Nations Unies, 2005.
- UN. *In-depth study on all forms of violence against women. Report of the Secretary-General*. Tech. Rep. A /61/122/Add.1, Organisation des Nations Unies, 2006.
- UN. *Report on the fifty-first session of the Commission on the Status of Women, (26 February-9 March 2007)*. Tech. Rep. E/2007/7 - E/CN.6/2007/9, Organisation des Nations Unies, 2007.
- UN. *Review of the implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action, the outcomes of the twenty-third special session of the General Assembly*

- and its contribution to shaping a gender perspective towards the full realization of the Millennium Development Goals. Report of the Secretary-General.* Tech. Rep. E/2010/2-E/CN.6/2010/2, Organisation des Nations Unies, 2010.
- UN. « The United Nations Terminology Database ». 2012. URL <https://unterm.un.org/unterm/portal/welcome>.
- UN. *General recommendation No. 35 on gender-based violence against women, updating general recommendation No. 19.* Tech. Rep. CEDAW/C/GC/35, CEDAW, 2017.
- UN. *Report of the Special Rapporteur on violence against women, its causes and consequences on online violence against women and girls from a human rights perspective.* Tech. Rep. A/HRC/38/47, UN, 2018.
- UNICEF. *Progress for Children : Achieving the Millenium Development Goals with Equity.* Tech. Rep. 9, Organisation des Nations Unies, 2010.
- Valette, Mathieu. « Conceptualisation and evolution of concepts. The example of French linguist Gustave Guillaume ». Dans « Academic discourse - multidisciplinary approaches », pp. 55–74. Novus Press, 2003.
- Van Dijk, T. A. *Racism in the Press.* London : Routledge, arnold edn., 1986.
- Van Dijk, Teun A. « What is Political Discourse Analysis? » *Belgian Journal of Linguistics*, **11**(1) pp. 11–52, 1997.
- Van Leeuwen, Theo. « Representing social action ». *Discourse & Society*, **6**(1) pp. 81–106, 1996. ISSN 0957-9265. URL <https://www.jstor.org/stable/42887962>.
- Van Leeuwen, Theo. « Représenter les acteurs sociaux. (Traduction assurée par Adèle Petitclerc, assistée de Philippe Schepens)[Cette traduction présente un texte raccourci avec l’autorisation de l’auteur pour la publication papier initiale] ». *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (27), 2009. ISSN 0761-2990. URL <http://journals.openedition.org/semen/8548>.

- Verba, Sidney. « Citizen Activity : Who Participates? What Do They Say? » *American Political Science Review*, **87**(2) pp. 303–318, 1993. URL <https://www.jstor.org/stable/2939042>.
- Vergne, Jacques. « Découverte locale des mots vides dans des corpus bruts de langues inconnues, sans aucune ressource ». Dans « Actes des JADT 2004 », vol. volume 2, pp. 1158–1164. Belgium, 2004. URL <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00256091>.
- Volochinov, Valentin Nikolaevitch. *Marxisme et philosophie du langage. Les problèmes fondamentaux de la méthode sociologique dans la science du langage*. Limoges : Lambert-Lucas, 2010 [1929]. Traduit du russe par Patrick Sériot et Inna Tylkowski-Ageeva.
- White, Michael & Herrera, Honesto. « How Business Press Headlines Get Their Message Across : A Different Perspective on Metaphor ». Dans Musolff, Andreas & Zinken, Jörg (eds.) « Metaphor and Discourse », pp. 135–152. London : Palgrave Macmillan UK, 2009. doi :10.1057/9780230594647\_9.
- Windt, Theodore. *Presidential rhetoric, 1961 to the present*. Dubuque : Kendall/Hunt Publishing Company, 1983.
- Windt, Theodore. *Presidents and protesters : political rhetoric in the 1960s*. Anchorage : University of Alaska Press, 1990.
- Wodak, Ruth. *Disorders of Discourse*. Londres : Longman, 1996.
- Wodak, Ruth, Maingueneau, Dominique & Angermüller, Johannes (eds.) *The Discourse Studies Reader : Main current in theory and analysis*. John Benjamins, 2009.
- Wodak, Ruth & Meyer, Michael. *Methods of Critical Discourse Studies*. SAGE, 2015.
- Wüster, Eugen. *Einführung in die allgemeine Terminologielehre und terminologische Lexikographie*. Bonn : Romantischer Verlag, 1991.

## Bibliographie

---

- Yu, Yating. « Media representations of 'leftover women' in China : a corpus-assisted critical discourse analysis. » *Gender and Language*, **13**(3) pp. 369–395, 2019.
- Zinken, Jörg & Musolff, Andreas. « A Discourse-Centred Perspective on Metaphorical Meaning and Understanding ». Dans Musolff, Andreas & Zinken, Jörg (eds.) « Metaphor and Discourse », pp. 1–8. London : Palgrave Macmillan UK, 2009. doi :10.1057/9780230594647\_1.

# Index

- action*, 181  
AFC, 108  
analyse critique du discours, 45  
approche discursive historique, 47  
*carry out*, 181  
changement sémantique, 74  
*child marriage*, 144, 156  
corpus, 18, 50  
« crime passionnel », 225  
*crime of passion*, 225  
« cyberharcèlement », 166  
*cyberbullying*, 166  
dendogramme, 111  
discours, 19, 31  
*expert*, 202  
face, voir théorie des faces  
« fémicide », 266  
*femicide*, 266  
« féminicide », 266  
genre discursif, 18, 41  
*government*, 180  
intertextualité, 48  
lexicométrie, 55  
lissage discursif, 95  
*male violence against women*, 164  
« mariage forcé », 163  
« meurtre sexiste », 279  
*must*, 174, 211  
métaphore conceptuelle, 97  
*need*, 187, 218  
politesse, 95  
*progress*, 181  
*representative*, 202  
rôle sémantique, 99  
*should*, 174, 211  
spécificité, 89  
*states*, 180  
terme, 72  
texte, 32  
textométrie, 21, 54  
théorie des faces, 95  
typologie de Van Leeuwen, 100  
« violence à l'égard des femmes », 159  
*violence against women and girls*, 128,  
151  
*will*, 185, 218